

**CONTRIBUTION
A L'HISTOIRE
DE LA V^{EME}
REPUBLIQUE.**

Daniel PETRI

UNE CERTAINE IDEE DE LA REPUBLIQUE

(1958-1969)

Table des matières :

Aux origines : De Gaulle avec et contre Pétain

De Gaulle face à la Libération

Un rassemblement de choc

Face à la révolution algérienne

1956 : le tournant Fatal

Comment de Gaulle a pris le pouvoir

La mise en place

Cuisine et indépendances

La nuit noire

Le couronnement

Une nouvelle classe ouvrière ?

La limite d'usure

La grève générale de mai-juin 1968

Le naufrage

La gestation d'un nouveau régime

Aux origines : de Gaulle avec et contre Pétain

Le 16 juin 1940, de Gaulle quitte légalement le sol Français pour Londres où se tient une conférence Franco-Britannique. A cet instant, Paris est aux mains des troupes allemandes. La svastika flotte sur l'Arc de Triomphe. Tout aussi légalement, le pouvoir a été placé entre les mains du Maréchal Philippe Pétain.

Quelle stratégie pour quelle guerre ?

De Gaulle avait plaidé pour la guerre de mouvement et prêché ainsi dans le désert. La guerre étant la continuation de la politique par d'autres moyens, la stratégie militaire en découlait. Elle s'avéra, on le sait, purement défensive et statique. Ce qui donna « la drôle de guerre » qui devait permettre d'éviter à la France d'être, comme en 1914, le théâtre des opérations et de payer le plus lourd tribut en vies humaines.

En outre, cette stratégie spéculait sur le blocus de l'Allemagne et son engagement sur plusieurs fronts dans lequel les armées du Führer s'épuiseraient. Consolidation de la Ligne Maginot et raids aériens suffiraient pour procéder dans un second temps au démantèlement de l'Allemagne.

Cette stratégie intégrait la faiblesse du facteur moral parmi les soldats mais aussi le fait que la France était adossée à un empire colonial conséquent. Au regard de tous ces considérants, la guerre de mouvement semblait trop risquée.

De son côté, Hitler avait été surpris par la déclaration de guerre Franco-Britannique au lendemain de l'invasion de la Pologne et de la signature du Pacte Germano-Soviétique. Une guerre que la France et l'Angleterre avaient tout fait pour éviter, au prix de concessions inouïes censées permettre de sauver l'essentiel, à savoir les empires coloniaux respectifs de ces deux grandes puissances. On le sait, rien ne fut entrepris pour venir en aide à la Pologne.

Les classes dirigeantes et le gouvernement qu'elles s'étaient données pensaient tout bas ce que le futur collaborateur Marcel Déat écrivait tout haut : pas question de mourir pour Dantzig ! La meilleure attaque était la défense et, dans le pire des cas, mieux valait Hitler que le « front populaire ».

Ce n'est pas par aveuglement que l'Etat-major et les gouvernements, Blum compris, avaient rejeté la stratégie vantée par de Gaulle. Et ce n'est pas parce que la ligne Maginot s'était arrêtée à la forêt des Ardennes que la « bataille » a été « perdue », mais parce que la France ne voulait pas d'une guerre offensive. France et Angleterre pensaient que l'Allemagne serait stoppée dans son élan par le blocus économique. Or, grâce à l'aide de Staline, dans le cadre du Pacte Germano-soviétique, l'Allemagne put surmonter ce blocus et l'URSS devint le grand ravitailleur d'Hitler.

Si la ligne Maginot avait couru jusque dans la forêt réputée infranchissable, elle aurait, on peut le penser, ployé sous les bombardements. Ou alors, les troupes allemandes auraient envahi la France via la frontière italienne, de concert avec les troupes mussoliniennes. Aucune artillerie lourde n'aurait arrêté l'Allemagne dans sa soif d'espace vital. En tous cas, nul ne put ou su prédire la blitzkrieg.

Partage des tâches et des rôles

De Gaulle à Londres, Pétain à Vichy, voilà qui obéissait à un partage objectif des tâches, l'un préservant l'alliance Franco-Britannique dans la perspective de la défaite de l'Allemagne et l'autre la continuité de l'Etat sur le sol national. Ce qui a permis à maints pétainistes de faire accroire que le Maréchal menait un double-jeu. Non, le Maréchal a bu le calice jusqu'à la lie, encaissant toutes les humiliations nécessaires afin que l'Etat français demeure. A

cet instant, de Gaulle fut plus clairvoyant. Il s'était convaincu que l'Allemagne finirait par perdre la guerre d'une manière ou d'une autre et que, dans ce cas de figure hautement probable, la France risquait de devenir un dominion de l'Angleterre voire des Etats-Unis. De retour sur le sol natal, de Gaulle fut heureux de retrouver quasi-intacte la structure de l'Etat et de sa bureaucratie, grâce à Pétain qui avait su la préserver. Ainsi, le corps préfectoral fut peu touché par l'épuration et encore moins la Police française, trempée jusqu'aux os dans les menées antijuives génocidaires.

Champ de patate ou jardin potager ?

Au demeurant, la seconde guerre mondiale ne fut pas un choc entre « démocraties » et « fascisme », ce fut une guerre dans laquelle les grandes puissances cherchèrent à préserver ou à acquérir des positions-clé dans le monde. L'Allemagne, à forte densité et avance industrielle, revendiquait sa part du gâteau colonial pour offrir les plus vastes débouchés à sa production, ce qui plaçait, de facto, ses ennemis sur la défensive. L'Allemagne n'ayant « rien à perdre » sur ce terrain, France et Angleterre risquant tout, tandis que les USA se tenaient en embuscade, mues par le désir de « réduire l'Europe en un champ de patates » (Général Patton, dixit) tandis qu'Hitler rêvait de transformer la France en un « jardin potager » . La démocratie et l'antifascisme servirent à galvaniser les troupes, à apporter une justification morale à la guerre et à sceller une union nationale plaçant le mouvement ouvrier à la remorque de l'intérêt général... des classes dirigeantes. Hormis Louis Renault, rares furent les patrons collaborateurs sur leur terrain à être désignés à la vindicte populaire. Le désir de vengeance trouva un exutoire immonde dans la tonte des femmes qui avaient pratiqué « la collaboration horizontale » avec des officiers allemands. Quant aux miliciens, de Gaulle en recycla un grand nombre dans le corps expéditionnaire, vers l'Indochine en particulier. Dans ces conditions, il est tout aussi ridicule de dire que de Gaulle s'est « planqué » à Londres que de soutenir qu'il fut la condition sine qua non de la résistance intérieure dont il se méfiait, en particulier quand des maquis populaires se firent jour.

Quelle libération ?

Quant aux Etats-Unis, leur premier mouvement fut de chercher à prendre langue avec Pétain, puis Giraud. Pétain pouvant être recyclé à une autre étape comme faire-valoir d'une administration américaine du territoire français (possibilité qui se referma lorsque Laval revint au pouvoir), le général Giraud pouvant devenir un fantoche utile de la « superpuissance », laquelle était déterminée à faire de l'Europe « un champ de patates » pour reprendre la formule du Général Patton. Mais, de Gaulle, non sans perspicacité et lucidité, fit comprendre à Roosevelt que la mise en place d'une administration américaine risquait de provoquer « une révolution communiste », prenant appui sur l'avance des troupes soviétiques et l'aura libératrice et antifasciste dont était coiffée l'URSS, depuis le tournant de Stalingrad qui avait soulevé un immense espoir de « libération totale et définitive » au sein des peuples opprimés sous le joug nazi. Ainsi, avant même la libération complète du territoire français, de Gaulle va négocier à Moscou avec Staline, pour requérir son appui dans la reconstruction et, donc, celui du PCF. Dès avant cette visite, le chef du PC, Maurice Thorez a donné des gages en proclamant sitôt son retour d'URSS où il avait dû se réfugier comme déserteur : « *un seul Etat, une seule armée, une seule police* » et en travaillant activement au désarmement des milices patriotiques impulsées par les militants de son parti. C'est dire que sans un accord au moins tacite avec « le Parti des fusillés », de Gaulle ne pouvait rien.

De Gaulle face à la Résistance

De Gaulle eût une tâche ardue : faire face tout à la fois à Pétain, à Roosevelt et ... à la Résistance intérieure. Comme l'a fort bien souligné l'historien Maurice Rajsfus, de Gaulle, une fois exfiltré à Londres, avait formé le dessein, non pas de préparer une guerre de partisans sur le sol français, mais de reconstituer l'armée française sur le sol britannique. A l'été 40, de Gaulle n'est qu'un « chef autoproclamé » comme le souligne Rajsfus. Sur les quelques 100 000 soldats rescapés en Angleterre, de Gaulle va rallier à son panache blanc une frêle troupe de 7000 hommes. Au droit de cette minuscule armée, de Gaulle créa le Bureau Central de Renseignement et d'Action. « C'est prioritairement par le biais de cet organisme que la France libre envisage de développer une action clandestine en France destinée à recueillir du renseignement bien plus qu'à constituer une véritable armée de l'ombre » rappelle encore Rajsfus.

La France libre, ébauche d'un Etat fort

Nous devons à l'historien Maurice Rajsfus, enfant rescapé de la rafle du Vel d'hiv l'éclairage le plus édifiant porté sur « la France libre » qui, depuis Londres, préparait, non pas la Libération, mais la Revanche. Le BCRA fut le noyau dur de cette « France libre » qui s'incarnait en de Gaulle.

Le BCRA contrôle le parachutage d'armes, les lâchant avec parcimonie et à bon escient aux FTP et s'applique à créer des « maquis » le plus loin possible des centres urbains. Ce qui selon Charles Tillon (cité par Rajsfus) « avait pour objet de séparer les FFI de la population civile [...] les séparer des masses et paralyser l'insurrection populaire ». Le même BCRA est vertébré par d'anciens Cagouards, authentiques fascistes, tels le Colonel Passy que Roosevelt surnommera « le Himmler de de Gaulle ». Henri de Kerillis, homme de droite patenté qui rejoint de Gaulle le 18 juin 1940, s'inquiète dès 1943 de la concentration des pouvoirs civils et militaires entre les mains du Général qu'il juge contraire au « principe démocratique ». Dans son livre, introuvable en France, *de Gaulle Dictateur* (1945) dénonce les actes de barbarie de cette police gaulliste de la première heure : « *Dénonciations, arrestations, enlèvements, détention arbitraire et usage de la torture. Pourquoi de Gaulle s'entoure-t-il, à Londres, de Cagouards ?* »

De Gaulle face à la Libération

Restauration ou Révolution ? La Libération soulève dans la population un immense espoir. L'Etat est démembré, disloqué. Le Régime de Vichy est tombé. La fin d'Hitler semble proche. Là encore, de Gaulle doit faire face au « flot des passions » et des aspirations populaires à « changer la vie » qu'il ne peut mater seul.

On prête à de Gaulle les réformes importantes qui ont été réalisées dans la foulée de la Libération. Il s'en expliqua dans ses Mémoires :

« La question sociale au premier rang »

Le flot de passions, d'espoirs, de douleurs, répandus sur les belligérants, l'immense brassage humain auquel ils se trouvent soumis, l'effort requis par la reconstruction, placent la question sociale au premier rang de toutes celles qu'ont à résoudre les pouvoirs publics. Je suis sûr que, sans des changements profonds et rapides dans ce domaine, il n'y aura pas d'ordre qui tienne. Combien est ce vrai pour la France ! La guerre l'avait saisie en pleine lutte des classes [...] Quand la France aborda la guerre, un lourd malaise social tenait son peuple divisé. Pendant le drame, sous le faix du malheur, un grand travail s'était opéré dans les esprits. Le désastre de 1940 apparaissait à beaucoup, comme la faillite, dans bien des domaines, du système et du monde dirigeant ... [...] Et puis, cette guerre, où Hitler luttait à la fois contre les démocraties et contre les Soviets, jetait toute la classe ouvrière du côté de la résistance. La nation voyait les travailleurs reparaître en patriotes en même temps qu'en insurgés, comme ça avait été le cas à l'époque de la Révolution, des journées de 1830, du soulèvement de 1848, des barricades de la Commune.[...] L'aversion à l'égard des structures d'autrefois s'est exaspérée dans la misère, concentrée dans la résistance, exaltée à la libération. Voilà donc pour le « parti » une extraordinaire occasion. Confondant à dessein l'insurrection contre l'ennemi et la lutte des classes, se posant comme le champion des deux sortes de révolte, il a toutes les chances de prendre la tête du pays grâce à la surenchère sociale »

Evouquant les réformes subséquentes à la Libération, il écrivait encore :

Ces transformations, si étendues qu'elles puissent être, sont réalisées sans secousses. Certes, les privilégiés les accueillent mélancoliquement. Certains s'en feront même de secrets griefs pour plus tard. Mais, sur le moment, tous, mesurant la force du courant, s'y résignent aussitôt et d'autant plus volontiers qu'ils avaient redouté le pire. Du côté des communistes, on affecte naturellement de tenir ce qui est fait pour trop peu et d'alléguer que le gouvernement

est empêché d'aller plus loin par ses attaches réactionnaires. Mais, on se garde bien de s'y opposer. Quant aux « politiques », ils ne manquent pas, suivant les règles de l'art, de formuler des réserves dans l'un ou l'autre sens, mais ils approuvent en gros l'œuvre qui s'accomplit et lui accordent, au sein de l'Assemblée des majorités massives. Beaucoup y adhèrent parce qu'elle répond, dans l'ensemble, à d'anciennes revendications. D'autres l'acceptent comme une concession à la paix sociale.

Le plan social du Général

Faisant contre mauvaise fortune, bon cœur, de Gaulle devait préciser dans quelle optique, il avait concédé ces réformes favorables aux classes laborieuses. :

« Le plan que je me suis formé va-t-il bien au-delà de ces réformes d'ordre matériel. Il vise à attribuer aux travailleurs, dans l'économie nationale, des responsabilités qui rehaussent de beaucoup le rôle d'instrument où ils étaient confinés. Qu'ils soient associés à la marche des entreprises, que le travail y ait les mêmes droits, que leur rémunération soit liée comme le revenu des actionnaires, aux résultats de l'exploitation, c'est à quoi je souhaite aboutir [...] Le régime de Vichy avait essayé d'y répondre. Si, dans le domaine financier et économique, ses technocrates s'étaient conduits, malgré toutes les traverses, avec une incontestable habileté, d'autre part, les doctrines sociales de la « révolution nationale » n'étaient pas sans attrait : organisation corporative, charte du travail, privilèges de la famille n'étaient pas sans attrait. Mais le fait que cette entreprise se confondait avec la capitulation rejetait les masses vers une toute autre mystique »

Nous avons ici la quintessence du gaullisme en matière économique :

- organisation corporative de la société calquée sur la Charte du Travail que le régime de Vichy avait mis au point avec le concours de transfuges de la CGT
- le niveau des salaires ne doit plus dépendre désormais de l'évolution du coût de la vie et de l'évolution des besoins au gré des progrès de la technique mais ils varieront, à la hausse ou à la baisse en fonction du « résultat net d'exploitation » des entreprises et, nous le verrons plus tard, à l'échelle du pays, le taux de croissance du Produit intérieur brut doit servir de plafond à l'augmentation moyenne des salaires

Des conquêtes sociales historiques

Mais, à l'heure de la Libération, reconnaît de Gaulle, les masses sont orientés « vers une toute autre mystique ». D'où ce corps de réformes pour endiguer « la révolution communiste » :

- Création de la Sécurité sociale, comme institution ouvrière indépendante selon le principe « collectiviste » : chacun cotise selon ses capacités, chacun perçoit selon ses besoins et adossé sur le salaire socialisé
- le statut général des fonctionnaires,
- les grilles des classifications (grilles de salaires basées sur la reconnaissance des diplômes et de l'ancienneté),
- la nationalisation du gaz, de l'électricité, des mines qui, avec les chemins de fer, n'étaient plus soumis au critère de rentabilité et étaient définies comme « service public au service du public » garantissant « l'égalité d'accès » et des « tarifs identiques » à tous, en tout point du territoire, à mille lieues de la « vérité des prix » capitalistes, selon les « coûts de production » et « l'offre et la demande »
- l'enseignement technique qui soustrait la jeunesse ouvrière à l'apprentissage « sur le tas » et la prépare aux certificats d'aptitude professionnelle, diplôme national, reconnaissant une qualification professionnelle de base par métiers

«Produire d'abord, revendiquer ensuite »

En contrepartie et avec la complicité des dirigeants du PCF, partie prenante du gouvernement : blocage total des salaires et du « minimum vital ». L'idéal social de la France qu'affiche de Gaulle, c'est celui d'un pays, où, dit-il : « *il y aura toujours des pauvres parmi nous mais non plus des misérables* » Vaste programme ! Dans cette optique, le salaire moyen de base doit tout d'abord être ramené à « *la somme des moyens de subsistances nécessaires pour*

maintenir en vie l'ouvrier en tant qu'ouvrier » tel que Marx le décrivait... cent ans auparavant. Un pécule tout au plus suffisant pour « *reproduire sa vie, réduite à la plus simple expression* » (Marx). Cela commence donc en 1945 par le blocage pur et simple des salaires, auquel souscrivent alors les dirigeants du PCF. Et, pour gagner plus, il faut – comme dirait Sarkozy – travailler plus. Thorez, le chef du Parti communiste, apporte alors son eau trouble à ce moulin : « *retroussez vos manches* » assène-t-il aux ouvriers, « *produire d'abord, revendiquer ensuite* », et, pour qui n'aurait pas tout compris : « *la grève est l'arme des trusts* ». De cette façon, à son corps défendant peut-être Thorez obéit à cette conception de l'évolution des salaires, soumise au « *résultat net d'exploitation* » des entreprises, qu'esquisse de Gaulle. La population a faim, elle a froid, elle est mal-logée, elle trime.

L'Union nationale battue en brèche

En 1945, trois grands partis prédominent :

- Le Parti communiste
- Le Parti Socialiste SFIO
- Le MRP, mouvement républicain- populaire, ouvertement démocrate-chrétien

Ce dernier Mouvement revendique sa filiation à la « Résistance » et se présente comme « le parti de la fidélité au Général de Gaulle ».

Ces forces se mesurent à l'occasion des élections de l'Assemblée constituante, à l'automne 1945. Le Parti communiste arrive en tête avec 26,1% des suffrages exprimés, la SFIO en recueille 24,5% et le MRP, 25,6%, avec une participation de 77%. Les partis « marxistes » obtiennent donc une majorité de voix et de siège.

Formellement l'union nationale est reconduite et de Gaulle reconduit à la tête du gouvernement. De Gaulle témoigne : « *je me gardai, bien entendu, de poser ma candidature, ni de rien dire au sujet de mon éventuel programme* ». Avec fermeté, il rejette les prétentions du PC qui revendique des ministères-clé (Intérieur, Affaires étrangères ou Armées).

De son côté, la SFIO refuse toute idée de gouverner sans le PCF. Cette première crise risque alors de déboucher sur la formation d'un gouvernement PC-SFIO dont les dirigeants du PC ne veulent à aucun prix car les masses seraient alors tentées de le pousser plus loin qu'il ne veut aller et le charger de leurs aspirations à « parachever la libération » dans une logique de révolution sociale pour en finir avec la misère et l'exploitation en prenant appui sur les réformes d'ores et déjà consenties. Tel était le contenu social de leur vote.

A aucun prix, le PC ne veut rompre l'Union nationale. Le PC finit donc par se rallier aux conditions émises par de Gaulle : pas de ministère-clé pour le PC. Et, bien que le résultat des élections soit contradictoire avec le maintien de cette grande coalition. Mais, confrontée à une assemblée élue et donc « légitime », de Gaulle sent le sol se dérober sous ses pieds.

Le PCF vole à la rescousse du Général

De Gaulle raconte :

« *Cependant et comme par une sorte d'ironique coïncidence, au moment même où naissait cette pépinière des futurs commis de la République, la menace d'une grève générale des fonctionnaires venait mettre en cause brutalement la cohésion du gouvernement et ma propre autorité.*

*Il n'était certes que trop vrai que le niveau de vie des personnels des services publics souffrait beaucoup de l'inflation. L'augmentation de leur traitement n'atteignait pas celle des prix. Mais, ce que réclamaient pour eux, les syndicats ne pouvait être accordé, sous peine d'effondrement du budget et de la monnaie. Bien que cela fut constaté par le Conseil des ministres, que j'y eusse marqué ma détermination de n'allouer aux intéressés que le supplément raisonnable proposé par René Pleven et ma détermination à **interdire les grèves sous peines de sanctions à infliger aux contrevenants**, je vis une vive agitation se lever au sein du ministère. Plusieurs membres socialistes, suivant les*

consignes que leur donnait leur Parti, me firent entendre qu'ils se retireraient, plutôt que d'opposer un refus aux syndicats et de pénaliser les agents et employés qui manqueraient à leur service. [...] Par un étrange détour, au moment où une crise grave paraissait inévitable, le soutien des communistes me permit de la surmonter. Au sein du Conseil qui tenait une nouvelle séance, Maurice Thorez affirma soudain qu'il ne fallait point céder à une pression intolérable et que, moyennant quelques menus aménagements, les dispositions proposées par le ministre des Finances et par le Président devaient être entérinées. L'après-midi, au Vélodrome d'hiver, alors que les orateurs, mandatés par les syndicats et liées au parti socialiste, avaient invité l'assistance à cesser le travail, le représentant communiste, à l'étonnement général, s'en prit vivement aux agitateurs. « Pour les fonctionnaires, déclara-t-il, faire grève serait commettre un crime contre la patrie ». Puis, à la faveur de cet éclat imprévu du « parti des travailleurs », il fit décider que la grève était, tout au moins, différée. Dès lors, pour régler la question, il ne restait à accomplir que des rites parlementaires».

Mais le plan du Général avorte

Le PC avait donc calmé l'affaire. Mais, elle ne tarda pas à rebondir lors de l'examen du budget. Le PS revendiqua alors une réduction de 20% des dépenses militaires, ce qui laisserait la marge de manœuvre pour augmenter le traitement des fonctionnaires à hauteur du coût de la vie. Là encore, non sans quelques flottements et au travers de son ministre Charles Tillon, le PC sauva la mise au Général. Mais, pour ce dernier, c'en était trop. La cohésion nationale était incompatible avec le régime d'assemblée qui se profilait inéluctablement et qu'il ne supportait pas une seconde. Tout au plus était-il disposé à admettre des rites parlementaires, pourvu que ces rites servent à entériner les décisions gouvernementales, quitte à les amender à la marge. Le manège parlementaire servant de « boucle de rattrapage » pour ébavurer les angles trop tranchants de certaines mesures et d'illustration du consensus autour de la Nation.

Mais, le parti qui le soutenait, le MRP, se défaussa. Sa rupture dans le sillage du Général n'aurait d'autre conséquence que de favoriser l'avènement d'un gouvernement des seuls PCF et SFIO. S'imposa alors comme évidente la formule à mi-chemin entre Union nationale et Front populaire, du « tripartisme » conçu comme « un moindre mal ». De Gaulle y puisa l'occasion de s'adresser au peuple, par-dessus la tête des partis et du nouveau régime. Le gaullisme était né.

Un rassemblement de choc

La Constitution proposée par la première Assemblée fut rejetée, en mai 1946. Les élections qui suivent se traduisent par un recul de la SFIO et une progression du MRP, avec une plus forte participation qui semble indiquer une certaine remobilisation de la droite. De Gaulle semble être en position de peser à nouveau sur le cours politique des choses. A cet effet, il va créer le RPF (rassemblement du peuple français)

Le discours de Bayeux

Dans le foulée, le 16 juin 1946, il fait un long discours à Bayeux, encore relativement modéré dans la forme. Il y dit notamment :

*Tout nous conduit donc à instituer une deuxième Chambre dont, pour l'essentiel, nos Conseils généraux et municipaux éliront les membres. Cette Chambre complètera la première en l'amenant, s'il y a lieu, soit à réviser ses propres projets, soit à en examiner d'autres, et en faisant valoir dans la confection des lois ce facteur d'ordre administratif qu'un collège purement politique a forcément tendance à négliger. **Il sera normal d'y introduire, d'autre part, des représentants, des organisations économiques, familiales, intellectuelles, pour que se fasse entendre, au-dedans même de l'État, la voix des grandes activités du pays.** Réunis aux élus des assemblées locales des territoires d'outre-mer, les membres de cette Assemblée formeront le grand Conseil de l'Union française, qualifié pour délibérer des lois et des problèmes intéressant l'Union, budgets, relations extérieures, rapports intérieurs, défense nationale, économie, communications.*

Du Parlement, composé de deux Chambres et exerçant le pouvoir législatif, il va de soi que le pouvoir exécutif ne saurait procéder, sous peine d'aboutir à cette confusion des pouvoirs dans laquelle le Gouvernement ne serait bientôt plus rien qu'un assemblage de délégations. Sans doute aura-t-il fallu, pendant la période transitoire où nous sommes, faire élire par l'Assemblée nationale constituante le président du Gouvernement provisoire, puisque, sur la table rase, il n'y avait aucun autre procédé acceptable de désignation. Mais il ne peut y avoir là qu'une disposition du moment. En vérité, l'unité, la cohésion, la discipline intérieure du Gouvernement de la France doivent être des choses sacrées, sous peine de voir rapidement la direction même du pays impuissante et disqualifiée. Or, comment cette unité, cette cohésion, cette discipline, seraient-elles maintenues à la longue si le pouvoir exécutif émanait de l'autre pouvoir auquel il doit faire équilibre, et si chacun des membres du Gouvernement, lequel est collectivement responsable devant la représentation nationale tout entière, n'était, à son poste, que le mandataire d'un parti ?

C'est donc du chef de l'État, placé au-dessus des partis, élu par un collège qui englobe le Parlement mais beaucoup plus large et composé de manière à faire de lui le président de l'Union française en même temps que celui de la République, que doit procéder le pouvoir exécutif. Au chef de l'État la charge d'accorder l'intérêt général quant au choix des hommes avec l'orientation qui se dégage du Parlement.

À lui la mission de nommer les ministres et, d'abord, bien entendu, le Premier, qui devra diriger la politique et le travail du Gouvernement. Au chef de l'État la fonction de promulguer les lois et de prendre les décrets, car c'est envers l'État tout entier que ceux-ci et celles-là engagent les citoyens. À lui la tâche de présider les Conseils du Gouvernement et d'y exercer cette influence de la continuité dont une nation ne se passe pas. À lui l'attribution de servir d'arbitre au-dessus des contingences politiques, soit normalement par le conseil, soit, dans les moments de grave confusion, en invitant le pays à faire connaître par des élections sa décision souveraine. À lui, s'il devait arriver que la patrie fût en péril, le devoir d'être le garant de l'indépendance nationale et des traités conclus par la France.

Naissance de la IV^{ème} République

La constitution de la IV^{ème} République est adoptée à une courte majorité, par referendum, le 13 octobre 1946, à 53% des voix et sur fond d'abstentions massives dépassant les 30%. Alors que le premier projet était « monocaméral » et épaulé par deux conseils purement consultatifs, le Conseil économique où siègent les représentants des syndicats ouvriers et patronaux et le Conseil de l'Union Française où siègent les représentants des colonies, le second projet, s'il amoindrit les pouvoirs du Sénat transformé en Conseil de la République, réédite dans ses grandes lignes les lois constitutionnelles de 1875 qui avaient servi de matrice à la République précédente. Les prérogatives du président de la République sont restaurées mais, dans les faits, elles ne pèseront pas lourd. Le préambule de la Constitution de 1946 entérine les droits sociaux fondamentaux :

1. Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. Il réaffirme solennellement les droits et libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République.
2. Il proclame, en outre, comme particulièrement nécessaires à notre temps, les principes politiques, économiques et sociaux ci-après :
3. La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme.
4. Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République.

5. Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances.
6. Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix.
7. Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent.
8. Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises.
9. Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité.
10. La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement.
11. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.
12. La Nation proclame la solidarité et l'égalité de tous les Français devant les charges qui résultent des calamités nationales.
13. La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat.
14. La République française, fidèle à ses traditions, se conforme aux règles du droit public international. Elle n'entreprendra aucune guerre dans des vues de conquête et n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple.
15. Sous réserve de réciprocité, la France consent aux limitations de souveraineté nécessaires à l'organisation et à la défense de la paix.
16. La France forme avec les peuples d'outre-mer une Union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion.
17. L'Union française est composée de nations et de peuples qui mettent en commun ou coordonnent leurs ressources et leurs efforts pour développer leurs civilisations respectives, accroître leur bien-être et assurer leur sécurité.
18. Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires ; écartant tout système de colonisation fondé sur l'arbitraire, elle garantit à tous l'égal accès aux fonctions publiques et l'exercice individuel ou collectif des droits et libertés proclamés ou confirmés ci-dessus

Ce faisant, cette Constitution républicaine ne répond en rien au vœu formé par le Général. Le maintien de la coalition tripartite lui libère l'espace dans lequel il va former son propre parti, le RPF – Rassemblement du Peuple Français – en opposition au régime et au gouvernement où siègent encore, pour un temps, les ministres communistes.

Avril 1947 : la Grève Renault et ses conséquences

Le RPF surgit en avril 1947, au début d'un tournant décisif dans la situation politique. Quelques jours à peine après la formation du parti gaulliste, la grève éclate aux usines Renault-Billancourt. Stimulée par des militants trotskystes et libertaires, et particulièrement Pierre Bois, les premiers débrayages du 25 avril se heurtent au PC et aux dirigeants de la CGT de l'usine. La revendication est l'augmentation de 10 francs pour tous. Les discours fustigeant les « hitléro-troskystes » n'y font rien. Eugène Hénaff, secrétaire général de la Métallurgie CGT, se fait huer à Billancourt et très rapidement, on dénombre plus de 10 000 grévistes. Le PC est donc obligé de « prendre le train en marche », pour ne pas perdre pied dans la « forteresse ouvrière ». Ce qui précipite son départ du gouvernement, le Président du Conseil Ramadier mettant le PC au pied du mur, celui-ci étant alors contraint de rompre la « solidarité gouvernementale » pour ne pas s'aliéner les travailleurs à l'heure où les rations de pain sont revues à la baisse.

Le départ des ministres communistes est consommé le 5 mai – les députés refusant d'accorder la confiance au gouvernement sur sa politique salariale à la Régie Renault. Le 8 mai, le gouvernement concède 3 francs d'augmentation aux travailleurs de la régie Renault. Ce qui permet aux dirigeants de la CGT d'imposer la reprise du travail. Soit-dit en passant, le départ des ministres PCF n'est pas dû, comme on le dit trop souvent, aux premières salves de la guerre froide qui n'a tout simplement pas encore commencé.

Le Plan Marshall et la guerre froide

Le motif immédiat de la guerre froide fut le Plan Marshall. Envisagé par l'administration étasunienne fin 1946, il fut annoncé le 5 juin 1947, un mois après l'éviction des ministres PCF, ce parti démontrant aussitôt qu'il ne renonçait pas à la Paix sociale, en organisant la reprise du travail à Billancourt.

Le Plan Marshall obéissait à un double impératif :

- Apporter aux pays d'Europe les crédits nécessaires leur permettant d'honorer les importations massives de produits made in USA et de se reconstruire tout en offrant des débouchés à l'économie US
- Endiguer, dans ces pays, le développement de la pauvreté, de la détresse et de la misère propices au déclenchement de situations révolutionnaires

Or, il faudra attendre encore jusqu'au 2 juillet la décision de l'URSS de rejeter le Plan Marshall.

Réalignement du PCF

Les grèves qui se développent au mois de juin 1947, en particulier à la SNCF, revêtent encore un caractère largement spontané, indépendant de la politique de l'URSS, le PC cherchant encore, à cette étape, à se présenter comme un parti respectable et respectueux vis-à-vis du gouvernement en place. Dès lors, le gouvernement n'apparaît plus comme garant de la Paix sociale, ce qui va donner des ailes au RPF naissant, se déclarant également hostile au Plan Marshall et au PCF.

Le PCF est alors à son zénith puisqu'aux élections législatives de novembre 1946, il a recueilli 29% des voix au détriment de la SFIO qui chute à 16% sur la base d'une participation à hauteur de 78%. Son tournant vers une politique d'opposition au gouvernement survient en réalité en septembre 1947, sous la férule du Kominform qui vient de se créer, sur la base de la théorie des deux blocs ou des deux camps venue se greffer sur les accords de Yalta et Postdam. Un camp dit socialiste et démocratique autour de l'URSS et un camp impérialiste autour de l'axe des Etats Unis. Le PCF ne va plus se contenter de suivre les grèves, il prend les devants, les déclenche dans un climat propice à l'explosion sociale et, les fragmente en leur imprimant un caractère de grèves tournantes. Mais, le PC ne cherche pas à susciter des grèves insurrectionnelles, il les utilise pour faire pression sur le régime afin de le tenir en respect vis-à-vis de l'URSS, ce qui n'empêche pas les débordements et des affrontements d'une violence inouïes qui, inévitablement, introduisent un facteur de déstabilisation, accréditant la thèse de la subversion communiste. Mais, une fois que « la mayonnaise a pris », le PC via sa fraction dans la CGT appelle à la reprise. Les grèves de l'automne 47 entraîneront trois millions de grévistes, par vagues.

L'automne chaud de 1947

Dans la revue Historia, Remy Kauffer les relate ainsi :

Officiellement créé le 5 octobre, dans la foulée de Szklarska Poreba, le Bureau d'information des partis communistes, le Kominform, exige une agitation anti-américaine de tous les instants et un soutien résolu aux mouvements sociaux. L'orientation va se traduire par un activisme forcené.

Ainsi verra-t-on nombre de militants organisés en groupes de choc, les " sportifs ", souvent issus des Francs-Tireurs et Partisans, l'aile armée de la résistance communiste, se jeter à corps perdu dans une cascade d'opérations illégales : espionnage au sein des administrations, prises d'assaut de bâtiments publics, grèves semi-insurrectionnelles, voire sabotages (lire encadré).

Mal nourris, mal payés, mal chauffés après cinq ans de guerre et de privations, les Français de 1947 ne manquent pas de sujets de préoccupation. Cela exclut l'hypothèse d'une vague de grèves purement politiques, entièrement manipulées par le PCF. A l'heure où le charbon manque malgré la bataille de la production (fermement soutenue d'ailleurs par Maurice Thorez quand il était au gouvernement), qui pourrait minimiser les difficultés d'approvisionnement en énergie ? Sans parler du ravitaillement toujours aussi incertain ; du rationnement ; des tickets d'alimentation ; du marché noir qui triomphe toujours avec son cortège de profiteurs, les " beurre, œufs, fromages " ; du taux d'inflation de 60 % par an ; des prix qui distancent les salaires en dépit des accords du 1er août entre patronat et CGT ?

C'est de récupération politique qu'il convient de parler, plutôt que de grèves aux mobiles revendicatifs. D'une logique bloc contre bloc, PCF, CGT et " organisations de masse " contre un régime de la IV^e République pris en tenailles entre l'agitation communiste et la progression foudroyante du RPF. Les élections municipales des 19 et 26 octobre 1947 ont en effet vu un raz-de-marée gaulliste, avec près de 38 % des suffrages.

Comme beaucoup, de Gaulle croit au réchauffement à court terme de la guerre froide naissante. Par leur caractère brutal, les mouvements sociaux animés par le PCF semblent lui donner raison. Un avocat gaulliste, Michel Carlini, devient-il à une voix d'avance Conseiller municipal de Marseille à la place du communiste Jean Cristofol ? Le 12 novembre, la CGT locale appelle à la grève générale contre l'augmentation du tarif des tramways. Des incidents surviennent, quatre grévistes sont inculpés. Pour les libérer, 4 000 manifestants pénètrent en force dans le palais de justice. Ils se retournent ensuite contre l'hôtel de ville, insultant et frappant Carlini, qui aurait manqué d'être défenestré - l'épisode reste contesté, mais pas la violence de l'émeute. A la nuit tombée, ils s'en prennent aux bars louches du quartier de l'Opéra, fief du milieu marseillais. L'un d'entre eux, le jeune ouvrier communiste Vincent Voulant, est abattu par des truands du célèbre clan Guérini. Le 14, jour de ses obsèques, trois salariés marseillais sur quatre sont en grève.

Le 17 novembre, 10 000 mineurs cessent le travail pour protester contre la révocation de Léon Delafosse, président communiste des Charbonnages du bassin houiller du Nord. Le lendemain, ils sont plus de 80 000 à se croiser les bras. Le 19, la grève reprend chez Renault ; elle paralyse Citroën. D'autres secteurs s'embrasent dans les jours suivants : les enseignants, le bâtiment, les métallos, les dockers, les fonctionnaires. Toutes les régions sont touchées : le Nord, le Midi, la région lyonnaise, le Centre. Le 29, Saint-Etienne est au bord de l'insurrection : 30 000 grévistes mineurs, cheminots ou travailleurs du textile manifestent. Armés de barres de fer, des " sportifs " se heurtent aux CRS en tentant de prendre d'assaut la préfecture. Les manifestants mettent en fuite la police, montent en grappe sur trois automitrailleuses militaires - les officiers ont refusé de faire tirer sur eux -, subtilisent les armes des soldats (elles seront rendues discrètement après-coup) et obligent les gendarmes à évacuer la gare. Bilan : 100 blessés et le pouvoir dans la rue durant plusieurs heures, mais aucun mort. Cela finit par faire beaucoup. Trop, aux yeux des cégétistes confédérés, c'est-à-dire non communistes. Minoritaires dans un syndicat où leur liberté d'expression semble de plus en plus réduite, ces derniers viennent de tenir, les 8 et 9 novembre, salle Lancry à Paris, la première conférence nationale de leur tendance, baptisée CGT-Force ouvrière.

La scission de décembre 1947 donnera, le 12 avril 1948, naissance à Force ouvrière. Et comme le mouvement social tend, sous l'impulsion des " sportifs " communistes, à radicaliser ses formes d'action en même temps qu'il s'essouffle au plan revendicatif, les " confédérés " renouent avec une base qui entend se battre pour ses conditions d'existence, et rien d'autre. Dans divers endroits, ils parviennent ainsi à imposer des votes à bulletin secret débouchant sur une

reprise rapide du travail : 77 % contre la grève chez Berliet et 81 % chez Citroën, où, dans la nuit du 19 au 20 novembre, la police évacue sans coup férir les usines occupées.

Côté gouvernemental aussi, on réagit. Le 22 novembre, le démocrate-chrétien Robert Schuman prend la place de Ramadier, victime de la crise. Le tout nouveau ministre de l'Intérieur, Jules Moch, un socialiste, n'hésite pas à demander, quand c'est nécessaire, l'aide de l'armée. Ainsi dans le Nord et le Pas-de-Calais où la grève des mineurs prend valeur de symbole. Du 27 mai au 10 juin 1941, 100 000 " gueules noires " de ces mêmes bassins avaient déjà cessé le travail. Un mouvement revendicatif à forte coloration patriotique dont le PCF s'était servi après-guerre pour " démontrer " son entrée dans la Résistance avant l'attaque nazie du 22 juin 1941 contre l'URSS.

Pour quadriller les bassins, les grévistes CGT procommunistes, très déterminés, n'ont pas hésité à réquisitionner le parc de transport des Houillères, transférant rapidement d'un puits à un autre les " sportifs " des piquets de grève à bord de camions. Un avantage sérieux sur les " confédérés " ou les syndicalistes chrétiens de la CFTC, moins bien outillés puisque, eux, restent dans la légalité. Parfois, on recourt à la force : le 23 novembre, par exemple, le dépouillement d'un vote à bulletin secret de Bruay-en-Artois donne 2 262 voix contre la grève et 558 pour, quand un commando de gros bras communistes pénètre dans la salle et renverse les urnes...

Moch et le gouvernement, eux, ne faiblissent pas. Bientôt, ce sont 10 000 soldats qui quadrillent les carreaux des mines et les corons. Parmi eux, les hommes du 11e bataillon parachutiste de choc, bras armé des services secrets, le SDECE, déguisés en gendarmes mobiles. Mais ces combattants des forces spéciales, aussi anticommunistes soient-ils, n'ont pas du tout envie de s'opposer à des travailleurs qu'ils respectent et dont ils se rappellent l'action antiallemande sous l'Occupation. Ainsi des petits billets parviennent-ils aux mineurs qui occupent les fosses, avertissant ces derniers que s'ils recourent à la violence contre les non-grévistes ou se livrent au sabotage, ils trouveront à qui parler, mais que dans le cas inverse, si les " gueules noires " se bornent à cesser le travail, rien de fâcheux ne se produira.

C'est dire à quel point les militaires, conscients du danger majeur que représenterait l'entrée du pays dans un cycle de troubles, n'apprécient guère cette situation qui les transforme en policiers. De fait, mis à part les communistes, ou du moins certains d'entre eux, personne n'a envie d'envenimer les choses. Les tâches le plus répressives vont donc échoir aux CRS ou aux gendarmes mobiles, dont c'est la vocation. Résultat : des affrontements violents mais circonscrits (aucun mort malgré la rumeur d'origine communiste qui veut que la troupe ait ouvert le feu sur la foule), des dizaines de blessés parfois graves, 100 révocations, 1 000 suspensions et 500 déplacements forcés de " gueules noires " d'un puits à un autre.

Le 9 décembre, le comité central de grève donne brusquement le signal de la reprise du travail.

Bien sûr, ce témoignage est une version des faits qui mérite d'être confrontée à d'autres. Mais, cette situation semble devoir profiter au RPF qui rafle la mise aux municipales d'octobre 1947 en obtenant 35% des voix et en prenant les villes de Marseille, Lille, Bordeaux, Rennes, Strasbourg.

Le double combat du RPF

Le RPF va mener un double combat, contre le communisme et contre le Régime. A cette fin, il va se doter d'un puissant service d'ordre de 10000 membres, d'une antenne en vue de pénétrer dans les entreprises, l'Action ouvrière et va créer un « syndicat », la confédération générale des syndicats indépendants qui plus tard va donner naissance à la sinistre Confédération Française du Travail, la CFT.

Le RPF va attirer en son sein d'anciens membres de l'Action Française mais aussi des personnalités venues de la gauche comme André Malraux et Manuel Bridier, ancien dirigeant des Jeunesses communistes.

Face aux grèves, le RPF dénoncera leur caractère politique, déterminé par les intérêts de l'URSS, dans la période 1947/1950 puis fera des tentatives pour utiliser le mécontentement social comme un des éléments de sa stratégie visant à renverser la IV^e République. Il préconisera la réglementation du droit de grève par la mise en place de referendums préalables voire leur interdiction dans les services publics ainsi que le retour à l'arbitrage de l'Etat dans les conflits sociaux. Pour faire bonne mesure, il ne manquera pas de fustiger les patrons pour leur peu de considération à l'égard des salariés, traités comme des « matières ».

En 1953, le RPF sera mis en sommeil, nombre de ses députés ayant décidé d'aller « à la soupe », selon l'expression du Général, et d'entrer dans le jeu du Régime. Commence alors pour de Gaulle cette fameuse « traversée du désert » qui va durer cinq ans. La même année, le RPF perdra la plupart des municipalités conquises en 1947.

Le RPF et les grèves

Les douze années d'existence de la IV^{ème} République ont été jalonnées de grèves de masse. En 1947-48, en août 1953 (qui prit le caractère d'une grève générale) et en 1955-56 (chantiers navals). La France a alors connu d'intenses conflits sociaux

- En 1947, 3598 grèves et 3 millions de grévistes
- En 1948, 1374 grèves et plus de 6,5 millions de grévistes
- Les années 1947, 1948, 1950 et 1953 détiennent les records absolus du nombre de journées perdues pour faits de grèves – Ce record ne sera dépassé qu'en 1968.

Les grèves sauvegardent les acquis

Ces grèves permirent de sauvegarder voire de consolider les conquêtes sociales issues de la Libération, notamment

- au travers de la mise en place du SMIC, en 1949, conçu comme la base de toutes les grilles de classification et calculé à partir des besoins essentiels d'un salarié célibataire
- au travers de la loi du 11 février 1950 mettant en place la politique conventionnelle, c'est-à-dire la généralisation des conventions collectives de branche, pouvant être plus favorables aux salariés que ne l'est la loi et donc du contrat collectif de travail (CDI)
- au travers de la défense des régimes spéciaux de retraite (1953)

L'attitude de la branche « ouvrière » du RPF face à ces grèves fut un mélange de « jaunisse » et de démagogie sociale qui n'est pas sans rappeler celle des fascistes italiens et des nationaux-socialistes allemands avant leur accession au pouvoir.

Le RPF et les grèves de 1947 :

Le RPF considère dès le mois de juin que les grèves en cours sont politiques. Selon ce parti, l'attitude de la CGT « semble plus préoccupée de la guerre contre le Vietnam et de la politique de la France que du ravitaillement ». Le 5 octobre, de Gaulle fustige « *les séparatistes exploitant les misères et attisant les colères* » (les séparatistes en question sont, selon le Général, les communistes, NDA)

Grèves de 1948 :

Le RPF entend rappeler « *à quelques privilégiés tentés de l'oublier, la tragédie des familles françaises aux prises avec la misère à cause de l'inflation et des salaires bloqués* ». A noter que le RPF n'emploie pas le vocable « patronat » ou « capitalistes » mais parle de « privilégiés ». Nous savons quel contenu a pris le mot « privilégié » par la suite, destiné à certaines catégories de salariés « nantis » d'« avantages acquis ». « *La levée de bouclier est générale contre les décrets de misère Queuille. Les classes laborieuses sont durement frappées* » s'avance le RPF en octobre. On est là à deux doigts du discours révolutionnaire prolétarien. Mais, car il y a un mais, c'est pour mieux dénoncer « les grèves Molotov » et la politisation des grèves qui selon le RPF doit favoriser la prise du pouvoir par le PCF pour le compte de Moscou. Ainsi, le parti gaulliste considère-t-il que le bassin minier est devenu une « république populaire autonome » « plus soumise à Moscou qu'à Paris »

Le RPF et la scission de la CGT :

fin 1947, les « réformistes » mais aussi les anarcho-syndicalistes se séparent de la CGT désormais vertébrée par le PCF et créent la CGT-Force ouvrière.

Pour le RPF : il faut « *la dépolitisation réelle des syndicats, la transformation du syndicalisme haineux et revendicateur en force constructive associée à la rénovation principale, le devoir des compagnons étant de créer des syndicats autonomes, apolitiques* ». Les gaullistes annonçant des 1948 leur volonté de créer des syndicats nouveaux. Cela débouchera plus tard sur la mise en selle de la sinistre CFT, lié au SAC, la police parallèle du régime gaulliste.

Le RPF et les grèves dans les services publics :

Une circulaire de l'Action ouvrière, le bras para-syndical du RPF énonce clairement : « *La grève et l'interruption des services publics vitaux pour la Nation ne sont pas admissibles dans un Etat digne de ce nom* »

Le RPF et les grèves de 1950 :

le PCF est toujours accusé de fomenter les troubles pour affaiblir le pays en Indochine, d'affaiblir l'Alliance Atlantique et de préparer la guerre civile. Mais, cette fois, les gaullistes pointent la responsabilité du Régime. Un Régime trop faible – de Gaulle, dixit- qui a « déposé en matière sociale son bilan et a remis face à face les employeurs et les employés »

Le RPF et les conventions collectives :

« *Non, la solution n'est pas dans les conventions collectives. Elle est dans un changement de Régime économique et social* » (de Gaulle) Le régime économique et social que le Général appelle de ses vœux est, on le sait, « l'association Capital-Travail », c'est-à-dire « *un régime organique d'association entre tous ceux qui travaillent ensemble à l'intérieur d'un même groupe d'entreprises* ». C'est dans ce régime corporatiste qui n'ose pas dire son nom que doivent « *se traiter d'égal à égal les rémunérations et conditions de travail. Il va de soi qu'une telle organisation doit comporter un arbitrage organisé en permanence à chaque degré de l'association ; l'arbitre suprême étant naturellement l'Etat, ce qui exige qu'il soit impartial, c'est-à-dire élevé au-dessus des partis* » (de Gaulle, 1947). Il est intéressant de noter le lien qui existe, de facto, entre la forme des rapports sociaux et des rapports d'exploitation et la forme de l'Etat, même si cette corrélation n'est pas purement mécanique.

Le RPF et les grèves de 1953 :

Celles-ci marquent un tournant dans la manière gaulliste d'aborder les problèmes de la lutte des classes sur son terrain direct. En janvier 1953, Manuel Bridier, responsable « ouvrier » du RPF, déplore « *les échecs totaux des grèves pourtant revendicatives dans une situation économiques et sociales qui rendaient plus justifiées que jamais ces revendications* ». On voit se profiler ici la thématique des « revendications justifiées » et trouvant leur « justification » dans la « conjoncture ».

Commentant la grande grève de la fonction publique, les responsables gaullistes diront : « *professionnelle, branchée sur un ensemble de revendications sociales, partie de la base sans aucun mot d'ordre politique. Le caractère d'unanimité de cette grève n'est pas contestable* » pour affirmer, dans la foulée que « *le peuple a dit non au Régime* » et que *la crise sociale constitue l'aspect le plus grave de la crise générale du Régime*, ce qui au demeurant ne manque pas de lucidité. Cet angle d'attaque pourrait sans exagération s'appliquer à la grève générale interprofessionnelle de Mai-Juin 1968 et à la grève potentiellement générale de novembre-décembre 1995.

Grèves et changement de régime

A l'automne 1953, de Gaulle déclare devant les délégués départementaux de son parti :

« *Nous devons changer le Régime (...)* Qu'est-ce que cela veut dire ? *Au point de vue politique, cela veut dire changer la structure du Régime (...)* ça veut dire que de Gaulle prend le pouvoir. *C'est cela que cela veut dire ou rien du tout* ». Ce n'est que la reprise sous une forme péremptoire et « personnelle » de la stratégie qu'annonçait Jacques Baumel en novembre 1948 :

« *L'Association Capital-Travail ne peut être appliquée dans le régime actuel. Il faut donc changer le régime et appeler de Gaulle au plus tôt. Les moyens ? Dissolution, élections générales et retour de de Gaulle au pouvoir* »

Face à la Révolution algérienne

Depuis fort longtemps, la France souffrait d'une « *disproportion entre son poids économique et sa position mondiale* » pour reprendre les termes de Trotsky. L'industrie française accusait un retard important sur l'Allemagne, l'Angleterre et les Etats Unis. Mais son empire colonial lui conférait le statut de grande puissance et devenait un fardeau pour l'Etat, devant entretenir des fonctionnaires, des troupes et tout un appareil de domination et de domestication. Loin de favoriser le développement industriel de la France, l'Empire colonial encourageait bien plutôt la tendance au parasitisme, à l'accumulation passive de Capital. Erigée par défaut en puissance de premier de plan au lendemain de la Première guerre mondiale, la France est considérablement affaiblie et peinera à retrouver son niveau de production industrielle de la fin des années 30 qui n'était déjà pas très fameux pour l'époque.

Décoloniser pour mieux dominer

A la Libération, tant pour prévenir les révoltes coloniales que pour satisfaire aux exigences des alliés, la France transforme son empire en Union Française, laquelle doit permettre l'émergence d'une bourgeoisie autochtone dans les divers pays soumis à son talon de fer à même de fournir un levier à une domination indirecte de la « Nation mère ». Il ne s'agit pas ici de revenir sur la philosophie gaulliste en la matière. Ce seul passage du discours que De Gaulle tint à la Conférence de Brazzaville au début de l'année 1944 sous l'égide du Comité Français de Libération Nationale, pourrait la résumer : « *en Afrique française, comme dans tous les autres territoires où des hommes vivent sous notre drapeau, il n'y aurait aucun progrès qui soit un progrès, si les hommes, sur leur terre natale, n'en profitaient pas moralement et matériellement, s'ils ne pouvaient s'élever peu à peu jusqu'au niveau où ils seront capables de participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires. C'est le devoir de la France de faire en sorte qu'il en soit ainsi.* ». En deux mots, il s'agit de décoloniser pour mieux dominer, avec la participation des assujettis eux-mêmes

La décolonisation est mal partie

Cette « décolonisation » qui sert de voile à un néo-colonialisme commence par la répression et la guerre

- du 8 au 22 mai 1945, ce sont les massacres dits de Sétif et Guelma qui font une centaine de tués parmi les Européens et près de 20000 parmi les Algériens, à l'issue de manifestations pourtant pacifiques au départ, les premières où fut brandi le drapeau algérien, pour réclamer la libération de Messali Hadj, leader du Parti du peuple algérien.
- En novembre 1946 débute la sale guerre d'Indochine
- En mars 1947, l'Insurrection malgache éclate, qui entraîne une répression sanglante par l'armée française ayant fait plusieurs dizaines de milliers de morts. Cette répression d'une férocité inouïe n'a rien à envier, par ses méthodes, au nazisme : camps de concentration, massacres de villages entiers, exécutions sommaires. A noter qu'en janvier 1951, François Mitterrand, alors ministre de la France d'outre-mer avait déclaré : l'« *avenir de Madagascar est indéfectiblement lié à la république française* ».

La révolution indochinoise qui, à partir de 1949, prend appui sur la Révolution chinoise victorieuse, finira par défaire le corps expéditionnaire français, lors de la bataille de Dien Bien Phu qui fut livrée du 13 mars au 7 mai 1954. Le 21 juillet 1954, les accords de Genève consacrent le retrait des troupes françaises.

En 1956, le Maroc recouvre son indépendance.

1954 – 1956 : autonomie puis indépendance de la Tunisie.

L'indépendance de ces pays a été précédée de mouvements nationalistes fortement réprimés.

Le cas particulier de l'Algérie

La question Algérienne est bien plus brûlante encore que les questions Tunisiennes et Marocaines, du point de vue de la France car l'Algérie est une colonie de peuplement qui intègre en son sein le Sahara, riche en pétrole et en hydrocarbures. La colonisation, en 1830, s'était heurtée à une résistance acharnée qui, en retour, avait provoqué une répression d'une barbarie extrême. La croissance de la population arabo-berbère est de plus en plus rapide, créant un rapport de 10 millions de musulmans pour un million d'européens dont une grande part est composée de « petits blancs » aux maigres revenus. La grande majorité de ces ressortissants européens refuse l'assimilation des « indigènes » qui jusqu'en 1945 sont soumis au « Code de l'Indigénat » qui les dépouille de tout droit. Après-guerre, seule une minorité peut prétendre à la nationalité française et en particulier les soldats qui sont porteurs de citations pour action d'éclat. Quant aux juifs, leur assimilation n'est acquise que depuis 1870, à la seule fin de les désolidariser de la population musulmane. Il n'existe donc pas l'ombre d'un embryon de bourgeoisie musulmane, tant ces « indigènes » ont été relégués au rang de parias, dépossédés de leurs terres souvent au motif qu'ils n'avaient pas de « titre de propriété ».

Donner à cette population un droit de vote égal à celui de ceux qu'il est convenu d'appeler « pieds noirs », revenait à prêter le flanc à la marche vers l'indépendance de l'Algérie et à la remise en cause de la position acquise par les pieds noirs au détriment de la population musulmane.

« Opérations de maintien de l'ordre »

Les tragiques événements du 8 mai 1945 sont le prélude de la Révolution Algérienne qui commence par une vague d'attentat, le 1^{er} novembre 1954. Ce processus va combiner terrorisme, lutte armée, manifestations et grèves pendant 8 ans. Le dispositif contre-révolutionnaire que la France met en place est appelé « opérations de maintien de l'ordre » mais pour les cadres de l'armée, il s'agit d'une « guerre révolutionnaire » et pour les soldats du contingent, c'est « la guerre d'Algérie ».

Face à la révolution algérienne, un consensus des forces politiques se dresse pour dénier le droit du peuple Algérien à disposer de lui-même. « *La seule négociation, c'est la guerre* », clamera François Mitterrand, ministre de l'Intérieur du gouvernement Mendès-France en novembre 1954. Quant aux militaires qui investissent, par vagues, le sol algérien ; ce sont des anciens d'Indochine fermement décidés à ne pas être défaits et abandonnés une seconde fois et déterminés à ne pas se laisser dicter leur conduite par les « civils ». Capitulant honteusement devant les prétentions conjointes des militaires et de la masse des pieds noirs, les tenants de la IV^{ème} République et singulièrement la gauche, sonneront eux-mêmes le glas de ce régime parlementaire dont l'instabilité n'était pourtant qu'apparente. (La valse des ministères s'opérant sur fond de continuité de l'administration et de la politique d'ensemble face à la crise sociale devant laquelle le régime louvoie. La crise politique se réduisant aux questions liées à l'intégration européenne exigée par les USA et à la question de la Communauté Européenne de Défense impliquant le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest. Rien de comparable en tous cas avec la crise politique que nous connaissons sous la V^{ème} République

La Révolution algérienne surprend de Gaulle en pleine traversée du désert. Ses comparses ayant décidé, pour des raisons tactiques que le Général feint de ne pas appréhender, d'aller « à la soupe » aux fins de mieux pénétrer les rouages de l'Etat et préparer de façon de plus en plus conspirative, « le retour du Général ».

1956 : le tournant fatal

Le 12 mars 1956, la quasi-totalité des députés, PCF compris, votent par 455 voix contre 76, les pouvoirs spéciaux qui autorisent le gouvernement à prendre tout décret et « toute mesure exceptionnelle en vue du rétablissement de l'ordre en Algérie ». Les conséquences de ce vote seront terribles et précipiteront la chute de la IV^{ème}

République. D'autant plus que cette politique qui permet dans l'effet à l'armée de concentrer l'essentiel des pouvoirs de police et de justice, en violation des principes constitutionnels, sera prise en charge, impulsée et coordonnée par un gouvernement dirigé par Guy Mollet, chef du Parti socialiste SFIO qui a obtenu le soutien, de fait, du Parti communiste. Ce tournant survient deux mois après les élections législatives qui ont octroyé une majorité relative (28%) à la coalition dite de « front républicain », fruit d'une alliance entre radicaux, socialistes et une partie des gaullistes (« les républicains sociaux » menés par Jacques Chaban-Delmas). Cet attelage avait, entre autres thèmes de campagne, « la Paix en Algérie ». A ce moment- là, Guy Mollet fustige la guerre d'Algérie comme « imbécile et sans issue » et, à ses yeux, l'indépendance est dictée par le bon sens. L'heure serait donc à la négociation.

« Renforcer l'union indissoluble entre l'Algérie et la France »

Le 31 janvier de cette année-là, Guy Mollet commet son discours d'investiture. S'agissant de l'Algérie, le décor qu'il plante n'est déjà plus tout à fait le même que dans les discours de campagne :

L'objectif de la France, la volonté du gouvernement, c'est, avant tout, rétablir la paix, libérer de la peur les esprits des uns et des autres et, pour cela, obtenir que cessent le terrorisme et la répression aveugle. C'est ensuite promouvoir l'évolution démocratique des institutions, organiser la coexistence des deux éléments de la population que l'Histoire a associés et que nous ne permettrons pas de voir séparer, et assurer le développement économique et social du pays. C'est donc maintenir et renforcer l'union indissoluble entre l'Algérie et la France métropolitaine. [...] Deux groupes principaux forment l'Algérie: Une minorité importante d'origine européenne, elle-même divisée. A côté de quelques hommes dont l'égoïsme à courte vue est, pour une lourde part, responsable de la situation, elle est composée aussi de personnes d'origine modeste, de travailleurs consciencieux et dévoués à leur pays. C'est par eux, c'est à travers eux que la France est présente en Algérie. D'autre part, une population autochtone, chaque jour plus nombreuse. Si elle contient, hélas, une minorité de forcenés et de criminels, son immense majorité n'aspire qu'au maintien des liens avec la France. Encore faut-il que celle-ci assure une égalité totale de droits à ces musulmans dont personne n'a jamais contesté l'égalité des devoirs.

Les données connues, les objectifs fixés, essayons de définir des méthodes. Il doit être solennellement affirmé par l'Assemblée nationale aujourd'hui que le sort futur, définitif, de l'Algérie ne sera en aucun cas déterminé unilatéralement.

Il sera ensuite affirmé sans équivoque -et cela découle de notre premier principe- que nous n'accepterons pas qu'une solution de force soit imposée ou qu'un élément de la population prétende seul dicter ses conceptions à l'autre. Pour l'essentiel, c'est donc dans la confrontation et la discussion que sera défini le statut futur de l'Algérie et trouvée une solution qui assure à chacun le respect total de ses droits en même temps qu'elle exige de lui l'accomplissement rigoureux de ses devoirs

A la suite de cette déclaration, le gouvernement Mollet est investi, le 5 février, par une très confortable majorité de 420 députés. 71 votent contre. 87 s'abstiennent. Les députés PCF votent pour, laissant penser que c'est un vote contre la prolongation de la guerre d'Algérie. Mais, tout ce qui brille n'est pas d'or. Il est vrai que le Front républicain avait promis une réforme agraire qui éteindrait la guerre d'Algérie. Ce faisant, Mollet crée un poste de Ministre résidant en Algérie et y nomme le Général Catroux, un des tout premiers officiers supérieurs à faire acte d'allégeance à de Gaulle en Juin 40, qui fut gouverneur général de l'Algérie en 1943-44 et considéré comme un modéré, libéral au sens politique. Il passe pour le « décolonisateur » du Maroc.

Des tomates et des larmes

Aussi sec, le lendemain, 6 février 1956, Guy Mollet se rend en Algérie et doit affronter un coup de force des partisans de l'Algérie Française de tout poil ... douze ans, jours pour jours, après les émeutes fascistes du 6 février 1934. Parmi les frondeurs, des anciens combattants chevronnés, quelques gaullistes de choc et des militants d'extrême-droite se sont fort opportunément glissés. L'historien Jean-Pierre Rioux raconte :

« Tout se joue en quelques heures, le 6. De l'aéroport de Maison Blanche à Alger, le cortège officiel qui conduit Guy Mollet glisse dans un lourd silence musulman. En ville puis au monument aux morts où est déposée une gerbe, c'est en revanche, l'émeute européenne. Cris hostile, service d'ordre débordé, jets d'œufs pourris, de mottes de terre et de tomates mûres : le président du Conseil fait courageusement front, regagne péniblement sa voiture et se fait conduire

au palais d'Été. Là, bouleversé par cette haine des humbles, soucieux d'éviter une guerre civile, pressé surtout par Lambert, préfet d'Oran et Cuttoli, secrétaire général du Gouvernement général, il capitule. En quelques coups de téléphone sur Paris, il est acquis que Catroux doit céder à la « raison d'État » et donner sa démission. Ce qui est fait : le gouvernement a subi la loi de l'émeute, la guerre est relancée, la République est prisonnière d'Alger. Le soir même, au fort de la liesse des manifestants vainqueurs, une poignée de fidèles tente de donner l'assaut au palais et d'y saisir l'infortuné président du Conseil. Les paras, cette fois, ne sont pas au rendez-vous. »

12 mars 1956 : Une date fatidique

Comme la Chambre des députés, le 6 février 1934, l'Assemblée nationale élue vingt-deux ans plus tard va capituler devant les émeutiers d'un autre 6 février qui en est la farce (ou la tomate farcie). Au mépris de tout principe républicain, les députés vont, dans leur large majorité, accorder les « pleins pouvoirs » au gouvernement sur tout ce qui a trait à la question algérienne. Entretemps, Mollet a nommé Robert Lacoste, un cynique notoire, au rang de ministre résident en Algérie. Les députés PCF s'alignent et apportent leurs 150 voix à l'édification de cet arsenal antidémocratique qui va coûter très cher à ses militants sur place, dont les plus valeureux seront torturés (dont Henri Alleg, directeur du journal « Alger Républicain » qui ne parlera pas) et l'un d'entre eux, Fernand Yveton, guillotiné après avoir vécu un calvaire, avec l'aval du Garde des Sceaux qui n'est autre que François Mitterrand.

Il faudra attendre le 8 juin 2001 (45 ans) pour que le quotidien communiste « L'Humanité » revienne sur ce vote, au travers d'une interview de Roland Leroy qui, pour sa part, évoque, une « erreur d'appréciation » alors qu'il s'agit d'une des plus grandes trahisons de l'appareil central du PCF. Mais son témoignage mérite tout de même d'être reproduit dans son intégralité (les passages soulignés le sont par moi), qui rappelle également que les militants communistes, sur le terrain, cherchaient alors le chemin d'une action anticoloniale vigoureuse, laquelle permettra aux historiens pro-PCF de dire « vous voyez, le Parti s'est battu courageusement contre les colonialistes et les gouvernements en place »

« Entretien. (L'Humanité, le 8 Juin 2001)

ROLAND LEROY : " L'ERREUR DES POUVOIRS SPÉCIAUX "

Jeune député de Seine-Maritime en 1956, l'ancien directeur de L'Humanité revient sur un vote auquel il a lui-même participé.

" Nous étions conscients que le Parti socialiste était en train d'amorcer une politique d'alliance avec la droite, mais nous pensions que notre vote freinerait considérablement ce processus : dans la réalité, cela n'a pas été le cas, nous nous sommes trompés ", souligne-t-il.

Dans le débat ouvert sur l'histoire de la guerre d'Algérie, la décision du Parti communiste français de voter, en mars 1956, les " pouvoirs spéciaux " demandés par le gouvernement Guy Mollet pour mettre fin au conflit, ne laisse pas de susciter des interrogations, des critiques, voire des polémiques - et pas toutes forcément animées du souci de " vérité " - sur ce que fut réellement l'histoire de ce parti, à ce moment-là, et tout au long de " l'aventure coloniale".

Acteur et témoin de cette époque, puisqu'élu député de Seine-Maritime le 2 janvier 1956, Roland Leroy, qui fut membre du Bureau politique du PCF de 1961 à 1994, et directeur de L'Humanité de 1974 à 1994, a bien voulu répondre à nos questions...

Quel souvenir gardez-vous de votre première élection à la Chambre des députés ?

Roland Leroy. J'ai été élu jeune député en janvier 1956, alors que le Parti communiste avait fortement progressé en pourcentage et gagné de nombreux sièges, porté par sa position contre la guerre en Algérie (1).

Ce scrutin avait été marqué aussi par le succès du " Front républicain ", composé du Parti socialiste, d'une grande partie du Parti radical - avec Mendès-France -, et de " républicains sociaux ", c'est-à-dire de gaullistes, parmi lesquels Chaban-Delmas.

En décembre 1955, moins d'un mois avant les élections, Guy Mollet, d'une part, Pierre Mendès-France, d'autre part, avaient fait des discours contre la guerre d'Algérie, prononçant des mots durs contre ce qu'ils appelaient, d'ailleurs, " la guerre " ; et beaucoup de ceux qui avaient voté pour le " Front républicain " l'avaient fait pour signifier leur volonté qu'il soit mis fin à celle-ci.

C'est dans cette situation que nous avons voté en faveur de la composition du gouvernement Guy Mollet, malgré le fait (et en le regrettant) que ni Mollet, ni Mendès-France n'aient voulu d'une alliance, d'une entente déclarée avec les communistes.

Quelques semaines auparavant, vous aviez été en pointe dans le mouvement contre le rappel de réservistes pour " l'Afrique du Nord ". Comment avez-vous vécu l'enchaînement, dans un si court laps de temps, de tous ces événements ?

Roland Leroy. J'étais à la direction d'une fédération communiste - la Seine-Maritime - où il n'est pas exagéré de dire que la lutte contre les guerres coloniales était profondément ancrée dans la tradition ouvrière, populaire - les cheminots, les dockers, les marins... - avec des mouvements de grande ampleur contre la guerre d'Indochine, comme le refus de charger des armes à destination du Vietnam, par exemple.

Nous menions un travail politique important qui avait abouti à des alliances larges contre la guerre, particulièrement avec les milieux chrétiens, avec aussi un Mouvement de la paix très influent, dont l'un des coprésidents était le pasteur de la plus importante communauté protestante de Rouen, et dont étaient membres plusieurs prêtres ainsi que des organisations de la jeunesse catholique. En octobre 1955, le gouvernement d'Edgar Faure procéda au rappel des réservistes pour les envoyer en Afrique du Nord, officiellement au Maroc.

Il faut savoir que les " rappelés " étaient cantonnés dans des casernes proches de leur domicile, et que nous avions une activité politique importante parmi eux. C'est ainsi que s'est constituée, informellement, avec des militants chrétiens, une sorte de comité, dans la caserne Richepanse où était stationné le 406e Régiment d'Infanterie.

Au moment où 600 " rappelés " ont été rassemblés - c'était, je crois, le 6 octobre - et alors que le colonel allait donner l'ordre de monter dans les camions, un sous-officier, le sergent Jean Meaux, un cheminot de Sotteville, est sorti du rang et a signifié - comme cela était convenu - que les " rappelés " refusaient de partir. Les officiers étaient désemparés et ils avaient du mal à entrer en relation avec leur hiérarchie qui, elle-même, était prise de court. Immédiatement, nous en avons appelé au soutien de la population, et de puissantes manifestations ont eu lieu autour de la caserne, avec, pendant deux jours, des combats assez vifs contre les forces de police.

J'ai pris la parole à plusieurs reprises, m'adressant à la fois aux " rappelés " et aux travailleurs, et formulant publiquement des propositions d'actions communes à la fédération du Parti socialiste - dont le secrétaire était alors Pierre Bérégovoy - pour le soutien aux rappelés, contre la répression, etc. Ces propositions sont restées sans réponse, de même qu'ont été rejetées, quelques semaines plus tard, celles d'" apparemment " avec la SFIO, de façon à retourner contre ses auteurs la loi de 1951 (2).

C'est dans ces conditions, dans cet état d'esprit, que 4 députés communistes ont été élus en Seine-Maritime le 2 janvier 1956, et qu'un communiste est devenu dans cette même période maire du Havre à la faveur d'une élection partielle (3).

Le vote des pouvoirs spéciaux, en mars 1956, n'a-t-il pas, en une certaine façon, sinon contredit, du moins édulcoré " l'état d'esprit " que vous venez d'évoquer ?

Roland Leroy. Ma première intervention de parlementaire - le 1er ou le 2 mars -, quelques jours donc avant le vote des pouvoirs spéciaux, consistait en une question orale au gouvernement.

J'interpellai le ministre de la Défense, Bourguès-Maunoury, pour lui demander la levée des sanctions contre les " rappelés ", et notamment la libération de Jean Meaux, suite aux manifestations de Rouen. Pendant mon intervention, Bourguès-Maunoury a quitté son banc en signe de protestation. Ce fut le premier incident sérieux avec le gouvernement Guy Mollet.

Je note, pour l'anecdote, qu'au même moment, un député poujadiste criait : " À Moscou ! " C'était Le Pen.

C'est dans ce contexte qu'est intervenu le vote des pouvoirs spéciaux, peu de temps après le voyage de Mollet à Alger - un voyage demeuré célèbre dans la mesure où Catroux, qui venait d'être nommé ministre-résident en Algérie, présenta sa démission dès que fut connue à Paris la nouvelle de la manifestation pro-" Algérie française " hostile à Mollet, et où l'on avait pu entendre des mots d'ordre du genre : " À mort Catroux ! " Immédiatement, depuis Alger, Guy Mollet avait nommé Robert Lacoste ministre-résident.

C'est dire la complexité de ce moment. L'espoir que le gouvernement fasse la paix en Algérie était encore puissant chez les électeurs qui avaient assuré le succès du " Front républicain " et le progrès très net du Parti communiste, et il ne s'était pas encore transformé en désillusion.

Nous étions conscients que Guy Mollet avait capitulé à partir du 6 février à Alger, nous étions conscients du risque de voir se refaire une entente autour d'une politique de " centre-droit " favorable au maintien de l'Algérie dans son statut de colonie...

Mais vous avez tout de même voté ce texte...

Roland Leroy. Je n'ai pas participé aux débats du Comité central - j'en avais été retiré en 1954 et je n'y ai été réélu qu'en juillet 1956 - mais j'ai participé à la discussion du groupe parlementaire. Celle-ci a été animée.

Tout le monde - je le répète - était conscient du risque de voir la guerre se prolonger et le gouvernement Mollet pratiquer une autre politique que celle sur laquelle il avait été constitué.

La décision - je me souviens de l'intervention de Maurice Thorez - a été prise avant tout à partir de l'idée qu'il fallait laisser intactes les possibilités de rassemblement et d'action du mouvement populaire, pour prolonger la volonté exprimée lors des élections et exiger la négociation et la paix en Algérie. C'est cette considération qui a l'emporté (4).

Depuis lors, à ma connaissance, il n'y a pas eu de révision officielle de cette position par le Parti communiste - la seule position prise étant celle d'Étienne Fajon, qui a écrit plus tard dans un livre qu'il jugeait, " personnellement, que la décision de voter les pouvoirs spéciaux était très contestable ".

Il ajoutait : " Les conditions nécessaires pour qu'elle puisse faire grandir le mouvement populaire en faveur du droit du peuple algérien à l'autodétermination n'existaient pas encore ". Je crois, en effet, qu'il y a eu une erreur d'appréciation. Nous avons pensé que ce vote favoriserait le développement du mouvement populaire alors qu'il a contribué, au contraire, à le désarmer, puisqu'il a contribué à une réelle désillusion.

Nous étions conscients que le Parti socialiste était en train d'amorcer une politique d'alliance avec la droite, mais nous pensions que notre vote freinerait considérablement ce processus ; dans la réalité, cela n'a pas été le cas, nous nous sommes trompés.

S'est-il agi seulement d'une erreur d'appréciation, d'une faute " tactique " ?

Roland Leroy. Ce vote touche, en effet, à quelque chose de plus profond, qui a à voir avec la stratégie politique du Parti communiste. Il y a quelque temps, j'ai retrouvé mes " cahiers " de " l'école de quatre mois " du Parti, que j'ai suivie en 1950.

Et j'ai relu le cours concernant la " politique coloniale ". Trois grands " principes " la fondaient : le respect de l'idée de Marx selon laquelle un peuple qui en opprime un autre ne saurait être un peuple libre ; le droit pour les peuples colonisés, ou dominés nationalement, à la libre disposition ; enfin, l'idée que " le droit au divorce n'est pas l'obligation de divorcer ", et donc que l'appréciation quant à la prise de position sur l'indépendance, sur la séparation du pays colonisé du pays colonisateur, devait tenir compte, essentiellement, de la situation mondiale.

En d'autres termes, est-ce qu'une séparation fait avancer les idées de progrès ou est-ce qu'elle les fait reculer ?

Comme, à l'époque, nous avions la conception d'un monde divisé en deux camps antagonistes, dont l'un, le camp du socialisme, avec l'URSS à sa tête, était le camp de la paix, on mesure que l'appréciation du mouvement anticolonial était située dans cette stratégie d'ensemble.

Or, à cette même époque, notre stratégie politique consistait en la recherche d'une alliance politique avec le Parti socialiste, et non pas en la recherche d'un mouvement populaire capable de faire changer les choses. Au fond, la tactique électorale, politique et parlementaire était élevée au rang de stratégie.

C'était déjà l'idée du " programme commun ", puisque, pour les élections de 1956, nous avons fait la proposition d'un " programme démocratique " au Parti socialiste. Cela nous a amenés d'ailleurs à sous-estimer l'importance de forces qui se faisaient jour ou qui s'exprimaient sans se reconnaître forcément dans des partis organisés.

Et l'on peut rapprocher cette réalité de ce qui s'est passé douze ans plus tard quand nous n'avons pas compris totalement la portée et la signification du mouvement de 1968.

Il n'en reste pas moins qu'à ce moment-là, nous prenions position pour le droit à l'indépendance du peuple algérien et que Jacques Duclos, qui fut le porte-parole du groupe communiste dans ce débat, soulignait le caractère que nous qualifions d'" ambigu " des pouvoirs demandés.

Il ajoutait alors : " Nous considérons que ce qui compte avant tout, c'est le développement de l'unité d'action ouvrière et populaire, et nous sommes convaincus qu'elle parviendra rapidement à imposer le cessez-le-feu et l'ouverture de négociations sans lesquelles le problème algérien ne pourra pas être réglé. Notre vote exprime notre volonté très nette de faire obstacle à toutes les manœuvres de la réaction en développant l'unité d'action de la classe ouvrière et des masses populaires ". Voilà où résidait notre intention.

Et notre erreur. Nous considérons la guerre d'Algérie comme importante, mais nous pensions aussi que la solution à la guerre d'Algérie ne pouvait venir que d'une " union de la gauche ", en croyant - à tort - que notre vote la favoriserait.

Le troisième " principe " que vous avez évoqué - " Le droit au divorce n'est pas l'obligation de divorcer " - ne contient-il pas l'idée qu'aurait été possible, si j'ose dire, une sorte de " démocratisation " de l'empire colonial ?

Roland Leroy. C'est ce " principe ", en tout cas, qui est à la base de la [prise de position de Maurice Thorez en 1939 parlant de l'Algérie comme d'une " nation en formation ", comme plus tard il a été à la base de notre soutien à la conception de " l'Union française "](#).

La lutte anticoloniale du Parti communiste a de profondes racines - de la guerre du Maroc, en 1925, à la dénonciation de la propagande colonialiste au moment de l'Exposition universelle de 1931 - mais il y a eu aussi les événements de Sétif.

[Dans mes " cahiers " de l'école de " quatre mois ", j'ai retrouvé, à ce propos, les notes prises lors d'un " cours " de Léon Feix : " À l'égard des soldats français dans les colonies. 1945. Constantinois. Les FTP ont participé à l'assassinat de 50 000 Algériens. Il y avait des communistes. Il ne faut pas que cette honte se renouvelle ".](#)

Il faut se rappeler qu'il y avait eu un peu avant, lors du congrès de Gennevilliers, en 1950, une autocritique de la politique coloniale du Parti communiste et qu'à partir de là, avait été affirmé la nécessité de laisser les communistes des pays colonisés se déterminer eux-mêmes, en s'appuyant sur l'expérience de Hô Chi-Minh. C'est ainsi que les fédérations du Parti communiste de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion, ont été dissoutes, et sont devenues les Partis communistes de la Réunion, de la Guadeloupe, de la Martinique, comme il existait déjà des Partis communistes algérien, tunisien, marocain...

Cela étant dit, dans la mesure où nous estimions qu'il y avait une chance d'orienter autrement la politique française, nous pouvions être amenés à penser que le peuple algérien avait intérêt à ne pas se séparer définitivement de la France.

À cet égard, je pense au dessin de Mittelberg, paru dans l'Humanité du 7 janvier 1956, et reproduit dans le tome II de l'excellent ouvrage publié sous la direction d'Henri Alleg, la Guerre d'Algérie : on voit un train, la République assise sur des wagons sur lesquels il est écrit " 200 000 jeunes ", qui donne un coup de pied à la locomotive qui se détache du train, et la locomotive fait de la fumée qui forme le portrait de Guy Mollet ; puis, il est écrit : " Messieurs les voyageurs sont informés que par décision du Front populaire, les trains à destination de l'Algérie sont annulés ".

Ce dessin est significatif de l'état d'esprit dans lequel nous pouvions nous trouver, à savoir la possibilité d'un gouvernement de Front populaire, avec un accord explicite, si ce n'est une participation communiste. Et il donne aussi la mesure de l'espoir que pouvait représenter le scrutin de 1956, avec l'élection, je le répète, de 150 députés communistes...

Entretien réalisé par

Jean-Paul Monferran

(1) [Avec 25,9 % des suffrages exprimés, le PCF obtint alors 150 députés, soit son meilleur résultat depuis juin 1946.](#)

(2) Cette loi - imprégnée de l'esprit de " troisième force " et visant explicitement à amoindrir la représentation communiste - permettait à plusieurs formations politiques de se regrouper (en se déclarant " apparentées "), et à se partager la totalité des sièges à pourvoir à la proportionnelle dans un département, si elles remportaient ensemble la majorité des suffrages.

(3) Il s'agit de René Cance, maire du Havre de 1956 à 1959, puis de 1965 à 1971, date à laquelle André Duroméa lui succéda. René Cance, qui fut également à plusieurs reprises député de Seine-Maritime, est décédé en 1982 à l'âge de quatre-vingt-sept ans

A lire également, l'ouvrage de Jacques Jurquet « la révolution nationale algérienne et le Parti Communiste Français » (probablement épuisé) qui, au moyen d'une documentation très étoffée, décortique et réfute le « para-colonialisme » que la direction du PCF a appliqué, dès les années 20, à la question algérienne. Ce militant du PCF est entré en opposition avec la ligne du « Parti » pendant la guerre d'Algérie. Il en a été exclu en 1964 pour avoir basculé du côté des PC chinois et albanais et a continué, de son côté, à faire l'apologie de Staline, comme si le « génial petit-père des peuples » n'avaient pas soutenu Thorez dans sa dérive chauvine, impliquant le maintien de la domination française sur l'Algérie. Jacques Jurquet sera le fondateur, en 1967, du Parti communiste marxiste-léniniste de France se réclamant de « Marx, Engels, Lénine, Staline, Mao », lequel parti sombrera, en 1976, dans la défense de l'indépendance nationale de la France « face aux deux super-puissances » (URSS- USA) et, en priorité, contre « le social-impérialisme soviétique » allant jusqu'à participer à un meeting avec des gaullistes et avec la « nouvelle Action Française ». A lire également, l'ouvrage de l'historien Benjamin Stora « le nationalisme algérien avant 1954 » qui rappelle l'attitude anti-séparatiste du PCF et de sa fédération algérienne dans les années 30, allant jusqu'à désigner comme fascistes les militants de l'Etoile Nord-Africaine et du Parti du Peuple Algérien. Ancien trotskyste, Benjamin Stora n'est plus « encarté » et poursuit son travail d'historien dans lequel la question algérienne occupe toujours la première place.

Des décrets immondes

Dès le 17 mars, le garde des Sceaux qui n'est autre que François Mitterrand, publie deux décrets relatifs à l'organisation et au fonctionnement de la justice militaire. Ces décrets consacrent la naissance des TPFA, tribunaux permanents des forces armées, qui seront utilisés au début des années 70 contre les appelés qui militent dans les comités de soldats. L'un des décrets est d'autant plus grave qu'il a un effet rétroactif, ce qui est contraire aux principes les plus élémentaires de l'état de droit. Du jamais vu depuis Pétain!

**« Article 1er. A dater de la mise en vigueur du présent décret, les juridictions militaires établies en Algérie pourront être saisies, même dans la phase d'instruction, de tous les faits commis postérieurement au 30 octobre 1954 »
1**

Un mois plus tard, dans le cadre des pouvoirs spéciaux, un décret prolonge la durée initiale du service militaire de six à neuf mois par le biais du maintien sous les drapeaux ou du rappel. De 200 000 soldats en janvier présents sur le sol algériens, les effectifs passeront à 400 000 en juillet.

Le 5 avril 1956, Henri Marrou qui est un penseur catholique s'exprime dans les colonnes du Monde:

« Je ne puis éviter de parler de Gestapo. Partout en Algérie, la chose n'est niée par personne, ont été installés de véritables laboratoires de torture, avec baignoires électriques et tout ce qu'il faut, et cela est une honte pour le pays de la Révolution française et de l'affaire Dreyfus »²

« Une grave désaffection pour le régime parlementaire »

Pourtant, le gouvernement en place passe pour un gouvernement de gauche, basé sur l'avance de la coalition de « front républicain » qui a promis la paix en Algérie. Ce bloc électoral, on l'a vu, comprenait la SFIO, une partie des radicaux et une partie des gaullistes, bien que ces derniers aient été laminés à ces élections, en dessous de la barre des 5%. En relançant la guerre à outrance par tous les moyens et en confiant ses « pouvoirs spéciaux » aux militaires, Guy Mollet va creuser la tombe du régime parlementaire qu'était la quatrième république, avec le soutien des dirigeants du PCF.

Tout commence par une trahison des aspirations populaires tournées contre cette sale guerre, contre le rappel des jeunes travailleurs sous les drapeaux et contre toutes les mesures d'austérité qui accompagnent les frais de cette aventure.

Pressentant la fin du régime, Félix Gouin, qui fut l'avocat de Léon Blum, dira:

« Ce qui frappe, c'est l'atonie, l'indifférence presque totale de l'opinion publique. C'est le signe d'une grave désaffection pour le régime parlementaire. Si demain celui-ci se trouvait en danger, il risquerait de ne pas trouver plus de défenseur qu'en avait trouvé la IIe République lors du coup d'Etat de 1851 »³

A l'évidence, le régime est en proie à l'autodestruction. La petite bourgeoisie traditionnelle a déjà commencé à se radicaliser à droite, comme le montre la poussée électorale du mouvement poujadiste dont le mot d'ordre était: « sortez les sortants ». Dans le même temps, le mouvement ouvrier est frappé de paralysie face au développement de la guerre en Algérie.

La révolte des appelés

Cette paralysie n'est pourtant pas due à la résignation des travailleurs. Ainsi, la direction du parti communiste refusa d'appuyer les tentatives de mobilisation ouvrière contre le rappel des disponibles. De même, elle n'apporta aucun soutien aux émeutes de appelés dans les gares et dans les trains qui refusaient de partir en Algérie. La consigne donnée aux militants du PC était: ne pas gêner Guy Mollet afin qu'il puisse appliquer une politique de gauche.

A ce moment-là, la puissance du PCF était encore considérable ainsi que son aura parmi les intellectuels. Mais cette puissance se muait en une force d'inertie considérable au service de la trahison des intérêts ouvriers et populaires dans et par la poursuite de la sale guerre. Le 8 mai de cette année-là, 50 000 réservistes sont rappelés. Le 28 mai sera la journée la plus dure de la révolte des appelés. Dans de nombreuses gares, jeunes soldats rappelés et manifestants

venus les soutenir spontanément s'affrontent avec les CRS, des mères de famille se mettent sur les voies ferrées, des citoyens coulent du ciment dans les aiguillages^{4s}

Un militant ouvrier des usines Renault témoigna un peu plus tard :

« Jamais, peut-être, dans l'histoire d'une armée on n'avait assisté à un tel phénomène: les mobilisés refusaient de partir, se couchaient sur les rails, arrêtaient les trains, tiraient sur les sonnettes d'alarmes. Partis de Nancy au cri de « Lacoste au poteau », c'est souvent avec ce même cri qu'ils ont débarqué à Alger. [...] Dans les usines aussi, les ouvriers s'agitaient. Il y eut des manifestations de masse à Grenoble, à Nantes, un peu partout. Une grande partie de la population était hostile à la guerre et le manifestait » 5

Autre témoignage, celui que l'on retrouve dans le livre de Roland Perrot R.A.S qui a donné lieu au film du réalisateur Yves Boisset et dont voici un extrait:

« ...Il s'est mis à parcourir les wagons en incitant les soldats à tirer les sonnettes d'alarmes. Ça fait stopper les trains, c'est un truc automatique, alors allez-y de bon cœur! Mais, il faut orchestrer la chose. Un chef d'orchestre par wagon (...) Privés de leur commandant, les officiers se tiennent cois dans leur compartiment réservé en tête du train, tandis que la curiosité attire tous les hommes aux portières. Bougonnant, un mécanicien longe le train, une énorme clé anglaise à la main. Il cherche l'essieu immobilisé. Il lui faut dix bonnes minutes pour le trouver, desserrer le frein et s'éponger le front. (...) Enthousiasmés par le succès, ils déclenchent tour à tour une vingtaine de sonnettes, si bien que le train arrive péniblement à parcourir cinq cent mètres en plus de trois heures. Mais, voyant baisser son capital de sonnettes intactes, Alain lance le mot de passe pour arrêter la plaisanterie et le train parvient enfin à la ville (...) Là, une véritable manifestation nous attendait (...) Des journalistes, les familles déjà vues, de nombreux curieux entrés dans la gare « par hasard », tout ce monde se pressait sur le quai décidé à ne pas perdre une miette du spectacle. Il s'annonçait fertile en émotions fortes. (...) A peine arrivés en gare, presque tous les soldats se précipitent sur les quais et gagnent la sortie, bousculant tout sur leur passage, les civils comme les gradés. Une fois dehors, nous constituons un défilé monstre et commençons à parcourir les boulevards de la cité en scandant des slogans improvisés. »6

Il convient de rappeler ici que le gouvernement précédent avait déjà eu recours au « rappel » des contingents libérés. Ce qui avait déjà provoqué de très vives tensions.

Pour parer à tout embrasement social, le gouvernement de front républicain, un succédané de front populaire, a accordé aux masses la troisième semaine de congés payés. Il donna également un coup de fouet sans précédent à la construction de logements HLM. En l'occurrence, ces mesures étaient le sous-produit des grandes grèves de 1953 et 1955 dont il fallait conjurer le regain. (Au reste, elles ne suffiront pas à rendre populaire un gouvernement qui instaure la vignette automobile et la taxe sur les carburants.)

Egypte- Hongrie

Le gouvernement de Guy Mollet parviendra à se maintenir dix-huit mois, ce qui est un record sous cette république marquée par la valse des ministères. Il butera sur une contradiction insoluble : la poursuite de la guerre à outrance, c'est-à-dire jusqu'à la reddition complète du FLN, implique une économie de guerre et, par là même, une politique d'austérité draconienne que le gouvernement ne peut assumer sans risque pour la paix sociale en métropole

Pris au piège de sa propre politique, le gouvernement veut pousser plus loin encore les feux de la guerre. De concert avec la Grande Bretagne et l'Etat d'Israël, la France attaque l'Egypte dont le gouvernement a nationalisé le canal de Suez et, pis encore, soutient le FLN. Mais, les anglo-français se replieront sur injonction des USA qui ne voient pas d'un bon œil des Etats européens renforcer leur position économique et militaire au Proche et Moyen-Orient.

On remarquera que l'adversaire, en l'occurrence l'Egyptien Nasser est présenté par les agresseurs occidentaux comme un nouvel Hitler afin de justifier la guerre contre son peuple. Ce même attirail de propagande sera utilisé en 1991 pour justifier l'agression impérialiste contre l'Irak. Et, là encore, la social-démocratie montera en première ligne...

A noter également, l'abstention des députés PCF lorsque, le 30 octobre, Guy Mollet fait voter la confiance pour mener à bien cette intervention militaire.

Ainsi, la soumission du PCF au gouvernement en place n'a d'égal que son allégeance servile au Kremlin. Au moment même où l'Egypte est agressée, les chars russes entrent à Budapest et écrasent la révolution hongroise des conseils ouvriers. Le PCF applaudit à la répression sanglante, traitant les Hongrois de fascistes, ce qui ne manquera pas de le discréditer davantage encore dans les rangs ouvriers.

Au bilan très lourd du gouvernement de Guy Mollet, il faut encore ajouter la signature par la France du **Traité de Rome** qui crée la Communauté Economique Européenne.

Terrorisme d'Etat

Ce parti se couvre encore de honte lorsqu'il laisse exécuter sans piper mot un de ses militants algérois, Fernand Yveton, ouvrier tourneur, auteur d'une tentative d'attentat dans une usine à gaz désaffectée le 14 novembre 1956, membre du Parti communiste algérien, guillotiné le 11 février 1957, à l'âge de 30 ans. Avant d'être guillotiné, Fernand aura subi les traitements les plus terribles: coups, humiliations diverses, brûlures sur tout le corps, supplice de l'absorption d'eau jusqu'à étouffement complet. Bien entendu, c'est un tribunal militaire qui le condamne, tout en sachant que si la bombe artisanale avait finalement explosé, elle n'aurait occasionné d'autres dégâts que matériels, à l'instar d'attentats que commettent de nos jours des nationalistes Corses sur des édifices non désaffectés. (C'est l'historien Jean-Luc Einaudi qui a rétabli la vérité sur le martyr de Fernand Yveton ⁷⁾)

Le gouvernement « de gauche » se distinguera encore en arraisonnant l'avion DC3 marocain qui transporte les principaux chefs du FLN, dont Ben Bella et Hocine Aït Ahmet (22 octobre 1956), croyant ainsi décapiter la principale organisation algérienne.

La sinistre « bataille d'Alger »

Début janvier 1957, le « socialiste » Robert Lacoste remet les pleins pouvoirs au général Jacques Massu. Commence alors la bataille d'Alger qui va donner le signal de la plus terrible répression qui soit. Torture à l'électricité, « disparitions », « corvées de bois », exécutions, pendaisons, supplice de l'eau, privation de nourriture, mise en place de camps de prisonniers concentrationnaires, massacres et viols dans les villages. La Casbah d'Alger sera encerclée de barbelés, ce qui ne va pas sans rappeler le Ghetto de Varsovie, de sinistre mémoire. Voilà comment les militaires vont remporter la bataille d'Alger.

Ces méthodes militaires inspirée de la Milice et de la Gestapo, inspireront à leur tour les procédés de la dictature militaire des généraux Videla et Viola en Argentine, vingt ans plus tard.⁸

Michel Debré qui sera, un an plus tard, promu Premier ministre du général de Gaulle, écrit le 2 décembre 1957, dans son journal « le courrier de la colère » :

« Que les Algériens sachent bien que l'abandon de la souveraineté française en Algérie est un acte illégitime qui met ceux qui le commettent, ou s'en rendent complices, hors-la-loi et ceux qui s'y opposent, quel que soit le moyen employé, en état de légitime défense. » ⁹

Quel que soit le moyen employé, donc... Voilà très exactement d'où la V è République tire son origine : de ces « moyens » que sont la torture, les ratonnades (autre nom donné aux pogroms) et autres « modes opératoires » colonialistes. Sous ce rapport, le jugement porté par Aimé Césaire, est plus que pertinent: "*Ce que le très chrétien bourgeois du XXème siècle ne pardonne pas à Hitler, ce n'est pas le crime en soi, c'est le crime contre l'homme blanc (...) d'avoir appliqué à l'Europe des procédés colonialistes dont ne relevaient jusqu'ici que les Arabes, les coolies de l'Inde et les nègres d'Afrique*". N'y tenant plus En outre, Paul Teitgen, secrétaire général de la Police d'Alger, , démissionna de son poste le 24 mars 1957. Il déclara alors **« Nous commettons des crimes de guerre. Je ne me permettrais pas une telle affirmation si au cours de mes visites récentes effectuées dans les centres d'hébergement je n'avais reconnu sur certains assignés les traces profondes de sévices ou tortures qu'il y a quatorze ans je subissais personnellement dans les caves de la Gestapo à Nancy »**

L'historien Benjamin Stora raconte:

Le 7 janvier, 8 000 parachutistes entrent dans la ville. Ils sont commandés par le général Massu, à qui Robert Lacoste, ministre résident en Algérie, vient de confier les pleins pouvoirs. La 10e DP [division parachutiste], tout juste de retour de Suez, où elle a participé à l'opération avortée contre Nasser, reçoit la mission de "pacifier" Alger, où la tension est extrême entre les communautés.

A la question : *Lacoste peut remplacer la police et la justice par des militaires ?* Stora répond:

Il utilise pour cela la loi sur les pouvoirs spéciaux votée en mars 1956 à l'initiative du gouvernement dirigé par Guy Mollet (SFIO)

Poursuivant son récit, il rappelle les faits suivants:

La réplique à l'entrée de l'armée dans la ville, ce sont les attentats aveugles contre les Européens, causant des dizaines de victimes. Début février, les explosions au stade municipal d'Alger et au stade d'El-Biar font 10 morts et 34 blessés; en juin, l'attentat au casino de la Corniche tue 8 personnes et en blesse une centaine. Le 26 janvier, des bombes avaient explosé dans trois cafés de la ville, faisant 5 morts et 34 blessés. Le FLN lance alors un mot d'ordre de grève générale pour le 28 janvier...[Les paras] cassent la grève en forçant les boutiques à rouvrir; l'opération du FLN est un échec. Et puis les hommes de Massu procèdent à des arrestations massives pour débusquer les militants du FLN, qui sont environ 5 000. Massu quadrille la ville avec ses troupes. Les quartiers "arabes" sont bouclés. Et, en utilisant les fichiers de la police, les paras interpellent des suspects par centaines avant de les regrouper dans des centres de triage, qui vont devenir de véritables centres de torture.

Laissons-lui la seule conclusion qui s'impose:

En confiant les pouvoirs de police et de justice aux paras, Guy Mollet et Robert Lacoste ont accrédité l'idée selon laquelle seuls les militaires pouvaient incarner un recours. On connaît la suite...

Comment de Gaulle a pris le pouvoir

En janvier 1956, le gaullisme était moribond et son Général, relégué au musée de l'Histoire. Son électorat avait été dévoré par les « poujadistes », ramené en dessous de la barre des 5%. Ce n'est qu'après coup que l'on a pu parler de « traversée du désert », à propos de cet exil intérieur du Général de Gaulle. En juin 1958, il réapparaît en sauveur suprême, César et Tribun, déterminé à fonder une « nouvelle République » en rupture avec les précédentes, plaçant la plupart des « partis » à sa botte. A la faveur de l'autodestruction du régime parlementaire et ... d'un putsch militaire.

13 mai 1958: Le dieu sorti de la machination

Les événements qui se sont précipités en mai 1958, à la faveur d'une de ces vacances du pouvoir fréquente sous la IV^e République mériteraient une enquête fouillée, de plus en plus difficile à mener puisque les principaux protagonistes de cette affaire ne sont plus.

A défaut, il nous reste les écrits du principal témoin de cette intrigue politique : de Gaulle lui-même.

Arrêtons-nous un court instant sur la version officielle de cette histoire-là: de Gaulle aurait été « appelé » au Pouvoir pour sortir la France d'un chaos total et la sauver de la menace d'une guerre civile. Les choses se seraient donc produites à l'insu du grand Sauveur de la Nation. Il serait d'emblée plus juste de dire que de Gaulle s'est fait « appeler » et qu'il n'a pas voulu savoir ce que tramaient ses partisans depuis plusieurs jours, plusieurs semaines, plusieurs mois...

Regardons-y de plus près.

Dans l'esprit des militaires, mais aussi de Robert Lacoste qui vient de quitter ses fonctions de gouverneur général en Algérie, l'opération a pour but d'éviter un « **Dien Bien Phu diplomatique** » ou plutôt une négociation avec le FLN sous la férule des Nations Unies.

Dans l'immédiat, les manifestations spectaculaires du 13 mai font suite à l'assassinat par le FLN de trois soldats du contingent, mais elles s'assignent également pour but d'empêcher l'investiture du gouvernement que forme le démocrate-chrétien Pierre Pflimlin, suspect de vouloir négocier avec le FLN. En effet, au même moment, les députés sont réunis pour mettre en place le nouveau gouvernement après un mois de vacance du pouvoir. .

Dans les jours qui précèdent le putsch, le général Ely chef d'état-major des armées, transmet un télégramme collectif de la hiérarchie militaire postée en Algérie, signée par le général Salan et ses adjoints, qui avertit le président de la République, René Coty, que l'armée ressentirait comme un outrage tout abandon sur la question algérienne et qu'on ne saurait dès lors préjuger de sa « **réaction de désespoir** » (9 mai) Voilà qui est lourd de menace. C'est le moins que l'on puisse dire.

Le 11 mai, le directeur du quotidien « L'Echo d'Alger », briffé par Delbecque, en appelle dans son éditorial du jour, au retour du Général de Gaulle. En fait, c'est un double-complot qui prend corps, celui de l'extrême droite algéroise poujadiste et vichyste et celui des gaullistes supervisés par le ministre Chaban-Delmas.

Le 13 mai 1958, à Alger, profitant d'une manifestation monstre des colons (estimée entre 15000 et 100 000 personnes d'après les journaux de l'époque), des activistes d'extrême droite entraînés par Pierre Lagailarde investissent le palais du gouvernement général et commencent à le mettre à sac. Mais, très vite, les généraux présents et, Léon Delbecque, l'émissaire du ministre de la Défense gaulliste Chaban-Delmas « rattrapent le coup » en prenant la tête des opérations, transformant l'émeute qui prend corps en un putsch militaire en faveur du retour au pouvoir du général de Gaulle qui ronge son frein depuis douze ans dans sa retraite forcée.

Dans l'immédiat, la prise du palais du gouverneur général débouche sur la formation d'un Comité de Salut Public dont l'ineffable Delbecque sera le vice-président. Un télégramme en informe le Président de la République :

Vous rendons compte création Comité Salut public civil et militaire à Alger, sous ma présidence, moi, général Massu, en raison gravité situation et nécessité absolue maintien de l'ordre, et ce pour éviter toute effusion de sang. Exigeons création à Paris d'un Gouvernement de Salut public, seul capable de conserver l'Algérie partie intégrante de la métropole¹³

Il est à noter que le chef du gouvernement démissionnaire, Félix Gaillard (membre de l'aile droite du Parti radical), en accord avec son ministre-gouverneur sortant, Lacoste, va confier tous les pouvoirs sur place au général Salan, ce qui revient à entériner le coup de force qui vient de se produire puisque Salan, de prime abord légaliste, s'en remet à Massu, président du Comité de Salut Public. D'autre part, l'affaire n'est pas sans rappeler les événements du 6 février 1934, lorsque des manifestations d'anciens combattants encadrées par les Ligue d'extrême droite se transformèrent en émeute aux abords de la Chambre des Députés, ces derniers renonçant sous la pression de la rue à « investir » le gouvernement formé par le Radical Edouard Daladier. Mais, laissons la parole à de Gaulle, soi-même :

A partir du moment où l'armée, passionnément acclamée par une nombreuse population locale et approuvée dans la métropole par beaucoup de gens écœurés, se dressait à l'encontre de l'appareil officiel, où celui-ci ne faisait qu'étaler son désarroi et son impuissance, où dans la masse, aucun mouvement d'adhésion et de confiance ne soutenait les gens en place, il était clair qu'on allait directement à la subversion, l'arrivée soudaine à Paris d'une avant-garde aéroportée, l'établissement d'une dictature militaire fondée sur un état de siège analogue à celui d'Alger, ce qui ne manquerait pas de provoquer, à l'opposé, des grèves de plus en plus étendues, une obstruction peu à peu généralisée, des résistances actives grandissantes.¹⁴

On le voit, de Gaulle agite le spectre d'une dictature militaire et en même temps, fait comprendre aux « ultras » qui se prennent pour des nouveaux Franco que le rapport des forces réel dans la société ne permet pas d'instaurer une dictature ouverte, à cette étape, sans risque de déclencher un processus révolutionnaire. Cela, Salan et Massu le comprennent parfaitement bien. Leur but n'est pas tant de prendre le pouvoir mais de susciter la formation d'un gouvernement civil de « Salut Public. Par ailleurs, Salan, de prime abord, n'était pas favorable au Putsch. C'est Massu qui tient les rênes, auréolé de son prestige de vainqueur de la Bataille d'Alger aux yeux des colons. Mais, Massu est notoirement gaulliste, c'est un ancien de la 2^e DB de Leclerc.

« Bref, ce serait l'aventure – poursuit de Gaulle- débouchant sur la guerre civile, en la présence, et bientôt, avec la participation en sens divers des étrangers. A moins qu'une autorité nationale, extérieure et supérieure au régime politique du moment aussi bien qu'à l'entreprise qui s'apprêtait à le renverser, rassemblât soudain l'opinion, prît le pouvoir et redressât l'Etat. Or, cette autorité-là ne pouvait être que la mienne [...] J'ai peu d'heures pour m'y décider. Cependant, il me faut fixer le moment où, fermant le théâtre d'ombre, je ferai sortir « le dieu de la machine », autrement dit où j'entrerai en scène »

Le gouvernement propulse Salan

« Le 13 mai, rappelle de Gaulle, après l'émeute d'Alger, Félix Gaillard, renversé un mois plus tôt, mais qui, faute qu'un autre ministère que le sien ait été depuis mis en place, expédie les affaires courantes de la présidence du Conseil, a télégraphié à Salan qu'il n'y a pas lieu d'employer les armes contre les manifestants et lui a attribué les pouvoirs civils en Algérie. Pendant la nuit suivante, si le gouvernement de Pierre Pflimlin est investi par l'Assemblée nationale, c'est après un débat où s'étale le désarroi général et à la faveur d'un vote qui n'accorde à la confiance que 274 voix, tandis que le refus et l'abstention en totalisent 319. Résultat qui, aux yeux de tous, exclut jusqu'aux velléités de mesures vigoureuses. D'ailleurs, le matin du 14, le gouvernement confirme Salan dans ses pouvoirs et, après avoir prescrit d'interrompre les communications, autorise qu'elles soient rétablies »

Aussi bien, pour de Gaulle, la voie est libre : c'est le moment ! Bien entendu, il serait ridicule de penser que de Gaulle et ses réseaux ont tout manigancé, tout prémédité et « habilement manœuvré " Une brèche a été ouverte au parachèvement du coup d'Etat par le gouvernement en place. Mieux que cela: un concours de circonstance tout à fait exceptionnel.

S'agissant de l'investiture du nouveau gouvernement, après quatre semaines de « vacance », elle est arrachée in extremis grâce à l'abstention des députés du PCF.

Toujours est-il que ce 15 mai, de Gaulle fait un premier communiqué:

La dégradation de l'Etat entraîne infailliblement l'éloignement des peuples associés, le trouble de l'armée au combat, la dislocation nationale, la perte de l'indépendance. Depuis douze ans, la France aux prises avec des problèmes trop rudes pour le régime des partis, est engagée dans ce processus désastreux. Naguère, le pays, dans ses profondeurs, m'a fait confiance pour le conduire jusqu'au salut. Aujourd'hui, devant les épreuves qui montent à nouveau vers lui, qu'il sache que je me tiens prêt à assumer les pouvoirs de la République ¹⁶

10 ans plus tard, le 29 mai 1968, François Mitterrand tentera de répéter cette manœuvre-là, dans une situation de crise révolutionnaire, mais ce sera un fiasco qui le plantera sur la touche politique pendant trois ans...

Evaluant les frais, je choisis d'agir aussitôt. Mais alors, vais-je m'en tenir à rétablir une certaine autorité du pouvoir, à remettre momentanément l'armée à sa place, à trouver une cote mal taillée pour atténuer quelques temps les affres de l'affaire algérienne, puis à me retirer en rouvrant à un système politique détestable une carrière de nouveau dégagée? Ou bien vais-je saisir l'occasion historique que m'offre la déconfiture des partis pour doter l'Etat d'institutions qui lui rendent, sous une forme appropriée aux temps modernes, la stabilité et la continuité dont il est privé depuis cent soixante-neuf ans?

Posez la question, c'est y répondre! On sent tout de même poindre dans ces propos la haine du parlementarisme et en fin de compte, le rejet de la république. Car, on l'a bien compris, c'est la Révolution française qui, 169 ans auparavant aurait privé l'Etat de stabilité et de continuité. De Gaulle retient mal son monarchisme profond. Sur un point au moins, de Gaulle se trompe: depuis Napoléon 1er, la continuité de l'Etat ne s'est jamais démentie, y compris sous la IV e République, où l'instabilité ministérielle n'interférait pas vraiment sur la continuité de l'Etat et de la politique étrangère. A l'inverse, sous la « nouvelle République » que de Gaulle a imposé, les crises ministérielles affectent directement la marche de la machine d'Etat. Nous y reviendrons.

En tous cas, de Gaulle se couvre:

« [La grave crise nationale] qui éclata, le 13 mai, ne me surprit donc nullement. Cependant, je ne m'étais mêlé d'aucune façon, ni à l'agitation locale, ni au mouvement militaires ni aux projets politiques qui la provoquaient, et je n'avais aucune liaison sur place ni aucun ministre à Paris.

Il rappelle cependant que l'ancien gouverneur d'Algérie, Jacques Soustelle, était un de ses partisans. Il précise s'être entretenu en 1957 avec Robert Lacoste. Pour mieux nous assurer qu'il n'avait maintenu aucun contact avec ces deux fauteurs de guerre.

« il est vrai – ajoute t-il encore – que deux ou trois personnages entreprenants qui avaient participé à mon action à l'époque où j'en exerçais une, séjournèrent en Algérie pour répandre l'idée qu'il faudrait bien un jour me charger un jour du salut public. Mais ils le faisaient en dehors de mon aval et sans m'avoir consulté. »

Simple transmission de pensée, donc. Mais de Gaulle reconnaît l'essentiel: avec ou sans son aval, des émissaires gaullistes étaient venus en Algérie dans un seul but: propulser de Gaulle depuis Alger. « Sans mon aval », cela veut dire aussi qu'il ne les a pas retenus ou dissuadés de faire quoi que ce soit. Il aura laissé faire ...Ensuite, comme il l'a souligné lui-même, de Gaulle devait formellement apparaître comme étant extérieur à toute la machination. Il devait passer pour le « deus ex machina » comme on dit en Latin...

15-27 mai : de Gaulle ou la « résurrection »

A compter du 13 mai, les comités de Salut Public formés d'officiers et de civils foisonnent en Algérie et s'arrogent les pouvoirs des préfets et sous-préfets des trois départements soit disant « français » d'Algérie.

Le 14 au petit jour le président Coty adjure l'armée de « rester dans le devoir sous l'autorité du gouvernement de la République ». Voilà qui est bien timide, ne serait-ce que par comparaison avec l'allocation du président de Gaulle, trois ans plus tard, placé dans une situation similaire¹⁷.

On l'a vu, Salan, entraîné à son corps défendant dans cette aventure, est maintenu comme faisant-fonction de gouverneur, affublé des pouvoirs civils, par le nouveau gouvernement investi grâce aux abstentions PCF.

L'une des premières mesures conservatoires que prend le gouvernement de Pflimlin est l'interdiction de toute manifestation sur le territoire de la métropole. Ainsi, s'il était venu à l'idée des organisations ouvrières et démocratiques d'appeler à manifester en masse dans toutes les grandes villes contre les généraux factieux, ces manifestations auraient été interdites! Mais, de manifester, les organisations ouvrières et démocratiques se sont abstenues, du moins avant le 28 mai, c'est-à-dire, trop tard.

Le Parti socialiste se résout désormais à entrer dans le gouvernement: Guy Mollet sera vice-président du Conseil et Jules Moch, ministre de l'Intérieur¹⁸

Le 15 mai, on l'a vu, de Gaulle est sorti du gué dans la foulée du « vive de Gaulle » prononcé par Salan, reconnu à la fois par le gouvernement et par le comité de Salut public civil et militaire d'Alger. En outre, de Gaulle a annoncé à ce moment-là qu'il tiendrait une conférence de presse le 19. Mais, comme décidément le gouvernement ne se laisse choir, les factieux élaborent, semble-t-il, un plan B qui a pour nom l'opération « Résurrection ». C'est un plan à la Franco. C'est aussi un secret de polichinelle.

« Des membres de l'état-major Salan conçoivent depuis le 14 en effet l'opération « Résurrection ». Aéroportée, elle lâcherait des parachutistes sur Paris, avec l'appui de régiments du sud-ouest commandés par le général Miquel et le renfort du groupement blindé du colonel Gribius stationné sur les pourtours de la capitale. Dans un va-et-vient de « missions militaires », rendez-vous est même pris pour le 19 mai. Delbecque le sait. L' « antenne » gaulliste de la rue de Solferino, où s'affairent Guichard, Foccart, La Malène et Lefranc, l'apprend, Debré se multiplie: ils en avertissent de Gaulle, tandis qu'à Matignon, Michel Poniatowski alerte à son tour le gouvernement et que l'Elysée est saisi. »

C'est ce qu'on appelle la conspiration à découvert.

Ce qui a permis à de Gaulle d'écrire plus tard, dans ses Mémoires, ce que nous y avons déjà relevé:

Il était clair qu'on allait directement à la subversion, l'arrivée soudaine à Paris d'une avant-garde aéroportée, l'établissement d'une dictature militaire fondée sur un état de siège analogue à celui d'Alger^{2°}

Quoi qu'il en soit, René Rémond n'avait pas tort de considérer qu'à ce moment-là, c'est la SFIO qui est l'arbitre de toute la situation. Ou bien, le vieux parti ouvrier parlementaire dit NON à de Gaulle, refusant de céder au chantage des militaires. Ou alors, il capitule sans combat puis collabore directement avec de Gaulle. Sous la férule de Guy Mollet et au prix d'une scission, la SFIO choisira la voie du reniement, au nom du moindre mal, quitte à miner cette base solide d'existence qu'est pour ce parti le régime parlementaire. Evidemment, cette trahison est la résultante des précédentes, en particulier, on l'a vu, dans le cadre du « front républicain » en 1956/57. Dans ces conditions, les staliniens peuvent sortir leur moulin à parole pour crier « Au loup », faire accroire que le fascisme est en passe de « passer », ce qui contribuera à accréditer l'idée dans les masses populaires que le retour

Le 16 mai, Guy Mollet s'enquiert des conditions de la formation d'un gouvernement dirigé par ... de Gaulle. Par journalistes interposés dans les couloirs du Palais Bourbon, il formule trois questions à de Gaulle:

« Le général de Gaulle reconnaît-il comme seul légitime le gouvernement que dirige Pierre Pflimlin (...)? Est-il prêt à désavouer les promoteurs des Comités de Salut public (...) ? Enfin, serait-il disposé à observer les formes prévues par la Constitution pour son investiture? » 21

Ce ne sont même pas des conditions préalables, mais des questions bien dissociées. Dans sa Conférence de presse du 19, de Gaulle caressera Mollet dans le sens du poil

Le 17 mai, Jacques Soustelle, ancien gouverneur gaulliste d'Alger (1954-56) parvient à se rendre à Alger où les colons l'accueillent en héros. Ce même jour, le général Ely, chef d'état-major général des armées, donne sa démission. C'est dire que le gouvernement en place ne peut plus compter sur l'armée.

Le 19, de Gaulle tient sa conférence de presse.

6 jours se sont écoulés depuis le Putsch d'Alger et l'Humanité appelle à une heure de débrayage! Non, décidément non, nous ne sommes pas en février 1934 quand, six jours après l'émeute fascisante du 6, l'unité PC-SFIO se réalisait

dans la grève et dans la rue pour combattre les ligues factieuses et le gouvernement de Doumergue issu de l'émeute et déterminé à gouverner à coups de décrets – lois en se passant des députés!

Lors de cette conférence, de Gaulle déclare:

"Ce qu'il se passe en ce moment en Algérie par rapport à la métropole et dans la métropole par rapport à l'Algérie peut conduire à une crise nationale extrêmement grave. Mais aussi et peut être le début d'une espèce de résurrection. Voilà pourquoi le moment m'a semblé venu où il pourrait m'être possible d'être utile, encore une fois, directement à la France."

Résurrection, vous avez dit résurrection?

Bien sûr, de Gaulle entend bien être investi « régulièrement ». En fait, il somme les hommes politiques en place de choisir: ou bien de Gaulle ou bien les généraux. Il y use toute sa faconde, sa bonhomie paternaliste, même. Le tout, en refusant de désavouer les chefs militaires dont il comprend les motivations. Sur un ton débonnaire, il lance: «comment voulez-vous qu'à 67 ans que je puisse entamer une carrière de dictateur »

Dans son récit de cette conférence de presse, de Gaulle se décrit lui-même:

« Je prends devant la presse le ton du maître de l'heure. Au reste, les questions qu'elle me pose et qui ont trait à ce que je ferai au pouvoir n'expriment pas le moindre doute sur le fait que je vais m'y trouver » 23 :

Sur le champ, la SFIO considère que de Gaulle « a renié la Constitution de la République », ce qui n'est pourtant pas nouveau puisque, de tout temps, il en a contesté la légitimité. Le PCF le dénonce comme « le chef des ultras ». et, à ses heures perdues, Thorez le surnomme « Charles XI » Certes, ces protestations platoniques ne peuvent rien contre la machine gaulliste. Mais, dans l'immédiat, le soutien de la SFIO n'est pas encore acquis. Du coup, les rumeurs de putsch militaire à Paris même, dans le cadre de l'opération « résurrection », enflent de jours en jours et d'heures en heures.

De Gaulle précise:

« Voulant savoir ce qui se passe dans les faits et dans les intentions, j'invite par télégramme le Commandement militaire à m'envoyer quelqu'un qui me rende compte de la situation. Mon message lui est transmis normalement, sans nul mystère, par le général Lorillot, nouveau chef d'état-major général, avec l'accord de son ministre Pierre de Chevigné »

Avec l'accord du ministre, s'il vous plaît!

« Effectivement, peu après – poursuit de Gaulle- le général Dulac, accompagné de plusieurs officiers, viendra à Colombey pour me dire, de la part de Salan, que, si, à très bref délai je ne prends pas le pouvoir, le Commandement ne pourra pas empêcher un déferlement militaire sur la métropole »

De Gaulle se pose alors en médiateur entre les militaires et ce qu'il reste encore du pouvoir civil. Mais, en fait, il menace avec les militaires. Un vieil adage ne dit-il pas que la menace prime sur l'exécution? D'autant plus encore si la menace reçoit un début d'exécution... Et voici que le 24 mai, des paras d'Alger débarquent en Corse. En quelques heures, sans coup férir, ils se rendent maîtres de l'île et, avec la neutralité bienveillante des CRS et des autorités locales, y imposent leur Comité de Salut public. En dehors du Préfet, seul, le premier adjoint PCF au maire de Bastia, opposera une résistance symbolique aux paras... en chantant *la Marseillaise* lorsque les militaires l'éconduisent. Cette mise en scène, se passe donc après les contacts noués entre de Gaulle et le Commandement. Au cœur du dispositif Corse du complot, on trouve le député gaulliste d'Ajaccio, Pascal Arrighi²⁶ (qui, de 1984 à 1989, militera au FN)

Ainsi donc, de Gaulle veut faire accroire qu'il est au-dessus de la mêlée, au-dessus des clans et factions qui se disputent les dépouilles de la IV^{ème} République. En réalité, et ses écrits en portent la marque, de Gaulle exerce un odieux chantage. Dans cet imbroglio tragi-comique, c'est lui, le maître chanteur et donc, la clé de voûte, sinon le cerveau de toute cette conspiration qui va tuer la République.

Face à lui, le mouvement ouvrier est tétanisé. En toute logique, l'invasion de la Corse par 800 paras aurait dû provoquer, sans attendre, un appel à la Grève générale dans tout le pays. Mais le spectre de la guerre civile glace d'effroi les chefs des partis traditionnels du mouvement ouvrier. Et, même si le PCF a le verbe plus haut, c'est pour quémander « l'union de tous les républicains » sans rivage à droite, pour « la défense des institutions républicaines ». ; L'Humanité faisant le parallèle avec la guerre d'Espagne²⁷. Quant au Populaire, le quotidien de la SFIO, il feint de s'étonner du silence complice du Général de Gaulle face au putsch perpétré en Corse.

Et Guy Mollet, dans tout ça? Buvant le calice jusqu'à la lie, il écrit à de Gaulle dès le lendemain. D'après l'historien J.P Rioux:

Guy Mollet écrit à de Gaulle que le pire danger qui menace la France lui semble venir des « bolcheviks ».

Cette charge contre le PCF, baptisé « bolchevik » pour l'occasion (mais, où a-t-on vu des « bolcheviks » réclamer à corymbes et à cris l'union des « républicains » bourgeois?) n'est-elle pas une façon de signifier à de Gaulle qu'il n'a aucunement à craindre la réalisation d'un front unique socialiste-communiste, adossé sur les syndicats ouvriers, puisque le PC serait « l'ennemi n°1 », un danger bien pire que les généraux d'Alger et donc un parti à ne pas fréquenter!

Mais, laissons de Gaulle poursuivre:

« Le 24 mai, un détachement parti d'Alger a atterri en Corse sans coup férir, grâce à quoi des comités de Salut public ont saisi l'autorité à Ajaccio et à Bastia. Les forces de police envoyées, depuis Marseille, sur l'île pour y rétablir l'ordre se sont laissées facilement désarmer. Que la solution politique soit retardée et l'on verra certainement de semblables opérations exécutées dans la métropole puis dirigée sur Paris.²⁹

On le voit, le chantage est tout à fait explicite. Les interventions du Général de Gaulle et les frasques des généraux sont les deux pinces de la même tenaille qui va étrangler la République.

A tous les moins, ces actions menées parallèlement se combinent à merveille. C'est ce que de Gaulle appelle « le progrès du bon sens ».

« Le 26, je convoque à la Boisserie le préfet de la Haute-Marne³⁰ Marcel Diebolt et le charge d'aller immédiatement dire de ma part à Pflimlin que l'intérêt lui commande de me voir. »³¹

Eh oui, de Gaulle, qui n'est encore formellement que le citoyen Lambda, s'arroge le droit de convoquer le plus haut personnage de l'Etat dans son département. Lequel personnage obtempère! Pflimlin se prête le soir même à cette comédie fumeuse et se rend dans une résidence du parc de Saint Cloud où l'attend celui qui se prend déjà pour le Chef de l'Etat.

« Je trouve Pierre Pflimlin calme et digne. Il me fait le tableau de sa situation, celle d'un pilote aux mains de qui ne répondent plus les leviers de commande. Je lui déclare que son devoir est d'en tirer les conséquences et de ne pas demeurer dans une fonction qu'en somme il n'exerce pas, étant entendu que je suis prêt à faire le nécessaire ».

Mais, de l'aveu même de de Gaulle, le Président du Conseil³² ne se prononce pas encore. Il attend, pour sa part, de cette entrevue que de Gaulle intervienne pour « ramener à la discipline » le Commandement en Algérie. Ni plus, ni moins. Mais, s'étant prêté au jeu de cette entrevue conçue par de Gaulle, il va en être le dindon de la farce.

Le 27 à midi claquantes, de Gaulle balance un de ces communiqués solennel dont il a le secret:

"J'ai entamé hier le processus régulier nécessaire à l'établissement d'un gouvernement républicain capable d'assumer l'unité et l'indépendance du pays. Je compte que ce processus va se poursuivre et que le pays fera voir, par son calme et sa dignité, qu'il souhaite le voir aboutir. Dans ces conditions, toute action, de quelque côté qu'elle vienne, qui met en cause l'ordre public, risque d'avoir de graves conséquences. Tout en faisant la part des circonstances, je ne saurais l'approuver. J'attends des forces terrestres, navales et aériennes présentes en Algérie qu'elles demeurent exemplaires sous les ordres de leurs chefs: le général Salan, l'amiral Auboyneau, le général Jouhaux. A ces chefs, j'exprime ma confiance et mon intention de prendre incessamment contact avec eux."³³

Tout se passe donc comme si de Gaulle avait d'ores et déjà les rênes, parlant un langage où alternent autoritarisme menaçant et paternalisme rassurant. Son avertissement s'adresse formellement aux généraux tentés de pousser leur bouchon trop loin mais vise surtout tous les travailleurs et les démocrates tentés par la riposte sur le terrain de la lutte de classes aux agissements de l'armée.

La réaction immédiate des députés socialistes semble indiquer que la « vieille maison » a choisi la résistance: par une motion votée par 112 députés SFIO contre 3, le groupe parlementaire s'engage à ne se rallier « **en aucun cas à la candidature du Général de Gaulle qui, dans la forme même où elle est posée et par les considérants qui l'accompagnent est un défi à la loi républicaine** »³⁵

Drôle de résistance qui, à l'Assemblée, commence par le vote d'une réforme constitutionnelle qui abonde dans le sens du Général de Gaulle car elle « **comporte de bonnes dispositions pour renforcer l'exécutif** »³⁶. De guerre lasse, Pflimlin jette l'éponge le 28 au petit jour.

Un coup d'Etat démocratique ?

Ce jour-là, une imposante manifestation se déroule de Nation à République, pour défendre la République. Les journaux L'Humanité, le Populaire et Libération³⁷ y ont appelé. Mais, à cet instant précis, les jeux sont faits. En effet, à midi, René Coty demande à de Gaulle de recevoir Gaston Monnerville et André Le Troquer, respectivement présidents du Conseil de la République³⁸ et de l'Assemblée nationale. Cette entrevue a lieu le soir même. André Le Troquer, socialiste, dit tout net à de Gaulle qu'il entend s'opposer à sa venue au pouvoir; La réaction du Général de Gaulle est tout à fait révélatrice:

« Eh bien, dis-je, si le Parlement vous suit, je n'aurai pas autre chose à faire que vous laisser vous expliquer avec les parachutistes »³⁹

Le lendemain, Coty exhorte le parlement de céder la place à de Gaulle et à un gouvernement de salut national. De Gaulle se rend à l'Élysée et pose ses conditions:

« Pleins pouvoirs puis congé donné au Parlement, enfin Constitution nouvelle à préparer par mon gouvernement et à soumettre au referendum. J'accepte d'être « investi » le 1^{er} juin par l'Assemblée Nationale, où je lirai une brève déclaration sans prendre part au débat »⁴⁰

Et, le tour est joué. Dès le lendemain, Vincent Auriol puis Guy Mollet se précipitent à Colombey pour se « convertir » selon le mot du Général de Gaulle.

« De son côté, le Maréchal Juin est venu me certifier que l'armée me suit comme un seul homme »⁴¹

Le 31, ce sont les présidents des groupes parlementaires des partis qui font la queue pour rencontrer le « Général ». Seul, le groupe parlementaire du PC ne se prête pas à cette mascarade. A l'exception de Mitterrand qui représente l'obscur groupuscule UDSR⁴², tous opinent du chef devant l'exposé que leur fait de Gaulle sur ce qu'il entend faire, une fois investi. Au même les instances dirigeantes de la SFIO votent à une courte majorité (grâce à la présence des sénateurs lors de cette réunion spéciale qui regroupe, outre le comité directeur, députés et sénateurs socialistes) en faveur de l'investiture du Général de Gaulle (77 contre 74)

Sur ce point, donnons raison à François Mitterrand, lorsqu'il déclare au cours du fameux débat d'investiture:

En droit, le général de Gaulle tiendra ce soir ses pouvoirs de la représentation nationale : en fait, il les détient déjà du coup de force.

A l'évidence, l'Assemblée nationale n'a eu qu'à ratifier le coup de force du « Général ». Un coup de force, « sans coup féir », un coup de force sans combat.

De Gaulle sera investi des pleins pouvoirs par 329 voix contre 224, à l'Assemblée nationale, dont la moitié des députés SFIO votant avec la droite classique: indépendants et paysans, démocrates-chrétiens du MRP. Voteront contre: l'autre moitié des députés socialistes, les députés PCF, une partie des radicaux entraînés par l'ancien Président du Conseil, Pierre Mendès-France et une partie des « UDSR » avec Mitterrand, ancien ministre de l'Intérieur et ancien garde des Sceaux. Pierre Mendès-France s'exclame: « **je ne voterai pas le pistolet sur la tempe** »

Alors commence l'histoire de la V^{ème} République.

Beaucoup d'encre a coulé et beaucoup d'encre coulera encore probablement sur « Mai 1958 ». Ainsi, dans le site du courant « *Pour la République Sociale* »⁴⁴, on trouve un exposé succinct du Coup d'Etat réalisé par un membre de la Convention pour la VI^{ème} république (C6R). De Gaulle y est accusé de duplicité. S'agissant des gaullistes dépêchés par Chaban-Delmas, l'auteur de cet exposé nous dit:

Profitant du coup de force des manifestants, les gaullistes - qui depuis des mois réclament et tentent d'organiser le retour du général de Gaulle au pouvoir - essaient de tirer leur épingle du jeu. Quoique minoritaires à Alger, ils le feront avec brio.

Un peu plus loin, nous lisons:

La voie démocratique semblant bouchée, une partie de l'armée en Algérie prépare secrètement - en liaison avec les gaullistes - un débarquement sur Paris: c'est l'opération dite Résurrection. Massu en parla plus tard comme une « arme supplémentaire » offerte par les rebelles d'Alger au général de Gaulle, au cas où le retour au pouvoir par le processus parlementaire n'aurait pas été possible. La pression est forte, elle continue de monter les jours suivants: les manifestations et les appels à un gouvernement gaulliste de salut public se multiplient; la Corse se rallie au mouvement insurrectionnel le 24 mai sur l'initiative de Massu, preuve que le complot militaire est bien réel.

Tout à fait !

Et de préciser:

...de Gaulle n'est pas du tout assuré d'obtenir son investiture par l'Assemblée. C'est bien pourquoi, à sa propre demande, il reçoit le 28 mai à Colombey un représentant de Salan, le général Dulac, venu lui exposer les conditions précises du plan prévu pour prendre Paris. Lors de cette entrevue, de Gaulle se renseigne sur le déroulement de l'opération avec force détails, jusqu'à trouver les moyens envisagés trop légers [iii]⁴⁵. En apportant sa caution à l'opération et en laissant carte blanche à Salan, de Gaulle continue donc de jouer sur les deux tableaux: « la première solution, celle du "processus régulier", l'arrivée au pouvoir en toute légalité, a sa préférence sans aucun doute.

Mais il ne néglige pas un autre scénario: le débarquement des paras, une menace de guerre civile accrue et son intervention à lui, au bout de quelques jours, en arbitre » [iv].⁴⁶

Re -Tout à fait!

Mais encore?

Que conclure de tout cela? Que l'on est loin de l'histoire officielle de la naissance de la Ve République où de Gaulle est appelé, dans un vaste consensus, en sauveur d'une République rendue impuissante par le « régime des partis ». La réalité, bien moins glorieuse que la légende, est celle d'un « coup d'Etat démocratique » (Christophe Nick) ou d'un « coup d'Etat de velours » (Michel Winock). Si la transition entre les deux régimes s'est faite dans le

respect des formes juridiques, c'est sous la menace d'un putsch instrumentalisé par de Gaulle. Que l'on ne s'étonne pas ensuite du caractère « bonapartiste » ou « monarchiste » de la Constitution de 1958...

Coup d'Etat démocratique? Qu'y a-t-il donc de démocratique là-dedans? A moins de considérer que la duplicité, le complot, la menace, le chantage, les putschs, les pleins pouvoirs soient des attributs démocratiques, ce coup d'Etat est un coup d'Etat pur et simple. Mais, à dire vrai, l'exigence de vérité chez ce membre de C6R s'arrête là où elle ne fait que commencer. Dans cet exposé de ce partisan de la VI^è République, il est question de « **l'opposition des communistes et de quelques députés de la gauche modérée comme Pierre Mendès-France (...) et François Mitterrand** ».

Mais, pas un mot sur le rôle joué par Guy Mollet, avant, pendant, après! Pas un mot sur la politique du PCF!

Puisqu'il en est ainsi, rendons la parole au député socialiste Edouard Depreux au moment de sa rupture avec la SFIO:

La menace de guerre civile n'a pas fait reculer le Parti socialiste après le 6 février 1934 et la réaction a été vaincue. Croire qu'en se rangeant aujourd'hui aux côtés des vainqueurs du 13 mai on évitera le pire, c'est au contraire provoquer le pire pour le lendemain. La démocratie ne peut coexister avec des Comités de salut public, avec un système d'information à sens unique, avec une armée transformée en force politique, avec la volonté d'un seul s'imposant à tous. La République menacée dans ses principes essentiels, c'est le socialisme atteint, du même coup, dans sa raison d'être et dans les espérances qu'il porte » 47

Il est, par ailleurs, faux d'affirmer que la transition s'est faite dans le respect des formes juridiques, puisque de Gaulle met aussitôt le parlement en vacances, s'octroie les pleins pouvoirs pour six mois. Si c'est cela, le « respect des formes juridiques » alors, il faudra attester avec la même autorité que la « transition » entre la III^è République et Le régime de Vichy a respecté les mêmes formes! Ca ne va pas, non?

La crise de 1958 a rappelé brutalement qu'elle est la nature de l'Etat. L'Etat, en définitive, n'est pas autre chose qu'une bande d'hommes armés séparés de la société prise dans son ensemble, comme le soulignaient Marx et Engels étrangère à la population, une machine faite pour maintenir les citoyens dans l'obéissance, au nom d'un intérêt général devant lequel les « intérêts particuliers » doivent s'incliner. Cet « intérêt général » étant en réalité celui de la classe dominante.

L'Etat n'est donc pas un pouvoir imposé du dehors de la société; il n'est pas davantage « la réalité de l'idée morale », « l'image et la réalité de la raison » comme le prétend Hegel. Il est bien plutôt un produit de la société à un stade déterminé de son développement; il est l'aveu que cette société s'empêtre dans une insoluble contradiction avec elle-même, s'étant scindée en oppositions inconciliables qu'elle est impuissante à conjurer. Mais pour que les antagonistes, les classes aux intérêts économiques opposés, ne se consomment pas en une lutte stérile, le besoin s'impose d'un pouvoir qui, placé en apparence au-dessus de la société, doit estomper le conflit, le maintenir dans les limites de l' « ordre »; et ce pouvoir, né de la société, mais qui se place au-dessus d'elle et lui devient de plus en plus étranger, c'est l'Etat

L'Etat (...) est bien plutôt un produit de la société à un stade déterminé de son développement; il est l'aveu que cette société s'empêtre dans une insoluble contradiction avec elle-même, s'étant scindée en oppositions inconciliables qu'elle est impuissante à conjurer. Mais pour que les antagonistes, les classes aux intérêts économiques opposés, ne se consomment pas en une lutte stérile, le besoin s'impose d'un pouvoir qui, placé en

apparence au-dessus de la société, doit estomper le conflit, le maintenir dans les limites de l' « ordre »; et ce pouvoir, né de la société, mais qui se place au-dessus d'elle et lui devient de plus en plus étranger, c'est l'Etat (...) Comme l'Etat est né du besoin de refréner des oppositions de classes mais comme il est né, en même temps, au milieu du conflit de ces classes, il est, dans la règle, l'Etat de la classe la plus puissante, de celle qui domine au point de vue économique et qui, grâce à lui, devient aussi classe politiquement dominante et acquiert ainsi de nouveaux moyens pour mater et exploiter la classe opprimée ⁴⁸

Sous les coups de la guerre d'Algérie, l'appareil d'Etat et les institutions dont il s'est doté se scindent en deux. Il y a divorce entre l'Armée et le régime politique qui ne parvient pas à « maintenir l'ordre » dans cette colonie de peuplement et cela, en partie, parce qu'il n'arrive pas à imposer aux masses métropolitaines les sacrifices qu'appelle la poursuite de cette guerre, d'une part et la reconversion de la France comme nation impérialiste sur le Marché mondial, d'autre part. Autrement dit: La France ne peut ni brader, ni garder son empire colonial.

Les premières fondations : 1958/1962

Les cinq premières années de la cinquième République sont des années charnières où la remise en forme de l'Etat est freinée par la poursuite de la guerre d'Algérie. La « nouvelle République » tire donc sa légitimité apparente du referendum du 28 septembre 1958 puisqu'elle a été plébiscitée à plus de 80 % des suffrages avec une forte participation. Cependant, du point de vue du Droit constitutionnel, cette révision de la Constitution est ... anticonstitutionnelle. Les procédures de révision de la Constitution ne prévoyaient pas leur refonte par la voie référendaire. Et, moins encore, sous la pression de l'Armée, instrument du chantage gaulliste. Cela montre bien que la IV^{ème} République s'est fait hara-kiri. Dès 1956, avant même que de Gaulle se remette en marche, elle était entrée dans la voie de la dictature, donné une puissance accrue à l'armée, violé ses propres principes fondateurs. Dès lors, de Gaulle n'avait plus qu'à pousser l'avantage. Contrairement à 1940 où il se trouva, de fait, à contre-courant du cours politique des choses, il n'avait cette fois qu'à se laisser porter par le courant de trafic. Ce qu'il fit avec prudence, en tenant compte de tous les paramètres, veillant à neutraliser le mouvement ouvrier et démocratique, s'assurant qu'aucun front socialiste-communiste ne puisse se placer en travers de son chemin et qu'au germe de guerre civile ne puisse survivre.

La mise en place

Pour le commun des mortels, la Constitution de 1958 ne consiste qu'en un rééquilibrage des « pouvoirs » entre le parlement et l'exécutif, lequel rééquilibrage était déjà dans les tuyaux ministériels avant que de Gaulle ne ressorte de son placard champêtre. L'élection du président de la République par un collège de « grands électeurs » (maires, conseillers généraux, etc., soit 80 000 notables) ne change pas grand-chose à la vie politique et, moins encore, à la vie quotidienne de « La France d'en bas ». De Gaulle passe pour être l'homme de la situation, capable d'apporter une solution « équilibrée » à l'hypothèque algérienne. De ce fait, la dénonciation du Général comme fasciste ou dictateur servie par le PCF ne passe pas, d'autant moins que le « grand parti des travailleurs » n'a pas agi en conséquence, même dans la dernière ligne droite. En outre, les mesures de police que le gouvernement de Gaulle a pu prendre n'était pas plus autoritaire que celles prises par les gouvernements précédents.

Au demeurant, l'institution du président de la République semble couler de source depuis 82 ans et elle a même existé en 1849-1851. Dès lors, comment comprendre que ce haut personnage incarnant la continuité de l'Etat, par-delà tous les caprices parlementaires défaisant un jour les gouvernements qu'ils ont fait la veille, en soit réduit à « inaugurer les chrysanthèmes » ? Eh bien, ce personnage en a été réduit à passer la serpillière derrière les députés parce que le principe républicain n'admet pas a priori la concentration de pouvoirs entre les mains d'un seul homme. Le principe républicain de base est que l'Exécutif doit être collégial et responsable devant l'Assemblée nationale, émanation de la souveraineté populaire. Ainsi se conçoit la république démocratique classique. Mais, ce type de République chimiquement pure a-t-elle existé un jour ?

Quel « président » pour quelle République ?

Qu'est ce qui distingue la cinquième république des deux républiques précédentes ?

A première vue, c'est l'élection du Président de la République au suffrage universel direct, dont le principe est adopté en 1962, c'est à dire quatre années après l'acte de naissance de la « nouvelle république ».

Qu'est ce qui légitime l'élection du Président de la république au suffrage universel ?

C'est l'étendue de ses pouvoirs, tels que les définit la constitution de 1958. L'élection du Président par le peuple consacre l'étendue et l'importance des pouvoirs que concentre un seul homme. C'est ce que les pourfendeurs de la « nouvelle république » ont appelé, à l'époque, l'établissement du pouvoir personnel, étranger à l'esprit même de la République opposé à la Monarchie (en grec : pouvoir d'un seul homme). C'est ainsi que le Président de la république devient chef de l'Etat.

Qu'est- ce que la Constitution ?

C'est, en droit, l'organisation des pouvoirs publics et, en politique, ce qui définit, a priori, la forme de l'Etat, laquelle peut encore être modifiée par l'usage qui est faite des lois constitutionnelles, selon qu'elles soient souples ou rigides et selon les circonstances.

La forme de l'Etat n'est pas une simple question de forme. Entre la dictature ouverte qui interdit toute expression légale de la classe ouvrière et des intérêts particuliers et la république démocratique qui favorise, sous certaines conditions, l'expression sociale et politique de la classe ouvrière et des intérêts particuliers de diverses couches de la population, il est clair que tout salarié, tout militant ouvrier sérieux « préférera » ce vrai moindre-mal. Mais entre ces deux formes de l'Etat, il y a toute une palette de régimes intermédiaires qui présentent des traits bonapartistes plus ou moins achevés.

Qu'est-ce que le bonapartisme ?

A sa façon, De Gaulle nous en a livré une des meilleures explications.

« ... or, si j'étais convaincu que la souveraineté appartient au peuple dès lors qu'il s'exprime directement et dans son ensemble, je n'admettais pas qu'elle pût être morcelée entre les intérêts différents¹ représentés par les partis. Certes, ceux-ci devaient, suivant moi, contribuer à l'expression des opinions et, par suite, à l'élection des députés qui, au sein des Assemblées, délibéreraient et voteraient les lois.

Mais, pour que l'Etat soit, comme il le faut, l'instrument de l'unité française, de l'intérêt supérieur du pays, de la continuité dans l'action nationale, je tenais pour nécessaire que le Gouvernement procédât, non point du Parlement, autrement dit des partis, mais, au-dessus d'eux, d'une tête directement mandatée par l'ensemble de la nation et mise à même de vouloir, de décider et d'agir... »

De Gaulle, extrait des « mémoires d'espoir - le renouveau 1958-1962.. » Presse pocket. Page 12

Eh bien, nous avons là le véritable esprit de la Constitution de 1958. En quoi ce principe gaulliste diffère-t-il du monarchisme classique ?

Le monarchisme classique, c'est à dire royaliste, nie la souveraineté du peuple, même lorsqu'il devient parlementaire. Parlementaire, la monarchie tolère un contrôle de la représentation politique du peuple sur l'exécutif, mais la monarchie reste l'expression du « pouvoir temporel » de Dieu sur les hommes, puisque la religion nie le principe du gouvernement des hommes.

Pour les républicains orthodoxes, tout l'édifice doit être fondé sur la souveraineté du peuple au travers de la souveraineté de son Assemblée nationale des représentants du peuple. C'est le principe de la démocratie représentative.

Pour les gaullistes, un homme incarne la souveraineté du peuple, *tête directement mandatée par le peuple*. Quant aux députés, représentants des différents intérêts particuliers, leur rôle se borne à voter les lois. Leur rôle est en deçà d'un rôle législatif qui permettrait aux députés de prendre l'initiative des lois. Tout au plus, peuvent-ils émettre des propositions de lois.

Cela caractérise-t-il un régime « présidentiel » ?

Cela y ressemble mais entre un régime présidentiel et le régime gaulliste, il y a une différence importante :

Un régime présidentiel, comme celui des USA, est fondé sur le **principe de séparation formelle des pouvoirs**, subdivisés en trois : exécutif, législatif, judiciaire.

Le régime gaulliste se fonde sur le principe de concentration des pouvoirs entre les mains de l'exécutif.

Comme l'ont affirmé les militants socialistes qui, en septembre 1958, ont constitué le Parti socialiste autonome (qui allait devenir le PSU)² :

Les textes constitutionnels soumis au référendum du 28 septembre constituent un très grave danger pour la démocratie. L'avènement du pouvoir personnel, la concentration des pouvoirs dans les mains du président de la république et la mise en tutelle des élus du suffrage universel en sont les caractéristiques

Bien entendu, De Gaulle, en 1946, commence par proclamer la nécessité de séparer les pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires mais le tout, sous la houlette d'un arbitre « placé au-dessus des partis », chef de l'Etat, auquel il octroie avant l'heure des pouvoirs législatifs déterminants (promulguer-publier les lois, prendre des décrets....) Voilà ce qui transpire du discours qu'il prononce à Bayeux le 16 juin 1946. Au nom de la « séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire », De Gaulle prône « *le déplacement du pouvoir politique du législatif vers l'exécutif* » pour reprendre la formule des auteurs d'une « histoire économique et sociale de la V^e république »³

¹ . souligné par nous

² Compléter sur SFIO PSA PSU

³ Donner références

Voilà qui distingue la conception gaulliste de la conception « présidentielle » qui, à l'instar de la monarchie libérale, place le Chef de l'Etat sous le contrôle parlementaire et garantit une certaine autonomie du parlement. Il reste que, du « présidentielisme » à la conception gaulliste du rôle du président de la république, il n'y a qu'un pas. En effet, on pourrait penser que la Présidence de la République comme institution très particulière de l'Etat correspond à un principe républicain classique. Il n'en n'est rien. De même, le principe du septennat qui désigne un Président pour 7 années alors que les députés ne sont élus que pour 5 ans.

Retour sur la III^{ème} République

Pour mieux comprendre de quoi il en retourne, il faut remonter à la naissance de Troisième république. L'accouchement de cette république qui, comme le dira le Parti Radical⁴ lors de sa fondation en 1901, n'est pas « *vraiment républicaine* », va durer 5 ans de septembre 1870 (débâcle de l'armée française devant la Prusse et effondrement du Second Empire) à février 1875.

La constitution de la III^{ème} république est le fruit d'un compromis entre monarchistes et républicains. Elle est le résultat, quatre ans après l'écrasement de la Commune de Paris, d'une restauration monarchiste manquée. Cette restauration échoue principalement en raison des dissensions entre légitimistes, bonapartistes et orléanistes qui composent alors ce qu'il est convenu d'appeler la Droite.

En effet, l'assemblée nationale élue en février 1871 est monarchiste à une forte majorité. Celle-ci, siégeant tout d'abord à Bordeaux, naît en réaction au principe de la Défense nationale contre l'occupation des troupes de Bismarck, de peur que la défense nationale ne devienne l'enveloppe de la question sociale. Le principe de « Défense nationale », dans son acception d'alors, ne consacrait-il pas l'armement du peuple dans la Garde nationale et en son sein du prolétariat urbain ? Propriétaires fonciers, créanciers, banquiers préfèrent la capitulation totale devant Bismarck et les draconiennes conditions que la Prusse impose à la Paix. C'est dans ce contexte que surgit La Commune de Paris, première expérience de gouvernement de la classe ouvrière, du 18 mars au 24 mai 1871. Cette expérience se terminera dans un impitoyable massacre. S'ouvre alors une période de réaction, « d'ordre moral » qui perdurera dix années.

Adolphe Thiers, ancien ministre de Louis-Philippe, bourreau de la Commune de Paris, devient Président de la république, mais sous cette appellation, il est chef du gouvernement et responsable devant l'assemblée nationale.

C'est en 1875 que la place du président de la république dans les institutions de l'Etat est précisée, dans un sens monarchiste.

Le président de la république devient alors « *irresponsable* » devant l'assemblée nationale qui devient la « chambre des députés ». Seul le gouvernement est « responsable » devant deux chambres : le Sénat et les chambre des députés. A l'origine, le septennat a été mis au point pour rendre possible une restauration monarchiste « libérale », au terme du mandat de 7 ans du président succédant à Thiers, le maréchal Mac Mahon.

En 1875, la III^{ème} république n'a de « république » que le nom et a tous les attributs d'une monarchie constitutionnelle et parlementaire. Les succès électoraux que remportent les républicains, les années suivantes, gommeront les traits les plus monarchistes de ce régime et réduiront, dans la pratique, les prérogatives du président de la république.

Le septennat découle, en effet, de son *irresponsabilité* devant les députés. Telle fut, en 1875, la raison d'être du septennat. Il s'agissait d'interdire *la souveraineté de l'assemblée nationale*, élue pour 5 ans et expression formelle de *la souveraineté du peuple français*, idéal de la république démocratique La mise en place d'un Sénat avec un tiers de membres inamovibles et deux tiers élus par des « grands électeurs » venait parachever le dispositif.

⁴ Compléter

Régime parlementaire bâtard, la III^{ème} république évolua d'abord vers un régime d'assemblée puis, à partir de 1934, revêtit des traits bonapartistes préparant le régime du maréchal Pétain que Trotsky allait définir, quelques heures avant sa mort, comme l'expression du *bonapartisme sénile*.

Selon l'historien Jean Marie Mayeur⁵, commentant l'adoption des lois constitutionnelles de 1875 qui marquèrent la véritable naissance de la III^{ème} République :

Le président de la république, irresponsable, élu pour 7 ans par le Congrès formé du Sénat et de la Chambre des députés, a les pouvoirs d'un monarque constitutionnel : il suffirait d'une bien légère révision pour permettre la restauration. Le président n'a-t-il pas le droit de grâce et de conclure les traités? Il a l'initiative des lois, comme les Chambres. Il peut proroger et clore les sessions des Chambres après cinq mois de session ordinaire. Il peut dissoudre la Chambre des députés avec l'avis conforme du Sénat. Il nomme les ministres.

Jean Marie Mayeur précise : « *La présidence de la République est une institution contraire à la tradition républicaine française attachée à un exécutif collégial* »

En 1875, cette institution est acceptée dans le cadre d'un compromis entre monarchistes orléanistes et républicains, radicaux compris. Mais deux ans plus tard, ces lois constitutionnelles serviront de base au coup d'état anti républicain que tente de perpétrer le président en place, le vieux Maréchal bonapartiste Mac Mahon qui pousse le chef du gouvernement Jules Simon, républicain modéré, à démissionner avant de procéder à la dissolution de la Chambre des députés. Mac Mahon chargea le monarchiste De Broglie de former un nouveau ministère. Un important mouvement de changement de Préfets et sous-préfets s'en suivit pour quadriller le pays, accompagné de mesures de restriction des libertés publiques de réunion et de la presse. En dépit de ces grandes manœuvres, les républicains sortirent vainqueurs des élections suivantes d'octobre 1877. Le vieux Mac-Mahon s'inclina et convint que « *La constitution de 1875 a fondé une république parlementaire* ». Le droit de dissolution de la Chambre tomba en désuétude, ainsi que les autres prérogatives du président de la République. Il faudra attendre 1926 pour de nouvelles « relectures » des lois constitutionnelles de 1875 allant dans le sens du renforcement des pouvoirs présidentiels.⁶

Le compromis de 1958

La constitution de 1958, ratifiée par référendum, n'est encore qu'un compromis entre les gaullistes d'un côté et de l'autre Socialistes de la SFIO, résidus du vieux Parti Radical et Chrétiens du MRP. Mais, même dans ce cadre, les pouvoirs assignés au président vont déjà au-delà de ce que prévoyait le compromis de 1875 entre monarchistes et républicains.

A la république parlementaire va succéder un régime particulier qui tolère en son sein un parlement élu au suffrage universel mais dépourvu de ses pouvoirs: il n'a plus le pouvoir de faire des lois, certaines lois sont adoptées d'office si la majorité absolue des députés ne vote pas une motion de censure destituant le gouvernement, il peut être dissout s'il renverse un gouvernement par motion de censure, son rôle se réduit à voter et amender des lois gouvernementales

Le Président de la république détient les pouvoirs-clés: celui de décréter l'Etat d'urgence (qui suspend toutes les libertés publiques), de nommer le premier ministre, de dissoudre l'Assemblée nationale, de provoquer des referendums...

Mais, comme sous la III^{ème} république, il ne suffit pas de lois constitutionnelles favorables pour sceller l'autorité d'un monarque constitutionnel. L'usage fait de ces lois constitutionnelles peut à la longue entraîner un regain de parlementarisme ou une sorte de dualité interne des pouvoirs.

⁵ *Les débuts de la III^{ème} République 1871-1898*. Page 47

⁶ V. Alexandre Millerrand. *Compléter*

Le compromis de 1958 juxtapose

- la fin de la subordination du pouvoir exécutif devant l'Assemblée
- le maintien d'un régime parlementaire, ce qui veut dire: la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée.

C'est dans ce cadre que les pouvoirs de la présidence de la république sont renforcés.

A ce propos, Serge Bernstein écrit ⁷

Le Général De Gaulle entendait que le chef de l'Etat soit soustrait à la pression du parlement et, pour, ce faire, il considérait que le meilleur moyen était qu'il n'en soit pas l'émanation. Aussi, comme il l'avait proposé à Bayeux, inscrit-il dans la nouvelle Constitution l'élection du président de la République par un collège électoral comprenant certes les membres du parlement, mais noyés dans la masse des conseillers généraux, des maires, des adjoints, des délégués des conseils municipaux, des représentants des assemblées des territoires d'outre-mer, en tout quelque 80 000 notables dans une formation qui rappelle celle des délégués sénatoriaux.

Elu des notables locaux, le président de la République dispose par rapport à ses prédécesseurs d'armes puissantes pour remplir le rôle que lui assigne la Constitution. Si la nomination du Premier ministre et celle des autres membres du gouvernement sur proposition de celui-ci fait partie des prérogatives habituelles d'un chef de l'Etat (art 8), e même que la présidence du conseil des ministre (art 9) et la promulgation des lois (art 10), il n'en va pas de même de trois dispositions de la nouvelle Constitution. Par l'art.11, il peut soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics, sur proposition du gouvernement ou des deux assemblées, ce qui lui donne la faculté de s'adresser directement au pays. Il peut prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale, après avoir pris l'avis du Premier ministre et des présidents des Assemblées (art.12). Enfin, l'article 16 prévoit l'octroi au président de pouvoirs exceptionnels lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacés (et on songe bien entendu à mai 1940). Il est clair que les pouvoirs du président de la Vè République sont sans commune mesure avec ceux des chefs d'Etat des deux Républiques précédentes.. Il est bien cette clé de voûte des institutions décrite jadis à Bayeux

Puis, à propos de la décision prise par De Gaulle en septembre 1962 de soumettre à un référendum la question de l'élection du président de la République au suffrage universel direct, Serge Bernstein écrit⁸

Cette décision du général de Gaulle provoque un tôle quasi général dans le monde politique comme chez les juristes. En dehors de l'UNR qui avait accepté le principe de la réforme lors de ses assises de 1961, la réprobation est unanime et porte sur la forme comme sur le fond de la réforme.

En ce qui concerne le fond, le général de Gaulle tranche en faveur de la lecture présidentielle des institutions l'interrogation sur la nature de celles-ci qui restait en suspens depuis 1958.

Il est en effet évident que le chef de l'Etat désigné par le suffrage universel se prévaudra désormais d'une autorité telle que tous les autres pouvoirs apparaîtront insignifiants à côté du sien. La prépondérance du chef de l'Etat dans les institutions sera ainsi définitivement hors de discussion : l'élection du président de la République s'inscrit ainsi à contre-courant de la culture politique de la plupart des parlementaires de 1962, partisans de la « tradition républicaine » qui postule la prééminence du Parlement, formé des représentants élus du peuple souverain. Si le président incarne en sa personne par l'élection la totalité de la souveraineté populaire, il est fondé à juger secondaire la représentativité de députés dont chacun ne représente que 1/400 de cette même souveraineté.

Et, plus loin :

La bataille qui s'engage ainsi entre le général de Gaulle et les forces politiques n'est pas sans rappeler l'événement du 16 mai 1877. Comme lors de celui-ci, deux principes antagonistes s'affrontent : qui du président de la République ou du Parlement détiendra la prépondérance ? Le régime sera-t-il parlementaire ou « semi présidentiel » (car seuls quelques juristes préconisent un système présidentiel à l'américaine où les pouvoirs sont totalement séparés) ?

⁷ La France de l'expansion- la république gaullienne 1958-1969. Page 19

⁸ . Page 105

Séparation des pouvoirs, façon de Gaulle

La « séparation des pouvoirs », De Gaulle s'en réclamait, en 1946, tant que l'Assemblée nationale dominait l'exécutif gouvernemental, mais, deux ans après le référendum donnant force de loi à l'élection du président de la République au suffrage universel, de Gaulle aura les coudées plus franches :

Il doit être évidemment entendu que l'autorité indivisible de l'Etat est confiée toute entière au président par le peuple qu'il l'a élu, qu'il n'en existe aucune autre, ni ministérielle, ni civile, ni militaire, ni judiciaire, qui ne soit conférée et maintenue par lui⁹

On le voit nettement au travers de ces propos à l'emporte-pièce, l'élection au suffrage universel du chef de l'Etat fait basculer la Constitution du principe de « séparation des pouvoirs » au principe de « concentration des pouvoirs » entre les mains d'un monarque constitutionnel.

Mais, nous dira-t-on, aux USA, le président est également élu au suffrage universel et détient de grands pouvoirs. Il n'est cependant pas placé au-dessus de l'administration qui gouverne cette nation, il en est le chef, affublé d'un vice-président. De plus, il est à la tête d'un Etat fédéral, ce qui ampute ses pouvoirs et il est politiquement responsable devant son parti. En outre, il n'a pas de prise directe sur l'élaboration des lois et ne peut empiéter sur les prérogatives du Congrès qui est le parlement des Etats-Unis. Et, ce n'est pas un détail superflu, seule la Cour suprême peut amender la Constitution américaine, Constitution qui intègre les droits civiques. Et qui écarte les referendums.

Survivance de la Constitution de 1958

- Les députés n'ont pas l'initiative des lois, tout au plus, peuvent-ils faire des " propositions de lois " mais c'est le Conseil des ministres qui décidera de les porter ou non à l'ordre du jour des sessions parlementaires
- Toute loi qui, par malheur, rognerait certains intérêts des possédants peut légalement être vidée de son contenu par le Sénat ou être déclarée " anti constitutionnelle " par un conseil occulte de 9 " sages " appelé conseil constitutionnel (dont les membres sont désignés par le chef de l'état, le président du sénat, le président de l'assemblée nationale.
- Aucune loi ne peut s'appliquer si elle n'est pas promulguée par le Chef de l'Etat
- le gouvernement peut prendre des mesures par " Ordonnances " pendant un certain temps, l'autorisation du Parlement lui suffit pour prendre ensuite des mesures qui ne seront pas votées par les députés et qui seront ratifiées par les députés après leur entrée en vigueur. Le chef de l'Etat signe les ordonnances
- La Vème République a également été appelée " la République des décrets " : toute une série de mesures qui ne sont pas définies strictement par la Constitution comme relevant du " domaine des lois " peuvent être imposées par décrets ministériels ; de la même manière, un gouvernement peut interpréter librement certaines lois (les loi-cadre, entre autres) pour en tirer des " décrets d'application " à sa guise. Un des exemples marquants de cet artifice propice à l'arbitraire: c'est la décision prise en 1985 de " sortir " du domaine de la loi le montant des prestations-maladie de la sécurité sociale, tant et si mal, que de nos jours, c'est le gouvernement qui fixe par décrets le taux de remboursement des médicaments et des soins.
- Tout aussi édifiant, l'article 49 alinéa 3 de la Constitution qui permet au premier ministre d'engager sa responsabilité sur le vote d'un texte de loi quand il sent que la majorité des députés y est hostile: ce texte de loi sera automatiquement adopté sauf si une motion de censure destinée à renverser le gouvernement est adoptée par la majorité des députés. Dans ce cas: le gouvernement doit démissionner, tout en sachant que le Chef de l'Etat peut riposter en prononçant la dissolution de l'assemblée nationale.
- S'agissant des pouvoirs exorbitants du Chef de l'Etat, outre celui de dissoudre l'Assemblée nationale, outre celui de signer les ordonnances et de promulguer les lois, il détient le pouvoir de décréter l'Etat d'urgence, il peut

⁹ 30 janvier 1964/ conférence de presse / cité par Alain Peyrefitte, dans *Le mal français* page

provoquer des referendums. En bref, il est la clé de voûte de tout l'édifice, sous couvert de la légitimité que lui octroie son élection au suffrage universel.

Cet ensemble de dispositions désignent un régime anti-démocratique sur toute la ligne et par essence, un régime qui peut tout à fait légalement se transformer en dictature ouverte, du jour au lendemain et qui n'est donc pas non plus une dictature ouverte. En outre, des libertés démocratiques importantes ont pu être sauvegardées.

Un mode de scrutin sur mesure

La Constitution, nous l'avons vu, n'a pas été élaborée par une Assemblée constituante comme ce fut le cas de la précédente (1946). En revanche, dès qu'elle fut ratifiée par referendum, l'Assemblée nationale élue en janvier 1956 fut dissoute, comme par enchantement. Et le mode de scrutin pour élire la nouvelle fut réformé : d'un mode scrutin de liste proportionnel à un tour, le système électoral bascula sur le mode uninominal à deux tours, par circonscription (ou arrondissement) découpées arbitrairement.

Le mode de scrutin proportionnel avait été, il est vrai, perverti, dès 1951, par le système des apparentements qui permettait à plusieurs formations politiques de se regrouper (en se déclarant " apparentées "), et à se partager la totalité des sièges à pourvoir à la proportionnelle dans un département, si elles remportaient ensemble la majorité des suffrages. Ce qui permettait d'amoindrir le RPF, d'une part et le PCF, d'autre part. Le mode de scrutin de listes par Département n'étant pas une proportionnelle intégrale, permettant à chaque formation politique d'avoir un nombre de députés strictement proportionnel au pourcentage de voix qu'il a récolté.

Un exemple de charcutage : les élections de 1962

L'analyse des élections de 1962 montre bien comment ce mode de scrutin opère :

Les élections législatives de 1962 donnent à l'UNR, le « parti » du général 32% des suffrages exprimés et 233 députés que viennent renforcer les 36 députés élus sous l'étiquette « républicains indépendants » pour former une majorité absolue. On notera qu'avec 36% des voix, la coalition UNR.Rep.Ind. décroche plus de la moitié des sièges de députés. Voilà qui en dit long sur le caractère anti-démocratique du mode de scrutin et le charcutage des circonscriptions électorales, certaines circonscriptions comptant 20 000 électeurs inscrits et d'autres près de 200 000. Par contraste, le PCF qui recueille 21,7% des voix ne compte que 41 députés élus soit 10% de l'hémicycle. La SFIO qui ne recueille que 12% des voix compte davantage de députés que le PCF.

Résultats des élections législatives de 1958

Le résultat des élections du 23 novembre 1958 porte déjà la marque de cette chirurgie électorale inhospitalière :

France métropolitaine seulement :

Partis politiques ou coalitions	Votes (premier tour)		Sièges (second tour)	
	#	%	#	%
 Parti communiste français (PCF)	3 882 204	18,9	10	01,8
 Union pour la nouvelle République (UNR)	3 603 958	17,6	189	34,6

Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO)	3 167 354	15,5	40	07,3
Centre national des indépendants et paysans (CNIP)	2 815 176	13,7	132	24,2
Divers droite	2 395 751	11,8	81	14,8
Mouvement républicain populaire (MRP)	1 858 380	09,1	57	10,4
Radicaux, RGR & assimilés	1 669 890	08,4	35	06,4
Extrême droite	669 518	03,3	-	00,0
Union des forces démocratiques (UFD)	347 298	01,7	2	00,4

Ainsi, l'Union pour la Nouvelle République (gaulliste) obtient 189 sièges (soit plus du tiers des députés) avec un score de 17,6% des voix. Avec 18,9% des voix, le PCF obtient ... 10 sièges (moins de 2% des députés). Le PS(SFIO) avec 15,5% des voix n'en récolte que 40% (représentation divisée par deux). Alors qu'il progresse légèrement par rapport à 1956, le PS se trouve délesté de plus de la moitié de ses députés. En revanche, le [Centre national des indépendants et paysans](#) (CNIP) qui par rapport à la droite modérée de 1956 dont il se prévaut, passe de 15% à 13,7% de voix, il passe de 95 députés à 132. Par ce tour de magie, l'UNR et le CNIP détiennent à deux une large majorité de députés. Aussi bien, quand un an plus tard, le PS passera dans l'opposition

Le nouveau cours de l'économie française

A peine fabriquée la nouvelle Assemblée que fut lancé le Plan Rueff-Pinay ; Antoine Pinay étant le ministre des Finances issus des « indépendants et paysans ». Voici comment le très sérieux quotidien Le Monde le présenta en 1965 :

27 décembre 1958 - Quelques jours avant l'ouverture officielle du premier septennat de la Ve République, la France savait quel serait le nouveau décor économique et financier du régime. Le 27 décembre 1958, le conseil des ministres adoptait, en effet, un vaste plan d'assainissement qui rompait avec **un passé de facilités**. C'est le souci de redonner à notre pays sa place à la table des puissances européennes qui inspira en premier lieu cette profonde réforme d'ensemble.

Depuis des années, les représentants de la France à l'OECE (Organisation européenne de coopération économique) développaient avec une gêne croissante les raisons que leur pays avait de ne pas suivre le train des libérations d'importations des voisins.

Le 1er janvier 1959, **les premières mesures de désarmement douanier et d'élargissement des contingents prévues par le traité de Rome entraient en vigueur**, et le seul pays des Six qui aurait dû, dès l'ouverture, faire jouer des "clauses de sauvegarde" eût été la France si une opération chirurgicale n'avait pas été prévue.

Enfin, la Grande-Bretagne préparait pour la fin de cette fameuse année 1958 la convertibilité de sa monnaie, et les pays à monnaie forte s'apprêtaient à suivre l'exemple. Le franc eût été, une fois de plus, "à la traîne".

Cette vision était intolérable pour le général de Gaulle et, d'accord avec Antoine Pinay, un groupe d'experts présidé par Jacques Rueff s'était mis à l'œuvre, le 30 septembre 1958, pour préparer le "nouveau cours" de l'économie française.

Adopté, après un certain nombre de retouches, à quelques jours des échéances dangereuses, le plan Pinay-Rueff frappa le monde entier par son audace. Il prévoyait notamment :

1-une dévaluation du franc de 17,55 %, le nouveau taux de change (1 ancien franc = 1,8 milligramme d'or 1 dollar = 493,70 F) ménageant une marge de sécurité suffisante pour absorber les conséquences de l'assainissement sur les prix intérieurs

2-la création d'un franc "lourd"(100 F = 1 NF) destiné à faire son apparition sur le marché intérieur le 1er janvier 1960

3-la convertibilité du franc pour les non-résidents, l'apport des capitaux étrangers pouvant ainsi faciliter l'équilibre des paiements extérieurs 4-la libération des échanges avec les pays de l'OECE à un taux jamais atteint auparavant (90 %) 5-l'abaissement des droits de douane de 10 % vis-à-vis de nos partenaires du Marché commun, comme il était prévu par le traité de Rome.

D'un seul coup, la France accomplissait les gestes d'une nation financièrement indépendante, alors que, à l'arrivée du général de Gaulle au pouvoir, les réserves en or et en devises étaient pratiquement nulles (19 millions de dollars au Fonds de stabilisation des changes au 30 mai 1958).

C'est le baromètre des finances extérieures qui devait dire si la France allait ou non gagner son pari. Le commerce avec l'étranger s'améliora plus vite qu'on ne l'avait espéré, la dévaluation du franc, ainsi que la reprise générale de l'expansion dans les pays industriels, donnant un véritable coup de fouet à nos exportations tout en freinant les importations.

Dès le mois de mai 1959, c'est-à-dire quatre mois après le lancement du plan Pinay-Rueff, nos importations étaient couvertes, et au-delà, par nos exportations.

Quant à la balance des paiements, qui avait été en déficit (pour la zone franc) de 275 millions de dollars, elle était déjà en excédent de quelque 600 millions de dollars pour le premier semestre 1959.

Dès la fin de 1960, nos réserves d'or et de devises convertibles atteignaient 2 068 millions de dollars. Elles eussent été encore beaucoup plus fortes si le gouvernement n'avait allégé le poids des dettes extérieures de 539 millions de dollars.

Notre dette à court terme avait pratiquement disparu fin 1960, et en août 1961 s'éteignait notre dette à moyen terme vis-à-vis des pays de l'ancienne Union européenne des paiements. Le stock de devises, l'orthodoxie de sa gestion, ont permis à la France d'aller plus loin, de "donner des leçons" à l'ancien bienfaiteur : les Etats-Unis d'Amérique.

C'est Wilfrid Baumgartner qui commença, à Vienne, en 1961, lors de la réunion annuelle des gouverneurs du Fonds monétaire. Il s'agissait de procurer des ressources nouvelles à l'organisme issu des accords de Bretton-Woods. Un accord fut conclu entre dix pays industriels, aux termes duquel ils se déclaraient disposés à fournir des crédits dans leur propre monnaie, à concurrence d'un total de 6 milliards de dollars. La France insista beaucoup à cette époque sur les conditions d'octroi de ces fonds, sur les garanties à fournir, et finalement il fut admis que le FMI ne pourrait accorder une aide que si les prêteurs éventuels avaient, après s'être consultés, pris à l'unanimité ou à une large majorité une décision favorable.

Il ne suffit pas de protéger le pays contre les attaques "frontales" de l'extérieur auxquelles s'expose toute nation qui gère de manière trop lâche ses affaires et accepte avec un excès d'aisance la "souveraineté" du dollar, il faut aussi détecter et réduire les infiltrations de capitaux étrangers, estiment les responsables du régime.

En fait, ils n'ont pas découvert le danger tout de suite. Au début du septennat, la France pratique une politique active d'accueil aux investisseurs étrangers pour des raisons de balance des comptes : en 1959, stimulés par la grande réforme Pinay-Rueff et l'ouverture du Marché commun, les businessmen américains s'intéressent de près à la France. Quelque 1 213 millions de francs d'investissements directs étrangers sont ainsi enregistrés cette année-là. Le rythme de croisière s'établit à 700 ou 800 millions de francs par an les années suivantes.

Le Monde du 23 novembre 1965

Le Monde ne nous dit pas tout. Pas plus en 1965 qu'aujourd'hui

Le plan Rueff-Pinay est mieux éclairé par les « libéraux » d'aujourd'hui, ceux du Cercle Frédéric Bastiat :

La deuxième rencontre entre le Gaullisme et le Libéralisme aura lieu en 1958. Elle va revêtir deux aspects : l'un, qui résulte de la nouvelle constitution, est passé largement inaperçu bien que le Conseil Constitutionnel s'y soit référé au moment des nationalisations effectuées par Mitterrand : **la constitution de 1958 permet en effet de restituer au secteur concurrentiel des entreprises nationalisées, simplement parce qu'elle ne reprend pas les dispositions de la constitution précédente qui posait le principe d'un secteur public en amont du secteur privé. Il y avait certainement chez le général de Gaulle la vision qu'au fur et à mesure que la France s'intégrerait dans l'économie mondiale concurrentielle, il faudrait revoir le statut des entreprises publiques du secteur concurrentiel.**

L'autre est la réforme fondamentale conçue par Jacques Rueff. Cette réforme fonde l'ordre économique sur **la libération des prix et des échanges**, la suppression des contraintes, monopoles et privilèges, l'équilibre budgétaire, et l'ordre monétaire. C'est un choix définitif en faveur de l'économie mondiale. On pourra dire que ce plan n'a pas atteint la totalité des objectifs qu'il s'était fixés. Ceci est surtout vrai du plan dit "Rueff-Armand" sur "la suppression des obstacles à l'expansion", qui s'est heurté à une résistance larvée des innombrables détenteurs de petits privilèges. Mais le plan appelé "Rueff-Pinay", parce que Pinay, alors ministre des finances, a fini par l'assumer - sous la pression du général de Gaulle et après en avoir combattu certains aspects - a été une réussite totale. Ce plan imposait :

Une dévaluation du franc de 17%, accompagnée de l'adhésion de la France à l'accord européen sur la convertibilité des monnaies, et de l'établissement du franc lourd.

La libération des restrictions quantitatives qui frappaient alors 90% de nos importations : un an après la signature du traité de Rome, la France entrait ainsi pleinement dans le marché commun.

L'impasse budgétaire ramenée à zéro par **des augmentations d'impôts, une simplification de la structure fiscale et par la suppression de nombreuses subventions économiques compensées par des accroissements de tarifs et de prix.**

Un allègement des règles de la Sécurité sociale et des dépenses sociales à la charge de l'État accompagné d'un sensible relèvement du salaire minimum.

Ce plan audacieux était loin de faire l'unanimité. Le patronat était partagé ; les syndicats étaient hostiles, ainsi que beaucoup de hauts fonctionnaires. **Trois ministres, Guy Mollet, Eugène Thomas, et Max Lejeune démissionnaient.** Ce plan n'aurait jamais eu la moindre chance d'être mis en application si de Gaulle, après l'avoir complètement assimilé et approuvé, ne l'avait soutenu de toute son autorité. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les "Mémoires d'espoir", chapitre "L'économie". En voici quelques extraits :

Sur Jacques Rueff : *«Par l'envergure de son esprit et la nature de sa formation, il possède à fond le sujet. A ce théoricien consommé, à ce praticien éprouvé, rien n'échappe de ce qui concerne les finances, l'économie, la monnaie.»* Suit une description précise du plan et de ses effets attendus.

Sur Antoine Pinay : *«...le ministre de l'Économie et des Finances lui-même, [qui] très ému, vient me déclarer qu'il s'oppose au projet Rueff sur deux points essentiels : la dévaluation et les impôts nouveaux. "Comprenez, me dit Antoine Pinay, qu'après avoir toujours condamné ceux-ci et celle-là, je ne puisse y souscrire aujourd'hui". Tout en*

reconnaissant qu'il aura grand mérite à donner son consentement, j'invite instamment le ministre à s'y résoudre en considération de ce que sont ma tâche, ma responsabilité, et par suite, mon droit et mon devoir de trancher. Or j'ai choisi de donner suite, sans demi-mesures, au plan tout entier, y compris sur les sujets en cause. Devant cette haute raison, Antoine Pinay veut bien s'incliner.»

Sur sa propre implication : «Les décisions sont prises le 26 décembre, au cours d'un Conseil Interministériel long d'une dizaine d'heures auquel assistent tous les membres du Gouvernement ainsi que Jacques Rueff et de hauts fonctionnaires des Finances. En dirigeant le débat de bout en bout, je me suis engagé assez à fond sur toutes les dispositions pour que leur adoption soit inéluctable... Le 28, par les ondes, j'annonce au pays ce qui a lieu, pourquoi, comment.»

François Lefebvre confirme cette implication par un souvenir personnel. Alors qu'il était jeune chargé de mission auprès de l'Association technique de l'importation charbonnière, le Général lui avait demandé d'aller voir 18 chefs d'entreprise, qu'il considérait comme des amis personnels, pour les sonder sur le traité de Rome. Il pensait probablement pouvoir s'appuyer sur eux. Or 3 seulement approuvèrent sans réticence. 15 d'entre eux souhaitaient des clauses de sauvegarde comme préalable absolu. François Lefèvre rédigea un petit rapport. De Gaulle le lui renvoya peu après avec la mention «ils ne savent pas qu'ils sont forts, qu'ils peuvent beaucoup». **Et il libéra les échanges.**

Tant pis pour les gaullistes « orthodoxes » à la Dupont-Aignan qui présentent le Général comme un défenseur du service public et un « anti- intégration européenne », voire un « anti libéral ». Ce que ne disent ni les uns, ni les autres, libéraux ou bourgeois (mal) éclairés du Monde, c'est l'orientation dans laquelle s'insère ce Plan, première étape d'une reconfiguration plus profonde des rapports sociaux et, en particulier, et des paramètres d'évolution des salaires. Mais, tant que pèse la question algérienne, de Gaulle mène, sur la question sociale, des attaques de biais. Le parti socialiste qui a déjà bu le calice jusqu'à la lie ne peut en assumer davantage, lui qui pouvait se targuer d'avoir réalisé des « avancées sociales » en 1956, telle la troisième semaine de congés payés ou la construction massive de HLM.

Il ne peut d'autant moins rester solidaire du gouvernement en place qu'il a essuyé une scission conséquente, celle qui a donné naissance au PSA (parti socialiste autonome) né d'une double-opposition à la politique algérienne de Guy Mollet et à l'aide décisive que la direction de la SFIO a apportée à de Gaulle. En tout état de cause, le Plan Rueff-Pinay est le prologue du Plan social qu'a formé le général de Gaulle dont l'aboutissement doit être : l'association Capital-Travail.

La fin du Parti socialiste ?

Les résultats électoraux de la SFIO, en novembre 1956, semblent indiquer que Le PS sort indemne de l'épreuve de mai-juin 1958 et de « l'exercice du pouvoir » en 1956/1957. Ceux qui n'ont d'autre jauge pour mesurer la force des forces politiques ne voient en général vient venir... Dix ans plus tard, le PS passe en dessous du seuil fatidique des 5%, à l'occasion des élections présidentielles de cette année-là. Pour toute la génération qui vient, la SFIO est devenue synonyme de trahison, de colonialisme, de socialisme de notables. En 1965, elle s'efface derrière Mitterrand puis derrière « la fédération de la gauche démocrate et socialiste ».

Quand en septembre 1958, surgit le Parti socialiste autonome, fort de 30% des mandats au Congrès d'Issy-les-Moulineaux, fruit de l'alliance entre l'opposition de gauche ancienne du PS et d'anciens partisans de Léon Blum enclins à un « travaillisme à la française », soutenu par la Labour Party britannique, de nombreux militants ont pu croire que le PSA allait prendre la place occupée par la SFIO précédemment.

En prêtant allégeance à de Gaulle, la SFIO a fait un pas vers sa liquidation comme parti ouvrier parlementaire, acceptant de scier la branche sur laquelle il est assis, acceptant d'adouber un régime qui est un nœud coulant passé au tour du cou de tout parti démocratique qui a besoin de l'oxygène parlementaire. Mais, en janvier 1959, la SFIO se désolidarise du gouvernement sur la question sociale et s'octroie ainsi un sursis. Il se désolidarise, certes, et cela ne mange pas de pain car le mal est fait et de Gaulle n'a plus besoin du PS pour disposer d'une majorité parlementaire. Il ne craint plus le PS car il a sapé les bases parlementaires de sa puissance publique. Le PS est isolé sur l'échiquier politique, doublé sur sa gauche par des hommes politiques qui n'ont rien à voir avec le mouvement ouvrier, tels Pierre Mendès-France et François Mitterrand. L'un issu du vieux Parti Radical et l'autre d'un parti-tampon,

groupusculaire et hétérocyte, l'UDSR qui était utile pour faire et défaire les gouvernements de la IV^{ème} République et qui, dans une République où le Parlement ne peut plus défaire les gouvernements sans risquer de se défaire lui-même, devient superflu. Or, le PSA va se tourner vers ces deux représentants libéraux (au sens politique du mot) des classes dominantes, dans un bloc électoral antigaulliste, l'Union des Forces Démocratiques et va rapidement s'orienter vers une fusion avec une autre formation de gauche anticolonialiste et antigaulliste : l'Union de la Gauche Socialiste. Dans cette perspective, le radical Mendès-France qui incarne une gauche « moderniste » va rejoindre le PSA et le PSA, fusionnant avec l'UGS en 1960, va devenir le PSU. Un PSU qui ne peut prétendre incarner la continuité de la SFIO, brisée par l'alliance entre Guy Mollet et de Gaulle. Alliance qui est déjà, en 1960 un souvenir politique.

Sur les débris de la SFIO

Le passage forcé de la SFIO dans l'opposition traduit en réalité un soutien indirect au Général. Les deux pommes de discorde sont : le plan Rueff-Pinay et la laïcité (le gouvernement Debré décide le transfert de fonds publics à l'école privée confessionnelle, en période de restrictions budgétaires). Sur la question algérienne, l'alignement sur de Gaulle est total. Il y a donc un boulevard pour un Parti socialiste autonome (appellation initiale : parti socialiste SFIO autonome) sur une ligne de rupture avec la V^{ème} République, lui opposant l'élection d'une Assemblée constituante démocratique et cherchant sur ce terrain-là, l'unité d'action avec le Parti communiste. Au lieu de quoi, le PSA accueille en son sein Pierre Mendès-France qui est, il est vrai, un des hommes politiques les plus intègres de son époque.

Ensuite, le PSA va donc fusionner avec l'union de la gauche socialiste (UGS) qui est déjà une formation plus ancienne. Selon Wikipedia :

« L'UGS a été créée par des dissidents de la SFIO et d'anciens résistants, plus ou moins jusqu'alors compagnons de route du PCF (Union progressiste), des syndicalistes chrétiens de gauche (Jeune République, minorité de la CFTC) ainsi que des trotskistes 1. L'humaniste catholique Claude Bourdet, fondateur de L'Observateur, Gilles Martinet (également co-fondateur de L'Observateur, et un temps secrétaire général de l'UGS) et le philosophe Edgar Morin participèrent également à l'UGS.

Parmi les trotskistes qui participèrent à l'UGS, la plupart appartenaient à la Tendance bolchevique-léniniste de Marcel Bleibtreu et Michel Lequenne, qui publiait la Tribune marxiste; on y trouve aussi Pierre Naville, l'un des principaux dirigeants trotskistes pendant l'entre-deux-guerres, ainsi qu'Yvan Craipeau, dirigeant des Jeunesses socialistes révolutionnaires (JSR) avant-guerre. Membre du cartel de l'Union des forces démocratiques qui préconisait le NON lors du référendum de 1958 devant ratifier la Constitution de la Ve République préconisée par de Gaulle, ce groupe participera à la fondation du PSU en 1960, après avoir fusionné avec le Parti socialiste autonome, lui-même fondé par d'autres dissidents de la SFIO. Il s'opposait à l'inclusion de Pierre Mendès-France dans cette alliance, mais finit par l'admettre après quelques tergiversations (il suspendit un temps les négociations avec le PSA suite à l'adhésion de PMF). »

S'agrégera dans le projet du PSU, le petit groupe « Tribune du communisme », animé par Jean Poperen, ancien secrétaire national de l'Union des Etudiants Communistes. Jean Poperen a en effet rompu avec le PCF après l'insurrection de Budapest, en 1956. A noter que l'UEC restera, jusqu'en 1966, un foyer de dissidences au sein du PCF. Le PSU apparaîtra aussitôt comme un conglomérat de courants antagoniques, les uns modernistes, c'est-à-dire résolument antimarxistes, les autres sociaux-démocrates anticommunistes, d'autres, trotskystes à des degrés divers (il n'existera pas un courant trotskyste, mais des courants trotskystes, les uns issus de l'aile dite « droitiste » du Parti communiste internationaliste d'après-guerre (Craipeau, Naville), d'autres, rescapés de la crise générale du mouvement trotskyste en 1951-1953 qui avaient rejeté la consigne d'entrisme dans le PCF et été les pionniers de la « lutte contre le pablisme » (du nom de Pablo, dirigeant de la quatrième internationale, qui considérait alors que le Monde se divisait désormais en deux catégories : le monde stalinien et le monde impérialiste pro-USA et qu'il fallait donc entrer en immersion dans le premier camp, s'intégrer dans les principaux Partis communistes, même au prix de toutes « les ruses et capitulations » et s'attendre à « des siècles de transition » du capitalisme au socialisme). Ces derniers (Lequenne et Bleibtreu) furent rapidement exclus du PCI, repris en main par Pierre Lambert qui, selon plusieurs historiens, envoya ses propres « émissaires » au sein du PSU, en sous-marin. (De même qu'il « prêtera » plus tard Lionel Jospin au PS, qui ne lui rendra plus).

A côté de ces courants, nous trouverons également des militants chrétiens, mais aussi Charles Hernu qui est déjà « miterrandiste ». Certains militants chrétiens comme Marc Heurgon, évolueront ensuite vers un maoïsme « soft ». En proie à toutes les forces centrifuges, allant de scissions en scissions, le PSU connaîtra une crise d'identité permanente, entravant tout développement possible. En 1967, un certain Michel Rocard en deviendra le secrétaire général. A également fait partie du PSU, le Député-Maire d'Alfortville Raoul Bleuze, qui s'en retirera en 1963. Le PSU ne profitera donc pas de la décomposition de la SFIO. C'est François Mitterrand qui, avec sa minuscule Convention des institutions républicaine, en tirera sa force, faisant « renaître » le PS de ses cendres, sonnait du même coup le glas du PSU.

Algérie : la guerre continue

La guerre d'Algérie ne se calme pas après la venue au pouvoir du Général de Gaulle. En tenue d'apparat militaire se rend à Constantine. Voilà comment l'INA rapporte son allocution :

« Au lendemain du référendum constitutionnel, le général DE GAULLE prononce à CONSTANTINE, place de la Brèche, un discours dans lequel il expose les mesures concrètes qui vont être prises pour transformer l'ALGÉRIE. Arrivée de la voiture du Général. De Gaulle (en uniforme) monte à la tribune. Discours non intégral : - l'allocution commence à : "Algériennes, Algériens, je suis venu vous l'annoncer... Il s'agit que ce pays... soit profondément transformé... que l'Algérie tout entière prenne sa part de ce que la civilisation moderne peut et doit procurer aux hommes de bien-être et de dignité. Mais les plus grands projets impliquent des mesures pratiques. Voici celles que mon gouvernement va prescrire incessamment... en vertu des pleins pouvoirs que la Constitution nouvelle vient justement de lui conférer..." - Intervient ici une 2ème coupure. L'extrait repart à : "De cette évolution... dans 2 mois, l'Algérie élira ses représentants au même titre que la métropole, mais les deux tiers, au moins, d'entre eux devront être des musulmans... parce que c'est la nature des choses, le destin de l'Algérie aura pour bases, tout à la fois, sa personnalité et une solidarité étroite avec la métropole française". - 3ème coupure. Reprise du discours à : "Alors me tournant vers ceux qui prolongent une lutte fratricide... je leur dis : pourquoi tuer ? Il s'agit de faire vivre !.. Pourquoi détruire ? Le devoir est de construire !.. Pourquoi haïr ? Il faut coopérer !.. Cessez donc ces combats absurdes ! Aussitôt l'espérance reflourira en tous points de l'Algérie. Aussitôt se videront les prisons. Aussitôt s'ouvrira un avenir assez grand pour tout le monde, en particulier pour vous-mêmes... Deux routes seulement s'offrent à la race des hommes : la guerre ou la fraternité. En Algérie, comme partout, la France, pour sa part, a choisi la fraternité !..." Le Général descend de la tribune et monte dans sa voiture qui démarre. »

Ce discours n'est pas propice à satisfaire les nationalistes algériens mais il heurte déjà les partisans de « l'Algérie française », une référence qu'il écarte de son discours. Il n'y a, bien entendu aucun mérite, si ce n'est celui de la suffisance, de dire après coup que ce discours allait aboutir à la rupture entre de Gaulle et les « ultras » et aux négociations qui vont aboutir à la libération de l'Algérie. Ce discours contient les éléments d'une rupture avec une partie significative de la Droite, son aile la plus fascisante, incarnée par Soustelle, Bidault, Morice.

De Gaulle et l'Union pour la Nouvelle République

Des trotskystes clairvoyants

Les seuls qui, à chaud, ont compris l'attitude du Général sont cette poignée de militants trotskystes qui viennent de lancer le bulletin ronéoté « Informations ouvrières » à l'instigation de Pierre Lambert. Maurice Thorez qui avait d'abord qualifié de Gaulle de fasciste pur et simple pour ensuite s'ébahir devant son discours de Constantine, en était réduit, par lui-même, à l'impressionnisme politique. Ces militants isolés, qui tentent de rompre leur isolement par le biais de leur activité syndicale (en particulier dans Force Ouvrière) souvent qualifiée d'opportuniste par leurs détracteurs au sein du mouvement trotskyste émiétté, prêtent alors attention à chaque détail de la nouvelle situation politique dans laquelle, ils se l'avouent, ils « battent en retraite ». Ils sont 52 en 1958, ils seront 500 à la veille de la grève générale de Mai-Juin 1968, sous le drapeau de l'Organisation Communiste Internationaliste. En 1958, Pierre

Lambert a déjà de la bouteille : il a 38 ans et 23 années de vie militante derrière lui. Il n'invente rien. Son groupe va trouver dans les écrits de Marx, Lénine et Trotsky (ou encore de Daniel Guérin) sur le bonapartisme et les formes de l'Etat les éléments qui lui permettent de cerner au plus près la tactique et la stratégie du Général.

Pour de nombreux historiens, l'UNR se présente comme une nouvelle mouture du RPF ; Il n'en est rien. Beaucoup pensent que, si de Gaulle, a interdit à ce parti de parler en son nom, cela tient uniquement à sa volonté de se situer au-dessus de tout parti. Ce n'est qu'une précaution manœuvrière et rien de plus.

Or, l'UNR a été créée à l'instigation de Jacques Soustelle qui en est devenu aussitôt le porte-parole dans le but de contraindre de Gaulle à défendre l'Algérie française et à accentuer au plus vite les traits autoritaires du Régime et la mise au pas de la classe ouvrière qui a certes essuyé une sérieuse défaite mais a conservé intact son potentiel syndical de résistance.

Décolonisation et mondialisation

En 1980, Stéphane Just qui est encore, à ce moment-là, un des principaux dirigeants de l'OCI lambertiste » rappelait :

« La liquidation de la IV^e République, l'avènement de la V^e République correspondaient à des exigences profondes de l'impérialisme français. Il venait de subir une irrémédiable défaite en Indochine. Depuis le 1^{er} novembre 1954, la guerre révolutionnaire pour l'indépendance embrasait l'Algérie. Dans toutes les colonies, les masses se dressaient ou étaient prêtes à se dresser contre le régime colonial. D'autre part, sous peine de déchoir à un rang de quinzième ordre, l'impérialisme français devait s'insérer d'une autre façon qu'auparavant dans les rapports économiques européens et mondiaux, dans la division internationale du travail. Le temps du plan Marshall était révolu, tout comme était passé celui où l'impérialisme américain avait subventionné la guerre d'Indochine. Négocié sous la IV^e République, le traité de Rome, qui instituait la Communauté économique européenne, voulue par l'impérialisme américain, ainsi qu'une vaste zone de libre-échange de marchandises et de circulation des capitaux qu'il espérait investir, entra en application. L'impérialisme français devait obligatoirement modifier profondément son insertion, ses rapports internationaux, s'efforcer d'en établir d'autres sur une nouvelle base. Mais, ainsi qu'un préalable, il lui était indispensable de mettre fin à l'ancien colonialisme, d'accorder aux anciennes colonies leur indépendance politique.

Ce n'était pas simple. Le colonat, toute une partie du capital financier, de l'armée, de l'appareil d'Etat, étaient liés à la colonisation directe et la défendaient.

En finir avec les anciennes formes de colonisation, accorder l'indépendance politique aux anciennes colonies, particulièrement à l'Algérie, vouée dès 1830 à devenir une colonie de peuplement, amenait inéluctablement à une nouvelle crise politique qui fissurait de haut en bas la bourgeoisie, le corps des officiers, l'Etat. A sa prise du pouvoir, de Gaulle devait tenir compte de ces données. **Il lui fallait ménager les anciens partis et les organisations ouvrières tant que cette question ne serait pas réglée, pour faire face et mettre en échec, au cas d'une nouvelle crise " nationale " déchirant l'Etat, les forces attachées au colonat, qui avaient pourtant contribué à le porter au pouvoir. »**

A fleurets mouchetés

Dès lors il ne faut pas s'étonner si, à l'automne 1958, les rapports entre l'UNR et de Gaulle sont en réalité, conflictuels même si ce conflit opère à fleurets mouchetés. Le projet de l'UNR est bâti sur l'idée de former un parti unique de la droite (Ce que l'UMP, de nos jours, a tenté de réaliser). Dès 1956, une fois démis de ses fonctions de gouverneur général de l'Algérie, il crée l'Union pour le Salut et le Renouveau de l'Algérie Française qui deviendra en 1959 le Rassemblement pour l'Algérie Française, avec Georges Bidault, démocrate-chrétien qui se radicalise à droite, Léon Delbecq, l'ancien chef de Cabinet de Chaban-Delmas sous le gouvernement Mollet et conspirateur du 13 mai 1958 et Robert Lacoste, ancien ministre-résidant socialiste de l'Algérie ou encore André Morice, issu du Parti Radical. Ces gens-là entendent aiguillonner l'UNR. Pour lui faire contrepoids, de Gaulle favorise en sous-main la création de

l'Union Démocratique du Travail qui « fédère » les « gaullistes de gauche » partisans de la paix en Algérie et de l'indépendance de ce pays colonisé.

L'UNR appuie le Premier ministre Michel Debré, chantre lui-aussi de l'Algérie Française mais inconditionnellement fidèle au Général ; Ses chefs ambitionnent donc, sous la férule de Jacques Soustelle, d'en faire le Parti unique de toute la droite puis le Parti unique, tout court. Jacques Soustelle se voit déjà devenir rapidement l'homme fort du nouveau Régime. Sur un moyen terme, n'existeraient que deux partis, l'UNR et le PCF, comme le prédit déjà André Malraux, à tort.

Le cas Soustelle

Bien entendu, on ne peut pas dire que Soustelle soit un fasciste cristallisé. Il penche de ce côté-là dans l'optique qui est la sienne : tout faire, absolument tout faire, par tous les moyens, pour sauvegarder l'Algérie Française. Ce qui le conduit également à soutenir de toutes ses forces l'Etat d'Israël qui « barre la route » au nassérisme et, par là même, au FLN. Il vient, comme d'autres, de l'extrême-gauche d'avant-guerre. Comme ethnologue, il soutient qu'il n'existe pas de civilisation supérieure à d'autres, et encore moins de « race supérieure », ce qui signifie aussi qu'il ne conçoit pas l'humanité comme une totalité en développement historique, inégal mais combiné. Il vit dans un monde morcelé et, il caresse le rêve d'une cohabitation harmonieuse entre les colons d'Algérie et les autochtones. Il semble que son « colonialisme » soit conditionné par son anticommunisme viscéral, en dehors de toute autre vision du monde. Pour donner le change, il dira défendre les petits colons sans grade et la population musulmane face aux gros colons, tout comme le Colonel Argoud.

Tout cet édifice mental est à l'opposé de la ligne que de Gaulle ébauche dans son discours de Constantine, où il propose la « Paix des braves », en promettant de « vider les prisons » si le FLN cesse les hostilités. Que cela soit clair : de Gaulle n'a nullement l'intention de remettre les clés de l'Algérie au FLN. A cette étape, il ne se prononce pas encore pour l'auto-détermination. Aussi bien, le 7 janvier 1959 : Un décret porte à 24 mois les obligations d'activité du service militaire.

De Gaulle, la classe ouvrière et les syndicats

La classe ouvrière dit oui à de Gaulle

Dans sa masse, la classe ouvrière a voté OUI au referendum du 28 septembre 1958. La prédiction de Felix Gouin en 1956 s'est réalisée

« Ce qui frappe, c'est l'atonie, l'indifférence presque totale de l'opinion publique. C'est le signe d'une grave désaffection pour le régime parlementaire. Si demain celui-ci se trouvait en danger, il risquerait de ne pas trouver plus de défenseur qu'en avait trouvé la IIIe République lors du coup d'Etat de 1851 »³

En 1849, les prolétaires avaient préféré le candidat Louis-Napoléon Bonaparte à son rival, le général Cavaignac qui s'était illustré dans la répression des journées de juin 1848 contre le peuple ouvrier de Paris que les républicains venaient de trahir.

En 1958, les travailleurs sont désorientés par leurs dirigeants qui les ont trahis après s'être mis en travers du développement des grèves en 1953 et 1955, après avoir envoyé au casse-pipes algérien tant de jeunes et laissé torturer puis massacrer des militants communistes anticolonialistes comme Maurice Audin et Fernand Yveton. Le trouble est encore plus grand, du fait des événements de Hongrie, du rapport Khrouchtchev sur les crimes de Staline alors que tant d'ouvriers conscients pensaient que l'URSS était le bastion socialiste des travailleurs et des peuples du monde entier qui devait être défendu comme un rempart à la barbarie impérialiste.

De plus, un des deux grands partis ouvriers, la SFIO, a appelé à voter OUI. Le PC, s'il a appelé à voter NON, n'a pas combattu en faveur d'une Assemblée constituante souveraine. Le NON se réduit alors à la portion congrue de moins de 20% des votants, sur fond d'une forte participation. Et, il est à noter que les dirigeants de la centrale syndicale réformiste Force Ouvrière ont, eux aussi, mis un bulletin OUI dans l'urne.

De plus parmi les gaullistes, il y a aussi des partisans de l'indépendance de l'Algérie. Les bourgeois libéraux, comme Mendès-France et Mitterrand qui appelaient à voter NON figuraient, quant à eux, parmi les premiers fauteurs de guerre en Algérie.

Du vote ouvrier en sa faveur, de Gaulle n'en tire pas de conclusions hâtives. Il a conscience que, sans la SFIO, il n'aurait pas pu prendre le pouvoir, sinon en prenant la tête d'une opération « résurrection » qui aurait tourné à la guerre civile. A plusieurs reprises, les douze années précédentes, la classe ouvrière s'était dépliée. Le souvenir des grèves de 1955 était encore en bien des mémoires. A la veille du referendum fatidique, Pierre Lambert rappelait dans le journal « La Vérité », que trois ans auparavant « *les ouvriers d'Albi prenaient d'assaut la Préfecture du Tarn, les ouvriers de Rouen, les directions patronales* » tandis que la grève des chantiers navals en Loire atlantique prenait des allures insurrectionnelles, dans une région où le PCF n'était pas hégémonique.

De même que l'Horace survivant ne tue pas les trois Curiace en même temps, de Gaulle n'entend pas affronter en même temps les pro-Algérie française et le mouvement ouvrier. On l'a vu, il va permettre la mise en place du Plan Rueff-Pinay qui débouche sur une première remise en cause de l'indexation des salaires sur les prix, forme atténuée de l'échelle mobile des salaires que revendiquent traditionnellement la CGT et FO. Mais, au regard du plan social que de Gaulle s'est fixé, ce n'est qu'une amorce. Cette remise en cause de l'indexation des salaires butera en 1960 sur la grève des cheminots.

Ce que de Gaulle cherche, c'est l'association Capital-Travail. La couleur est annoncée depuis que le gaullisme est apparu sur l'échiquier politique. Sur ce terrain, de Gaulle n'invente rien, il emprunte à Pétain qui lui-même a emprunté au fascisme.

Corporatisme, fascisme et gaullisme

En 1936, Daniel Guérin a fort bien résumé la problématique corporatiste développée par les fascistes :

« Le corporatisme est un des appâts que le fascisme tend aux petits-bourgeois et aux ouvriers à mentalité petite-bourgeoise. S'il on y regarde de plus près, on trouve dans la démagogie « corporatiste » du fascisme trois astuces distinctes

1° La promesse faites aux ouvriers à mentalité petite-bourgeoise de les « déprolétariser » non pas certes en effaçant la scission consommée entre Capital et Travail, mais en rapprochant, en réconciliant les deux facteurs de la production ; l'assurance donnée à ces ouvriers qu'au sein de « corporations » mixtes ils pourront vivre en petits-bourgeois, qu'ils recevront un « juste salaire » ; et, surtout que les patrons les traiteront sur un pied d'égalité, comme de véritables « collaborateurs » de la production.

2° La promesse faite aux petits-bourgeois indépendants (petits commerçants, artisans, etc.) victimes de la concurrence des grands monopoles capitalistes , et en voie de prolétarisation, de ressusciter pour eux un régime s'inspirant du moyen âge qui ne sera plus celui de la concurrence et du droit du plus fort, un régime au sein duquel les petits producteurs au sein de « corporations » autonomes seront protégés, organisés, retrouveront la stabilité et la sécurité.

3° Enfin, la promesse faite que l'Etat politique parlementaire, parasitaire et incompetent, sera remplacé par un Etat corporatif au sein duquel tous les producteurs groupés en corps de métier auront voie au chapitre et où tous les intérêts se concilieront sous le signe de l'intérêt général »

Cette description coïncide en tout point avec l'architecture de l'Etat corporatiste que de Gaulle entend édifier sur les ruines du parlementarisme. Mais, cela ne fait pas encore du Général un fasciste. Le fascisme suppose préalablement à son avènement un mouvement de masse. De Gaulle ne veut pas être adossé à un mouvement de masse. Au lendemain de l'arrivée d'Hitler au pouvoir, Trotsky écrivait

« La victoire du fascisme aboutit à ce que le capital financier saisit directement dans ses tenailles d'acier tous les organes et instruments de domination, de direction et d'éducation : l'appareil d'Etat avec l'armée, les municipalités, les universités, les écoles, la presse, les organisations syndicales, les coopératives. La fascisation de l'Etat n'implique pas seulement la « mussolinisation » des formes et des méthodes de gouvernement – dans ce domaine, les changements jouent en fin de compte un rôle secondaire – mais avant tout et surtout, l'écrasement des organisations

ouvrières : il faut réduire le prolétariat à un état d'apathie complète et créer un réseau d'institutions pénétrant profondément dans les masses, pour faire obstacle à toute cristallisation indépendante du prolétariat »

Ce n'est donc pas par les méthodes du coup d'Etat militaire que le fascisme procède mais par les moyens de la guerre civile « *utilisant la petite-bourgeoisie comme bélier* » (Trotsky).

Octobre 1958 : le non de FO à l'Association Capital- Travail

Là où les fascistes cherchent à écraser les partis et syndicats ouvriers, de Gaulle lui cherche à les intégrer à l'Etat, en modifiant leur place et leur rôle, par le biais de la « participation ». C'est, du reste, ce que pressentent les dirigeants de FO, dès la fin 1958.

« Dans la mesure où le nouveau régime maintenait les libertés syndicales – écrit Alain Bergougnoux (dans « Force ouvrière » - collection Que sais-je ? PUF), levait la double hypothèque du fascisme et du communisme, FO acquiesça aux mesures constitutionnelles dessinant le cadre de la V^{ème} République (...) Cependant, les syndicalistes se trouvaient face au gouvernement. L'indépendance syndicale qui, jusque-là, était surtout un principe de différenciation, devint une nécessité. FO se trouvait confortée dans son souci de limiter les domaines de participation dans les instances de sélection des décisions, de refuser « l'intégration » dans l'Etat et les responsabilités dans la répartition des revenus. FO repoussa tous les essais de politique des revenus et les tentatives qui entendaient institutionnaliser la représentation des syndicats ... » Alain Bergougnoux n'est pas encore assez précis. Le CCN de FO qui s'est tenu au lendemain du referendum a repoussé publiquement l'Association Capital- Travail.

Cuisine et indépendances

Lorsque de Gaulle prend le pouvoir, il sait que la solution « Algérie française » n'est pas viable. Dès 1955, il a suggéré un rapport d'association entre les deux pays qui permettrait tout à la fois d'octroyer à l'Algérie une forme d'autodétermination et le maintien de l'Algérie dans le giron de la France. Mais, il sent bien que ce projet, qui recoupe le projet de « fédération » préconisé par Mitterrand, devient chaque jour plus utopique. Dans un premier temps, il va devoir louvoyer entre les forces en présence. Ensuite, sous la poussée des événements et face à la nécessité d'insérer la France dans le « Marché commun » et le commerce extérieur, il va se résoudre, pas à pas, à l'inéluctable indépendance de l'Algérie et à s'affronter aux « ultras », militaires et civils, qui se battront jusqu'au dernier souffle pour « garder l'Algérie ».

Le Plan de Constantine

Dans la foulée du discours de Constantine, un plan se dessine sur le moyen terme qui a pour but de favoriser l'émergence d'une bourgeoisie autochtone « compradore », c'est-à-dire, sous tutelle économique de la France. Sur le court terme, il se donnait l'objectif de couper l'herbe sous le pied du FLN.

Voici la présentation qu'en livre, sur son site, le Comité de Liaison des Associations Nationales de Rapatriés :

« Le 3 septembre 1958, en pleine guerre d'Algérie, le Général de Gaulle annonça, depuis la Préfecture de Constantine, le lancement d'un plan de développement économique et social de l'Algérie. Ce plan ne se situait pas, à la manière des plans soviétiques, dans le cadre rigide d'une économie administrée. C'était un plan "à la française", compatible avec l'économie de marché, semblable à ceux qui avaient été conçus par Jean Monnet puis par Pierre Massé quand, en Métropole, il avait fallu, après 1945, entreprendre la Reconstruction. Ce type de plan s'appuie sur de nombreuses études. Il repose sur des

concertations poussées entre tous les acteurs de l'économie et sur une prospective des relations intersectorielles dont il s'efforce d'effacer les goulets d'étranglement. Il désigne des objectifs, et comporte des mesures d'incitation.

Les finalités du "Plan de Constantine" étaient claires. Ce Plan visait, en quelques périodes quinquennales et malgré une démographie galopante, à porter le niveau économique, social et culturel de l'Algérie à un niveau européen. Dans le contexte de guerre civile de l'année 1958, il prenait aussi figure d'une riposte politique au FLN.

Mais ce plan n'avait pas jailli fortuitement du rocher de Constantine. Il n'était pas né de l'imagination du nouveau Président de la République. Il était le fruit de longs travaux d'étude antérieurs. La nouveauté de l'annonce faite par le Chef de l'État tenait donc moins à son contenu qu'au fait que, pour la première fois et au plus haut niveau, les objectifs de développement de l'Algérie étaient pris en considération.

La première tentative en ce sens s'était située vers la fin de la Seconde Guerre mondiale, alors qu'Alger avait été, durant près de deux années, le siège du Gouvernement provisoire de la République. L'opposition du ministère des finances et le manque d'intérêt du chef de l'État n'avaient guère laissé à cette première tentative la chance d'aboutir. En Métropole, dans un pays ravagé par la seconde guerre mondiale, la Reconstruction s'était imposée comme impérativement prioritaire. Moins que jamais, l'Algérie n'intéressait Paris.

Observons simplement, écrit Guy Pervillé, professeur d'Histoire contemporaine à l'université de Toulouse), que si le blocage des réformes politiques semble bien dû en grande partie aux pressions du «lobby algérien», l'insuffisance du programme de progrès économique et social paraît surtout imputable au gouvernement de la métropole.

À Alger comme à Paris, le souci de sortir l'Algérie de son sous-développement continua cependant d'agiter les esprits. Mais un tel objectif était-il seulement à portée de l'économie française ? À quel niveau devrait se situer l'effort financier de la Métropole pour permettre à l'Algérie de décoller ? Un Conseiller d'État, Roland Maspétiol, fut chargé de trouver la réponse à ce genre de question toujours épineuse. Il présida les travaux d'un Groupe d'études des relations financières entre la Métropole et l'Algérie.

Le "Rapport Maspétiol" fut remis au gouvernement en juin 1955. Ayant procédé à des comparaisons avec d'autres pays de taille et de développement comparables, il évaluait les investissements nécessaires. Compte tenu des efforts que l'Algérie était elle-même en état de consentir, il chiffrait la contribution qui devrait être celle de la Métropole. Il montrait

Gouvernement pour les Affaires économiques, une équipe enthousiaste de jeunes hauts fonctionnaires et de dirigeants d'entreprise s'engagea ardemment dans l'élaboration d'un document qui prit le nom de : Les Perspectives décennales du développement économique de l'Algérie. Destiné à démultiplier les orientations du rapport Maspétiol, cet ouvrage était plus analytique. Présenté aux autorités début 1957, c'est lui qui fournit l'essentiel du contenu du discours présidentiel du 3 septembre 1958.

Début octobre 1958, pour mettre ce plan en œuvre, de Gaulle nomma Paul Delouvrier "Délégué général du gouvernement en Algérie". Paul Delouvrier était un brillant inspecteur des Finances qui avait fait carrière dans divers cabinets ministériels de la IV^e République et qui, en 1946, avait travaillé auprès de Jean Monnet à la préparation du premier plan quinquennal français. Le Général lui donna mandat de "pacifier, administrer, mais en même temps transformer". Paul Delouvrier alla rue Martignac, au Commissariat général du Plan, pour recruter Jean Vibert qui s'y occupait de l'Outre-mer. Dès le 31 octobre, il le nomma à Alger directeur du Plan et Secrétaire général de son instance consultative, le Conseil supérieur du Plan. Il demanda à Pierre Massé, brillant successeur de Jean Monnet comme Commissaire général au Plan, de présider ce Conseil. La filiation entre le Plan de Constantine et les plans quinquennaux français apparaît ainsi comme ayant été particulièrement étroite.

Jean Vibert travailla d'arrache-pied. Pour réaliser les études nécessaires, il mobilisa tous les grands bureaux d'études français: SCET, BERU, CREDOC, CEGOS etc.. Les rapports s'accumulaient sur sa table. Lui se réservait la rédaction des synthèses et celle des conclusions qui devraient guider l'action des administrations et des différents secteurs de l'économie.

Le Plan était ambitieux. Il visait à "transformer la condition des hommes et spécialement celle des plus déshérités". Il concernait tous les domaines: industrie lourde, industrie légère, agriculture, défense et restauration des sols (DRS), hydraulique, routes et ports, logement, enseignement, action sociale, etc.

La construction de logements y tenait une place particulière. L'exode rural et une (trop) rapide croissance démographique créaient d'énormes besoins. A condition de concevoir des logements adaptés à la demande, aux mœurs, au climat et au niveau de solvabilité des candidats, la construction drainerait des ressources qui entraîneraient dans son sillage toutes sortes d'industries sous-traitantes (carrières, industrie du bâtiment, matériaux de construction, peintures, industrie du meuble, voiries et réseaux divers, etc).

La construction était ainsi chargée d'être l'un des principaux moteurs de la croissance.

Cette stratégie se révéla payante. En trois ans (1957-1960), le rythme des mises en chantier de logements fut multiplié par trois. Le financement en provenait pour l'essentiel au budget de l'Algérie. En pleine guerre, le bâtiment entraîna alors à sa suite, dans une croissance à deux chiffres, la plupart des indicateurs économiques. Les emplois créés devaient à leur tour alimenter les ressources. Seules certaines industries légères comme celles du secteur textile, n'entrèrent pas dans ce cycle vertueux.

Dans l'enseignement, sur la même période, les effectifs d'enfants musulmans scolarisés furent multipliés par près de trois et ceux du secondaire furent majorés d'un tiers, passant de 37.500 en novembre 1957 à 49.300 en novembre 1960.

Mais le 16 septembre 1959, les déclarations du Chef de l'État affichaient un retournement de politique. La confiance des entrepreneurs s'effondra. Les capitaux tentèrent de fuir. Bientôt, les disparitions et les enlèvements de civils allaient semer la panique dans les rangs des Européens qui choisirent la valise plutôt que le cercueil.

Né trop tard, le Plan de Constantine n'avait survécu que trois ans....

René Mayer
Le 23 février 2008.

Cervelles de colibri

Le Plan de Constantine flanc-garde la poursuite de la pacification de l'Algérie au Lance-flammes. Voilà ce que ne dit pas cet article amer. La trame de fond de ce Plan consiste à faire passer l'idée qu'il revient à « la France » de « civiliser » et de « construire » l'Algérie. De cette façon donc, de Gaulle croit pouvoir susciter la formation d'une classe bourgeoise autochtone qui sera redevable de la bourgeoisie française. Or, en voulant accomplir la tâche historique de la bourgeoisie locale à sa place, « La France » empêche son émergence. Ce qui signifie que, de toute façon, le colonialisme interdit le libre développement d'une classe dominante dans les pays placés sous son joug. La seule possibilité résiduelle serait de faire en sorte que les cadres du FLN pallient à cet état des choses, à condition qu'il accepte le cadre initial de dénouement de la crise fixé avant le 6 février 1956 par Guy Mollet

- négociations en vue d'un cessez le feu
- négociations sur le statut futur de l'Algérie
- élections générales en Algérie

La révolte dite des « tomates » (voir plus haut) sape les bases d'un tel tryptique et de toute solution négociée, sauf si l'État français décide d'en découdre avec la majorité des colons et avec la fraction la plus militariste de l'Armée. De Gaulle part de là, de l'héritage de Guy Mollet qui a capitulé devant la fraction la plus rétrograde, la plus colonialiste des classes dirigeantes, adossées sur les anciens officiers d'Indochine et la grande majorité des pieds noirs. De Gaulle entend donc mettre au pas tout le monde :

- le FLN qui doit être militairement défait
- les « ultras » (militaires et pieds noirs) qui doivent être mis au pas

C'est la condition préalable à toute solution négociée, à cette étape. Le Plan Challe s'insère dans cette logique implacable et intenable.

Selon Wikipedia :

« 26 000 « combattants » tués, 10 800 prisonniers, 20 800 armes récupérées. Le plan Challe réussit partout à réduire de moitié, en quelques mois, le potentiel militaire des wilayas, dont les pertes augmentent sensiblement, ainsi que le pourcentage des prisonniers et des ralliés.[...] Cependant le plan Challe devra faire faire à la stratégie d'adaptation des unités de l'ALN, comme dans la wilaya 3 (Kabylie) avec le commandant Mohand Oulhadj. Pour cette seule wilaya lors de l'opération jumelles, 60000 hommes sont déployés pour ratisser la wilaya (appuyés par les services de renseignements du 2e bureau) et éradiquer totalement l'ALN par des combats continus. Parallèlement, des dispositions sont prises pour isoler l'ALN des populations (quadrillage de tous les villages avec ouverture de postes militaires avancés et contrôle des entrées et sorties par les éléments de l'autodéfense. »

Si l'on se situe du strict point de vue militaire, les jours du FLN semble être comptés. Mais, paradoxalement, le FLN, adossé sur sa capacité de résistance, sur son art de « battre en retraite » et de « rendre les coups », obtient un crédit politique qui lui permet de s'insérer, via son gouvernement provisoire, sur la scène internationale. D'autant mieux

que la perspective de « l'intégration » que font miroiter les partisans de l'Algérie Française, n'a aucune crédibilité. Le premier à brocarder, non sans relents racistes primaires, est le Général lui-même : *C'est très bien qu'il y ait des Français noirs, des Français bruns, ils montrent que la France est ouverte à toutes les races et qu'elle a une vocation universelle. Mais à condition qu'ils restent une petite minorité. Sinon, la France ne serait plus la France.*

Nous sommes quand même avant tout un peuple européen de race blanche, de culture grecque et latine et de religion chrétienne. *Qu'on ne se raconte pas d'histoire, les musulmans, vous êtes allés les voir ? Vous les avez regardés avec leurs turbans et leurs djellabas ? Vous voyez bien que ce ne sont pas des Français. Ceux qui prônent l'intégration ont une cervelle de colibri. Essayez d'intégrer de l'huile et du vinaigre. Agitez la bouteille. Au bout d'un moment, ils se sépareront de nouveau. Les arabes sont des arabes, les Français sont des Français. Vous croyez que le corps français peut absorber dix millions de musulmans, qui demain seront vingt millions et après-demain quarante ? Si nous faisons l'intégration, si tous les arabes et les berbères d'Algérie étaient considérés comme des Français les empêcheriez-vous de venir s'installer en métropole, alors que le niveau de vie y est tellement plus élevé?*

Mon village ne s'appellerait plus Colombey-les-Deux-Eglises, mais Colombey-les-Deux-Mosquées.

[Citations du Général De Gaulle le 5 mars 1959, rapportées par Alain Peyrefitte.]

De Gaulle n'est pas moins raciste que ces « ultras » qu'il va combattre, non pour des raisons éthiques, mais parce qu'ils plombent sa France. Il n'est pas moins raciste que ces « intégrationnistes » en croisade contre l'Islam, cherchant à inoculer « l'identité française » (déjà !) à des arabo-berbères. Ce faisant, de Gaulle va bien vite comprendre qu'il n'y a pas de solution militaire sans solution politique et que le FLN sort grandi de ses échecs, de ses défaites, même en pratiquant le maniement de la carotte et du bâton. Ce qu'il est convenu d'appeler l'Opinion publique, telle que les sondages la façonnent, se détache de jour en jour de « l'Algérie française », dont le rentabilité est nulle : des frais d'entretien qui croissent à mesure que les besoins de la population se font jour, en équipements (écoles, logements)

Septembre 1959 : de Gaulle franchit le Rubicon

Le nœud algérien plombe les projets que de Gaulle fonde pour sa France, entrave tout effort de redressement économique dans la voie de l'intégration européenne. Cette lourde hypothèque va même contraindre de Gaulle à faire des concessions aux cheminots et, par ricochet, à l'ensemble des salariés car la poursuite de la sale guerre rend impérative « la paix sociale ». Aussi, le 16 septembre 1959, bien qu'une grande partie de son gouvernement soit « intégrationniste » c'est-à-dire « Algérie Française », il prononce une allocation qui tourne définitivement le dos à ceux qui, par la méthode du Putsch, l'ont porté au pouvoir.

Dans ce discours radio télévisé, il énonce :

« ...L'unité nationale est ressoudée. La République dispose d'institutions solides et stables. L'équilibre des finances, des échanges, de la monnaie, est fortement établi. Par là même, la condition des Français et, d'abord, celle des travailleurs industriels et agricoles, échappe au drame de l'inflation et à celui de la récession. Sur la base ainsi fixée et à mesure de l'expansion nouvelle, on peut bâtir le progrès social et organiser la coopération des diverses catégories dont l'économie dépend, poursuivre la tâche essentielle de formation de notre jeunesse, développer nos moyens de recherche scientifique et technique. D'autre part, la Communauté est fondée, entre la France, onze États d'Afrique et la République malgache. Enfin, au milieu d'un monde où il s'agit tout à la fois de sauvegarder la liberté et de maintenir la paix, notre voix est écoutée.

Pourtant, devant la France, un problème difficile et sanglant reste posé : celui de l'Algérie. Il nous faut le résoudre. Nous ne le ferons certainement pas en nous jetant les uns aux autres à la face les slogans stériles et simplistes de ceux-ci ou bien de ceux-là qu'obnubilent, en sens opposé, leurs intérêts, leurs passions, leurs chimères. Nous le ferons comme une grande nation et par la seule voie qui vaille, **je veux dire par le libre choix que les Algériens eux-mêmes voudront faire de leur avenir.**

A vrai dire, beaucoup a été fait déjà pour préparer cette issue. Par la pacification, d'abord. Car rien ne peut être réglé tant qu'on tire et qu'on égorge. A cet égard, je ne dis pas que nous en soyons au terme. Mais je dis qu'il n'y a aucune comparaison entre ce qu'était, voici deux ou trois ans, la sécurité des personnes et des biens et ce qu'elle est aujourd'hui. Notre armée accomplit sa mission courageusement et habilement, en combattant l'adversaire et en entretenant avec la population des contacts larges et profonds qui n'avaient jamais été pris. Que nos soldats, en

particulier les 120 000 qui sont musulmans, aient fléchi devant leur devoir, ou bien que la masse algérienne se soit tournée contre la France, alors, c'était le désastre ! Mais, comme il n'en a rien été, le succès de l'ordre public, pour n'être pas encore imminent, se trouve désormais bien en vue.

La deuxième condition du règlement est que tous les Algériens aient le moyen de s'exprimer par le suffrage vraiment universel. Jusqu'à l'année dernière, ils ne l'avaient jamais eu. Ils l'ont, à présent, grâce à l'égalité des droits, au Collège unique, au fait que les communautés les plus nombreuses, celles des Musulmans, sont assurées d'obtenir dans tous les scrutins la grande majorité des élus. Ça été là un changement de la plus vaste portée ; littéralement une révolution.

Le 28 septembre dernier, les Algériens ont, par référendum, adopté la Constitution et marqué leur intention que leur avenir se fasse avec la France. Le 30 novembre, ils ont élu leurs députés ; le 19 avril, leurs Conseils municipaux ; le 31 mai, leurs sénateurs. Sans doute ne manque-t-il pas de gens pour prétendre que, dans la situation où se trouvaient les électeurs, pressés par les forces de l'ordre et menacés par les insurgés, ces consultations n'ont pu être sincères que dans une mesure limitée. Cependant, elles ont eu lieu, dans les villes et dans les campagnes, avec une grande masse de votants. Et même, lors du référendum, le concours fut général, spontané et enthousiaste. En tout cas, la voie est ouverte. Dès que viendra l'apaisement, elle pourra être utilisée encore plus librement et encore plus largement. L'an prochain, aura lieu l'élection des Conseils généraux, d'où seront tirés, par la suite, certains grands Conseils administratifs, économiques et sociaux, qui délibéreront, auprès du Délégué général, du développement de l'Algérie.

Car, résoudre la question algérienne, ce n'est pas seulement rétablir l'ordre ou donner aux gens le droit de disposer d'eux-mêmes. C'est aussi, c'est surtout traiter un problème humain. **Là végètent des populations qui, doublant tous les 35 ans, sur une terre en grande partie inculte et dépourvue de mines, d'usines, de sources puissantes d'énergie, sont, pour les trois quarts, plongées dans une misère qui est comme leur nature.** Il s'agit que les Algériens aient de quoi vivre en travaillant, **que leurs élites se dégagent et se forment**, que leur sol et leur sous-sol produisent bien plus et bien mieux. Cela implique un vaste effort de mise en valeur économique et de développement social. Or, cet effort est en cours.

En 1959, la France aura dépensé en Algérie, pour ne parler que des investissements publics et des frais de gestion civile, environ 200 milliards. Elle en dépensera davantage durant chacune des prochaines années à mesure que se réalisera le plan de Constantine. Depuis dix mois, une centaine d'usines ont demandé à s'installer. 8000 hectares de bonnes terres sont en voie d'attribution à des cultivateurs musulmans. 50 000 Algériens de plus travaillent dans la métropole. Le nombre de Musulmans occupant des emplois publics s'est augmenté de 5 000. A l'actuelle rentrée, les écoles reçoivent 860 000 enfants, au lieu de 700 000 lors de la rentrée précédente et de 560 000 l'année d'avant. Dans six semaines, le pétrole d'Hassi-Messaoud arrivera sur la côte, à Bougie. Dans un an, celui d'Edjelé atteindra le golfe de Gabès. En 1960, le gaz d'Hassi R'Mel commencera d'être distribué à Alger et à Oran, en attendant de l'être à Bône. Que la France veuille et qu'elle puisse poursuivre avec les Algériens la tâche qu'elle a entreprise et dont elle seule est capable, l'Algérie sera dans quinze ans un pays prospère et productif.

Grâce au progrès de la pacification, au progrès démocratique, au progrès social, **on peut maintenant envisager le jour où les hommes et les femmes qui habitent l'Algérie seront en mesure de décider de leur destin, une fois pour toutes, librement, en connaissance de cause. Compte tenu de toutes les données, algériennes, nationales et internationales, je considère comme nécessaire que ce recours à l'autodétermination soit, dès aujourd'hui, proclamé. Au nom de la France et de la République, en vertu du pouvoir que m'attribue la Constitution de consulter les citoyens, pourvu que Dieu me prête vie et que le peuple m'écoute, je m'engage à demander, d'une part aux Algériens, dans leurs douze départements, ce qu'ils veulent être en définitive et, d'autre part, à tous les Français d'entériner ce que sera ce choix.**

Naturellement, la question sera posée aux Algériens en tant qu'individus. Car, depuis que le monde est le monde, il n'y a jamais eu d'unité, ni, à plus forte raison, de souveraineté algérienne. Carthaginois, Romains, Vandales, Byzantins, Arabes syriens, Arabes de Cordoue, Turcs, Français, ont tour à tour pénétré le pays, sans qu'il y ait eu, à aucun moment, sous aucune forme, un État algérien. **Quant à la date du vote, je la fixerai le moment venu, au plus tard quatre années après le retour effectif de la paix ; c'est-à-dire, une fois acquise une situation telle qu'embuscades et attentats n'auront pas coûté la vie à 200 personnes en un an. Le délai qui suivra étant destiné, à**

reprenre la vie normale, à vider les camps et les prisons, à laisser revenir les exilés, à rétablir l'exercice des libertés individuelles et publiques et à permettre à la population de prendre conscience complète de l'enjeu.

J'invite d'avance les informateurs du monde entier à assister, sans entraves, à cet aboutissement décisif.

Mais le destin politique, qu'Algériennes et Algériens auront à choisir dans la paix, quel peut-il être ? Chacun sait que, théoriquement, il est possible d'en imaginer trois. Comme l'intérêt de tout le monde, et d'abord celui de la France, est que l'affaire soit tranchée sans aucune ambiguïté, les trois solutions concevables feront l'objet de la consultation.

Ou bien : la sécession, où certains croient trouver l'indépendance. La France quitterait alors les Algériens qui exprimeraient la volonté, de se séparer d'elle. Ceux-ci organiseraient, sans elle, le territoire où ils vivent, les ressources dont ils peuvent disposer, le gouvernement qu'ils souhaitent. Je suis, pour ma part, convaincu qu'un tel aboutissement serait invraisemblable et désastreux. L'Algérie étant actuellement ce qu'elle est, et le monde ce que nous savons, la sécession entraînerait une misère épouvantable, un affreux chaos politique, l'égorgeement généralisé et, bientôt, la dictature belliqueuse des communistes. Mais il faut que ce démon soit exorcisé et qu'il le soit par les Algériens. Car, s'il devait apparaître, par extraordinaire malheur, que telle est bien leur volonté, la France cesserait, à coup sûr, de consacrer tant de valeurs et de milliards à servir une cause sans espérance. Il va de soi que, dans cette hypothèse, ceux des Algériens de toutes origines qui voudraient rester Français le resteraient de toute façon et que la France réaliserait, si cela était nécessaire, leur regroupement et leur établissement. **D'autre part, toutes dispositions seraient prises, pour que l'exploitation, l'acheminement, l'embarquement du pétrole saharien, qui sont l'oeuvre de la France et intéressent tout l'Occident, soient assurés quoi qu'il arrive.**

Ou bien : la francisation complète, telle qu'elle est impliquée dans l'égalité des droits ; les Algériens pouvant accéder à toutes les fonctions politiques, administratives et judiciaires de l'État et entrer dans tous les services publics, bénéficiant, en matière de traitements, de salaires, de sécurité sociale, d'instruction, de formation professionnelle, de toutes les dispositions prévues pour la métropole ; résidant et travaillant où bon leur semble sur toute l'étendue du territoire de la République ; bref, vivant à tous les égards, quelles que soient leur religion et leur communauté, en moyenne sur le même pied et au même niveau que les autres citoyens et devenant partie intégrante du peuple français, qui s'étendrait, dès lors, effectivement, de Dunkerque à Tamanrasset.

Ou bien : le gouvernement des Algériens par les Algériens, appuyé sur l'aide de la France et en union étroite avec elle, pour l'économie, l'enseignement, la défense, les relations extérieures. Dans ce cas, le régime intérieur de l'Algérie devrait être de type fédéral, afin que les communautés diverses, française, arabes, kabyle, mozabite, etc., qui cohabitent dans le pays, y trouvent des garanties quant à leur vie propre et un cadre pour leur coopération.

Mais, puisqu'il est acquis depuis un an, par l'institution du suffrage égal, du Collège unique, de la représentation musulmane majoritaire, que l'avenir politique des Algériens dépend des Algériens ; puisqu'il est précisé formellement et solennellement qu'une fois la paix revenue, les Algériens feront connaître le destin qu'ils veulent adopter, qu'ils n'en auront point d'autre et que tous, quel que soit leur programme, quoi qu'ils aient fait, d'où qu'ils viennent, prendront part, s'ils le veulent, à cette consultation, quel peut être le sens de l'insurrection ?

Si ceux qui la dirigent revendiquent pour les Algériens le droit de disposer d'eux-mêmes, eh bien ! Toutes les voies sont ouvertes. **Si les insurgés craignent qu'en cessant la lutte ils soient livrés à la justice, il ne tient qu'à eux de régler avec les autorités les conditions de leur libre retour, comme je l'ai proposé en offrant la paix des braves. Si les hommes qui constituent l'organisation politique du soulèvement entendent n'être pas exclus des débats, puis des scrutins, enfin des institutions, qui régleront le sort de l'Algérie et assureront sa vie politique, j'affirme qu'ils auront, comme tous autres et ni plus ni moins, l'audience, la part, la place, que leur accorderont les suffrages des citoyens.** Pourquoi donc les combats odieux et les attentats fratricides, qui ensanglantent encore l'Algérie, continueraient-ils désormais ?

A moins que ne soit à l'oeuvre un groupe de meneurs ambitieux, résolu à établir par la force et par la terreur leur dictature totalitaire et croyant pouvoir obtenir, qu'un jour, la République leur accorde le privilège de traiter avec eux du destin de l'Algérie, les bâtissant par là même comme gouvernement algérien. Il n'y a aucune chance que la France se prête à un pareil arbitraire. Le sort des Algériens appartient aux Algériens, non point comme le leur imposeraient le couteau et la mitraille, mais suivant la volonté qu'ils exprimeront légitimement par le suffrage universel. Avec eux et pour eux, la France assurera la liberté de leur choix. Au cours des quelques années qui s'écouleront avant l'échéance, il y aura beaucoup à faire pour que l'Algérie pacifiée mesure ce que sont, au juste, les tenants et les aboutissants de sa propre détermination. Je compte moi-même m'y employer. D'autre part, les modalités de la future

consultation devront être, en temps voulu, élaborées et précisées. Mais la route est tracée. La décision est prise. La partie est digne de la France. »

A ce stade, la solution qui a la faveur du Général est *un gouvernement des Algériens par les Algériens, appuyé sur l'aide de la France et en union étroite avec elle, pour l'économie, l'enseignement, la défense, les relations extérieures. Dans ce cas, le régime intérieur de l'Algérie devrait être de type fédéral, afin que les communautés diverses, française, arabes, kabyle, mozabite, etc., qui cohabitent dans le pays, y trouvent des garanties quant à leur vie propre et un cadre pour leur coopération.*

Quant au Sahara, il demeurerait, dans les trois cas de figures énoncés, un territoire français. Mais, du point de vue des partisans de l'Algérie française, tout vote sur le droit à l'autodétermination serait perdu d'avance puisque la population musulmane forme une majorité écrasante et, dans tous les cas de figure, les européens d'Algérie y perdraient leurs privilèges, leur rang hiérarchique et deviendraient en somme « des immigrés de l'intérieur ». A leurs yeux, de Gaulle se mue rapidement en un bradeur d'empire.

Il faut dire aussi que de Gaulle éprouvait le besoin de se libérer de la pression que les militaires d'Alger faisaient peser sur lui, sur l'air de « qui t'a fait roi ? », le talonnant sans cesse, pour qu'il instaure au plus vite un « pouvoir fort », à même de « supprimer les partis », ainsi que l'y invitait une motion adressée au gouvernement par le Comité de Salut Public, né du putsch du 13 mai, dès le mois de juin 1958.

A l'évidence, ce discours ne peut satisfaire le FLN que le Général somme de déposer les armes en préalable au processus qu'il engage. Même avec la meilleure bonne volonté du monde et dans un esprit de conciliation comportant les plus grandes concessions possibles, le FLN ne pouvait se résoudre à accepter une telle condition, face à une armée et des colons qui, de leur côté, ne déposeraient jamais les leurs. Même du point de vue de sa stratégie, de Gaulle se montra, sur ce point, incohérent. S'il avait proposé à ce moment-là les négociations avec le GPRA, l'aile « réformiste » du FLN aurait pu être gagnée à l'idée d'une Algérie autonome associée à la France. Il lui manqua ce trait de génie politique. Soit-dit en passant pour tous ses laudateurs. L'autre point névralgique étant le maintien du Sahara dans la zone française.

De gaulle : un raciste ordinaire

On l'a vu précédemment, de Gaulle est généralement raciste. Dans son essai « Pauvre de Gaulle », Stéphane Zagdansky exhume quelques citations qui sont autant de morceaux d'anthologie du racisme le plus commun, conforme à ce complexe de supériorité qui affecte tant de Français qui croient que leur pays est au centre du Monde, connu du Monde entier et que leur Nation a une mission universelle

En 1956, de Gaulle confie à un journaliste :

« Les Arabes, ce n'est rien. Jamais, on n'a vu des arabes construire des routes, des barrages, des usines. Ce sont d'habiles politiques. Ils sont habiles comme des mendiants.

Au Correspondant du Times :

« Qu'est-ce que les arabes. Les arabes sont un peuple qui, depuis les jours de Mahomet, n'ont jamais réussi à constituer un Etat. Avez-vous une digue construite par les arabes ? Nulle part. Cela n'existe pas. Les arabes disent qu'ils ont inventé l'algèbre et construit d'énormes mosquées. Mais ce fut entièrement l'œuvre des esclaves chrétiens qu'ils avaient capturés. Ce ne furent pas les arabes eux-mêmes, ils ne peuvent rien faire seuls »

Les Africains ne sont pas en reste. A son ministre Alain Peyrefitte, il dira

« Vous croyez que je ne le sais pas que la décolonisation est désastreuse pour l'Afrique ? Que la plupart des Africains sont loin d'être arrivés à notre Moyen Age européen ? Qu'ils sont attirés par les villes comme les moustiques par les lampes, tandis que la brousse retournera à la sauvagerie ? Qu'ils vont connaître à nouveau les guerres tribales, la sorcellerie, l'anthropophage ? »

Cette disposition d'esprit n'est pas neutre dans les choix qu'il opère empiriquement, sans se départir de sa mégalomanie : La France est au centre du monde et de Gaulle, au centre de la France.

L'Algérie française se barricade

Le 18 janvier 1960, le général Massu déclare dans un journal allemand que l'Armée ne comprend plus la politique algérienne de la France. Rappelé aussitôt à Paris, Massu est limogé. Il n'en faudra pas plus pour mettre le feu aux poudres

Le bulletin « Informations ouvrières » publié par les trotskystes du groupe Lambert donne une version des faits qui gagne à être connue :

«... On a su que l'élimination de Massu avait été décidée par de Gaulle au début Janvier. Que le journaliste allemand avait été sollicité par les services de l'ambassade de France à Bonn pour se rendre en Algérie. Que le général Challe lui avait ouvert les portes du bureau de Massu. C'est donc que nous assistions à une manœuvre de De Gaulle visant à trouver une prétexte pour –en déplaçant Massu- affronter les ultras et la minorité européenne [...] Le 22 janvier, Massu est destitué. Le 24 janvier, sous la direction d'Ortiz et Lagaille, l'aile ultra de la bourgeoisie française, avec l'appui e la sympathie de la population européenne et celui de la majeure partie de cadres de l'armée, décide la bataille. . Devant l'épreuve de force, malgré les directives précises de De Gaulle, les cadres de l'armée refusent de mener le combat contre Ortiz et Lagaille. Delouvrier, Challe hésitent entre les « insurgés » et de Gaulle. Debré, également venu prendre le climat, « mollit ». Les 25, 26 et 27, les ultras se renforcent et fraternisent avec les cadres de l'armée et des paras. Tous font pression pour que de Gaulle recule, ce qui entraînerait une capitulation de sa part. Le jeudi 28, en imposant à Challe et Delouvrier le départ d'Alger, de Gaulle reprend l'initiative. Il désavouera, par un communiqué du gouvernement, les passages de l'allocution de Delouvrier qui expriment la volonté d'arriver à un compromis avec les ultras. Le vendredi 29, dans son discours, de Gaulle réaffirme l'intégralité de sa politique. Il est significatif que le texte publié par la presse écrite diffère sur un point important du discours radiodiffusé. A un moment donné de son discours, après avoir marqué une nuance d'hésitation, de Gaulle parle des « musulmans algériens français ». Dans le texte du discours, le qualificatif « français » a disparu »

Ce discours se dévide ainsi :

*Si j'ai revêtu l'uniforme pour parler aujourd'hui à la télévision, c'est pour marquer que je le fais comme étant le général de Gaulle aussi bien que le chef de l'État. Nous combattons en Algérie une rébellion qui dure depuis plus de cinq ans. La France poursuit courageusement l'effort nécessaire pour la vaincre, mais elle veut aboutir à une paix qui soit la paix, de telle sorte que le drame ne puisse pas recommencer et de manière à ce que l'Algérie, en fin de compte, ne soit pas perdue, ce qui serait un désastre pour nous et pour l'Occident. [...]. Compte tenu de tout cela, j'ai pris au nom de la France la décision que voici : les Algériens disposeront librement de leur destin quand, d'une manière ou d'une autre – **conclusion d'un cessez-le-feu ou écrasement total des rebelles** –, nous aurons mis un terme aux combats et quand, après une période prolongée d'apaisement, les populations auront pu prendre conscience de l'enjeu et accomplir, grâce à nous, certains progrès politiques, économiques, sociaux, scolaires, etc. Alors, les Algériens diront ce qu'ils veulent être. Cela ne leur sera pas dicté. Si leur volonté et leur réponse n'étaient pas vraiment leur volonté et leur réponse, on pourrait bien, pour un temps, obtenir une victoire militaire, mais rien au fond ne serait tranché. Au contraire, tout peut l'être, et je le crois en faveur de la France, quand les Algériens pourront exprimer leur volonté en toute liberté, dignité et sécurité. L'autodétermination est la seule politique qui soit digne de la France. Elle est la seule issue possible. Elle est celle qui a été définie par le président de la République, décidée par le Gouvernement, approuvée par le Parlement et adoptée par la Nation française.*

L'autodétermination est le seul moyen

Or, deux catégories de gens ne veulent pas de ce libre choix. D'abord, l'organisation rebelle, qui prétend ne cesser le feu que si au préalable je traite avec elle par privilège de l'avenir politique de l'Algérie, ce qui reviendrait à la bâtir elle-même comme la seule représentation valable et à l'ériger par avance en gouvernement du pays. Cela, je ne le ferai

pas ! D'autre part, certains Français de souche exigent que je renonce à l'autodétermination, que je dise que tout est fait, que le sort des Algériens est d'ores et déjà décidé. Cela non plus, je ne le ferai pas ! L'autodétermination est le seul moyen qui puisse permettre aux Musulmans d'exorciser eux-mêmes le démon de la sécession. [...] Sans doute, quant à ce qui est des solutions françaises, il doit, il peut y avoir des modalités qui doivent être et qui seront élaborées à loisir une fois la paix revenue. Quand ce sera fait, je prendrai moi-même position. Je m'engagerai pour ce que je crois être bon et on peut croire que je le ferai à fond. Mais alors, pour imposer à la France, à l'État, à moi-même leurs prétentions, certains à Alger sont entrés en insurrection. Ils ont tiré sur le service d'ordre. Ils ont tué de bons soldats. Ils se dressent en armes contre l'autorité de la France. Aidés initialement par les incertitudes complaisantes de quelques éléments militaires et s'appuyant sur les craintes, sur les passions fiévreuses, excitées par les meneurs, ils obtiennent jusqu'à présent le soutien d'une partie de la population européenne. Ils provoquent la grève forcée, l'arrêt des transports, la fermeture des magasins. De leur fait, une rupture de l'unité nationale risque de se réaliser à l'indignation de la nation française et au beau milieu des combats livrés contre les rebelles. Il n'y a pas un homme de bon sens qui ne voit quelles conséquences risqueraient de se produire si cette affreuse sécession l'emportait !

Devant le mauvais coup qui est ainsi porté à la France, je m'adresse d'abord à la communauté de souche française en Algérie. Elle me connaît depuis bien longtemps. Que de fois je me suis trouvé au milieu d'elle et notamment pendant la guerre, quand un grand nombre de ses fils servait dans l'armée de la libération, ou bien après la secousse de mai 58 quand j'ai pris la tête de la France pour rétablir l'unité française de part et d'autre de la Méditerranée. Quoi que prétendent les agitateurs, il y a entre cette communauté et moi des liens exceptionnels qui me sont très chers et très vivants. Je connais très bien, je salue l'effort, le service qu'elle a rendu à la France par son effort, par son labeur séculaire en Algérie. Je sais très bien quelles sont ses épreuves et je sais très bien quelles émouvantes victimes elle pleure tous les jours. Mais je dois lui parler clair et net ! Français d'Algérie, comment pouvez-vous croire les menteurs, les conspirateurs qui disent qu'en accordant le libre choix aux Algériens, la France et De Gaulle veulent vous abandonner, se retirer de l'Algérie et la livrer à la rébellion ? Est-ce vous abandonner, est-ce vouloir perdre l'Algérie que d'y envoyer, d'y maintenir une armée de cinq cent mille hommes pourvue d'un matériel énorme, d'y consentir à la mort de nombre de nos enfants, d'y consacrer des dépenses civiles et militaires qui pour cette année atteignent plus d'un milliard d'anciens milliards, d'y entreprendre une grande œuvre de développement, de tirer du Sahara, à grand effort et à grands frais, le gaz et le pétrole et de les amener jusqu'à la mer ? Est-ce que vous pouvez douter que quand un jour les Algériens, les Musulmans algériens français diront qu'ils veulent que l'Algérie soit étroitement liée à la France, est-ce que vous pouvez douter que se serait une immense joie pour la patrie et pour De Gaulle si, entre les diverses solutions, ils choisissaient la plus française ? Est-ce que vous pouvez nier que l'action de développement des populations musulmanes entamée depuis dix-huit mois, activement poursuivie en ce moment, et qui, après la pacification, devrait s'épanouir encore, tend précisément à créer des liens innombrables et nouveaux entre la France et les Algériens ? Et puis, par-dessus tout, est-ce que vous ne voyez pas qu'en vous dressant contre la Nation et contre l'État, vous vous perdez vous-mêmes à coup sûr et que vous risquez de faire perdre l'Algérie à la France ? Je vous conjure de rentrer dans l'ordre.

C'est moi qui porte le destin du pays

*Et puis, je m'adresse à l'armée qui, par ses magnifiques efforts, est en train de remporter la victoire en Algérie, mais dont certains éléments tendraient à croire que cette guerre est leur guerre, non pas celle de la France, et qu'ils ont droit à une politique qui ne serait pas celle de la France. Je dis à tous les soldats français : votre mission ne comporte aucune équivoque et aucune interprétation. **Vous avez à liquider la force rebelle qui voudrait chasser la France de l'Algérie et y instaurer sa dictature de terreur, de misère et de stérilité.** Tout en menant l'action des armes, vous avez à contribuer au développement matériel et moral des populations musulmanes, à les attirer à la France par le cœur et par la raison. Et quand le moment sera venu de procéder à la consultation, vous aurez à garantir qu'elle soit libre et qu'elle soit sincère ! Oui, voilà la mission que vous a donné la France et vous n'avez à servir qu'elle ! Qu'est-ce qu'elle deviendrait, l'armée française, sinon un ramas anarchique et dérisoire de féodalité militaire si ses éléments mettaient des conditions à leur loyalisme ? Eh bien, je suis le responsable suprême. C'est moi qui porte le destin du pays. Tous les soldats français doivent donc m'obéir et je crois qu'ils le feront parce que je les connais, je les estime, je les aime. Parce que j'ai confiance dans le général Challe que j'ai mis, soldats d'Algérie, à votre tête, et puis parce que, pour la France, j'ai besoin de vous. Ceci dit, écoutez-moi bien ! Dans le tumulte de l'insurrection et quand l'agitation était à son paroxysme, le délégué général monsieur Paul Delouvrier, qui est la France en Algérie, et le commandant en chef*

ont pu, sous leur responsabilité, ne pas vouloir engager d'eux-mêmes une bataille rangée. Mais aucun soldat, à aucun moment, et même passivement, ne doit s'associer à la rébellion. En fin de compte, l'ordre public devra être rétabli. Oui, il peut y avoir des moyens de diverses sortes pour que force reste à la loi, mais vous devez y parvenir. C'est l'ordre que j'ai donné et c'est l'ordre que je donne.

Mon cher et vieux pays

*Et puis, je m'adresse à la France. Eh bien, mon cher et vieux pays, nous voilà donc encore une fois ensemble devant une lourde épreuve. En vertu du mandat que le peuple m'a donné **et de la légitimité nationale que j'incarne depuis vingt ans**, je demande à tous et à toutes de me soutenir quoiqu'il arrive ! Et tandis que des coupables, qui rêvent de devenir des usurpateurs, invoquent comme prétexte de leurs actes la décision que j'ai prise à propos de l'Algérie, qu'on sache bien et qu'on sache partout que je n'y reviendrai pas. **Céder sur ce point et dans ces conditions, ce serait brûler les atouts que nous avons encore en Algérie.** Et puis, ce serait abaisser l'État devant l'outrage qui lui est fait et la menace qui le vise, après quoi la France ne serait plus qu'un pauvre jouet disloqué sur l'océan des aventures. Une fois de plus, j'appelle tous les Français, quels qu'ils soient, où qu'ils soient, à se réunir à la France. Vive la République ! Vive la France !*

La ligne gaulliste se précise en filigrane : susciter un Etat Algérien en cheville avec l'Etat français et sous sa coupe indirecte, en suscitant l'émergence d'une classe bourgeoise locale, alors qu'il n'existe pas – contrairement à ce qui existe au Maroc et en Tunisie qui n'étaient pas des colonies de peuplement, une classe de propriétaires terriens d'où peut sortir une bourgeoisie « compradore » soumise à l'impérialisme. De Gaulle cherche d'une transition, c'est-à-dire, une « algérianisation » progressive, à même de sauvegarder les « intérêts français » qui séduisent jusque parmi les cadres du FLN comme en témoigne la modulation des exigences du FLN : de la revendication de l'indépendance à la revendication du « droit à l'indépendance ». Le FLN, encore une fois, semble disposé à multiples concessions pourvu qu'on le reconnaisse enfin comme la représentation unique du peuple algérien. Une représentation unique qui n'est cependant pas homogène. Notons à la marge que le Général se prévaut d'incarner « la légitimité nationale depuis 20 ans (1940). Rien que ça !

Un danger bien pire que le FLN

La journée du 11 décembre 1961 est le véritable tournant de la guerre d'Algérie car elle réalise l'irruption des masses algériennes sur la scène où se décide leur destin, chargeant le FLN de leurs aspirations à une indépendance qui ne soit pas virtuelle mais réelle. Aussi bien, tous les arguments gaullistes qui contestent la représentativité du FLN et du GPRA volent en éclat. A un mois du référendum sur l'autodétermination en France et en Algérie voulu par de Gaulle – comme si le peuple français pouvait décider du sort de l'Algérie ! – les manifestations monstres des musulmans d'Algérie montrent à la fois que les méthodes de la lutte des classes sont plus fortes que les méthodes terroristes liées au « combat diplomatique » pour faire triompher les libertés démocratiques algériennes et, en même temps qu'il existe, pour de Gaulle un danger plus grand que le FLN dans la voie qu'il s'est fixée (la partition de l'Algérie, le Sahara restant « français », les autres départements formant un Etat « associé » à la France). Ce danger, c'est le peuple algérien qui veut TOUT : la réforme agraire, le Sahara algérien, les usines, tandis que le FLN est prêt à négocier, pourvu qu'on le « reconnaisse ».

Pour ce qui est du peuple français, il va boudier le référendum du 8 janvier 1961 en s'abstenant dans les grandes largeurs, montrant qu'il en a assez de cette guerre infâme et de toute la cuisine gaulliste qu'on lui sert à ce sujet. Hormis le PCF et les trotskystes qui appellent à voter NON, les autres forces politiques acceptent le faux dilemme : de Gaulle ou les ultras. Bien entendu les ultras n'ont pas dit leur dernier mot. La partie, désormais, va se jouer à trois : ultras, gaullistes et FLN. Nous entrons dans la nuit noire.

La nuit noire

La guerre d'Algérie entre dans sa dernière ligne droite. Elle s'épuisera comme elle commencé, dans la boue, le sang et la honte. Désormais, la « partie » se joue à trois : l'Etat, le FLN et les ultras. Ces derniers, après une nouvelle tentative de Putsch manqués, créent l'OAS (organisation de l'armée secrète), de sinistre mémoire. A Paris, couvert par de Gaulle, le Préfet de police Maurice Papon prend en charge la répression la plus terrible contre les algériens, mais aussi contre les français qui manifestent contre la guerre. En ce début d'année 1961, des négociations encore secrètes se nouent entre le gouvernement De Gaulle-Debré et les « rebelles »...

Généraux d'Avril

Cette fois, entre les ultras et les gaullistes, la tension monte sans cesse. Jusqu'à ce 21 avril lorsque quatre généraux en retraite Challe, Salon, Jouhaud et Zeller prennent le contrôle d'Alger, avec l'appui du 1^{er} Régiment Etranger Parachutiste (REP). Le 22, aux premières lueurs du jour, la population algéroise apprend que « l'armée a pris le contrôle de l'Algérie et du Sahara ». Challe, après avoir fustigé « trahisons et mensonges » prévient : « le commandement réserve ses droits pour étendre son action à la métropole et reconstituer un ordre constitutionnel et républicain gravement compromis par un gouvernement dont l'illégalité éclate aux yeux de la nation. »

Les européens d'Algérie se rassemblent en masse pour épauler les généraux factieux. Mais, des lézardes apparaissent au sein des quatre généraux, Challe refusant d'armer les activistes civils.

Un quarteron de généraux à la retraite

Le lendemain, de Gaulle réagit par une de ces allocutions dont il a le secret :

Un pouvoir insurrectionnel s'est établi en Algérie par un pronunciamiento militaire.

Les coupables de l'usurpation ont exploité la passion des cadres de certaines unités spécialisées, l'adhésion enflammée d'une partie de la population de souche européenne qu'égarant les craintes et les mythes, l'impuissance des responsables submergés par la conjuration militaire.

Ce pouvoir a une apparence : un quarteron de généraux en retraite. Il a une réalité : un groupe d'officiers, partisans, ambitieux et fanatiques. Ce groupe et ce quarteron possèdent un savoir-faire expéditif et limité. Mais ils ne voient et ne comprennent la nation et le monde que déformés à travers leur frénésie. Leur entreprise conduit tout droit à un désastre national.

Car l'immense effort de redressement de la France, entamé depuis le fond de l'abîme, le 18 juin 1940, mené ensuite jusqu'à ce qu'en dépit de tout la victoire fût remportée, l'indépendance assurée, la République restaurée ; repris depuis trois ans, afin de refaire l'État, de maintenir l'unité nationale, de reconstituer notre puissance, de rétablir notre rang au-dehors, de poursuivre notre oeuvre outre-mer à travers une nécessaire décolonisation, tout cela risque d'être rendu vain, à la veille même de la réussite, par l'aventure odieuse et stupide des insurgés en Algérie. Voici l'État bafoué, la Nation défiée, notre puissance ébranlée, notre prestige international abaissé, notre place et notre rôle en Afrique compromis. Et par qui ? Hélas ! Hélas ! par des hommes dont c'était le devoir, l'honneur, la raison d'être, de servir et d'obéir.

Au nom de la France, j'ordonne que tous les moyens, je dis tous les moyens, soient employés pour barrer partout la route à ces hommes-là, en attendant de les réduire. J'interdis à tout Français et, d'abord, à tout soldat d'exécuter aucun de leurs ordres. L'argument suivant lequel il pourrait être localement nécessaire d'accepter leur commandement sous prétexte d'obligations opérationnelles ou administratives ne saurait tromper personne. Les seuls chefs, civils et militaires, qui aient le droit d'assumer les responsabilités sont ceux qui ont été régulièrement nommés pour cela et que, précisément, les insurgés empêchent de le faire. L'avenir des usurpateurs ne doit être que celui que leur destine la rigueur des lois.

*Devant le malheur qui plane sur la patrie et la menace qui pèse sur la République, **ayant pris l'avis officiel du Conseil constitutionnel, du Premier ministre, du président du Sénat, du président de l'Assemblée nationale, j'ai décidé de mettre en oeuvre l'article 16 de notre Constitution.** A partir d'aujourd'hui, je prendrai, au besoin directement, les mesures qui paraîtront exigées par les circonstances. Par là même, je m'affirme, pour aujourd'hui et pour demain, en la légitimité française républicaine que la nation m'a conférée, que je maintiens quoi qu'il arrive, jusqu'au terme de mon mandat ou jusqu'à ce que me manquent, soit les forces, soit la vie, et dont je prendrai les moyens d'assurer qu'elle demeure après moi.*

Françaises, Français ! Voyez où risque d'aller la France, par rapport à ce qu'elle était en train de redevenir. Françaises, Français ! Aidez-moi !

Article 16

De son propre chef, de Gaulle vient de s'octroyer les pleins pouvoirs pour une durée indéterminée. Sous la république précédente, les pleins pouvoirs, on l'a vu, étaient accordés au gouvernement par les députés. Sous la V^{ème} République, le Chef de l'Etat peut se les accorder à lui-même à tout moment. En effet, l'article 16 de la Constitution dispose que :

Lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la Nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacés d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le Président de la République prend les mesures exigées par ces circonstances, après consultation officielle du Premier ministre, des Présidents des Assemblées ainsi que du Conseil constitutionnel.

Il en informe la Nation par un message.

Ces mesures doivent être inspirées par la volonté d'assurer aux pouvoirs publics constitutionnels, dans les moindres délais, les moyens d'accomplir leur mission. Le Conseil constitutionnel est consulté à leur sujet.

Le Parlement se réunit de plein droit.

L'Assemblée nationale ne peut être dissoute pendant l'exercice des pouvoirs exceptionnels.

Cet article a été remixé, bien plus tard, en 2008. (Impossibilité, désormais, de dissoudre l'Assemblée nationale pendant la durée de ces pleins pouvoirs et : « Après trente jours d'exercice des pouvoirs exceptionnels, le Conseil constitutionnel peut être saisi par le Président de l'Assemblée nationale, le Président du Sénat, soixante députés ou soixante sénateurs, aux fins d'examiner si les conditions énoncées au premier alinéa demeurent réunies. Il se prononce dans les délais les plus brefs par un avis public. Il procède de plein droit à cet examen et se prononce dans les mêmes conditions au terme de soixante jours d'exercice des pouvoirs exceptionnels et à tout moment au-delà de cette durée. »). Mais, cet article, même sous sa forme actuelle, permet au chef de l'Etat d'instaurer légalement un Régime de dictature ouverte, sans aucune rupture de continuité institutionnelle. Dans ce cas précis, les pleins pouvoirs se prolongeront jusqu'au 30 septembre 1961.

Alarme simple ou alarme danger ?

Sur Wikipedia, on peut lire :

À 00 h 45, le premier ministre Michel Debré apparaît à la télévision et appelle la population à se rendre sur les aéroports « à pied ou en voiture », « dès que les sirènes retentiront », pour « convaincre les soldats engagés trompés de leur lourde erreur » et repousser les putschistes : il dramatise la situation en faisant croire qu'on s'attendait à des parachutages ou des atterrissages de troupes factieuses sur les aéroports. Mais la consigne lancée par Debré dans son affolement aurait risqué, si elle avait été suivie, d'encombrer les voies conduisant aux aérodromes, et de gêner davantage la riposte des forces de l'ordre que les parachutistes factieux.

Des volontaires, anciens de la France libre et jeunes gaullistes de gauche (UDT), se rassemblèrent dès le lundi matin à Paris, au Petit Palais, pour soutenir militairement de Gaulle, mais, contrairement à la légende rapportée par Jean Lacouture, il ne semble pas que des armes leur aient été distribuées. Quant aux syndicats ils décidèrent pour le lendemain une grève générale d'une heure qui fut fortement suivie. Aucune mesure de protection n'est mise en place (douze vieux chars Sherman de la Seconde Guerre mondiale tournent dans Paris et prennent position devant l'Assemblée nationale mais, non armés, ils ne font que de la figuration). Pierre Abramovici, en ayant accès aux archives du fond Debré à Sciences Po, révèle que **toute cette campagne de communication alarmiste, menée par Roger Frey (ex-ministre de l'Information et ministre de l'Intérieur par intérim, Pierre Chatenet étant malade) alors**

que le "complot de Paris" est déjà déjoué et que les généraux dirigeant le putsch savent qu'ils ont échoué, permet à de Gaulle de faire passer l'article 16 et de renforcer la « monarchie républicaine ».

Rien de rien

Le mercredi 26 avril : le général Challe se rend. Le complot se délite. Les paras du 1^{er} REP vont rembarquer en chantant la chanson de Piaf : « non, je ne regrette rien ». Les soldats du Contingent n'ont pas suivi les putschistes. En France, la gauche s'est mise au garde-à-vous derrière de Gaulle. Seuls, des étudiants entraînant des ouvriers ont manifesté de façon indépendante contre le Putsch. Le nœud coulant de l'Union nationale menace d'asphyxie un mouvement ouvrier déjà tenu en laisse par ses chefs socialistes et communistes. De Gaulle a donc gagné sur les deux tableaux : il a maté les militaires et suspendu toute liberté démocratique sérieuse. Mais, il devra en payer la rançon : en effet, les ultras mettent sur pied l'OAS qui, par le feu et le sang, va imposer la politique du pire, quitte à faire le jeu du FLN.

L'irruption de l'Etat policier

Journée portée disparue

Journée portée disparue, la nuit du 17 octobre 1961 replonge Paris dans l'atmosphère de la rafle du Vel d'Hiv. La toile de fond, c'est la guerre que se livrent militants du FLN et la PP (police parisienne) : la PP torture les militants du FLN qui, en riposte, tuent des policiers parfois au hasard. Les séances de torture alternent avec les brimades infligées aux travailleurs algériens.

Bafouant toute légalité, Papon fait instaurer un couvre-feu discriminatoire, réservé aux ressortissants d'Algérie. La fédération de France du FLN appelle alors les travailleurs algériens à manifester à Paris pacifiquement, au soir du 17 octobre, consciente de les envoyer au « casse-pipes ». Les flics savent qu'ils sont couverts. Les bus de la RATP sont réquisitionnés pour embarquer les manifestants dès leur arrivée aux Portes de Paris. Cette nuit-là commence une ratonnade géante, véritable pogrom policier. 200 algériens sont jetés dans la Seine, d'autres sauvagement matraqués.

Selon Wikipedia :

La manifestation du 17 octobre[modifier]

Les différents historiens ayant travaillé sur cette journée du 17 octobre, Jean-Luc Einaudi, Jean-Paul Brunet et les britanniques Jim House et Neil MacMaster font ressortir que la répression policière de la manifestation sera d'une violence extrême, causant des dizaines de morts parmi les manifestants algériens.

Le FLN avait prévu de concentrer la manifestation sur trois grands secteurs, zone de l'Étoile pour les Algériens de la banlieue ouest, les boulevards Saint-Michel et Saint-Germain pour ceux de la banlieue sud et enfin les Grands boulevards pour ceux de la banlieue nord et nord-est³⁴. Le 17 octobre, il pleut en fin d'après-midi. Entre 20 000 et 30 000 Algériens, hommes, femmes et enfants, vêtus de l'habit du dimanche pour témoigner de leur volonté de dignité, commencent à se diriger vers les points de regroupements³⁵.

Une colonne de 10 000 personnes en provenance des bidonvilles de la banlieue ouest : Nanterre, Bezons, Courbevoie, Colombes et Puteaux, se rassemble au rond-point de la Défense et se dirige vers le Pont de Neuilly en vue de gagner le secteur de l'Étoile. Cette colonne est bloquée au pont de Neuilly où est installée une section de la FPA, sept hommes du commissariat de Puteaux et ultérieurement une section d'une compagnie d'intervention, soit en tout 65 hommes. C'est ici, au Pont de Neuilly que se déroule un des affrontements majeurs de la soirée. Jusqu'à 19 heures, la police arrive à faire face et à diriger au fur et à mesure des arrivées 500 Algériens vers le commissariat de Puteaux. Lorsque des milliers de manifestants sont au contact des policiers, ceux-ci doivent faire usage de leurs « bidules », ces longs bâtons en bois dur de 85 cm de long. Une cinquantaine de manifestants arrivent quand même à passer. Des coups de feu sont tirés. D'après Brunet, ce sont sans doute les « chocquistes » du FLN qui auraient tiré en l'air les premiers coups de feu pour provoquer un affrontement³⁶. D'après House et MacMaster, c'est plus vraisemblablement la police car aucun policier n'a été touché³⁷. Que les policiers aient tiré et qu'ils se soient livrés à des actes d'une violence extrême n'est pas contesté. Qu'il y ait eu des morts dans ce secteur, que durant toute la nuit

des hommes aient pu être jetés dans la Seine depuis les ponts de Neuilly, d'Argenteuil ou d'Asnières ne l'est pas non plus 36,37.

D'autres manifestants ont pu rejoindre le secteur de l'Étoile par le métro, mais de nombreux cars de police se tiennent prêts à recevoir les Algériens qui sortent des bouches de métro pour les diriger vers les centres d'internement. Plus de 2 500 Algériens sont appréhendés dans ce secteur où les violences restent à un niveau modeste. Il en est de même dans les secteurs de la Concorde et dans une moindre mesure, de l'Opéra où 2 000 manifestants sont conduits aux centres d'identification³⁸.

Par contraste, les incidents du secteur des Grands Boulevards sont particulièrement violents et sanglants. Les Algériens avaient pu réussir leur rassemblement place de la République. Ils brandissent des drapeaux et écharpes aux couleurs vertes et blanches du FLN et scandent les slogans « Algérie algérienne », « Libérez Ben Bella ». Ils se heurtent à deux compagnies de CRS devant le cinéma Rex. Des coups de feu partent d'un car de police transportant des interpellés vers le commissariat de la rue Thorel et qui est bloqué par des manifestants. Après les événements, l'état de la voie publique sera comparable à celui du Pont de Neuilly : débris de verre, chaussures perdues, flaques de sang, nombreux blessés gisant sur le trottoir^{39,40}.

Le troisième secteur d'affrontements violents est celui du secteur Saint-Michel Saint-Germain, à proximité de la préfecture de police dans la cour de laquelle les cars de la police déversent des flots de manifestants interpellés, plus d'un millier au total. Dans la rue, les forces de police encerclent les manifestants qu'ils chargent et frappent. Pour échapper aux coups des policiers, certains préfèrent se jeter du Pont Saint-Michel. Des échauffourées se prolongent jusqu'à 22h30 boulevard Saint-Germain et dans le secteur de Saint-Sulpice où des coups de feu sont tirés^{41,42}.

La nuit du 17 au 18 octobre dans les centres d'identification[modifier]

Entre 17h et minuit, une noria incessante de cars de police et d'autobus réquisitionnés débarquent entre 6 000 et 7 000 algériens au Palais des sports de la porte de Versailles. Au cours de ces transports, les corps sont parfois empilés les uns sur les autres. Après une heure du matin, les 32 derniers cars, contenant 2 623 « FMA » (Français musulmans d'Algérie, selon la dénomination de l'époque) sont dirigés vers le Stade de Coubertin⁴³. Des centaines de manifestants blessés ont été dirigés sur des hôpitaux. Dans cinq hôpitaux seulement, on compte 260 blessés hospitalisés. Jean-Paul Brunet note que sur ces 260 blessés, 88 sont entrés entre le 19 et le 21, ce qui témoignerait de la persistance des brutalités policières bien au-delà de la nuit du 17 octobre⁴⁴. Parmi les policiers, une dizaine a été conduite à la Maison de santé des gardiens de la paix pour des blessures légères⁴³. Certains des blessés hospitalisés viennent du Palais des sports où les 150 policiers qui assurent la garde des détenus se livrent à des brutalités dont le syndicaliste policier Gérard Monate dira dans les semaines suivantes « ...d'après ce que nous savons, il y a eu une trentaine de cas absolument indéfendables »⁴³. Tous les internés ne sont pas systématiquement frappés au Palais des sports, mais des sévices sont également exercés avant l'arrivée, dans les commissariats ou pendant les transports⁴³. Jean-Luc Einaudi a recueilli nombre de témoignages d'appelés du contingent affectés au service sanitaire, d'assistantes sociales et même de certains policiers décrivant la « vision d'horreur » qui les a saisis à l'entrée du Palais des sports ou du Stade de Coubertin⁴⁵. Les sévices sur les détenus se poursuivent jusqu'au 20 octobre où la salle de spectacle doit être libérée pour un concert de Ray Charles⁴⁶.

Dans la cour de la préfecture de police de l'île de la Cité les 1 200 détenus sont reçus par des « comités d'accueil ». Vingt blessés graves, souvent victimes de traumatisme crânien doivent être évacués vers l'Hôtel-Dieu et d'autres hôpitaux.

Quand le mouvement ouvrier s'éveillera ...

Le PSU prend l'initiative de manifestations, à partir de novembre. Celles-ci sont interdites. Le syndicat Etudiant UNEF avait un an auparavant tenu un meeting à la Mutualité, littéralement prise d'assaut par les étudiants, lesquels avec des passants qui se trouvaient-là, furent durement matraqués par la Police.

Le 19 décembre se tient la première manifestation unitaire, à l'appel de la CGT, la CFTC et l'UNEF contre l'OAS et pour la paix en Algérie. 20 000 manifestants selon la Police. Mais la dispersion ordonnée par la police se heurte à la résistance des plus jeunes manifestants. Bilan : 100 manifestants blessés- 40 parmi les forces de l'ordre. L'Etat policier est en marche.

Attentats à la chaîne

4 janvier 1962 : le siège du PCF est mitraillé

6 janvier 1962 : le domicile de Jean-Paul Sartre est plastiqué

24 janvier 1961 : on dénombre 21 explosions qui visent des personnalités qui n'ont pas l'heur de plaire à l'OAS

7 février 1961 : dix charges plastiques explosent au domicile de diverses personnalités : deux professeurs de droit, Roger Pinto et Georges Vedel, deux journalistes, Pierre Bromberger, du Figaro, et Vladimir Pozner, blessé grièvement, deux officiers, le sénateur communiste Raymond Guyot dont la femme est blessée. Un dernier attentat qui vise André Malraux défigure une fillette de 4 ans, Delphine Renard.

Métro Charonne

Le 8 février, un appel à manifester à chaud est diffusé :

« *TOUS EN MASSE, ce soir à 18h30, place de la Bastille* »

Les assassins de l'OAS ont redoublé d'activité. Plusieurs fois dans la journée de mercredi, l'OAS a attenté à la vie de personnalités politiques, syndicales, universitaires, de la presse et des lettres. Des blessés sont à déplorer ; l'écrivain Pozner est dans un état grave. Une fillette de 4 ans est très grièvement atteinte. Il faut en finir avec ces agissements des tueurs Fascistes. Il faut imposer leur mise hors d'état de nuire. Les complicités et l'impunité dont ils bénéficient de la part du pouvoir, malgré les discours et déclarations officielles, encouragent les actes criminels de l'OAS.

*Une fois de plus, **la preuve est faite que les antifascistes ne peuvent compter que sur leurs forces, sur leur union, sur leur action.** Les organisations soussignées appellent les travailleurs et tous les antifascistes de la région parisienne à proclamer leur indignation, leur volonté de faire échec au fascisme et d'imposer la paix en Algérie. »*

Le texte est signé des organisations syndicales CGT, CFTC, UNEF, SGEN, FEN et SNI. Le PCF, le PSU et le Mouvement de la paix sont associés à l'appel.

Le Préfet Papon oppose aux organisateurs le décret du 23 avril 1961, pris dans le cadre des pleins pouvoirs, interdisant les manifestations et ne tolérant que les seuls rassemblements statiques.

Selon Wikipedia :

« L'un des cortèges, dont la tête se trouvait à la hauteur du 200, boulevard Voltaire, à deux cents mètres au-delà du carrefour Voltaire - Charonne, se dirigeant vers Nation, est chargé par une unité des compagnies spéciales d'intervention de la Préfecture de police au moment où le mot d'ordre de dispersion venait d'être donné et où le cortège commençait à se disperser : « Lorsque les policiers ont chargé, le premier rang des manifestants avait fait demi-tour et regardait en direction de la place Voltaire, car il voulait signifier que la manifestation était terminée et qu'il fallait se disloquer. Ils n'ont donc pu voir arriver les policiers et je les ai vus tomber aussitôt. »²¹.

L'action venait de la 31^e division, commandée par le commissaire Yser, à qui l'ordre de charger « Dispersez énergiquement »²² venait d'être donné par la Préfecture à 19 h 37 23. Au même moment, le commissaire Dauvergne, commandant la 61^e division, reçoit l'ordre de bloquer le boulevard Voltaire en direction de la place Léon-Blum, de façon à prendre les manifestants en tenaille. Il n'y a donc pas d'autres issues possibles pour les manifestants que les petites rues latérales, les portes cochères des immeubles, où certains parviennent à se réfugier, parfois poursuivis jusqu'au sixième étage par les policiers, ou les bouches du métro Charonne. Une partie des manifestants essaie de se réfugier dans l'une de ces bouches de métro, dont les grilles, selon la version officielle du ministère de l'Intérieur, avaient été fermées. En réalité, il est aujourd'hui établi qu'au moment de la charge policière, les grilles de la station de métro étaient ouvertes, que les policiers ont poursuivi les manifestants à l'intérieur des couloirs et sur les quais de la station, comme le prouve le fait que, dans certains cas, les corps aient été évacués par le métro et aient pu être retrouvés dans les stations voisines Rue des Boulets et Voltaire, ce qui explique l'incertitude initiale sur les causes des décès, qui n'ont été établies qu'à l'autopsie.

Dans la bouche du métro, la bousculade provoque la chute de plusieurs personnes sur lesquelles les suivants s'entassent, matraqués par les policiers qui projettent sur eux des grilles d'arbres, ainsi que des grilles d'aération du métro descellées à cet effet : « Il convient de faire état ici du fait rapporté par certains témoins, entendus à l'enquête, qui ont indiqué avoir assisté à des actes de violence commis par quelques membres des forces de l'ordre et qui apparaissent hautement répréhensibles. Il s'agit notamment du jet d'éléments de grilles de fer, qui normalement sont fixées au pourtour des arbres de l'avenue, et de grilles d'aération du métro, qui régulièrement se trouvent au

niveau des trottoirs de la chaussée. Ces pièces métalliques sont très pesantes (40 kg pour les premières, 26 kg pour les secondes). Certains témoins ont déclaré avoir vu des agents lancer des grilles sur les manifestants à l'intérieur de la bouche de métro. Ce fait paraît établi, et il est constant que trois de ces grilles au moins ont été retrouvées après la manifestation au bas des escaliers de la bouche de métro et récupérées là par des employés de la station. »²⁴.

Ainsi, ce sont bien des « grilles » qui sont à l'origine de certains décès, mais c'est par une singulière métonymie qu'on a cru voir dans ces grilles celles de la station de métro. En réalité, la station de métro n'a été fermée qu'à 20 h 15, en raison de la persistance des gaz lacrymogènes, consécutive à l'intervention de la police dans la station. Dans l'immédiat, on dénombre huit victimes. Certaines sont mortes étouffées ; dans d'autres cas, le décès semble dû à des fractures du crâne sous l'effet de coups de matraque administrés par les meurtriers. Telle sera encore la cause d'un neuvième décès, intervenu, plusieurs mois plus tard, à l'hôpital, des suites de ces blessures. Toutes les victimes étaient syndiquées à la CGT et, à une exception près, membres du Parti communiste :

- Jean-Pierre Bernard, 30 ans, dessinateur
- Fanny Dewerpe, 31 ans, secrétaire
- Daniel Féry, 16 ans, apprenti
- Anne-Claude Godeau, 24 ans, employée PTT
- Édouard Lemarchand, 41 ans, menuisier
- Suzanne Martorell, 36 ans, employée à l'Humanité
- Hippolyte Pina, 58 ans, maçon
- Raymond Wintgens, 44 ans, typographe
- Maurice Pochard (décédé à l'hôpital), 48 ans

Plusieurs dizaines (centaines ?) de blessés sont par ailleurs dénombrés.

Suite à cette répression meurtrière, le ministre de l'Intérieur de l'époque, Roger Frey, accusa « des groupes organisés de véritables émeutiers, armés de manche de pioche, de boulons, de morceaux de grille, de pavés [d'avoir] attaqué le service d'ordre ». Par la suite, l'Union pour la nouvelle République (UNR) accusa des éléments de l'OAS de s'être déguisés en policiers pour charger les manifestants²⁷. Le livre d'Alain Dewerpe semble établir que l'idée d'une participation de l'OAS est une affabulation formulée par le gouvernement dans le but de se disculper et repose sur un faux fabriqué par lui, qui a été reconnu comme tel devant la Cour de sûreté de l'État Enfin, en 1966, une loi d'amnistie fut votée, celle-ci couvrant la manifestation de 1961 et celle de 1962. »

Le 13 février, une manifestation monstre accompagne les victimes au Père Lachaise. C'est la première manifestation antigaulle de masse. Un mois plus tard, les Accords d'Evian sont signés, au terme de huit années de sale guerre. Le vrai visage du Régime se découvre sous les traits de plus en plus saillants d'une dictature larvée.

Essai de politique intérieure 1959/1962

Tout au long des premières années de la V^{ème} République, le mouvement ouvrier organisé semble atone et marginalisé. L'opposition la plus virulente à de Gaulle est portée par des hommes politiques issus des élites les plus bourgeoises : Pierre Mendès-France et François Mitterrand qui, à la première heure, ont dit Non à de Gaulle. Le Parti communiste, réduit à 10 députés, est entré en crise à la suite du Rapport Khrouchtchev sur les crimes de Staline et de la répression de l'insurrection de Budapest, mais aussi de sa politique algérienne. Le PS n'a pas totalement rompu avec de Gaulle, se nichant, tout au plus, dans une opposition en trompe-l'œil. La CGT est sous l'éteignoir. La seule fronde conséquente est celle que provoquent les lois antilaïques de 1959. Quant à cette opposition républicaine, elle sera plombée par l'affaire de l'Observatoire qui va miner la carrière de François Mitterrand jusqu'en 1964, année de parution d'un livre au titre cinglant : « le coup d'Etat permanent » qui permet de comprendre, entre autres, que la Constitution n'est que l'enveloppe du Régime en place.

Mitterrand et Mendès

Deux hommes incarnent l'opposition intransigeante à la nouvelle république : Pierre Mendès-France, ancien chef du gouvernement (président du Conseil) et François Mitterrand qui a occupé des ministères importants sous la république précédente. Mais leur opposition libérale (au sens politique) est entachée par le rôle néfaste qu'ils ont joué pendant les premières années de la guerre d'Algérie.

Les attentats de la Toussaint rouge les surprend tous deux au moment où Pierre Mendès-France est encore chef du gouvernement et François Mitterrand, ministre de l'Intérieur. Ni l'un, ni l'autre ne perçoivent encore que cette vague d'attentats (postes de Police attaqués, bombes, embuscades – 8 morts, 40 blessés et d'importants dégâts matériels) est la préface de la révolution algérienne.

Mitterrand, le va-t'en guerre

La veille, le ministre Mitterrand vient tout juste de quitter l'Algérie en fanfaronnant : « J'ai trouvé trois départements français en état de calme et de prospérité, je pars rempli d'optimisme ». Si la langue de bois n'avait pas existé, Mitterrand l'aurait inventé. Au lendemain des attentats de la Toussaint 1954, Mendès-France est catégorique :

« La répression doit être limitée mais sans faiblesse. Qu'on n'attende de nous aucun ménagement à l'égard de la sédition, aucun compromis avec elle. On ne transige pas quand il s'agit de défendre la paix intérieure de la nation et l'intégrité de la République. Les départements d'Algérie sont français depuis longtemps... L'Algérie, c'est la France et non un pays étranger que nous protégeons » (12-11-54)

Mitterrand a commencé par dire : « la seule négociation, c'est la guerre ». Il déclare encore :

« Le bruit s'était tout à coup répandu que l'Algérie était à feu et à sang fermant ainsi la boucle d'un cercle passant par la Tunisie et le Maroc. Cela ne sera pas, parce que l'Algérie, c'est la France et que, des Flandres au Congo, il y a la loi. [...] **Préserver le domaine français en Afrique, comme nous le permet le triste règlement de nos affaires en Asie, voilà la volonté du gouvernement** » (12-11-54)

Quelques jours auparavant, le même Mitterrand a procédé à la dissolution du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques dirigé par Messali Hadj, lequel ne préconisait pas d'actions terroristes, ayant inscrit à son drapeau le combat politique pour une Assemblée constituante et des élections libres (un homme, une voix), comme moyen d'accéder à l'indépendance de l'Algérie par la force du nombre. La dissolution du MTLD renforcera immanquablement le FLN et poussera les Messalistes à entrer, eux-mêmes, dans la lutte armée. En 1956, devenu Garde des Sceaux (ministre de la Justice) du gouvernement Mollet, il refusera la grâce à Fernand Yveton, jeune ouvrier communiste, guillotiné pour l'exemple (voir plus haut).

Mais qu'est-ce que c'est que cette bouteille de lait ?

Lorsque survient la V^{ème} République, Mendès-France est en phase de rupture avec le Parti Radical (Parti Radical Socialiste). A la différence de Mitterrand, il avait pris position contre la poursuite de la guerre d'Indochine, dès 1950

et à la fin des années 50, il avait marqué sa défiance envers le Marché Commun, première mouture de l'intégration européenne, qu'il dépeint comme « une autorité extérieure laquelle au nom de la technique exercera en réalité la puissance politique, car au nom d'une saine économie on en vient aisément à dicter une politique monétaire, budgétaire, sociale, finalement une politique, au sens le plus large du mot, nationale et internationale ». De même, lorsque Guy Mollet trahit l'aspiration à la paix en Algérie, PMF rompt avec le gouvernement. Pour autant, cette rupture n'équivaut pas à une prise de position pour « l'Algérie algérienne » : dans sa lettre de démission, il écrit à Guy Mollet : « Il était indispensable de provoquer par des actes qui eussent été autant d'actes de la renaissance, de la confiance et de l'espoir à défaut desquels notre éviction d'Algérie se produira tôt ou tard. Cette éviction que nous avons le droit d'empêcher coûte que coûte ».

PMF est tout autant la bête noire de l'extrême-droite. En 1936, il fut le seul Député à voter contre la participation de la France aux J.O de Berlin. En 1954, il mène bataille à sa façon contre l'alcoolisme, en taxant les « bouilleurs de cru » et en distribuant du lait dans les écoles et les casernes. Ce qui lui vaut les foudres de Pierre Poujade : « *Si vous aviez une goutte de sang gaulois dans les veines, vous n'auriez jamais osé, vous, représentant de notre France producteur mondial de vin et de champagne, vous faire servir un verre de lait dans une réception internationale ! C'est une gifle, monsieur Mendès, que tout Français a reçu ce jour-là, même s'il n'est pas un ivrogne* ». Plus tard, le jeune député poujadiste Jean-Marie Le Pen en rajoutera encore : « *vous savez bien, monsieur Mendès France, quel est votre réel pouvoir sur le pays. Vous n'ignorez pas que vous cristallisez sur votre personnage un certain nombre de répulsions patriotiques et presque physiques* ».

En 1959, il coupe définitivement les ponts avec le Parti Radical qu'il avait tenté de transformer en un Parti démocrate-travailliste à l'américaine. Il rejoint le PSA, se revendiquant désormais de Blum et Jaurès, mais sans se départir de ses théories économiques « modernistes » d'inspiration libérale et keynésienne. Son « socialisme » ne rime pas avec « socialisation des moyens de production » ni même avec la reconnaissance de la lutte des classes comme fait social. Il compte parmi ses disciples le haut-fonctionnaire Simon Nora qui en 1967 commettra un rapport acide sur les entreprises publiques, prônant la « vérité des prix », l'autonomie de gestion, l'équilibre des comptes, la soumission à la concurrence et aux lois du marché, et autres recettes propices aux privatisations futures. Autre disciple : le jeune inspecteur des finances Michel Rocard, qui signe ses articles Georges Servet, en référence à l'hérétique protestant éponyme, pour bien signifier qu'il est, lui, un socialiste hérétique.

Grillé à l'Observatoire

Il se dit souvent qu'en optant pour l'opposition au régime gaulliste, Mitterrand avait troqué sa carrière politique contre un destin national. C'est le problème de nombre d'historiens qui ne se remettent pas dans le présent de l'époque qu'ils restituent, mais lui donne l'éclairage du présent d'aujourd'hui. En 1959, Mitterrand ne pouvait pas encore prétendre devenir le chef de l'Opposition et voyait plutôt poindre une dictature de plus en plus ouverte. Face au danger potentiel que représentait l'irruption du Pouvoir personnel, Mitterrand entendait peser pour le rassemblement des « forces socialistes et républicaines » allant du PSA jusqu'à la droite modérée qui ne s'interdirait pas de passer des accords ponctuels avec le PCF pour conjurer la dictature gaulliste en gestation. Battu aux élections législatives de 1958, il deviendra en 1959 sénateur-maire de Château-Chinon. Son problème est bel et bien de sauver sa peau. Les gaullistes mais aussi les ultras le considèrent comme un ennemi, la SFIO, comme un adversaire. Il n'a pour lui que les restes de son parti, l'UDSR, déserté par son aile droite acquise à de Gaulle. Les restes d'un groupuscule de notables. Il n'est pas non plus bien accueilli dans cette gauche oppositionnelle qui va fonder le PSU, en raison de son passé récent d'homme d'Etat dur, colonialiste, qu'il revisitera à sa guise, vingt-ans plus tard. La solution qu'il préconise pour l'Algérie est la « fédération » et non l'indépendance. Mais, il dérange dans les allées du pouvoir, par son insolence qui frise toujours le crime de lèse-majesté, par son éloquence. En ces temps, nul ne songe à le tacler sur son passé pétainiste qu'il a su contrebalancer par des actions d'éclats lorsqu'il s'est reconverti dans la Résistance. C'est dans ce contexte particulier et sulfureux qu'il faut resituer l'affaire de l'Observatoire, où à défaut de le tuer, on a cherché à le tourner en ridicule.

« Dans la nuit du 15 au 16 octobre 1959, après avoir dîné à la brasserie Lipp avec Georges Dayan, François Mitterrand, ancien ministre de la IVe République, sénateur de la Nièvre, décide de rentrer chez lui, rue Guynemer, vers minuit trente. François Mitterrand, selon sa version, suspecte une autre voiture de le suivre, modifie son parcours, arrête sa 403 au niveau de l'avenue de l'Observatoire, enjambe une haie du jardin de l'Observatoire et se réfugie derrière un buisson. Sa voiture est alors criblée de 7 balles. Le lendemain de l'affaire, les journaux relatent l'histoire en faisant

l'éloge de Mitterrand, qui n'aurait dû son salut qu'à sa rapidité de réaction. Il redevient le leader de la lutte contre l'extrême droite. » (Wikipedia)

Mais, très rapidement, l'affaire va se corser et se retourner contre Mitterrand :

« Une semaine plus tard, le 21 octobre, le journal Rivarol publie un témoignage de Robert Pesquet, ancien résistant, ancien député gaulliste, proche de l'extrême droite, qui déclare qu'il est l'auteur de ce qui serait un faux attentat, et qui aurait été commandité par François Mitterrand en personne, dans le but de regagner les faveurs de l'opinion publique au détriment de Mendès France et de provoquer des perquisitions dans les milieux d'extrême droite.[...] Persuadé que celui-ci [Debré] est derrière l'affaire, le jour du vote de sa levée d'immunité, François Mitterrand tente un coup de bluff et menace de rendre publics des documents qui, selon lui, impliqueraient Michel Debré dans l'attentat au bazooka contre le général Salan en 1957, alors que Mitterrand était cette même année Ministre de l'Intérieur et avait refusé la demande de levée de l'immunité parlementaire.[...]» (Wikipedia)

Mitterrand sort discrédité de ce « faux attentat » qui avait été précédé de lettres de menaces, bien qu'il n'ait pas commandité cette mise en scène, préconisée par Pesquet qui lui avait dit en substance « je suis chargé de vous tuer mais je m'y refuse », le « faux attentat » permettant à Pesquet de se couvrir. Jusqu'en 1964, Mitterrand restera « hors-jeu ». Cela dit, cette affaire n'aurait sans doute pas eu lieu si Mitterrand avait refusé de rencontrer Pesquet dans un cadre informel (un troquet) : depuis quand un « républicain » accepte-t-il de boire un coup avec un fasciste ? De quelles mœurs parlementaires cela relève-t-il ? Si Mitterrand avait lu Engels, il aurait su que, pour déjeuner avec le diable, il faut une longue cuillère...

Les historiens appelés à nous remémorer cette mésaventure de façon à minorer la faute véritable de Mitterrand, laquelle résidait dans sa facilité à se lier avec des hommes d'extrême-droite, occultent un détail révélateur : dans les tous derniers jours de la IV^{ème} République, Mitterrand avait refusé de voter la levée de l'immunité parlementaire du Député Pascal Arrighi qui a encadré l'opération Résurrection en Corse.

Aussi lorsque Mitterrand accusa Arrighi d'être un de ses assassins putatifs, ce dernier fit valoir la lettre que Mitterrand, déjà leader de l'opposition, lui avait adressé le 2 juillet 1958

« Ayant refusé (seul à gauche avec Rolland Dumas) de voter contre vous une mesure d'exception, ma position a été dans la logique même de mes convictions. Au-delà de nos divergences, reste l'estime, que votre intelligence mérite et ce qui fut, dans notre Assemblée disparue moins sans doute qu'une amitié, mais plus qu'une banale cordialité : la sympathie » (cité dans « Informations ouvrières – 09/11/59). L'idée que Mitterrand, en 1957, ait pu couvrir, selon ses propres dires, Debré dans l'affaire de l'attentat au Bazooka contre Salan, jugé trop mou par certains « ultras », est un autre détail non moins révélateur.

Quand une République attaque l'école de la République

Le préambule de la Constitution de 1958 définit le régime comme une République laïque qui doit donc obéir à une séparation claire de l'Eglise et de l'Etat. En 1958 comme de nos jours, le statut particulier de l'Alsace –Moselle y déroge et cela ne dérange pas, outre mesure, une large partie de ceux qui ont brandit l'étendard de la laïcité pour le retourner contre certaines libertés religieuses, en particulier la liberté de pratiquer le culte musulman. Ce qui n'a rien à voir avec la laïcité et beaucoup à faire avec le racisme que l'on fait passer en contrebande. Les mêmes qui s'insurgent, jusqu'à une extrême-gauche, contre le fait que des élèves puissent porter le foulard islamique, savent bien que le fait d'illustrer individuellement une pratique ou des rites religieux n'a rien à voir avec la laïcité de l'école et de l'Etat.

La laïcité de l'Etat, c'est la séparation des Eglises et de l'Etat. La laïcité de l'école publique, c'est simplement le fait qu'aucune autorité ne peut exercer une pression religieuse sur les élèves et qu'aucune institution scolaire ne peut délivrer des cours de catéchisme ou d'instruction religieuse. Cela n'affecte en rien la tenue vestimentaire des enfants. Mais en 1959, la question ne se pose pas dans ces termes-là. En effet, le Premier ministre Michel Debré fait droit aux revendications de l'APEL (association des parents d'élèves de l'école libre)

« Après la libération, si l'article 1 du titre 1 de la constitution de la république précise : " la France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale ", il ne s'agit aucunement du triomphe des laïques. Le parti démocrate-chrétien MRP présent dans le cadre du tripartisme avec le PCF et la SFIO puis dans une alliance avec le parti socialiste présent fortement dans les conseils municipaux qui bravent le Conseil d'Etat en votant des subventions aux établissements privés.[...] En 1951, les élections sont défavorables aux laïques et les lois Marie puis Barangé permettent l'octroi d'aides publiques aux écoles privées par l'intermédiaire de bourses accordées aux familles. La résistance républicaine, la création du Comité national d'action Laïque et les mobilisations de permettent pas de faire reculer le gouvernement.

Le Conseil National d'Action Laïque constitué en juin 1953 organise la résistance autour du principe : " *à l'école publique, fonds publics, à l'école privée, fonds privés* " Lorsqu'en 1959, **la loi Debré institutionnalise le financement public des écoles privées dans le cadre de contrats simples ou d'associations**, les laïques descendent dans la rue par centaines de milliers et se rassemblent sur la pelouse du bois de Vincennes le 19 juin 1960. 350 000 personnes représentant 10 813 697 citoyens pétitionnaires prononcent le serment de Vincennes : Nous " ***faisons le serment solennel***

- ***De manifester en toutes circonstances et en tous lieux notre irréductible opposition à cette loi contraire à l'évolution historique de la Nation ;***
- ***De lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation ;***
- ***Et d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'Ecole de la Nation, espoir de notre jeunesse.*** " (Article de JF Chalot et Pierre Cassen dans la revue « Démocratie et socialisme ».22/01/05)

Si le serment du CNAL dont le retentissement est considérable, est sans équivoque, le CNAL prend en même temps des positions surprenantes comme celle qui préconise la nationalisation de l'enseignement. Ce qui revient à dire que les « écoles libres » devront s'intégrer dans un « grand service public » où elles garderont leur « liberté » et leur autonomie.

Cinquante ans après, André Blandin, ancien secrétaire général adjoint de l'Enseignement catholique dresse le bilan de cette première loi antilaïque :

« Sans la loi Debré, il n'y aurait plus d'Enseignement catholique en France [1]. Après la seconde guerre mondiale, la situation était devenue critique : les conditions économiques, la diminution du nombre de prêtres, de religieux et de religieuses qui pouvaient être mis à la disposition des établissements et l'embauche corrélative d'enseignants laïcs allaient entraîner une hausse des scolarités inacceptables par les parents. La fin des années 50 voit alors la conjonction de deux éléments. D'une part, à cause du "baby-boom" de l'après-guerre et de la prolongation de la scolarité jusqu'à seize ans [2] , la demande scolaire s'est considérablement accrue et l'État a besoin des établissements privés pour accueillir tous les élèves. D'autre part, le Général de Gaulle et son gouvernement veulent régler cette fameuse "question scolaire" qui divisait les Français depuis trop longtemps. De la Révolution française à la loi de séparation de 1905, en passant par l'expulsion des congrégations, l'Etat et l'Eglise s'étaient copieusement opposés par école interposée. Certes, la situation n'était plus celle du début du siècle, mais les tensions restaient vives et la liberté de l'enseignement un enjeu politique à chaque élection...

La loi présentée à l'Assemblée Nationale par le Premier Ministre, Michel Debré, et promulguée le 31 Décembre 59, offrait à chaque établissement la possibilité de passer un contrat avec l'État, soit un contrat simple, soit un contrat d'association, en plus du statu quo ou de l'intégration qui n'étaient pas dans les perspectives du moment. L'article 1er de la loi exprime les principes fondamentaux : "Dans les établissements privés qui ont passé un des contrats prévus ci-dessous, l'enseignement placé sous le régime du contrat est soumis au contrôle de l'État. L'établissement, tout en conservant son caractère propre, doit donner cet enseignement dans le respect total de la liberté de conscience. Tous les enfants sans distinction d'origine, d'opinions ou de croyances, y ont accès" [3].

L'enseignement est sous le contrôle de l'État, c'est l'établissement qui est porteur du caractère propre. Sous contrat d'association, les enseignants, employés par l'Etat, sont des contractuels de droit public, mais leur nomination par le Recteur d'Académie est soumise à l'accord du chef d'établissement [4] . À la rémunération des maîtres, l'État ajoute

un "forfait d'externat" destiné à financer les salaires des personnes de droit privé (chef d'établissement cadres, personnel d'éducation et de service) et le fonctionnement de l'établissement [5]. Sous contrat simple, qui ne concerne guère plus que le quart des établissements du 1er degré, les enseignants restent de droit privé et sont dits "maîtres agréés".

Ces dispositions ne firent pas spontanément consensus, ni du côté du CNAL [6], ni du côté de l'Eglise de France. Il faut réaliser ce que représentait cette nouvelle donne pour les tenants de la "laïcité" ou pour un Enseignement catholique jusqu'alors essentiellement réservé aux catholiques, avant les évolutions du Concile Vatican II, en particulier sur la liberté de conscience. En fait, l'Enseignement catholique n'avait pas le choix : ou accepter la proposition du gouvernement, financement et maintien d'un caractère propre mais ouverture à tous et respect des programmes, ou s'interdire l'accès du plus grand nombre.

La loi se mit lentement en place : ce n'est qu'en mars 64 que parut le décret qui stabilisait la situation juridique des maîtres... En Novembre 1977, la loi Guerneur introduisait un article 15 qui instituait la parité entre les maîtres des établissements sous contrat et leurs homologues du public en matière de formation et de déroulement de carrière... Si la formation continue fut accessible presque immédiatement, il fallut attendre les accords "Lang - Cloupet" de 1992 et 1993 [7] , pour que la création d'un concours spécifique et la mise en place d'une formation initiale réalisent cette parité, et la loi Censi de Janvier 2005 pour que se déclenche le processus qui aboutira, à brève échéance, au même objectif dans le domaine des retraites...

Contestée au début, la loi Debré est devenue un des piliers de la paix scolaire en France, une façon de vivre la laïcité, "en réunissant ce que la loi de 1905 avait séparé" [8]. Elle voulait rapprocher enseignement public et établissements privés. L'objectif a-t-il été atteint ? Certes, il y a eu des échanges nombreux dans le domaine des innovations pédagogiques, grâce à la liberté d'initiative laissée aux établissements dans l'organisation de la vie scolaire, et plus récemment dans la formation des maîtres, pour le profit de l'ensemble du système éducatif... Une reconnaissance mutuelle s'est développée. Pour autant le dialogue aurait pu être plus structuré et plus efficace. L'exposé des motifs de la loi indiquait : l'effort immense qui doit être encore demandé au pays pour assurer son avenir ne peut être mené à bien qu'avec le concours de tous ... [9] Traduite en termes de défis éducatifs, cette phrase est d'une étonnante actualité ! Plus qu'un vœu, une invitation et pourquoi pas un projet pour de futurs enseignants ? »

Le couronnement

1962 : les accords d'Evian entre le FLN et le gouvernement sont suivis d'un referendum qui les ratifient définitivement. De Gaulle va donc pouvoir « passer à autre chose ». Un événement fortuit va lui permettre de pousser l'avantage : le 22 août, il échappe de justesse à un attentat au Petit-Clamart. Dans le foulée, il décide de soumettre à un nouveau referendum un projet de réforme constitutionnelle qui prévoit l'élection du président de la République au suffrage universel. Il engage ainsi un bras de fer avec les « partis » qui constituent un cartel des NON. Rien ne semble plus devoir lui résister. Pour lui, la voie est libre.

« La valise ou le cercueil »

Les accords d'Evian, de prime abord, ressemblent fort à la perspective que de Gaulle s'était fixé : un Etat Algérien, vassal de la France, à partir de l'application du Plan de Constantine. Mais l'OAS va fortement contribuer à faire échouer cette transition négociée vers une Algérie associée à la « Nation mère ». En combinant terreur et terrorisme, l'OAS désoriente les pieds noirs et les épouvante, ne leur laissant, de fait, d'autre choix que « la valise ou le cercueil ». La guerre d'Algérie se termine donc par une défaite cinglante de la France « éternelle », le FLN devant tenir compte de l'aspiration de la grande majorité de la population musulmane à la **rupture** avec la nation colonisatrice, à partir de l'exigence d'une réforme agraire qui ne pouvait être réalisée autrement que sur le dos des spoliateurs. De Gaulle n'est pas à considérer comme perdant, il a débarrassé la France du fardeau algérien qui n'était donc rendement pour la France et des colonies en général. Le référendum du 8 avril 1962 est un raz de marée que tempère néanmoins un abstentionnisme conséquent frôlant les 25%, le PCF et la SFIO ayant appelé à voter Oui, le PSU ayant été la seule force politique de gauche à lui opposer un boycott, au moyen de bulletins nuls où devaient être inscrits « oui à l'indépendance de l'Algérie, non au pouvoir gaulliste »

Non :
1 809 074 (09.19%)
Oui :
17 886 423 (90.81%)
Inscrits : 27 582 072
Abstention : 6 802 769 (24.6%)
Blancs ou nuls : 1 103 806 (4.00%)
Exprimés : 19 695 497

Ce n'est pas le lieu ici de relater ces semaines de transition sanglante vers l'indépendance, marquée par les combats entre l'armée française et l'OAS ou encore le Massacre d'Oran qui fera plusieurs dizaines de morts et de torturés parmi les pieds-noirs à l'instigation de tueurs du FLN, le 5 juillet, veille de la proclamation de l'indépendance, sans oublier le désarmement des harkis tout à coup considérés comme des parias par la France, indésirables en Métropole et dont nombre seront massacrés, le tout culminant dans l'exode massive des pieds-noirs et des juifs d'Algérie. Dans les jours qui suivent le 6 juillet, après que certains de ses dirigeants, dont Susini aient tenté de trouver un accord avec le FLN pour éviter l'exode des pieds-noirs, l'OAS poursuit la politique de la terre brûlée, en détruisant de nombreux bâtiments publics. En vain.

Un attentat qui tombe à pic

Le 20 mai, à Rome, Georges Bidault, Jacques Soustelle, Antoine Argoud et Pierre Sergent créent le comité exécutif d'un nouveau "Conseil National de la Résistance". Gravitent autour de cette orbite, l'OAS-Métropole et l'OAS-CNR. Ce groupe met au point l'opération Charlotte Corday dirigée par le lieutenant-colonel Bastien-Thiry aux fins d'assassiner de Gaulle, le 22 août, au Petit-Clamart. Mais, cet attentat, en dépit des tirs nourris de mitraillette sur la DS du Général va échouer. Nous sommes à mille lieux de la pantalonnade Mitterrandesque de l'Observatoire.

Bastien-Thiry sera condamné à mort et fusillé par une Cour militaire de justice dont la légalité sera pourtant réfutée par le Conseil d'Etat, de Gaulle refusant sa grâce au nom de la Raison d'Etat. Devenu la cible réelle, au sens propre, de fascistes, de Gaulle peut à nouveau se prévaloir d'être un rempart contre cette forme de dictature du grand Capital. Toute la propagande du PCF présentant le Général et son régime comme « ouvrant la voie au fascisme » semble être prise à défaut. De Gaulle va juger le moment opportun pour imposer, en violant les lois constitutionnelles, un référendum portant sur l'élection du chef de l'Etat au suffrage universel. On l'aura compris, le Général prépare ce coup d'Etat constitutionnel de longue date. Il en a déjà planté le décor et, cette fois, le temps presse car son assise parlementaire se réduit désormais à l'UNR et à une partie – minoritaire, du CNIP (censée rassembler la droite républicaine). L'UNR, à elle seule, ne détient pas la majorité à l'Assemblée nationale et encore moins au Sénat, dont le Président radical, Gaston Monnerville, va prendre la tête de la fronde parlementaire. L'attentat concourt à l'exposé des motifs qui doit légitimer cette élection du président de la République au suffrage universel qui, de nos jours, est considérée par l'ensemble des forces politiques comme un gage de démocratie. Ce n'était pas le cas, alors.

Un coup d'Etat constitutionnel

Nous l'avons vu, la Constitution est le cadre du Régime. Ni plus, ni moins. En apparence, la constitution de 1958 semble devoir assurer un équilibre des pouvoirs, une séparation de ceux-ci, interdisant ce que des historiens ont appelé la « dictature des partis » (Marc Ferro, par exemple, qui nous avait habitués à mieux). Ce « rééquilibrage » devait d'ailleurs faire l'objet d'une réforme faisant évoluer la VI^{ème} République. Une de ces réformes que Mendès-France, lui-même, appelait de ses vœux. Une réforme sur laquelle anticipaient les mesures autoritaires prises par le gouvernement Mollet. De même, ce que les historiens impressionnistes ont appelé « la présidentialisation » du régime, au travers de l'élection du président de la République au suffrage universel direct, a été préparée avec soin et esprit de suite par les gaullistes et a été accélérée par l'octroi des pleins pouvoirs conférés par l'article 16, au Général à la suite du Putsch manqué de 1961. Ces pleins pouvoirs régaliens ont été maintenus cinq mois durant.

Le domaine réservé

En fait, très vite, dans la foulée de la mise en place de la nouvelle Constitution, le gouvernement et ses cabinets ministériels ont été « doublés » par les services de l'Elysée et la notion, non constitutionnelle mais pouvant être attachée à « l'esprit » des lois, de « domaine réservé » du chef de l'Etat, s'est imposée. La notion de « domaine réservé » est exposée pour la première fois par Jacques Chaban-Delmas aux assises nationales de l'UNR en 1959 qui marque d'ailleurs la transformation de ce parti en « parti- godillot » :

« Le développement du rôle constitutionnel du chef de l'Etat et la distinction qui peut s'établir en partant des textes, et qui s'établit effectivement davantage chaque semaine, séparent deux secteurs regroupant ensemble la totalité de l'action politique et que l'on peut nommer, l'un, le secteur présidentiel ou réservé, et l'autre le secteur ouvert et libre... En fait, le secteur présidentiel comprend l'Algérie, la Communauté, les Affaires étrangères, la Défense. Le secteur ouvert se rapporte au reste... ». Plus tard, François Mitterrand, notera : *« le « secteur réservé » dont on ne décèle pas la moindre trace dans la Constitution, nonobstant l'inquiétante interprétation de M. Chaban-Delmas, ressemble comme un frère au secret du roi »*

Cela dit, l'interprétation de Chaban-Delmas s'appuie sur deux articles de la Constitution :

Article 15 : Le Président de la République est le chef des armées. Il préside les conseils et comités supérieurs de la Défense nationale.

Article 52 : Le Président de la République négocie et ratifie les traités. Il est informé de toute négociation tendant à la conclusion d'un accord international non soumis à ratification.

Les prérogatives du chef de l'Etat en matière de la politique extérieure s'inscrivent en filigrane dans cet article, d'autant plus que l'article 55 dispose :

Article 55 : Les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, **une autorité supérieure à celle des lois**, sous réserve, pour chaque accord ou traité, de son application par l'autre partie.

La notion de « domaine réservé », en tant que telle, n'est en rien un viol de la Constitution. Elle est bien évidemment monarchiste par nature et, pour mieux dire, d'extraction bonapartiste. Au reste, comme le fera remarquer Mitterrand, les partis se sont inclinés devant l'instauration de ce domaine réservé.

L'Etat-major de l'Élysée

Dès lors, nul ne s'étonnera que le Général se dote de son propre Etat-major, parallèle au gouvernement qui émane pourtant de lui puisque c'est lui qui nomme et révoque les ministres, à sa guise. La description qu'en a donnée l'historien Serge Bernstein est édifiante :

« Formé d'une cinquantaine de personnes, sous la direction de François de Courcel, secrétaire général de la présidence de la République, il comprend des conseillers techniques, fidèles du Général comme Olivier Guichard, Pierre Lefranc et Jacques Foccart, hauts fonctionnaires chargés de suivre les affaires diplomatiques (J-M Boegner), les questions économiques et financières (A. de Lattre), les problèmes d'éducation et de science, les problèmes d'éducation et de science (Pierre Lelong), les affaires juridiques (Bernard Tricot qui consacra l'essentiel de son activité à la question algérienne). Si on y ajoute le **secrétariat général pour les affaires africaines et malgaches**, placé sous la direction de Raymond Janot, puis de Jacques Foccart, et l'état-major du chef de l'Etat évidemment chargé de suivre les affaires militaires, on aura une idée assez précise de la configuration possible du domaine réservé[...] En fait, la puissance de ce groupe placé au contact du principal centre de décision est telle que, en dépit de la volonté du chef de l'Etat de ne pas créer de structure parallèle, elle dépossède inévitablement le ministère concerné dès lors que le problème à traiter passe dans le « domaine réservé ». C'est ce que reconnaissait implicitement Jacques Chaban-Delmas en expliquant la différence entre le « secteur réservé » et le « secteur ouvert » : « *Dans le premier cas, le chef de l'Etat décide, dans le second, il opte. Dans le premier, le gouvernement exécute, dans le second, il conçoit* » »

En apparence, ce dispositif semble contrevenir à l'Article 20 de la Constitution : « *Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation. Il dispose de l'administration et de la force armée. Il est responsable devant le Parlement dans les conditions et suivant les procédures prévues aux articles 49 et 50.* ». A ceci près que le Gouvernement n'est plus « l'émanation » du Parlement devant lequel il est formellement responsable. Il est placé sous la tutelle du chef de l'Etat et « conduit la politique de la Nation » sous le contrôle du staff du président de la République. On l'a vu, le chef de l'Etat peut destituer quand il veut tout ministre qui le dérange. Ce fut le cas d'Antoine Pinay, le chef de file du CNIP, quand ce dernier osa faire une incursion dans le « domaine réservé » en critiquant la politique étrangère du Général, mais aussi des ministres les plus « Algérie française » comme Soustelle au lendemain de la « semaine des barricades ». Le seul cas de figure, impensable à l'époque, dans lequel le gouvernement peut se soustraire à la tutelle du président sera celui où la majorité parlementaire est du « camp adverse » au chef de l'Etat, cas de figure dans lequel ce dernier conservera tout de même une marge de manœuvre non négligeable. (1986-1988 ; 1993-1995 ; 1997-2002)

Le Pompon du Général

Au sortir de la guerre d'Algérie, De Gaulle est donc nanti de pouvoirs exorbitants. Il s'est même arrogé le droit de refuser la convocation du parlement en session extraordinaire en 1960 à la demande expresse de la majorité des députés. Fort du referendum du 8 avril 1962, il fait démissionner son Premier ministre Michel Debré qui s'était prononcé pour des élections législatives anticipées dans la foulée de ce succès, afin que l'UNR gagne une majorité de sièges à l'Assemblée nationale. De Gaulle considère que la dissolution de l'Assemblée nationale est prématurée, bien que son assise y soit de plus en plus précaire.

En effet, il ne bénéficie plus du soutien de la SFIO depuis 1959, du Parti Radical depuis 1960 à la suite de la loi Debré accordant les fonds publics à l'école privée. Le MRP est en désaccord avec la « politique européenne » et le CNIP va se diviser en deux : une majorité qui désapprouve dans les grandes largeurs sa politique algérienne et une minorité, entraînée par le jeune technocrate Valéry Giscard d'Estaing qui veut rester dans le giron du Général sans pour autant rejoindre l'UNR. Au total, l'assemblée nationale issue de 1958 n'est plus fiable mais une dissolution à froid pourrait jouer des tours à de Gaulle et apparaître de façon trop visible comme « le fait du Prince ». En fait, pour bien faire, la « rupture » entre les « partis » et de Gaulle doit venir des « partis » et non du Général.

La démission de Debré est de nature à provoquer les partis parlementaires. D'autant plus que son successeur est un homme de l'ombre, ancien chef de Cabinet de De Gaulle en 1945 lorsqu'il était Chef du gouvernement puis l'un de ses principaux conseillers jusqu'en 1954 avant d'être nommé par lui au Conseil constitutionnel en 1959. Il s'agit de Georges Pompidou qui n'a aucun passé parlementaire et qui ne peut exciper d'aucun passé de « résistant ». Il a tout de l'homme-lige.

Le bras d'honneur

Dès sa mise en place, le gouvernement De Gaulle-Pompidou est en sursis, le temps que soit définitivement soldée la guerre d'Algérie. Très vite, à la suite de déclarations du Général stigmatisant toute idée d'Europe supranationale et d'intégration autre qu'économique, les ministres MRP en démissionnent. Et, trois semaines après l'attentat du Petit-Clamart, le Conseil des ministres du 12 septembre 1962 décide de soumettre au referendum le principe de l'élection du président au suffrage universel direct. Au demeurant, cette décision n'avait d'inattendue que le moment. Elle est d'autant plus brutale qu'elle court-circuite le parlement sur toute la ligne.

Sur la forme, elle viole la Constitution. L'article 89 de la Constitution (remixé depuis) disposait :

Article 89 : L'initiative de la révision de la Constitution appartient concurremment au Président de la République sur proposition du Premier Ministre et aux membres du Parlement. **Le projet ou la proposition de révision doit être voté par les deux assemblées en termes identiques. La révision est définitive après avoir été approuvée par référendum.** Toutefois, **le projet de révision n'est pas présenté au référendum lorsque le Président de la République décide de le soumettre au Parlement convoqué en Congrès ; dans ce cas, le projet de révision n'est approuvé que s'il réunit la majorité des trois cinquièmes [*proportion*] des suffrages exprimés.** Le bureau du Congrès est celui de l'Assemblée Nationale. Aucune procédure de révision ne peut être engagée ou poursuivie lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité du territoire. La forme républicaine du Gouvernement ne peut faire l'objet d'une révision.

. En ce sens, cette décision est une forfaiture qui rompt le « pacte républicain » passé entre les partis parlementaires et le Général, en 1958, lequel a déjà été largement foulé au pied au fil des jours. Sur le fond, le couronnement du chef de l'Etat par le suffrage universel consacre son pouvoir prééminent et lui donne toute latitude pour l'étendre au-delà de toute limite. Comme le note Serge Bernstein « Si le président incarne en sa personne la totalité de la souveraineté populaire, il est fondé à juger secondaire la représentativité de députés dont chacun ne représente qu'1/400 ème de cette souveraineté »

Un OUI ni franc, ni massif

Le 5 octobre, une majorité de députés votent la « motion de censure » qui fait tomber le gouvernement De Gaulle-Pompidou. Aussi-sec, de Gaulle dissout l'Assemblée nationale. Ainsi, aussitôt après le referendum, fixé au 28 octobre, des élections législatives auront lieu (les 18 et 25 novembre). En réaction, les partis parlementaires (Centre national des Indépendants et Paysans, M.R.P., Parti radical, Parti socialiste S.F.I.O.) forment un « Cartel des Non ». Nul doute que cette alliance contre-nature de la SFIO avec la droite antigauilliste fait le lit de De Gaulle qui a beau jeu d'en appeler au peuple face à un bloc pourri et sans principes. Telle est la situation au moment où le général de Gaulle s'adresse aux Français dix jours avant le référendum.

Françaises, Français !

Le 28 octobre, ce que vous allez répondre à ce que je vous demande engagera le destin de la France. J'ai le devoir de vous dire pourquoi.

Tout le monde sait qu'en adoptant, sur ma proposition, la Constitution de 1958, notre peuple a condamné, à une immense majorité, le régime désastreux qui livrait la République à la discrétion des partis et, une fois de plus, avait failli jeter la France au gouffre. Tout le monde sait que, par le même vote, notre peuple a institué un Président, chef de l'État, guide de la France, clef de voûte des institutions, et a consacré le référendum qui permet au Président de soumettre directement au pays ce qui peut être essentiel. Tout le monde sait, qu'en même temps, notre peuple m'a fait confiance pour régler, avec mon gouvernement, les lourds problèmes devant lesquels venait de s'effondrer le système de la décadence : menace immédiate de faillite, absurde conflit algérien, danger grave d'opposition entre la nation et son armée, abaissement de la France au milieu d'un monde qui lui était, alors, malveillant ou méprisant.

Cette mission, si j'ai pu, jusqu'à présent, la remplir, c'est tout d'abord parce que j'étais sûr que vous m'en approuviez. Mais c'est aussi parce que nos institutions nouvelles me donnaient les moyens de faire ce qu'il fallait. Ainsi ai-je pu, pendant quatre années, sans altérer les droits des citoyens ni les libertés publiques, assurer la conduite du pays vers le progrès, la prospérité, la grandeur, étouffer à mesure les menaces criminelles qui se dressaient contre l'État et empêcher le retour aux vices du régime condamné.

*Comme la preuve est ainsi faite de la valeur d'une Constitution qui veut que l'État ait une tête et comme, depuis que je joue ce rôle, personne n'a jamais pensé que le président de la République était là pour autre chose, je crois, en toute conscience, que le peuple français doit marquer maintenant par un vote solennel qu'il veut qu'il en soit ainsi, aujourd'hui, demain et plus tard. Je crois que c'est, pour lui, le moment d'en décider, car, autrement, **les attentats qui ont été perpétrés et ceux qui sont préparés font voir que ma disparition risquerait de replonger la France dans la confusion de naguère et, bientôt, dans la catastrophe. Bref, je crois que, quoi qu'il arrive, la nation doit avoir, désormais, le moyen de choisir elle-même son Président à qui cette investiture directe pourra donner la force et l'obligation d'être le guide de la France et le garant de l'État.***

C'est pourquoi, Françaises, Français, m'appuyant sur notre Constitution, usant du droit qu'elle me donne formellement de proposer au peuple souverain, par voie de référendum, tout projet de loi qui porte sur l'organisation des pouvoirs publics, mesurant, mieux que jamais, la responsabilité historique qui m'incombe à l'égard de la patrie, je vous demande, tout simplement, de décider que dorénavant vous élirez votre Président au suffrage universel.

***Si votre réponse est : "Non" ! Comme le voudraient tous les anciens partis afin de rétablir leur régime de malheur, ainsi que tous les factieux pour se lancer dans la subversion, ou même si la majorité des "Oui" est faible, médiocre, aléatoire, il est bien évident que ma tâche sera terminée aussitôt et sans retour.** Car, que pourrais-je faire, ensuite, sans la confiance chaleureuse de la Nation ?*

Mais si, comme je l'espère, comme je le crois, comme j'en suis sûr, vous me répondez "Oui" ! Une fois de plus et en masse, alors me voilà confirmé par vous toutes et par vous tous dans la charge que je porte ! Voilà le pays fixé, la République assurée et l'horizon dégagé ! Voilà le monde décidément certain du grand avenir de la France !

Vive la République !

Vive la France !

Dans les jours qui précèdent, Gaston Monnerville, le président du Sénat avait produit devant la Haute-assemblée un discours cinglant :

*Je viens de parler de stabilité du régime républicain. Comment serait-il possible à votre président de ne pas exprimer dès la reprise de nos travaux les sérieuses préoccupations qu'il éprouve quant à l'avenir des institutions de la République? Permettez-lui de vous dire toute sa pensée, comme citoyen de ce pays, et comme président de cette assemblée, sans prétendre engager, pour autant, les membres de votre bureau, dont le rôle, vous le savez, est administratif plus que politique, Une réforme constitutionnelle est engagée, qui bouleverse les esprits. Depuis trois semaines environ, la situation politique est obscurcie par une équivoque qui trouble tous les Français; équivoque qui aurait pu, qui aurait dû être évitée car, dans un pays de démocratie, tout peut être résolu, lorsque les problèmes sont posés clairement; mais, pour cela, il faut observer le jeu naturel des institutions dans le sens de la justice et de la liberté. Est-ce le cas aujourd'hui? Je ne le pense pas. Le jeu normal des institutions est faussé, la Constitution est violée ouvertement, le peuple est abusé. Que la Constitution soit violée, nul doute ne subsiste plus à cet égard depuis qu'a été publié le projet de loi soumis au référendum, depuis qu'a été choisie la procédure non constitutionnelle de l'article 11, depuis que les juristes de France, le Conseil d'Etat, le Conseil constitutionnel - chacun le sait aujourd'hui - l'ayant examiné, l'ont condamné. **Au surplus, comment ne pas remarquer que le texte publié au Journal officiel n'est même pas intitulé: « projet de loi constitutionnelle » ou « projet de loi portant révision de la Constitution », mais simplement « projet de loi relatif à l'élection du Président de la République au suffrage universel ». C'est que ses auteurs savent parfaitement que, comme projet de loi tendant à une révision constitutionnelle, il ne peut pas être présenté sous le couvert de l'article 11 ; mais ils persévèrent néanmoins.** Cela m'incite à considérer comme fondée - et j'appelle votre vigilance particulière là-dessus - la crainte maintes fois exprimée depuis quelques jours que ce texte, une fois voté par référendum, ne soit considéré par le pouvoir comme une loi ordinaire, bien qu'en fait elle aurait modifié la Constitution. Je note aussi que ce projet n'est pas consacré uniquement à l'élection du Président de la*

République. Il modifie, en effet, plusieurs autres articles de la Constitution et, en particulier, l'article 7, celui qui règle l'intérim du Président de la République en cas de vacance; il enlève au Président du Sénat beaucoup des attributions que la Constitution de 1958 confère à celui-ci, ce qui ne vous étonnera pas : il interdit, pendant cette période, l'application des articles 49, 50 et 89 de la Constitution. Ce qui revient à dire que, pendant cette période, le Gouvernement ne pourra pas demander à l'Assemblée nationale ou au Sénat l'approbation d'une déclaration de politique générale, ni engager sa responsabilité devant l'Assemblée nationale; que les membres de celle-ci seront dépourvus du droit de déposer une motion de censure obligeant le Premier ministre à remettre la démission du Gouvernement, risquant ainsi de laisser la rue seul arbitre d'un grave conflit éventuel entre le Gouvernement et la représentation nationale. Enfin, cela veut dire qu'aucune révision constitutionnelle ne pourra, pendant cette période, être votée par les chambres, puisqu'on suspend unilatéralement et arbitrairement l'application de l'article 89 de la Constitution, décidément si gênant pour le pouvoir. Et c'est un pareil texte qu'on veut nous faire prendre pour une simple loi ordinaire relevant de l'article 11 de la Constitution! Pour justifier l'entorse ainsi faite à la Constitution, et à son article 89, l'on invoque le pouvoir constituant du peuple français : c'est lui, nous dit-on, qui, par référendum, a adopté, en 1958, l'actuelle Constitution, il peut donc la modifier également par un nouveau référendum. L'argument est particulièrement spécieux. Nul ne songe à nier le pouvoir constituant du peuple français; mais il est nécessaire de rappeler qu'en votant la Constitution de 1958 le peuple, en vertu de son pouvoir constituant, a voté du même coup l'article 89 qui y est contenu et qui précise les conditions obligatoires à remplir, la procédure obligatoire à suivre pour que soit opérée une révision valable de la Constitution. Loin de contester ses pouvoirs, nous les défendons, et nous exigeons le respect de sa volonté si clairement exprimée. Enfin, pour en terminer sur ce point - capital, comme l'on voit - rappelons que, toujours selon l'article 89, le référendum peut avoir lieu après l'examen et le vote du texte par le Parlement. L'éventualité en est laissée à l'exécutif, qui peut l'utiliser pleinement. Ainsi le peuple peut être appelé à ratifier le vote de ses représentants; mais son intervention, pour légitime qu'elle soit, ne saurait remplacer la discussion, l'affrontement des thèses diverses, l'examen approfondi des conséquences probables des décisions prises, méthode sans laquelle il n'y a ni démocratie véritable, ni stabilité possible des institutions. Telle est l'orthodoxie en la matière. Toute autre méthode n'aboutit qu'à la violation délibérée de la Constitution française. [...] Dans sa récente allocution télévisée, le Président de la République a dit: «J'ai le droit! ». Avec la haute considération due à ses fonctions, mais avec gravité, avec fermeté, je répons: « Non, monsieur le Président de la République, vous n'avez pas le droit. Vous le prenez ». Et c'est cela, mesdames et messieurs, qui n'est pas admissible; car, nous ne le répéterons jamais assez, violer la Constitution, c'est attenter aux droits mêmes des citoyens. Tous les mouvements de liberté et de démocratie, à travers les temps et les pays, revêtent la même forme : l'instauration ou le respect de la loi. Pourquoi ? Parce que la loi concrétise les garanties données aux hommes de la cité. Et cela est vrai surtout dans les pays méditerranéens, pays de droit écrit, telle Rome, telle la France. La liberté consiste à ne dépendre que des lois, et les hommes de pensée ont proclamé, depuis longtemps, que les deux grandes conquêtes de la civilisation sont la loi écrite et la responsabilité individuelle. C'est un fait d'expérience que, dans une République, lorsque la majorité veut étouffer les minorités, il se développe un esprit factieux incompatible avec la démocratie. Aussi les démocraties édictent-elles des formes constitutionnelles qui enlèvent au pouvoir exécutif - et même parfois au pouvoir législatif - le droit de prendre des dispositions contraires à la nature des institutions libres. **Certes, nous n'avons pas le fétichisme des constitutions. Mais, si nous réclamons le respect de celle que le peuple a votée, il y a quatre ans, c'est parce qu'elle règle le mode de délégation de la souveraineté nationale, la forme, les attributions, le fonctionnement de chacun des pouvoirs, en un mot l'équilibre des pouvoirs, contrepoids fondamental à toute tentative de pouvoir personnel. Or, l'élection du Président de la République au suffrage universel, sans que soit organisé au préalable le mécanisme de cet équilibre indispensable, ne fera que créer la confusion des pouvoirs, et au profit d'un seul. Elle donnera naissance à un pouvoir personnel, omnipotent, incontrôlable; et en même temps - paradoxe insensé - irresponsable : car, aux termes de la présente Constitution qui resterait inchangée sur ce point, le chef de l'Etat n'est pas responsable devant le Parlement. La question est donc grave. C'est la confusion ou la juste distribution des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, qui distingue les gouvernements tyranniques des gouvernements libres. Réunir en une seule main, sur une seule tête, tous les pouvoirs, sans nul contrepoids, c'est proprement abolir la démocratie; c'est pourtant ce qu'on demande au peuple français de faire, d'urgence, sans examen, simplement par confiance en un homme. Si la réforme présentée est votée, le chef l'Etat, irresponsable, disposera de l'arme de la dissolution contre l'Assemblée nationale, élue comme lui au suffrage universel, et le 16 mai risquera de resurgir du fond de l'Histoire Il pourra user du référendum quand bon lui semblera, sur des sujets qui lui conviendront, au moment qu'il aura choisi,**

selon la procédure qu'il aura arrêtée - celle-là même que nous combattons aujourd'hui. L'opinion publique, mal avertie, ne pourra se prononcer que par oui ou par non; plutôt par oui car la manière dont la question est généralement posée dans un référendum plébiscitaire emporte toujours le vote affirmatif; l'Histoire est là pour en porter témoignage. Je dis: ce n'est pas cela, la démocratie. En démocratie, on ne gouverne pas par le monologue. Et surtout on a l'obligation morale, impérieuse, de respecter les lois du pays. C'est une règle qui s'impose à tous les citoyens de France, et d'abord, et surtout, au premier d'entre eux, celui qui a la charge de veiller à l'intangibilité de la Constitution. C'est pourquoi je m'élève avec force contre la violation de notre Charte nationale. Loin de rénover le régime démocratique en France, la réforme proposée le compromet, puisqu'elle tend à détruire l'équilibre des pouvoirs politiques, qui est l'essence et le fondement même de la démocratie.

Mais, ce discours brillant, émanant d'un juriste éclairé, brille aussi par son inconséquence. Ni Monnerville, ni les parlementaires qui prônent le NON, n'iront attaquer la décision de procéder à ce referendum devant le Conseil d'Etat, si ce n'est après le referendum, permettant ainsi à cette haute juridiction administrative de se déclarer incompétente pour contester un résultat électoral.

Le OUI l'emporte donc, dans les proportions suivantes :

Suffrages	% des inscrits	% des exprimés	
Inscrits	28 185 478	100,00	-
Votants	21 694 563	76,97	-
Abstentions	6 490 915	23,03	-
Blancs et nuls	569 509	2,02	-
Exprimés	21 125 054	74,95	100,00

Non : 7 974 538 **(37,75%**
 Oui : 13 150 516 **(62,25%)**

La victoire du OUI est somme toute relative car en réalité elle repose sur moins de la moitié des électeurs inscrits, compte tenu d'une abstention plus forte qu'à accoutumée. Le Oui n'est donc ni franc, ni massif... Un bon quart de l'électorat a refusé de choisir entre un Cartel vérolé et le Général. C'est un signe à peine perceptible du « début de la fin ».

Le vent se lève (1962/1968)

De Gaulle semble être parvenu à ses fins, 16 ans après le discours de Bayeux où il avait clairement annoncé la couleur institutionnelle. Mais, le plus dur reste à faire : imposer l'Association Capital-Travail et, pour l'introduire, recourir à ce que l'on a appelé « la politique des revenus », sur fond d'une modernisation de l'économie nationale dans le cadre de l'intégration européenne qui implique de cruelles restructurations industrielles mais aussi des réformes destinées à plier l'Education nationale aux besoins du Patronat. Cette politique économique et sociale est incompatible avec l'existence de la Sécurité sociale, institution ouvrière qui concentre une partie considérable de la richesse nationale puisqu'elle redistribue le salaire différé issu des cotisations ouvrières et patronales. A peine amorcée, cette politique va buter sur la grève générale des mineurs, en 1963.

Deux ans plus tard, de Gaulle est en ballottage au premier tour de l'élection présidentielle et les élections législatives de 1967 marquent un recul sérieux du gaullisme, tandis que s'affirme la radicalisation de la jeunesse, tant dans les universités et que dans les usines. Mais, officiellement, « La France s'ennuie »...

Une nouvelle classe ouvrière ?

La vie politique se recentre sur un nouvel axe

Le phénomène abstentionniste qui avait marqué le referendum du 28 octobre 1962 s'accroît encore au premier tour des élections législatives anticipées de novembre. 31% d'abstentions. Par rapport à 1958, les gaullistes passent de 4 165 453 voix à 5 847 403 voix. Le Parti communiste augmente à peine le nombre de voix qu'il recueille, passant de 3 907 763 voix à 3 992 431 voix. En revanche, la SFIO n'obtient que 2 319 662 voix, soit un déficit de plus 800 000 voix par rapport à 1958. Radicaux et MRP accusent également des pertes sèches importantes. Le CNIP en perd plus de la moitié, ce que n'explique pas, sinon à la marge, la scission « giscardienne » des « républicains indépendants » qui draine à peine 800 000 voix. La vieille droite républicaine est morte. Cela étant, les gaullistes gagnent leur pari puisque le bloc UNR/ Républicains indépendants obtient une majorité absolue de siège à l'Assemblée nationale. Le gouvernement De Gaulle-Pompidou a donc formellement les mains libres pour pousser les feux de sa politique. Dit autrement, le Général dispose désormais d'un parlement croupion. Quant à l'UNR, ce n'est pas à proprement parler un parti mais une courroie de transmission de l'Exécutif qui retransmet la voix de son Maître. Pas question donc que l'UNR puisse faire pression sur les décideurs. Dès lors, le parlement ne sera plus à même de canaliser le mécontentement. L'axe de la vie politique va se déplacer du parlement à ... la rue. Imperceptiblement d'abord et, de plus en plus nettement ensuite.

Les mineurs entrent en scène

Depuis quelques années, une idée fait consensus : le modernisme. Formule attrape-tout en apparence, elle n'est cependant pas vide de contenu. Elle trouve des adeptes aussi bien dans les rangs gaullistes que dans ce qu'il est convenu d'appeler la « nouvelle gauche » et trouve sans doute son expression la plus élaborée dans le courant « reconstruction » de la CFTC, celui qui présidera à la transformation de la centrale catholique en CFDT. Par des chemins idéologiques différents, gaullistes et modernistes « de gauche » se rejoignent sur la participation des travailleurs à la gestion des entreprises, sur l'intégration des syndicats à la marche des entreprises et à l'élaboration des « plans » qui orientent l'économie nationale. Autre similitude : ces courants remettent en question le principe de la République une et indivisible qui est encore inscrit dans le marbre de la Constitution. Décentralisation, fédéralisme, régionalisme reprennent vie avec des accents parfois libertaires. Plus pragmatiques, les gaullistes restent néanmoins prudents. Selon la formule qu'emploiera plus tard Pompidou, ce changement doit se faire « dans la continuité ». Pour étayer ce « progressisme » et le gauchir, on parle beaucoup de « néo-capitalisme », de « seconde révolution industrielle » après-guerre, de la nécessité d'opérer des « réformes de structures » voire même des « réformes de structures anticapitalistes ». Plus tard, il sera question d'autogestion. En 1963, se trame l'idée d'une « nouvelle classe ouvrière » que la grève des mineurs vient rappeler à l'ordre au moment où elle encore « sous presse ». Toutes ces élucubrations ont l'heur de plaire aux couches supérieures du salariat : ingénieurs, techniciens et cadres qui se voient enfin assigner une mission historique propre. Ces idées ne sont que le reflet dans la tête des hommes de la réorientation économique de la France sur le Marché mondial et dans le cadre l'intégration européenne. Ces idées, c'est l'air du temps, nous vous parlons d'un temps qui manque d'air, d'un temps de restructuration, d'automation, de cadences infernales, de semaines de travail qui tendent à dépasser les 50 heures. Cette année-là, l'hiver est rude et la vieille classe ouvrière n'a pas dit son dernier mot.

Sur le site actuel de la FSU, nous lisons :

Les raisons de la colère

3 FEVRIER 2010 • LILIANE DENIS

Durant cet hiver particulièrement rigoureux de 1963, la corporation minière a connu une des plus grandes grèves de son histoire : 35 jours de grève, une grève qui survint après une longue lutte syndicale face à une politique anti-sociale.

A partir de 1961, grèves de 24h, manifestations se succèdent préparant le mouvement de 1963. Plusieurs raisons à cette grève qui concerne dans toute la France, les mineurs des houillères, les mineurs de fer et même les ouvriers du gaz de Lacq qui ont un le même statut.

En ce qui concerne les houillères, le bassin du Nord Pas de Calais est le plus important.

Dans le cadre de la CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier) le gouvernement prépare la récession charbonnière tout en exigeant davantage de rendement des mineurs. Les mineurs craignent pour l'avenir du bassin et s'opposent à l'aggravation de leurs conditions de travail et à l'insécurité (six catastrophes minières en 1958 et 1959, 35 000 silicosés pour le seul bassin du Nord Pas de Calais).

Contre la pénibilité du travail, les mineurs exigent moins de pression pour la productivité, des congés supplémentaires ainsi que l'abaissement de la durée hebdomadaire du travail de 48h à 40h.

La question salariale est au 1er plan des revendications. La CGT estime que le retard des salaires est de 11% depuis 1958. Cette revendication d'augmentation des salaires de 11% est partagée par les 2 autres fédérations CFTC et FO qui sont très minoritaires dans le Nord Pas de Calais (la CGT a obtenu 75,8% des voix aux élections des délégués mineurs en 1961)

Chronologie d'une grève

<http://auverlot.fr/greve1963/chronologie.html>

16 janvier 1963

Grève de rendement de quinze jours décrétée par FO et la CGT. La CFTC préconise une grève totale et illimitée.

1er février

Echec de la grève illimitée lancée par FO et CFTC. La CGT a décidé une grève de quarante-huit heures.

15 février

Echec des négociations entre la Direction des Charbonnages et les syndicats.

22 février

FO, la CFTC et la CGT décident de se lancer dans une grève illimitée à partir du 1er mars.

27 février

Fin des négociations. Le ministre de l'industrie décide la réquisition.

28 février

Réquisition des ouvriers de cokeries.

1er mars

Début de la grève totale dans les Houillères du Nord-Pas-de-Calais et en Lorraine.

2 mars

Le Général de Gaulle signe le décret de réquisition du personnel des Houillères du bassin et des Charbonnages de France.

3 mars

FO et la CFTC sont favorables à une grève au fond de la mine. La CGT se prononce pour une grève au jour afin de mobiliser l'opinion publique. C'est cette solution qui l'emporte.

4 mars

Echec de la réquisition en Lorraine.

30.000 manifestants à Lens, 15.000 à Forbach.

Le Bureau Confédéral CGT lance une souscription et s'inscrit pour deux millions de francs.

5 mars

Echec de la réquisition dans le Nord. La CGT se rallie au principe d'une grève illimitée. Les autres mineurs (fer, bauxite, etc...) rejoignent le mouvement.

Débrayage d'une heure organisé par les quatre fédérations syndicales de l'EDF-GDF.

Appel à un arrêt national du travail par la CGT, la CFTC, la FEN et l'UNEF.

Le Congrès des Maires de France désapprouve le décret de réquisition.

6 mars

Le Comité Directeur du Parti Socialiste SFIO déclare son appui aux mineurs.

Les Conseillers Généraux du Pas-de-Calais demandent la levée de la réquisition.

Monseigneur Huygues, évêque d'Arras, déclare "cette grève nous concerne tous".

Des milliers de manifestants à Merlebach.

7 mars

Les mineurs de Lacq lancent une grève de 48 heures. Le gouvernement veut réquisitionner une partie du personnel de Lussagnet occupé au stockage du gaz. La grève devient illimitée.

8 mars

Interview du Premier ministre, Georges Pompidou. Débrayages EDF-GDF, début de la grève des gaziers à Lacq.

9 mars

Fondation par la CGT, la CFTC, FO, la FEN et l'UNEF d'un Fonds national de solidarité.

25.000 manifestants à Valenciennes. 10.000 à Douai.

10 mars

Les Présidents des groupes communistes et socialistes à l'Assemblée Nationale demandent, chacun de leur côté, la convocation du Parlement en séance extraordinaire.

Pompidou reçoit Monsieur Malterre, Président de la Confédération CGC, accompagné de Messieurs Boulet, Péan et Ciavatti, dirigeants du syndicat National des Ingénieurs de Mines. Suite à cette entrevue, ces hommes se mettent à jouer les médiateurs.

12 mars

Les cheminots cessent le travail 2 heures.

Dans la région parisienne, CGT, FO, FEN et UNEF constituent un comité intersyndical et organisent trois journées de collectage.

Les dockers de La Rochelle, de Dunkerque, de Saint-Nazaire, de Rouen, Le Havre, de Nice, de La Pallice,... et ceux de tous les ports soviétiques, les dockers hollandais ainsi que les dockers et marins polonais, refusent de charger ou de décharger les bateaux charbonniers venant ou allant en France.

Les Fédérations CGT, CFTC et FO de la métallurgie appellent à développer à la fois la solidarité aux mineurs et les luttes revendicatives.

13 mars

Marche des mineurs de fer lorrains à Paris. Le gouvernement désigne un Comité des sages, présidé par Pierre Massé.

Le gouvernement soviétique suspend ses livraisons de charbon à la France.

14 mars

Débrayage de centaines de milliers de métallos.

15 mars

Débrayage durant 24 heures des cheminots à l'appel de toutes les fédérations.

Première réunion du Comité des Sages avec les syndicats.

16 mars

Quarante mille mineurs défilent à Lens; meeting à Merlebach. Le Fonds national de solidarité collecte un million de francs dans la Région parisienne.

Place de la Nation à Paris, un tract anonyme est distribué qui dit notamment: "l'argent que vous versez pour la solidarité ne va que pour 1/3 aux mineurs, un autre tiers va au Parti Communiste, le troisième à la CGT."

Toutes les organisations syndicales sont conviées à une rencontre avec la direction des Charbonnages.

17 mars

Rencontre des organisations syndicales avec la direction des Charbonnages.

18 mars

50.000 travailleurs débraient dans la Loire.

15.000 personnes manifestent à Grenoble avec les mineurs de La Mure.

30.000 personnes manifestent à Saint-Etienne avec les mineurs de la Loire.

19 mars

Le bureau confédéral CGT verse 40 millions de francs.

Suite à la suspension des licenciements et l'ouverture des négociations, les mineurs de fer de l'Est reprennent le travail.

20 mars

Débrayages RATP, Air France, EDF.

Rencontre des organisations syndicales avec la direction des Charbonnages.

10.000 agents de la Fonction Publique manifestent à Paris.

25.000 mineurs et métallos défilent à Valenciennes.

Les mineurs du Gard marchent sur Nîmes (20.000 manifestants).

21 mars

Grève de 2 heures des cheminots, de 24 heures des sidérurgistes lorrains.

Manifestation de milliers de personnes à Douai et Merlebach.

5.000 manifestants à Montpellier avec les mineurs de l'Hérault.

22 mars

Seconde grève de 4 heures à l'EDF-GDF.

Des centaines de milliers de métallos débraient également au minimum deux heures à l'appel des Fédérations CGT, CFTC et FO.

Les mineurs de La Machine manifestent à Nevers et les mineurs de fer de l'Orne à Alençon.

23 mars

Le Comité des sages remet son rapport à Georges Pompidou.

9.000 personnes manifestent à Chalon-sur-Saône avec les mineurs de Montceau-les-Mines.

24 mars

Reprise des négociations qui achoppent sur la question de la quatrième semaine de congés payés.

26 mars

Allocution du ministre de l'Information, Alain Peyrefitte, à la RTF.

La quatrième semaine de congés est acquise par les 500.000 travailleurs et travailleuses du textile.

27 mars

Fin de la grève de Lacq. Débrayages SNCF et RATP.

Allocution du ministre de l'Informations, Alain Peyreffite, à la RTF.

La quatrième semaine de congés est acquise par les 750.000 métallos de la région parisienne.

28 mars

Pompidou déclare que "la grève a pris un caractère politique."

29 mars

70.000 personnes défilent à Lens.

30 mars

Léon Delfosse, à Lens, appelle les mineurs à faire une opération fiche de paie: "Envoyez-la à vos élus, députés, envoyez-la à vos amis pour qu'ils puissent juger sur pièce combien vous gagnez réellement".

Manifestation à Lens avec environ 80.000 personnes.

1er avril

Les organisations UNR de la Moselle tentent d'obliger les mineurs à reprendre le travail.

2 et 3 avril

Reprise des négociations, un accord est adopté.

4 avril

Reprise du travail dans les mines. Mais l'agitation continue le reste du secteur public.

27 juillet

Adoption à l'Assemblée du projet de loi réglementant le droit de grève dans le secteur public (5 jours de préavis).

Récit d'une grève

Mars 1963

Grève et solidarité dans le Bassin Minier

En 1963, du 1er mars au lundi 8 avril, les mineurs français sont en grève. Les revendications concernent principalement les salaires. Le mineur, qualifié de "premier ouvrier de France" au lendemain de la seconde guerre mondiale, se sentait quinze ans plus tard rejeté d'une économie qu'il avait pourtant largement contribué à relever. En 1962, on lui refusa une hausse de salaire de 0,77% accordée pourtant aux autres entreprises du secteur public. Les mineurs veulent donc une augmentation de 11% sur leur fiche de paie qu'ils considèrent comme un simple rattrapage.

Le 29 novembre 1962, une grève du rendement est décidée par la C.G.T. pour le 16 janvier 1963. Le 21 décembre, la Fédération nationale F.O. lance également une grève du rendement. La C.F.T.C propose la grève générale pour le 22 janvier 1963 mais le mot d'ordre de grève n'est pas suivi. Les résultats corrects de ce conflit incitent les syndicats à poursuivre les actions revendicatives.

Une première tentative de grève générale regroupant la C.G.T., la C.F.T.C et F.O. est prévue pour le 1er février mais elle est repoussée par le retrait de la C.G.T. qui suit les conseils du syndicaliste Benoît Frachon. Celui-ci pense que les mauvaises conditions climatiques peuvent faire perdre au mouvement le soutien de l'opinion publique. L'hiver est rude et la population n'aurait pas forcément compris le pourquoi d'une grève alors qu'il faisait si froid et que le gouvernement semblait vouloir négocier.

Le 15 février 1963, les pourparlers échouent et sont rompus. Le 22 février, la grève générale est décidée. F.O., la C.F.T.C. et la C.G.T. décident la grève illimitée à partir de 1er mars 1963. Le samedi 2 mars, le Général de Gaulle signe à Colombey-les-Deux Eglises le décret autorisant la réquisition du personnel des Houillères du bassin et des Charbonnages de France. Ce geste renforce la conviction des grévistes. Leur lutte devient un bras de fer avec l'Etat. Ils sont décidés à se battre jusqu'à ce que "Charlot" cède à leurs revendications.

Le mouvement surprend par son ampleur : c'est un conflit de trente-huit jours qu'une importante partie de la population soutient en exprimant sa solidarité et en aidant les mineurs par des envois d'argent ou de marchandises. C'est une grève qui dépasse également le simple cadre national ou sectoriel. Les grévistes reçoivent une aide matérielle et financière importante provenant de nombreux pays; de nombreuses grèves sont organisées en France pour soutenir les mineurs et constituent autant de mouvements périphériques qui encouragent les mineurs à poursuivre la lutte.

Ce qui est remarquable dans ce conflit de 38 jours, c'est l'ampleur de la solidarité que celui-ci a déclenché. Pour Hélène Coulonjou, c'est "*Sans doute la dernière grève qui a suscité un tel élan de solidarité envers une corporation en déclin*".

Quelle a été l'importance réelle de la solidarité dans la poursuite du conflit ? Les souvenirs la décrivent primordiale, décisive et incroyablement développée; à un tel point que parfois cette solidarité semble éclipser le conflit qui l'a engendré. Pour Achille Blondeau, "*La grève des mineurs fut l'affaire du peuple tout entier*". Cette solidarité forte entre un pays et un groupe socio-professionnel mérite vraiment de faire l'objet d'une étude qui, débordant du simple contexte d'un conflit salarial, présente l'intérêt de nous plonger au coeur de la société française des années soixante. <http://auverlot.fr/greve1963/>

Le Meeting de Lens

(Récit extrait de La Vérité, revue trots-kyste, juin 1963, n° 564, pp. 39-40)

« Lens, ven-dredi 5 avril, 16 heures à 19 heures. Environ 4 000 per-son-nes assis-tent au mee-ting : des jeunes, des femmes, quel-ques tra-vaill-eurs nord-afri-cains et des ouvriers de tous âges. Aspect sérieux, tendu, des mineurs qui se ren-dent au mee-ting. Certains tien-nent leur carte syn-di-cale à la main, en huant les diri-geants ; beau-coup de ceux avec qui nous par-lons sont syn-di-qués à la CGT. Un mineur, syn-di-qué à la CGT, nous dit :

– Je res-te-rai à la CGT, mais je ne pour-rai plus jamais avoir confiance dans les diri-geants qui ont signé une telle capi-tu-la-tion sans deman-der leur avis aux tra-vaill-eurs.

Les propos sont sem-bla-bles dans toutes les bou-ches :

– Tous ceux qui nous ont aidés, qui nous ont donné de l'argent, qu'est-ce qu'ils vont penser de nous ? On est des dég-onflés de repren-dre comme ça.

– Avec ce que donne l'accord, on pou-vait repren-dre il y a dix jours. Les diri-geants ont capi-tulé. Ils nous ont trahis.

Aucune illu-sion sur la pos-si-bi-lité de pour-sui-vre la grève :

– On ne peut pas faire autre-ment que de repren-dre le tra-vail, mais on se sou-vien-dra d'une telle tra-hi-son.

Les mineurs nous expli-quent ce qu'il s'est passé la veille :

– Dans les réunions locales, qui ont eu lieu le jeudi, réunions que nous avons imposées aux dirigeants qui n'en voulaient pas, personnellement n'était pour la reprise ; c'est ainsi qu'à Lourches, sur 800 mineurs, 2 seulement ont levé la main pour voter la reprise du travail, 30 ont voté contre, les autres n'ont pas voté.

Un responsable CGT d'un puits de Liévin nous déclare :

– Ici, à Liens et à Liévin, ils n'ont jamais su terminer la grève ; c'était pareil en 1947 et en 1948. Alors ce n'est pas grave, ce sont toujours les mêmes abrutis qui ne comprennent rien. Ils ne savent même pas ce qu'il y a dans les accords ; hier, dans mon puits, 40 provocateurs ne voulaient rien savoir, j'ai dû leur expliquer pendant deux heures et demie ; après, tout le monde était prêt à reprendre.

Le meeting commence : une centaine de militants membres du PCF gardent la tribune. Martel, proposé comme président, est sifflé. Lorsque les mineurs apprennent que Delfosse est malade « après les journées épuisantes qu'il a vécues durant les grèves », des cris fusent : « Il a la trouille ! », « Il n'est pas capable de s'expliquer. » La veille, Delfosse avait été hué par les mineurs dans son propre puits. Menu, de FO, enrôlé, tente de prendre la parole. Nouvelles huées. Menu cherche à justifier les dirigeants des syndicats :

– Vous nous avez vendus, vous avez signé sans avoir demandé notre avis.

Menu :

– Je vous donne notre parole d'hommes qu'on attend votre accord pour signer.

Les mineurs brandissent le journal régional du PCF sur lequel, en gros titre, on lit : « L'accord est signé. »

Menu :

– C'est une erreur d'une agence de presse qui a communiqué une information erronée.

– Vendus, pourris ! lancent les mineurs.

De Gaulle contre les mineurs et la classe ouvrière

Allocution télévisée du Général-président, le 19 avril 1963

« Comprendons donc bien que notre époque nous contraint à des disciplines inhérentes à cette vaste transformation. Comme celle-ci se heurte parfois à des habitudes d'antan, il n'est pas surprenant mais il est certainement fâcheux que se produise chez nous comme ailleurs des tâtonnements ou des erreurs. Cela vient d'être le cas avec la grève des Charbonnages mais justement, ce qui s'est passé et qui a tout à la fois ralenti quelque peu l'ensemble de notre production, coûté vraiment trop cher aux mineurs, et, en outre, fait peser une incertitude sur l'avenir de leur profession va contribuer à faire voir combien il est nécessaire que notre collectivité s'adapte mieux qu'elle ne l'est aux conditions modernes de sa vie et de son progrès » <http://www.ina.fr/economie-et-societe/vie-sociale/video/100015643/de-gaulle-sur-la-greve-des-mineurs.fr.html>

Gaston X

Ce n'est pas « la paix des braves » que de Gaulle propose aux travailleurs et à la population, il les enjoint à courber l'échine et à battre leur coulpe. Mais, lui et les siens peuvent mesurer que sans l'aide des dirigeants de la CGT, la grève des mineurs aurait donné corps à un affrontement social. Tout d'abord, les dirigeants de la CGT ont dit non à la

grève générale des mines, sous couvert de ne pas se mettre à dos l'opinion publique, en période de froid. Puis, lorsqu'il a fallu s'y mettre, ces dirigeants ont dit non à la grève sur le tas au fond des mines. A ce moment-là, il y a eu l'ordre de réquisition devant lequel les mineurs refusèrent de s'incliner. Puis, le formidable élan de solidarité des travailleurs des autres corporations et de la population. La grève des mineurs devenait le catalyseur d'un front du refus qui pouvait, à tout moment, embrayer sur la grève générale interprofessionnelle. Alors, les dirigeants de la CGT se sont dépêchés de signer, coûte que coûte, l'accord final conduisant à une amère reprise. Il faut noter que la Fédération CFTC des mines, bien implantée en Lorraine, n'était pas dans le giron de la direction « moderniste » de cette Centrale. Il faut surtout noter que l'unité syndicale a été imposée par la base. Les historiens de la CGT invoqueront, à ce titre, une « unité syndicale de facto », façon de dire qu'elle n'était ni voulue, ni assumée, à ce moment-là. L'histoire, elle, retiendra que de Gaulle n'est pas parvenu à mater les mineurs et que, pour mettre au pas à la classe ouvrière, il devra marcher sur des œufs. Et, même lâcher du lest, comme la quatrième semaine de congés payés dans le textile, par exemple. Quant aux « partis », ils ont déjà la tête tournée vers « l'horizon 65 », avec, dans leur ligne de mire, l'élection présidentielle.

La grande fédération

On l'a vu, la droite républicaine classique, façon Antoine Pinay et Paul Reynaud, issue de la fédération républicaine des années 30, s'est effondrée et a dû se fondre dans un groupe parlementaire commun avec le MRP démocrate-chrétien qui va former « le centre démocrate » duquel émerge la personnalité de Jean Lecanuet qui, à ses heures perdues, se prend pour le Kennedy français. Pour l'heure, le MRP tient encore debout et sur son flanc gauche, le vieux Parti radical n'est plus que l'ombre de lui-même.

Avec la SFIO, ces partis forment, paraît-il, « la gauche non communiste » autour de laquelle s'agglutinent une myriade de clubs : club Jean Moulin, club des jacobins et autres. S'y ajoute la Ligue du combat républicain qui deviendra la Convention des institutions républicaines sous la férule d'un homme mis en quarantaine depuis la pantalonnade de l'Observatoire : François Mitterrand. A la gauche de ce marais politique, nous avons donc le PSU sans cesse à la croisée des chemins. Pour beaucoup, l'adversaire idéal du Général aux Présidentielles est Pierre Mendès-France mais cet homme qui n'est pas sans scrupules, refuse d'entrer dans le jeu de l'élection d'un monarque au suffrage universel, au grand dam de son impétueux poulain Michel Rocard qui considère, à l'inverse, qu'il faut intégrer cette « nouvelle donne » et s'adapter au mieux au nouveau Régime, tout en tenant des discours mordants, incisifs, à la limite de l'anticapitalisme. Bref, à moins de deux ans des Présidentielles, ça grenouille. Et, à défaut de grives, on mange des merles. Faute de pouvoir propulser la candidature de « PMF », les modernistes vont dresser le portrait-robot de Monsieur X, futur candidat « démocrate et socialiste » contre de Gaulle. Derrière ce portrait-robot se profile le personnage de Gaston Defferre, faire-valoir d'une opération politique de grande envergure qui ne vise pas à battre de Gaulle, affaibli par la grève des mineurs, mais à planter le décor d'une formation politique nouvelle, version française du Parti démocrate des Etats-Unis : la grande fédération qui fusionnerait démocrates-chrétiens, radicaux et socialistes avec tous leur attirail de « clubs » en une seule formation, capable de contrebalancer tout à la fois l'UNR et le PCF. Ce projet politique n'est pas, à proprement parler, nouveau : à la Libération, Léon Blum avait formé le vœu de créer, à partir de la « Résistance », un parti travailliste, dépouillé de toute référence au marxisme ou de référence au rejet de la propriété privée des moyens de production, déclassant le socialisme en une vague bouillie humaniste. A ce moment-là, Léon Blum trouva en face de lui le jeune Guy Mollet qui s'était hissé à la tête de la gauche du Parti, avec une phraséologie marxiste formelle héritée du vieux Jules Guesde. Bouclant sa propre boucle, Guy Mollet va faire ce qu'il peut pour barrer la route à ce projet de grande fédération qui signifie la fin du Parti socialiste comme parti ouvrier parlementaire. Le journal L'Express est le vecteur de ce scénario de campagne qui ne sera finalement pas repris.

La crise du PCF

Le stalinisme français à son apogée (1945-1956)

Le stalinisme français a connu son apogée dans la foulée de la Libération. La force considérable qu'il a accumulée à ce moment-là a été mise au service de la « Reconstruction » : reconstruction économique et reconstruction institutionnelle. Éliminé du gouvernement en 1947 faute de parvenir à empêcher le développement des grèves, il tentera jusqu'à l'automne de cette année-là d'y retrouver sa place, dans ce cadre du « tripartisme » (alliance SFIO-PCF-MRP), mais le tournant des USA vers la guerre froide va le pousser, sur injonction de Moscou, à se retrancher dans une opposition tapageuse. Cet isolement du PCF sur l'échiquier politique n'entame cependant pas son audience, même si le nombre de ses adhérents connaît une baisse sérieuse.

Le bloc stalinien après Staline

En juin 1953, la guerre froide se calme, Staline meurt et le prolétariat de la partie est de l'Allemagne démembrée se soulève contre les dirigeants staliniens de la RDA (république démocratique allemande) et l'augmentation brutale des cadences de travail que le régime stalinien leur impose. Le successeur de Staline, Khrouchtchev, joue la carte de la « détente » et du « statu quo » mondial et entend entreprendre des réformes économiques de nature à favoriser les tendances à la restauration du capitalisme en ce sens qu'elle prépare l'économie soviétique à devenir « compétitive » pour s'insérer progressivement dans le marché mondial. Ces réformes économiques passent nécessairement par une réforme de la bureaucratie soviétique, laquelle passe par la « déstalinisation ».

Qu'est-ce que la bureaucratie ?

Qu'est-ce que la bureaucratie ? C'est la caste de fonctionnaires du Parti et de l'Etat qui a usurpé le pouvoir, la dictature du prolétariat devenant la dictature sur le prolétariat. La notion de « rôle dirigeant du parti » qui, à son origine, était une détermination politique exprimant sa capacité à soumettre aux travailleurs et aux peuples une orientation, une direction s'est muée en un principe institutionnel. A l'origine, cette bureaucratisation est un phénomène indépendant de la volonté des hommes et se présente comme un mal nécessaire et provisoire né dans la misère et de la misère, jusqu'au moment où la bureaucratie devient consciente de sa position acquise, de ses intérêts propres (privilèges octroyés au détriment des masses). Staline devient alors l'instrument de sa structuration pyramidale, de son conservatisme et de sa cristallisation. Mais aussi, de sa discipline car cette caste parasitaire n'est pas homogène, elle est traversée par tous les courants de la vie sociale, par toutes les pressions économiques et sociales qui exercent sur elle une force centrifuge.

Socialisme dans un seul pays ou dans un seul camp

Super puissance, puissance expansionniste, impérialisme rouge, social-impérialisme, fascisme rouge ; les qualificatifs n'ont pas manqué pour donner des impressions fausses sur l'URSS et le phénomène stalinien. Ces impressions se fondent, il est vrai, sur des apparences tangibles. Paradoxalement, c'est le démantèlement de l'URSS et du glacieux soviétique qui détruisent une bonne foi pour tout ce mythe. Avec la même force qu'il a détruit l'autre mythe : camp socialiste, socialisme réellement existant, garde-fou contre l'impérialisme.

Tous ceux qui ont dit que le capitalisme en URSS était restauré sous forme d'un « capitalisme d'Etat » ou que l'URSS était une société du troisième type sous le joug d'une « nouvelle classe exploiteuse » doivent convenir à présent et à la lumière du présent, que ces « concepts » étaient trompeurs et n'avaient d'autre valeur que tripale. Les rapports sociaux n'y sont plus les mêmes qu'avant 1991, des pans entiers de l'économie ont été privatisés, essentiellement par le recours aux capitaux étrangers. Quant à la bureaucratie, elle dégénère en mafia sans que prenne vie une bourgeoisie locale assise sur un marché intérieur. La bureaucratie apparaît pour ce qu'elle est : « la courroie de transmission de l'impérialisme ».

Mais, pour revenir au point qui nous occupe, à savoir le prétendu « expansionnisme de l'URSS », il faut rappeler que Staline s'est avancé sous le drapeau du « socialisme dans un seul pays » qui est devenu, après-guerre, le socialisme dans un seul camp avec son corollaire : « la coexistence pacifique » avec les pays impérialistes de « l'Ouest ». Dès les premières heures du stalinisme, le but était : le statu-quo. C'était cela que recouvrait cette notion de « construction du socialisme dans un seul pays » et rien d'autre. Nous n'étions plus dans l'optique de Lénine qui voyait dans « le développement de la révolution ailleurs », la meilleure défense de l'acquis que représentait l'existence d'un Etat

ouvrier sur les ossements de l'empire russe, lequel devait servir de point d'appui au développement de la Révolution en Europe et dans le Monde.

Stalinisme et fascisme

Au demeurant, cette idée n'est pas très éloignée de l'idéologie nationale-socialiste : Un Etat avec son espace vital, son potentiel industriel autonome, sa discipline de fer de forteresse assiégée, son aristocratie ouvrière et des méthodes similaires de dictature. Ce qui a donné prise aux théories du « fascisme rouge », laquelle ne tient pas la route car la bureaucratie nazie et la bureaucratie soviétique n'ont pas du tout la même origine et ne sont pas assises sur les mêmes rapports sociaux. Collectivistes, dans un cas et marchands dans l'autre. Ainsi, quand les nazis, à l'aube de leur développement, menacent d'étatiser les trusts, ce n'est pas pour les concentrer entre les mains de l'Etat et ordonner leur activité selon un Plan pluriannuel, mais pour les démembrer et les transférer à des milliers d'artisans et de commerçants indépendants. L'anticapitalisme qui rythme alors les discours nazis est tourné contre la « ploutocratie », c'est-à-dire : le capital étranger, en défense du grand capital allemand qui, du reste, ne cherche pas « à dominer le monde » mais à obtenir « comme les autres » sa part de dominions et de colonies pour ouvrir des débouchés à son industrie florissante. Alors que l'industrie française n'a pas cette capacité à mener de grands travaux et implanter des usines dans ses colonies, si ce n'est dans le domaine de l'extraction des matières premières et des ressources agricoles que « pompe » la Nation française.

1947/1956 : le PCF a « tenu »

Aux élections législatives de janvier 1956, le PCF a donc obtenu plus de 25% des voix. C'est le premier parti de France, en suffrages, en nombre d'adhérents et de militants. En novembre 1958, il en recueille péniblement à peine plus de 18%. Il passe de 150 à 10 députés, au gré, il est vrai, d'un découpage électoral malhonnête dans le cadre d'un mode de scrutin propice à tous les charcutages.

Au début des années 1950, des dirigeants importants voire historiques ont été éliminés :

André Marty, Charles Tillon, Auguste Lecœur, Georges Guingouin – autant de figures emblématiques de la résistance. Mais le parti semble encore pouvoir se renforcer en s'épurant, selon la formule de Marx vidée de son contexte.

Le premier signe de crise se fait jour en Août 1953, quand surgit la grève générale de la fonction publique et de la SNCF. Le PCF est totalement pris de cours, par cette grève qui commence par la révolte de syndicalistes postiers FO de Bordeaux. Les dirigeants du PCF, via leur courroie de transmission dans la CGT, devront peser de toutes leurs forces pour que la grève s'empare de Renault et de la Métallurgie. De même, le développement des grèves quasi-insurrectionnelles de 1955 en Loire Atlantique échappe totalement à l'emprise du « grand parti de la classe ouvrière ». Plus grave encore, il n'a aucune prise sur le surgissement de la révolution algérienne. Par chance, pourrait-on dire, le trotskysme volait en éclat cette année-là, une partie des trotskystes français décidant de se fondre dans ... le PCF, tandis que le courant qui donnera corps plus tard à « Lutte ouvrière » est en sommeil. Aussi bien, pour les travailleurs et les syndicalistes qui veulent en découdre avec l'ordre établi, il semble qu'il n'y ait point de salut en dehors du PCF. Dès lors, le PCF « tient ».

1956 : l'heure de vérité

Le PCF a donc voté l'investiture du gouvernement Mollet puis les pleins pouvoirs pour « pacifier » l'Algérie au lance-flammes et à la gégène. Fin 1953, ses députés avaient apporté leurs voix à Mendès-France, mais ce vote pouvait apparaître comme « tactique » puisque que PMF s'était positionné contre la CED (communauté européenne de défense) qui constituait une menace supplémentaire pour l'URSS. Le PCF a abandonné les rappelés à leur sort et parmi eux, nombre de jeunes communistes, persuadés que leur révolte serait soutenu par leur Parti puissant et bien organisé.

Le rapport Khrouchtchev

Au même moment, Khrouchtchev communique devant le congrès du PCUS (parti communiste d'union soviétique) son rapport sur le culte de la personnalité qui fustige les crimes de Staline et ses fautes dans la préparation de la guerre. La Pravda écrira « Le culte de la personnalité est un abcès superficiel sur l'organe parfaitement sain du parti », (selon

Wikipedia), ce qui revient à reprendre, sous une forme édulcorée et inoffensive, la formule de Trotsky « la bureaucratie est une excroissance purulente sur le corps sain de l'Etat ouvrier ». Il s'agit de soulager et de dédouaner la bureaucratie de l'héritage sinistre de Staline dont Khrouchtchev est le nouveau chef. Mais, pour la direction du PCF, il va trop loin car il ouvre une brèche dans tout l'échafaudage théorique qui soude l'appareil de ce parti. Révéler, authentifier les crimes de Staline, c'est donner des armes aux trotskystes qui, en dépit de leur crise, conservent une organisation en propre, c'est insinuer le doute dans la tête des cadres du Parti, sur la validité des positions successives du PC. Or, bien que secret, le rapport Khrouchtchev est éventé. Dès le 16 mars, le New York Times en publie de larges extraits

L'octobre polonais et l'insurrection hongroise

Un bon aperçu de ces événements nous est donné par un tract du PCI (trotskyste)

Parti Communiste Internationaliste

Vive les Conseils ouvriers hongrois, en lutte contre la bureaucratie du Kremlin !
 Vive la Pologne socialiste indépendante !
 À BAS L'INFÂME INTERVENTION RUSSE CONTRE LES PROLÉTAIRES HONGROIS !

Les grandioses nouvelles de la révolution hongroise méritent de provoquer l'enthousiasme dans le cœur de tous les travailleurs. Stimulés par l'exemple des prolétaires polonais, qui ont contraint les hommes du Kremlin à un recul précipité, les ouvriers, les étudiants, les soldats hongrois, avec un héroïsme extraordinaire, ont affronté victorieusement les tanks russes et les mitrailleuses de la police secrète stalinienne. Ils ont abattu le régime bureaucratique instauré par les agents de Staline ; ils se battent pour l'indépendance de leur pays, pour l'évacuation des troupes russes.

Silence aux disciples attardés du contre-révolutionnaire Staline, assassin des compagnons de Lénine ! Silence aux Thorez-Duclos-Servin, qui, mortellement effrayés, abreuvent de calomnies les héroïques prolétaires hongrois ! Qui espèrent-ils convaincre que les ouvriers de Pologne et de Hongrie veulent restaurer le capitalisme ? Qu'ils sont tombés par milliers pour les beaux yeux des impérialistes occidentaux ?

Ces mêmes hommes, dirigeants du Parti communiste français, ont proféré les mêmes basses injures contre la « clique fasciste de Tito », ce même Tito à la porte de qui font la queue les délégations des partis communistes du monde entier, à la suite de Khrouchtchev et Boulganine ; ce même Tito qui fait faire antichambre à la délégation du PCF. Ces mêmes hommes traitèrent de fascistes les insurgés de Berlin-Est, en 1953, et les insurgés de Poznan, qu'aujourd'hui le nouveau gouvernement communiste polonais de Gomulka salue comme d'authentiques combattants pour la démocratie ouvrière. Ces mêmes hommes insultaient bassement les militants trotskystes du PCI, les meilleurs combattants de la classe ouvrière. Ces mêmes hommes n'ont pas trouvé assez d'injures contre le communiste Rajk, pendu sur l'ordre de Staline, auquel les travailleurs de Budapest viennent de faire une réhabilitation grandiose. Ces mêmes hommes ont voté les pouvoirs spéciaux à Mollet-Lacoste pour la sale guerre d'Algérie. La guerre des colonialistes, la guerre des capitalistes ! Ces mêmes hommes, en 1944-47, ont sauvé la bourgeoisie française, en imposant la dissolution des milices ouvrières patriotiques, en prêchant le « produire d'abord », en proclamant que « la grève est l'arme des trusts ! » Ces mêmes hommes, aujourd'hui, s'opposent par tous les moyens en leur pouvoir à la volonté des travailleurs français de mettre fin au régime de misère et de guerre qu'ils subissent par un mouvement d'ensemble contre le patronat et son gouvernement, par la grève générale, par des manifestations de masse dans les rues !

Des calomnies contre les insurgés de Poznan, Gomulka, dans son discours devant le comité central du Parti ouvrier unifié polonais, a fait justice, lorsqu'il a dit :

Les travailleurs de Poznan n'ont pas protesté contre la Pologne populaire, ou contre le socialisme, lorsqu'ils sont descendus dans la rue. Ils ont protesté contre le mal qui s'est largement répandu dans notre système social et qui les a touchés également douloureusement, contre les déviations des principes fondamentaux du socialisme qui est leur idéal... Les agents et les provocateurs peuvent être et agir partout .et toujours. Mais jamais et nulle part ils ne peuvent décider de l'attitude de la classe ouvrière... Les causes de la tragédie de Poznan et du profond mécontentement de la classe ouvrière se trouvent chez nous, dans la direction du Parti, du gouvernement. »

Et c'est Szabad Nep, l'organe central du Parti des travailleurs hongrois (communiste) qui répond à L'Humanité, lorsqu'il écrit, le 28 octobre :

Le peuple exige l'ordre, et en premier lieu le départ des troupes soviétiques... C'était un mouvement, national juste, et les fautes de ceux qui l'ont provoqué sont d'autant plus lourdes.

Et le 29 octobre :

Les jeunes ont prouvé au cours des combats qu'ils, n'étaient ni des fascistes, ni des contre-révolutionnaires, ni des pillards Face à toutes les calomnies répandues jusqu'à présent, il est très important de déclarer cela nettement pour que le pays voit clairement le visage réel de cette jeunesse universitaire et ouvrière.

Les calomnies, ce sont L'Humanité, la Pravda, Libération, ce sont ces torchons staliniens qui les répandent. C'est à ces torchons staliniens que répond Szabad Nep !

Les éléments troubles, qui essaient de mettre à profit la situation dans un sens contre-révolutionnaire, sont emportés comme un fétu par le maelstrom du mouvement des masses. Ce sont les insurgés eux-mêmes qui les dénoncent. C'est Radio Gyoer, organe du Comité ouvrier, qui s'écrie :

Nous ne voulons pas que revienne le vieux système capitaliste, nous voulons une Hongrie indépendante et socialiste !

La bureaucratie du Kremlin, ennemie mortelle de la classe ouvrière

La lutte du prolétariat contre la bureaucratie stalinienne, qui entre aujourd'hui dans sa phase terminale, fut commencée par Lénine lui-même, qui consacra ses dernières forces, avant sa mort, à combattre l'ascension au pouvoir de Staline. Elle fut poursuivie par l'opposition de gauche de l'Internationale communiste, sous la direction de Trotsky, dès 1923.

Profitant des défaites subies par la révolution hors des frontières de l'URSS, et de la lassitude du prolétariat soviétique, dont les meilleurs combattants avaient péri dans la guerre civile, une nouvelle aristocratie de directeurs d'usine, de techniciens, de fonctionnaires du Parti et de l'État parvint, à partir de 1921-23, à usurper l'héritage de la Révolution d'octobre en URSS. Sur la base même de l'économie socialisée, de la nationalisation des usines et de la terre, de l'économie planifiée, ils s'octroyèrent des privilèges monstrueux. Leurs salaires 50 à 100 fois plus élevés que ceux des simples ouvriers, leurs appartements vastes et luxueux, leurs villas à la campagne, leurs autos, leurs domestiques insultent encore aujourd'hui au niveau de vie très bas des ouvriers et des paysans de l'URSS. C'est pour défendre, contre la légitime indignation des travailleurs, leurs privilèges que le sinistre Staline instaura un régime de terreur dirigé contre les masses, écrasant l'Opposition de gauche, assassinant les vieux bolcheviks, les compagnons de Lénine, tout en les abreuvant des calomnies les plus infâmes, massacrant sans jugement des centaines de milliers de communistes et d'ouvriers sans parti, enfermant des millions d'hommes dans ses camps de concentration !

De nouvelles victoires du prolétariat sur le capitalisme représentaient une menace mortelle pour les privilèges de la bureaucratie en URSS même. C'est pourquoi Staline se fit l'allié de la bourgeoisie de tous les pays contre la révolution prolétarienne. Ce fut malgré lui que la Révolution yougoslave, puis la Révolution chinoise l'emportèrent. Il instaura en Europe orientale un régime d'oppression policière et bureaucratique, privant les peuples des soi-disant « démocraties populaires » de toute liberté et de leur indépendance nationale

Le pouvoir des conseils ouvriers

Il y a plus de vingt ans, Léon Trotsky annonça l'inéluctable soulèvement révolutionnaire des masses prolétariennes contre la bureaucratie, pour la démocratie socialiste. Ce pronostic se réalise aujourd'hui sous nos yeux. Des conseils d'ouvriers et de soldats, comme en Russie en 1917, couvrent la Hongrie. Ils s'appuient sur les milices ouvrières. Ils sont l'expression la plus directe du pouvoir ouvrier, de la démocratie prolétarienne. Ils châtent les bureaucrates assassins de communistes. Ils abolissent les privilèges des hauts fonctionnaires, qui insultent à la misère du peuple. Ils exigent la fixation d'un maximum de salaires. Ils entreprennent la réorganisation de fond en comble de l'économie, pour mettre le plan de production au service des besoins du peuple travailleur. Le nouveau Conseil central des syndicats, dont les membres sortent à peine de prison, réclament :

La constitution de Conseils ouvriers' dans toutes les usines, avec droit de regard sur la planification et l'établissement des normes.

Instauration d'une direction ouvrière. Transformation radicale du système de planification et de la direction de l'économie exercée par l'État. Rajustement des salaires, augmentation immédiate de 15 % des salaires inférieurs à 800 forint et de 10 % pour les salaires de moins de 1 500 forint. Etablissement d'un plafond de 3 500 forint pour les traitements mensuels. Suppression des normes de production, sauf dans les usines où les conseils d'ouvriers en demanderaient le maintien. Suppression de l'impôt de 4 % payés par les célibataires et les familles sans enfants. Majoration des retraites les plus faibles. Augmentation du taux des allocations familiales. Accélération de la construction de logements par l'État.

On annonce enfin la réunion à Budapest d'un congrès des comités ouvriers, qui constituera « un gouvernement dans l'esprit de Bela Kun », le président de la République hongroise des Conseils de 1918, Bela Kun, fusillé par Staline ! Leur action est un exemple pour les travailleurs de tous les pays. Il sera suivi !

En URSS même, les répercussions seront immenses. Des soldats russes ont fraternisé avec les ouvriers hongrois. L'organe des syndicats hongrois réclame le droit d'asile pour eux en Hongrie. L'heure où les prolétaires russes livreront l'assaut aux canailles bureaucratiques tapies dans le Kremlin, où ils restaureront, à un niveau incomparablement plus élevé, la démocratie socialiste du temps de Lénine et de Trotsky, cette heure n'est plus éloignée !

Les staliniens à la porte !

L'heure est venue, pour les travailleurs français, de tirer profit pour eux-mêmes de ces événements révolutionnaires gigantesques. De Varsovie et de Budapest à Alger et Rabat, la révolution gronde. La classe ouvrière française prendra bientôt sa place au tout premier rang dans ce combat. Il faut pour cela briser le carcan bureaucratique stalinien que constitue l'appareil du PCF et de la CGT, ce rempart de la bourgeoisie française contre la révolution prolétarienne. Les staliniens, ces diviseurs, ces calomnieurs professionnels, ces organisateurs de grèves tournantes, ces saboteurs de la grève générale, ces combinards parlementaires, ces voteurs de pouvoirs spéciaux à Lacoste, ces ennemis, de l'indépendance des peuples coloniaux, ces partisans de la « Voie parlementaire vers le socialisme », ces adeptes dévots du traître contre-révolutionnaire Staline et de ses successeurs, ces laudateurs des assassins des ouvriers hongrois, les staliniens doivent être chassés du mouvement ouvrier. À la porte les permanents, les fonctionnaires « syndicaux », les « chefs ouvriers », choisis par eux-mêmes, soucieux seulement de préserver leur fromage ! À la porte du mouvement ouvrier, les Thorez, Duclos, Servin et leurs derniers fidèles ! Ces canailles bureaucratiques, instruments du gouvernement contre-révolutionnaire du Kremlin, doivent être extirpées du mouvement ouvrier !

Place à l'action libératrice des masses, malgré et contre tous les bureaucrates ! Pour mettre fin à la guerre d'Algérie, pour vaincre la misère, pour abattre le capitalisme, il nous faut un nouveau parti ouvrier, libre de toute attache avec la bourgeoisie comme avec tout gouvernement étranger ! Un parti sans bureaucrates, où les travailleurs fassent la loi et non les permanents ! Un véritable parti de classe !

C'est ce combat que mènent les trotskystes ! Travailleurs, tourne le dos au bureaucrate, rejoins nos rangs sans retard !

Paris, 30 octobre 1956

Le BP du Parti communiste internationaliste (section française de la IVe Internationale)

Tous à la réunion publique du PCI, aux Sociétés Savantes, salle D (28, rue Serpente), métro Odéon, le vendredi 9 novembre à 20 h 30 : DE BUDAPEST À ALGER, LA RÉVOLUTION GRONDE.

Supplément à La Vérité n° 430 du 2 novembre 1956

Six ans après

1963 : A nouveau, le PCF est surpris par l'irruption d'une grève de masses et de la dynamique qu'elle crée dans toute la population. Mais, ce parti a beau être en crise, il constitue encore une force politique de premier ordre, avec un puissant levier dans la CGT, dirigeant la plupart des municipalités à forte concentration ouvrière, à commencer par « la ceinture rouge » de Paris. Les élections de 1962 lui assurant une légère progression en voix, plus forte en « pourcentage » du fait des abstentions massives. Cela contraste avec le déclin continu de la SFIO. Les événements de 1956 ont provoqué la rupture, à la marge, d'intellectuels qui vont ensuite faire mouvement vers le PSU puis vers le PS, comme Gilles Martinet ou Jean Poperen. En 1963, le talon d'Achille de la direction du PCF s'appelle l'Union des Etudiants Communistes qui va être le vivier donnant corps aux groupes contestataires qui apparaîtront au grand jour en 1968.

La fronde dans l'UEC

Selon Wikipedia :

La réactivation de l'UEC est entérinée au Congrès du Havre, en 1956. Serge Depaquit en est le secrétaire administratif. Il va diriger l'organisation en tandem avec Philippe Robrieux (secrétaire général de l'UEC en 1959) jusqu'au début des années 1960, jusqu'à que Jean Piel en devienne le secrétaire général. Depaquit resta par la suite une influence importante de l'UEC, voire son « éminence grise » qui apporte son expérience aux jeunes militants 3. Autour de 1960, on trouve également dans le bureau national de l'UEC, Jeannette Pienkny (1958-1960, elle rejoindra la JCR en 1966 puis la LCR), André Sénik (membre du bureau national en 1959, exclu en 1965), Jean Schalit (membre du bureau national de 1959 à 1962), Bernard Kouchner (membre du bureau national en 1964, en même temps que Pierre Kahn, exclu en 1965, et que Roland Castro, qui rejoignit l'UJC(ml) en 1966 avant de devenir architecte-urbaniste célèbre). Schalit anima Clarté, journal des étudiants communistes 4, jusqu'en 1964, date à laquelle cette responsabilité échue à Henri Vacquin.

C'est Laurent Casanova qui est chargé par le bureau politique de suivre le secteur jeunesse et donc l'UEC. Avec Casanova et contre Maurice Thorez et la direction du parti, le journal Clarté soutient le tournant pris par le nouveau dirigeant soviétique Nikita Khrouchtchev, en particulier la critique du stalinisme 5. **Avec l'appui de Casanova, l'UEC soutient également l'action de**

l'UNEF contre la guerre d'Algérie malgré l'hostilité du couple Thorez-Vermeersch. En 1961, après l'Affaire Servin-Casanova qui voit la mise sur la touche du protecteur des étudiants, le nouveau secrétaire de l'UEC, Jean Piel, sur les conseils de Serge Depaquit, feint de faire l'autocritique de l'UEC7 afin de permettre aux jeunes de conserver le contrôle de l'UEC : le bureau national de l'UEC reste avec ses secrétaires généraux Alain Forner (1963-1964) puis Pierre Kahn (1964-1965) sur des positions dites « pro-italiennes » jusqu'à la reprise en main définitive en 1965 lors du VIIIe congrès de l'UEC à Montreuil. Pendant cette période, c'est Roland Leroy qui est chargé par le bureau politique de suivre les étudiants. En 1965, Guy Hermier devient secrétaire général.

De nombreux étudiants de gauche ont milité à l'UEC, qui rassemblait des courants hétéroclites, étant bien plus qu'une simple « courroie de transmission » du PCF. Parmi eux et outre les précités, Régis Debray (part pour l'Amérique latine en 1963 et deviendra, avec Che Guevara, le fondateur de la théorie du foco révolutionnaire) Henri Weber (animateur du secteur Lettres de l'UEC en 1964), Robert Linhart (chef de file du courant « althussérien », fondateur de l'UJC(ml) en 1966), Serge July (militant à l'UEC en 1963, rédacteur à Clarté, vice-président de l'UNEF en 1965), Pierre Goldman (militant de l'UEC en 1963, en charge du service d'ordre avec Yves Janin ; assassiné en 1979), Jean-Louis Péninou (a soutenu le FLN en 1961, animateur de la « gauche syndicale » à l'UNEF), Jean-Marc Salmon (chef de file du courant « structuriste » en 1964, il participera à l'UJC(ml)), Jean-Pierre Le Dantec (militant à l'UEC de 1963 à 1965, responsable de l'UEC(ml) en 1967, directeur de l'École d'architecture de La Villette dans les années 2000), Michel-Antoine Burnier (co-fondateur d'Actuel en 1968), Frédéric Bon, Prisca Bachelet, Jean-Marc Lévy-Leblond (aujourd'hui physicien), Marc Kravetz ou Jean-Marcel Bouguereau (journalistes), etc.

Les tendances et membres désignées comme « gauchistes » par l'UEC sont exclues en 1965 (Pierre Kahn, André Sénik, etc.) et 1966; elles seront particulièrement actives dans la révolte étudiante de mai 68. Les exclusions ont pour raison principale soit l'adhésion de membres (comme Alain Krivine) aux idées trotskistes critiquant et rejetant durement le stalinisme et ses dérivés, qui aboutissent à la formation de la Jeunesse communiste révolutionnaire (JCR, trotskistes). Soit la rupture de membres avec l'URSS préférant soutenir le maoïsme et la Chine, créant ainsi l'Union des jeunesses communistes marxistes-léninistes (UJC (ml), maoïstes). L'UJC (ml) absorbe la plus grande partie des troupes de l'UEC.

La naissance de la CFDT

Selon Wikipedia :

La CFDT plonge ses racines dans le syndicalisme chrétien. Elle a été créée en 1919 sous le nom de Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC).

Après la Libération, une minorité de gauche, regroupée dans la tendance « reconstruction », anime un débat interne en faveur de la « déconfessionnalisation » de la centrale. Sous la conduite d'Eugène Descamps, qui devient secrétaire général de la CFTC, elle devient majoritaire en 1961. La rupture se produit en 1964 : le congrès extraordinaire qui se tient au Palais des Sports les 6 et 7 novembre transforme la CFTC en CFDT. Une minorité (environ 10% des effectifs), qui suit, notamment, Joseph Sauty, refonde aussitôt une « CFTC maintenue » dans une autre salle parisienne, le Musée social.

La CFDT déclare désormais placer son action dans le cadre de la lutte des classes. La CFDT se rapproche du socialisme et notamment du Parti socialiste unifié (PSU) mené par Michel Rocard. De 1966 à 1970, elle passe également des accords d'action avec la CGT.

En mai 1968, la CFDT appelle à l'action dans les entreprises. Ceci sera à l'origine de la création des sections syndicales d'entreprises lors des accords de Grenelle.

Au congrès de 1970, la CFDT adopte de nouveaux statuts. Elle prône l'autogestion des entreprises.

Cette présentation des choses montre jusqu'à quel point la « déconfessionnalisation » (et non, laïcisation) de la CFDT, abandonnant formellement la référence directe au christianisme, a pu faire illusion. De prime abord, il semble que des dirigeants de la CFTC aient évolué vers la gauche et vers un syndicalisme de classe, rompant le cordon ombilical qui les liait à l'Église. On a pu penser que cette mue s'était faite sous la poussée de la radicalisation d'une partie des mouvements d'action sociale catholiques avec notamment, le mouvement des prêtres ouvriers. Or, l'évolution de ces mouvements chrétiens est parallèle au recentrage des dirigeants de la centrale catholique. Les mouvements, tel l'Alliance Catholique Ouvrière, se sont plutôt tournés vers la CGT et vers le PCF que vers la CFTC, de même pour la Jeunesse ouvrière chrétienne.

La déconfessionnalisation de la CFTC se situe dans l'enchaînement des adaptations successives de la Centrale catholique née en 1919 sur la base du « refus de la lutte des classes » pour contrer la CFTC et lui disputer le monopole

de la représentativité syndicale auprès des employeurs, en particulier en 1936, lorsque les conventions collectives ont connu un premier développement dans la foulée de la grève générale de mai-juin 1936.

Collaboration des classes

Pour se développer, la CFTC ne pouvait pas camper sur une position de rejet pur et simple de la lutte des classes, fait social qui existe indépendamment de la volonté des hommes. La CFTC préconisait donc la collaboration DES classes, à ne pas confondre cependant avec la politique de collaboration De classes mise en œuvre par les syndicats dit « réformistes », tels la CGT au sortir de la Première guerre mondiale ou Force ouvrière à partir de 1948.

La collaboration de classes pratiquées par les syndicats ouvriers, en France, aux Etats-Unis, en Allemagne ou ailleurs repose sur l'idée de compromis basés sur le « rapport de forces » dans le cadre du système capitaliste et, partant, sur une politique Conventionnelle qui consiste en la généralisation du contrat collectif de travail. Ce qui définit ce type de syndicalisme, respectueux du principe de la propriété privée des moyens de production et de la préservation de l'ordre social capitalistes, c'est, comme l'avait noté Trotsky en son temps « son rapport avec la répartition du revenu national » et, pour être plus précis, dans sa répartition entre salaires et profits. Ces syndicats ne sauraient défendre les bénéfiques contre les revendications d'augmentation des salaires et des effectifs. Jusqu'à un certain point, ils reconnaissent la lutte des classes. Ce n'est pas le cas de syndicats comme la CFTC que l'on pouvait qualifier initialement de syndicats « jaunes », qui tentent de trouver des arrangements sans toucher à la part des profits dans la « valeur ajoutée » issue de la production et de la distribution des marchandises ou à l'échelle d'une Nation. Pour ces « syndicalistes »-là, toute augmentation des salaires doit procéder de l'augmentation des bénéfiques, comme l'entend ... de Gaulle. De même pour toute amélioration des conditions de travail. L'idée-force de cette forme de collaboration entre les classes repose sur l'idée de « partage ». Ce qui n'empêche pas ces syndicalistes du troisième type de se proclamer au besoin « anticapitalistes ».

Un syndicat néo-corporatiste

L'article premier des statuts de la CFTC – qui ne sera « revisité qu'en 1947 – indique on ne peut plus clairement dans son point 7

« tout en bornant strictement son action à la défense des intérêts généraux du travail (et non des travailleurs), la Confédération entend faire appel au concours des forces religieuses, morales et intellectuelles susceptibles d'aider à la formation sociale et professionnelle des travailleurs et capables de développer en eux les qualités de discipline, de dévouement et de loyauté indispensables pour assurer le plein développement de l'organisation professionnelle »

Auparavant, ces statuts précisent que les « conditions mêmes de la production » doivent *permettre « le développement normal de la personnalité humaine par la juste satisfaction de ses besoins matériels, intellectuels et moraux, dans l'ordre individuel, familial et social »*. Pour ce faire, il faut donc œuvrer à la poursuite « des transformations susceptibles d'assurer

-une meilleure utilisation des forces productives

-une répartition plus équitable des résultats de la production entre les divers éléments qui y concourent »

La CFTC « entend réaliser ces transformations, non par la lutte des classes, mais par l'éducation et la collaboration des éléments producteurs, réunis dans des groupes distincts reliés par des organisations mixtes où l'indépendance et les droits de chacun d'eux soient respectés ».

Evidemment, en 1947, cette référence trop appuyée au néo-corporatisme est remixée : la CFTC entend désormais « accomplir ces transformations, non par le développement systématique des antagonismes de classe, mais par une organisation économique conçue de telle manière que la dignité et l'indépendance des travailleurs et de leurs groupements y soient intégralement respectés »

1964 : la CFTC réformée

Les statuts de la CFTC transformée en CFDT indiquent donc en préambule que « *le travailleur est plus que jamais menacé par des structures et des méthodes déshumanisantes ou technocratiques qui font de lui un objet*

d'exploitation et d'asservissement ». Ce ne sont donc pas des rapports sociaux basés sur la propriété privée des moyens de production qui entraînent l'exploitation et l'asservissement des classes laborieuses mais des « structures » et des « méthodes ». Et pour qui n'aurait pas compris qu'il y a continuité et non rupture entre la CFTC d'hier et la CFDT d'aujourd'hui, le préambule des statuts met les points sur les « i » et les barres aux « t » :

*« Soulignant les apports des différentes formes d'humanisme, **dont l'humanisme chrétien**, à la définition des exigences fondamentales de la personne humaine et de sa place dans la société, elle entend développer son action **en restant fidèle à un syndicalisme idéologique fondé sur ces exigences qui demeurent les siennes** »*

Un syndicalisme idéologique

Mais, on va voir ce qu'on va voir, la CFDT entend combattre « toutes les formes de capitalisme et de totalitarisme » et « entend garder à son action une entière indépendance à l'égard de l'Etat, des partis, des Eglises et de tout groupement extérieur »... Et, le patronat dans tout ça ?

Et pour ceux qui auraient cru que la CFDT allait reconnaître la lutte des classes :

« Sans poursuivre par principe un développement systématique des antagonismes de classe, elle entend susciter chez les travailleurs une prise de conscience des conditions de leur émancipation ». On croit déceler une reconnaissance implicite de la lutte des classes. Il n'en est rien. Bien entendu, aucun syndicaliste ne poursuit « par principe », un « développement systématique des antagonismes de classe » qui, encore une fois, se développent indépendamment de la volonté des hommes « systématiquement » parce que c'est précisément le « système » qui veut ça. Le capitalisme ne peut conjurer ce développement systémique que par une politique d'atomisation et d'écrasement de la classe ouvrière, réduite à une poussière d'individus taillables et corvéables à merci, moyennant l'existence d'une aristocratie ouvrière devenant « actionnaire » et, en attendant, modérer le conflit de classes dans le cadre de la république démocratique parlementaire, moyennant des concessions qui deviennent vite des obstacles au maintien de l'ordre établi.

Pour le reste, la référence à un « syndicalisme idéologique » a de quoi surprendre. En effet, par nature, les syndicats sont des groupements d'intérêts et non des groupements d'idées

La république des Plans

Comment réguler le capitalisme ?

Une des idées forces de la CFTC transfigurée fut, pendant un temps : la planification démocratique. Cela tombait bien parce que les plans économiques furent de mise durant les « années de Gaulle », à commencer par le Plan de stabilisation « Rueff-Pinay » qui restaura la « rigueur », visant une monnaie forte et des salaires légers, mit un frein à la consommation pour favoriser l'épargne, comprima les dépenses publiques autres que militaires. Sans oublier le plan de Constantine en Algérie. Pourtant, la planification est un mot qui sonne bien auprès des « progressistes », des « antilibéraux », le tout étant de savoir ce que l'on planifie, qui planifie, pour qui et pourquoi ? Ainsi, le Plan Rueff-Pinay vient nous apporter la démonstration que la planification n'exclut pas forcément le libéralisme économique. Cependant, il est vrai qu'à l'origine, la planification est une idée socialiste, opposant l'économie planifiée à l'anarchie capitaliste de la production qui ne connaît d'autre « régulateur » que les « lois du marché ». Mais, parvenu au stade où le libre jeu de la concurrence a débouché sur son contraire, à savoir la constitution de Monopoles dans un système « libre » où les gros poissons mangent « librement » les petits culminant dans la fusion- interpénétration du capital bancaire et du capital industriel via la formation des sociétés par action, l'Etat, même le plus « ultra-libéral » est contraint de jouer un rôle « régulateur » et d'aller au-delà de ses attributions purement régaliennes, d'autant qu'il opère dans un marché « mondialisé ». C'est dans ces conditions encore aiguës par la crise d'ensemble du capitalisme commencée en 1929 et encore aggravée par la montée du fascisme et l'arrivée des nazis au pouvoir en Allemagne que naît, dans les flancs de la social-démocratie, un courant que l'on appellera le « planisme », lequel courant nourrit un « néo-réformisme » dont un pan entier sombrera dans le fascisme. Entre nous soit dit, ce

« planisme » des années 30 ne plaide pas en faveur de l'économie planifiée par l'Etat mais préconise une intervention incitative et non directivité de l'Etat en faveur d'un plan qui devra conjurer le chômage endémique en ressuscitant les « investissements productifs ».

Le planisme

Le père du « planisme » s'appelle Henri de Man. Il fut l'un des principaux dirigeants du Parti ouvrier belge (le PS en Belgique) qui élaborait, au début des années 30, un Plan du Travail. L'objectif premier de ce Plan est la défense de toutes les classes sociales, classe ouvrière et couches moyennes, face à « l'oligarchie financière ». Face à la crise, il s'agit d'engager une « rénovation économique » permettant la relance de l'industrie et de fonder, par une « révolution constructive », une « société mixte ». La mesure phare mise en avant est la nationalisation du crédit.

La planification préconisée par de Man se veut incitative et non « directive » : agissant par le crédit, la politique monétaire, la fiscalité et les mesures sociales, l'Etat pourrait alors peser sur le « secteur privé ».

Ainsi, par des « réformes de structures », s'accomplirait une « révolution constructive » impulsée par l'Etat et les « techniciens », c'est-à-dire, les ingénieurs et les syndicalistes.

C'est dans cet esprit qu'en 1935, la CGT française alors dirigée par les réformistes, mettra en avant son propre Plan de rénovation économique, en y introduisant les notions de « contrôle ouvrier sur la gestion » et de « nationalisation industrialisée ».

Un néo-réformisme

Henri de Man récuse toute référence, même la plus déformée, au marxisme et son « planisme » rompt avec le réformisme classique de la social-démocratie européenne. Incarné en France par Léon Blum, ce réformisme s'assigne encore pour but « la socialisation des moyens de production et des échanges », c'est-à-dire « l'expropriation du capital » et « la conquête du pouvoir par les travailleurs ».

Il est désormais possible de parvenir à ces fins sur le terrain de l'action parlementaire (prenant appui sur l'action économique menée par les syndicats) par la voie pacifique, au moyen du suffrage universel, cette « lutte parlementaire » conjuguée à l'action syndicale créant et façonnant les conditions propices à la socialisation de l'économie, graduellement et progressivement. Une fois créées ces conditions économiques et sociales, viendrait le temps de la conquête du pouvoir politique, de la transformation de la république parlementaire en république sociale. En attendant, les réformistes interviennent pour des réformes visant à améliorer le sort des masses dans le cadre parlementaire. Sauf que, à l'orée des années 30, la doctrine réformiste a du plomb dans l'aile. Le capitalisme est irrémédiablement entré dans sa phase de déclin, en proie à une crise chronique qui l'entraîne sur la pente fatale. « La tendance à l'effondrement du capitalisme » devient prédominante. Comme le note Trotsky : « la bourgeoisie, elle-même, ne voit pas d'issue ». Les bases pour une amélioration progressive du sort du plus grand nombre n'existent plus.

Le fascisme apparaît alors aux yeux des réformistes, façon Blum comme un danger extérieur alors qu'il est le produit de la décomposition du capitalisme. Le fascisme, qui représente en réalité la contre-révolution impérialiste la plus extrême, est perçu comme une anomalie historique venue troubler le cours du « long fleuve tranquille » qui mène au socialisme.

Le réformisme se trouve alors dans une impasse, réduit à l'immobilisme. Des députés voyant le sol parlementaire se dérober sous leur pied s'en inquiètent d'abord puis entrent en dissidence. On les appellera les « néo-socialistes ». Leur maître à penser est le normalien Marcel Déat qui, dès le premier coup de canon de la seconde guerre mondiale, va devenir un des principaux leaders fascistes français. Dans leur premier mouvement, les « néo » se prononcent en faveur de la participation des socialistes au gouvernement, puis la constitution d'un « Etat fort » qui serait le meilleur rempart contre le fascisme, en le dotant d'une politique à même de couper l'herbe sous le pied de l'extrême droite, en récupérant une partie de ses mots d'ordres. « Ordre, autorité, nation », telle est la devise de ces néos. Le réformisme est donc attaqué sur sa droite. Blum s'en effraie et résiste, s'appuyant sur la gauche de la SFIO et, en 1933, c'est la scission entraînant le départ des « néos » de la SFIO.

Tout naturellement, les néos vont se réapproprier les théories planistes. Et, ce, bien que les « planistes » français restent dans la SFIO et se cherchent des alliés aussi bien à la gauche qu'à la droite du parti. Quant à Henri de Man, il sera à son tour attiré par les sirènes du fascisme, approuvant l'invasion de la Belgique par Hitler qu'il présente comme une libération pour les classes laborieuses. (A la différence de Déat, il déchantera vite et prendra, en 1941, le chemin de l'exil).

A tout le moins, les doctrines planistes des années 30, toutes nuances confondues (certains tenteront de leur donner une coloration marxiste) sont le soubassement d'un néo-réformisme qui ne donne plus aucune perspective de transformation sociale, même platonique, mais entend bien plutôt susciter des « réformes de structures » (là où, selon eux, les sociaux-démocrates) se limitaient aux « réformes de répartition ») ayant pour but une économie mixte, contrôlée par un Etat fort, mariant un secteur public et un secteur privé. Ainsi, à propos du Plan de la CGT, Trotsky dira que cette construction propagandiste n'est pas un plan de transition du capitalisme vers le socialisme, bien qu'il pille les idées marxistes-révolutionnaires et les retourne contre la cause qui les a fait naître.

30 ans plus tard, ce néo-réformisme, écarté en raison de ses accointances avec le fascisme, retrouve une nouvelle jeunesse « moderniste » et fournit aux gaullistes de quoi étayer leur projet d'association Capital-Travail. On parle à nouveau alors de « réformes de structures » et, on l'a vu, de « nouvelle classe ouvrière », de « techniciens ». Plus tard encore, c'est le PCF qui ressortira des placards, le « nouvel avenir » d'une « société d'économie mixte à dominante sociale » (1993), bannissant une bonne fois pour toute « l'abolition de la propriété privée des moyens de production ».

L'économie générale du Général

De Gaulle, on l'a compris, s'est investi lui-même d'une mission. Il « entreprend » une « œuvre nationale », laquelle « exige l'adhésion des esprits » et, donc, il faut que « le pays en est les moyens ». L'économie, dans l'esprit de notre homme providentiel, est le moyen de la réalisation de son « Idée » dans l'histoire. A ses yeux, elle est assujettie à son dessein politique. Dans la vraie vie, la politique est « le concentré de l'économie » ainsi que l'avait expliqué Lénine : lorsque les processus économiques prennent un caractère généralisé, ils deviennent politiques. Il en ressort que la politique est assujettie à l'activité économique dans son ensemble, qu'elle ne fait qu'illustrer. De nos jours, les élites anti-libérales (plus ou moins) se plaignent de la dictature de l'économie sur la politique et de la dictature de l'économie financière sur l'économie réelle, là où il faudrait s'en prendre à la dictature des taux de profits, c'est-à-dire la proportion en pourcentage dans laquelle un capital investi dans une activité augmente au cours de cette activité. Plus ce pourcentage de profit est élevé, plus l'investissement pourra être amorti rapidement et plus vite seront amortis les moyens de production engagés, à commencer par les machines. Cela, de Gaulle l'a parfaitement assimilé. De même, il a parfaitement compris que les investissements productifs seront de plus en plus lourds, compte tenu des capitaux qu'il faut engager dans les machines et ce qu'on appelle alors « l'automatisation ». Il a tout autant compris que si les investissements dans les machines et les infrastructures sont incompressibles, l'investissement dans les effectifs et les salaires peut être comprimé jusqu'à être réduits à la portion congrue. D'autant que l'automatisation est source de compression de personnel et de déqualification. Ce qui réduit d'autant les débouchés de la production sur le marché intérieur puisque cette donne met un frein à la consommation des ménages. Le marché intérieur est devenu trop étroit. Aussi bien, l'œuvre nationale que de Gaulle entend accomplir consiste à faire entrer la France de plain-pied dans « la compétition internationale ». De nos jours, les historiens disent que les années de Gaulle furent celles de l'expansion et, à droite comme à gauche, tout le monde ou presque s'accorda pour dire que la France connaissait une ère de croissance économique, inscrites dans les fameuses « trente glorieuses ». Il ne s'agit pas de nier les progrès techniques et leurs effets sur la vie quotidienne : la télévision, la voiture, les appareils électro-ménagers, le développement des transports aériens, le développement des HLM, du réseau routier et des télécommunications ou encore du tourisme et des affaires culturelles. Mais, il faut comprendre qu'ils sont le sous-produit des conquêtes sociales de 1936-1945 et que ces progrès n'ont pas été poussés en avant par les « décideurs », loin s'en faut, de Gaulle inclus. Ils en ont retenu la marche du mieux qu'ils ont pu. Leur accessibilité au plus grand nombre n'a pas été un don du ciel économique mais la résultante et l'expression du rapport des forces entre les classes sociales, illustré, entre autre, par la généralisation des conventions collectives qui déterminent

l'évolution des salaires en fonction des besoins, du coût de la vie et de la qualification des hommes. Ce qui n'est pas du goût du Général, lequel considère que la rémunération des travailleurs doit être déterminée par le résultat net d'exploitation des entreprises et se faire au prorata des bénéfices dégagés. Ce n'est d'ailleurs pas par hasard si le SMIG, salaire minimum interprofessionnel garanti va devenir le salaire minimum interprofessionnel de croissance, de façon à l'indexer aux taux de croissance du produit intérieur brut et non à l'évolution des prix. De Gaulle ne veut pas entendre parler d'indexation des salaires sur les prix. C'est la gauche au pouvoir, vingt ans plus tard, qui réalisera ce vœu gaullien.

Mais, écoutons sa prose :

« Car, depuis que les hommes dépendent des machines et que, par-là, leur lois sont désormais le rendement et l'accélération, il ne suffit pas à l'industrie, à l'agriculture, au commerce de produire, récolter, échanger, toujours autant, ils faut qu'ils fabriquent, récoltent, échangent, de plus en plus. Il ne suffit pas de bien faire ce que l'on fait, il faut le faire mieux que les autres. Il ne suffit pas de « joindre les deux bouts », il faut gagner assez pour se payer le meilleur outillage. Il ne suffit pas d'entretenir pour vivre, des entreprises nombreuses, séparées, à faible rayon, il faut qu'elles s'unissent pour vaincre. Expansion, productivité, concurrence, concentration, voilà bien évidemment les règles que doit dorénavant s'imposer l'industrie française, traditionnellement circonspecte, conservatrice, protégée et dispersée.

Dans un pays et sous un régime tels que les nôtres, il va de soi qu'une pareille mutation exige, constamment, non pas tant des édits lancés par l'instance suprême, que beaucoup d'actes spécifiques, spontanés et démultipliés de la part des intéressés aussi bien que du gouvernement et de l'administration. Chef de l'Etat, j'aurai à les y appeler et à en saisir l'opinion nationale, mais aussi à m'appliquer personnellement à certains points essentiels.

Pour moi, à mon échelon, il s'agit du Plan, parce qu'il embrasse l'ensemble, fixe les objectifs, établit une hiérarchie des urgences et des importances, introduit parmi les responsables et même dans l'esprit public le sens de ce qui est global, ordonné et continu, compense l'inconvénient de la liberté sans en perdre l'avantage [...]

Il s'agit de la compétition internationale, parce que c'est le levier qui peut soulever le monde de nos entreprises, les contraindre à la productivité, les amener à s'assembler, les entraîner à la lutte au-dehors ; d'où ma résolution de pratiquer le Marché commun qui n'est encore qu'un cahier de papier, d'aller à la suppression des douanes entre les Six, de libérer largement notre commerce mondial.

Il s'agit des investissements, privés et publics, qui doivent nous permettre de moderniser nos outillages, d'adapter nos moyens de communication à la vitesse du siècle, de nous doter des logements, des écoles, des hôpitaux, des équipements sportifs, exigés par l'évolution ; dans les budgets, je signerai les projets et promulguerai les textes, les dépenses de développement dépasseront toujours celles de fonctionnement.

Il s'agit des activités « de pointe » : recherche fondamentale, atome, aviation, espace, informatique, etc., parce que c'est à partir de leurs laboratoires et de leurs fabrication que se répand dans tout l'appareil l'incitation au progrès : aussi, j'interviendrai à maintes reprises en faveur de leurs dotations, faisant ostensiblement visite à leurs établissements, recevant et écoutant nombre de leurs dirigeants.

Il s'agit de la monnaie, critère de la santé économique et condition du crédit, dont la solidité garantit et active l'épargne, contribue à la paix sociale, procure l'influence internationale [...] »

Les équipements « exigés par l'évolution » ? Quelles évolutions ? Celles qui découlent du « progrès social » de 1936/1945 et qui ont autorisé « le baby-boom » et l'allongement de la durée de la vie ou encore la scolarisation massive au-delà du certificat d'études primaires, à travers le développement de l'enseignement technique dans le cadre de l'Education nationale et un niveau de vie plus élevé. Autant d'évolutions qui ne sont pas le fait du régime gaulliste. Evolutions que de Gaulle entend comprimer et assujettir à la « compétitivité » des entreprises, c'est-à-dire aux besoins généraux du patronat français.

Et puis, il y a les « oubliés : le textile, le charbonnage, l'acier, le bois, le rail, les voies fluviales...

Les objectifs du V^{ème} Plan

Le Plan Rueff-Pinay (1959) puis le plan de stabilisation Giscard d'Estaing(1963) qui introduit le V^{ème} Plan obéissent à des **impératifs catégoriques immédiats** :

- Impératifs d'encadrement par l'Etat de la progression des salaires
- Impératifs de déflation
- Impératifs d'ouverture de l'économie française à la concurrence étrangère.

Ces impératifs se heurtent au maintien des structures existantes :

- structure industrielle composée d'une kyrielle de petites et moyennes entreprises, à caractère fortement artisanal
- existence d'un mouvement ouvrier organisé au travers d'un syndicalisme fédéré et confédéré dont la CGT et FO assurent la continuité et au travers des partis socialiste et communiste

Ces structures sont des obstacles puissants à la « modernisation » de l'appareil industriel de la France.

Dans le *Rapport sur les principales options du V^{ème} Plan de développement économique et social* (1964), on peut lire :

- En optant pour une économie ouverte, nous avons renoncé à la sécurité ruineuse du repliement. Le Plan ne saurait la remettre en question...
- L'option faite en faveur de la libération des échanges ne nous laisse pas de choix : elle nous impose de gagner le pari fait sur la compétitivité de nos industries...
- Dans le monde de la compétition dans lequel nous sommes entrés sans esprit de retour, l'objectif fondamental du V^{ème} Plan est d'asseoir sur des bases solides la capacité concurrentielle de notre économie

Dans le *Rapport sur le V^{ème} Plan de développement économique et social* (1965) , il est précisé

Dans une économie de marché orientée par le Plan, la responsabilité première du développement industriel appartient aux chefs d'entreprise. De leurs initiatives dépend le succès de la politique dont les objectifs et les moyens sont décidés dans le PPlan

Mais, poursuit le rapporteur, ces initiatives des patrons

doivent pouvoir être conjugué **avec celles des professions et de l'Etat**

Dans ces conditions

Le rôle de l'Etat est double : il consiste en premier lieu à créer les conditions générales favorables au développement industriel, en second lieu, à apprécier, **en liaison avec les professions intéressées**, les orientations de la politique à suivre dans les différentes branches et, le cas échéant, à appuyer les initiatives des entreprises conformes à ces orientations

On notera ici l'accent mis sur la notion de **Profession** qui traduit ici la tendance au Corporatisme institutionnel et, par là même, à l'intégration des syndicats à l'Etat

Au-delà, le Vè Plan donne des *objectifs de structure* :

- effort vigoureux de modernisation, de concentration et, le cas échéant, de conversion des entreprises
- constitution ou renforcement, lorsqu'ils existent déjà, d'un petit nombre d'entreprises ou de groupes de taille internationale capables d'affronter les groupes étrangers dans les domaines où s'établit la concurrence : autonomie technique, dimensions des unités de production et de commercialisation, polyvalence et équilibre entre différentes clientèles, etc.

Le *Rapport sur le Vè Plan...* précisant :

Dans la plupart des grands secteurs de l'industrie (aluminium, sidérurgie, mécanique, construction électrique, électronique, automobile, aéronautique, chimie, pharmacie, etc), le nombre de ces groupes devrait être très limités, souvent même réduit à un ou deux

Voilà qui préfigure les plans de fusion-acquisition, de démantèlement, de fermetures d'usines et les licenciements massifs qui en découleront. C'est une véritable saignée de l'économie qui est programmée sous la « nouvelle république »

Voilà qui détermine la politique d'écrasement des salaires que les gouvernements successifs conduisent avec rigueur.

Il en découle également une politique de réduction des dépenses sociales au nom des « grands équilibres ».

On retrouve ici les grands traits de la politique menée de nos jours par les gouvernements en place, aussi bien en France qu'en Europe.

Evoquant la politique économique qu'il entend mener à bien, de Gaulle explique¹⁰ :

L'action à entreprendre commande directement le destin national et engage **à tout instant** les rapports sociaux. Cela implique donc une impulsion, une harmonisation, des règles qui ne sauraient procéder que de l'Etat [...] et c'est une des raisons pour lesquelles j'ai voulu pour la République **des institutions telles que les moyens du pouvoir correspondent à ses responsabilités**

¹⁰ cité par Gauron/ p61

Comme il aimait à le dire « *la politique et l'économie sont liées entre elles comme l'action et la vie* ». Quoiqu'il en soit, de Gaulle nous dit à sa façon qu'en définitive, **les institutions de la « nouvelle république » correspondent à une politique économique et sociale déterminée, elles en sont les instruments.**

La limite d'usure (1965-1967)

Trois ans après le couronnement du Général, par la grâce du referendum-plébiscite qui consacre l'élection du chef de l'Etat au suffrage universel, de Gaulle est mis en minorité au premier tour des élections présidentielles de décembre 1965 et cela bien que la SFIO et le PCF se soient rangés derrière un candidat bourgeois que l'on croyait disqualifié depuis la mise en scène de l'Observatoire en 1959. Sans surprise cependant, de Gaulle l'emportera au second tour mais avec un score bien pâle en regard de l'aura qu'il prétendait avoir : 55%

Naissance de l'opposition institutionnelle

Le projet de « grande fédération » a donc échoué. Cette perspective de formation d'un « parti démocrate » fédérant radicaux, démocrates-chrétiens et socialistes dans un bloc permanent moderniste, pro-européen et antigauilliste s'est heurtée à la résistance de la SFIO qui ne pouvait renier son laïcisme et son réformisme classique fondé sur un type de collaboration de classes écartant l'intégration pure et simple de la classe ouvrière dans le mécanisme de « l'association capital-travail ». La SFIO qui, depuis 1956, était engagée dans l'ornière de sa propre liquidation politique, ne peut courir le risque de se laisser dissoudre dans un marais qui n'a pas d'avenir puisqu'il repose sur l'idée de faire évoluer les institutions politiques vers le « modèle américain » propice au « bipartisme ». Il n'existe donc pas de reconversion possible de l'appareil bureaucratique de la SFIO dans ce cadre-là.

Ce grand projet « alternatif » achoppe sur la laïcité et sur les relations avec le PCF dont l'aile « centriste » ne veut pas entendre parler. A l'origine, Mitterrand et son groupuscule, la Convention des institutions républicaines, en étaient partie prenante. A l'autre pôle, le PCF commençait à avancer l'idée d'un « programme commun » avec la SFIO et, au-delà. Lorsque la « grande fédération » avorte, Mitterrand flaire une autre issue, celle qui donnera corps à l'Union de la Gauche dont il entend être d'ores et déjà le candidat et le leader. Plombé par l'affaire de l'observatoire, Mitterrand joue les Victor Hugo, les républicains purs et, à l'instar de Victor Hugo jetant sur le papier, dans un style pamphlétaire « Napoléon le Petit » qui fut un brûlot contre le Second empire et son Bonaparte, Mitterrand va commettre « le coup d'état permanent » contre le Bonaparte des années 60. Un pamphlet qui fera mouche, ne serait-ce que par son titre qui va en faire le champion de l'antigauillisme. Au moment le plus opportun, ce politicien roublard, rompu à l'art de retourner sa veste en un seul geste (comme dit la chanson), va mettre tout le monde devant le fait accompli de sa candidature, la présentant comme une candidature de gauche. Pour des raisons qui lui sont propres, le PCF se jette alors sur l'occasion et lui apporte un soutien inconditionnel. La SFIO puis les radicaux lui emboîtent le pas, tandis que le MRP, repeint en « centre démocrate », présente Jean Lecanuet qui voudrait jouer les Kennedy de l'hexagone. Le PSU se fait quelque peu tirer l'oreille pour soutenir Mitterrand. Son secrétaire à l'organisation, Marc Heurgon, laissant tomber : « la droite ne présente pas Pesquet, alors, pourquoi devrions-nous présenter Mitterrand ? ». Le soutien du PCF à Mitterrand nourrit la fronde au sein de l'UEC, ce qui conduira à l'exclusion de ceux qui sont soupçonnés de trotskysme et dont les porte-parole sont Alain Krivine, Daniel Bensaïd et Henri Weber qui rejettent l'idée que le PCF puisse appeler à voter pour un candidat bourgeois.

A partir de la candidature de Mitterrand, se forme la « petite fédération » qui s'intitule « fédération de la gauche démocratique et socialiste » et rassemble dans un même bloc à vocation électorale et parlementaire, socialistes, radicaux et « conventionnels » (tenants de la CIR), flanqués de deux groupements qui se sont séparés du PSU (l'union des groupes et clubs socialistes, animée par Jean Poperen et l'Union des clubs pour le renouveau de la gauche, animée par Alain Savary).

Partant, Mitterrand va gagner son pari : devancer Lecanuet et affronter de Gaulle au second tour. Et ce n'est certes pas grâce à son programme électoral qui invoque une « France moderne », prône une « Europe fédérale » coiffée par un parlement élu au suffrage universel et, comme de juste, une « démocratie économique » ainsi qu'une « aide aux pays de l'Est » dans le cadre de « la solidarité avec les Etats unis », avec un zeste de féminisme, pour montrer qu'il n'est pas réactionnaire. Le tout avec la caution très « gauche » du PCF.

L'Opposition de sa majesté

Dans la préface de son « histoire de la révolution russe », Trotsky notait : « Durant des dizaines d'années, la critique d'opposition ne sert que de soupape au mécontentement des masses et elle est la condition de la stabilité du régime social : telle est, par exemple, la valeur acquise par la critique social-démocrate ». Le but de l'Opposition n'est pas, en soi, d'aller aux affaires et de gouverner mais de canaliser le mécontentement, de le modérer et de le contenir. Ce n'est qu'en dernier recours, sous la poussée d'événements qui mettent en danger le régime social que l'Opposition est appelée à « exercer le pouvoir », comme le fit Léon Blum en 1936 ou alors dans un cadre institutionnel favorisant l'alternance, ce que n'est pas la Vème République qui, on commence à le comprendre, est un régime de transition vers un Etat corporatiste, lequel a besoin d'une opposition qui lui tient lieu de soupape de sûreté, à plus forte raison quand le parlement n'est plus l'arène dans laquelle se confrontent et se concilient, vaille que vaille, les intérêts particuliers et les antagonismes de classe, puisque le parlement n'est qu'une machine à faire passer des lois dont il n'a plus l'initiative. Aussi, Giscard d'Estaing ne manquait de pertinence quand il déclara que Mitterrand occupait « le ministère de la parole ». Ce qui n'enlève rien à l'ambition personnelle du Mitterrand en question.

A partir de 1965, l'Opposition renaît. Elle renaît de l'incapacité du régime à susciter « l'adhésion » des masses à son Plan d'ensemble de remodelage de la société. Ce qu'a révélé la grève des mineurs, puis la journée d'action intersyndicale de 1964, sur laquelle nous reviendrons. Nous y reviendrons également, le PCF ne veut en aucun cas renverser le gouvernement dont la politique étrangère sied aux dirigeants soviétiques, de même que les garanties de stabilité qu'il présente au regard de la « coexistence pacifique ». Mais, en même temps, pour contenir le mécontentement social, le PCF doit dessiner une perspective de changement par la voie électorale qu'il ne faut pas compromettre par des actions inconsidérées et par la tentation de la grève générale qui flanquerait tout ce beau projet de « changer la vie » en l'air. De même qu'en 1936, il fallait « savoir terminer une grève », il faut maintenant savoir « attendre 1967 », année des élections législatives qui peuvent apporter une « majorité de gauche » au Parlement devant laquelle de Gaulle devra se démettre. Mais cette perspective-là est un mirage, conçue à dessein par des « chefs » du mouvement ouvrier qui secrètement, souhaitent que de Gaulle reste, moyennant une pression « tranquille » qui fasse contrepoids à ses pouvoirs exorbitants. Mais d'autres parleront des velléités du PCF de « s'autonomiser » de la tutelle soviétique, de devenir à son tour un parti social-démocrate, candidat à « l'exercice du pouvoir ».

Pour être clair : « le programme commun » est la perspective politique que le PCF oppose à l'aspiration grandissante des travailleurs au « tous ensemble » qui s'est frayée un chemin depuis la grève des mineurs de mars 1963 et qui découle du constat que rien ne peut plus être réglé par la voie parlementaire « conciliatrice », d'une part et de l'envergure des attaques gouvernementales, d'autre part. Ces attaques se précisent au travers les projets de réforme de la sécurité sociale qui se dessinent et vont déboucher sur les ordonnances de 1967 et au travers des tentatives de mettre en place une politique des revenus. Elles s'expriment tout autant au travers de mesures antidémocratiques qui empiètent le droit de grève, l'indépendance de la Justice et renforcent les traits policiers du régime.

Dans cette conjoncture politique où de Gaulle prépare la prochaine étape de la transition vers un Etat autoritaire et corporatiste, Mitterrand constitue un « contre-gouvernement » dont il devient le chef et qui frise la parodie.

Dans cette même conjoncture dangereuse en elle-même, la CGT et la CFDT passent un accord d'unité d'action permanente, en 1966.

La politique des revenus

La répartition du surplus du revenu national

La loi du 11 février 1950 avait fait droit à la libre négociation des salaires entre le Patronat et les Syndicats. Le Plan Rueff-Pinay, en limitant à 4%, la progression des salaires des fonctionnaires en 1959, sur fond d'une inflation portée à 8%, était une première atteinte à ce principe et fut la première amorce d'une politique des revenus qui fut finalement stoppée par la grève générale de mai-juin 1968 (puis reprise sous une forme atténuée en 1971 par le biais de la politique contractuelle dit des « contrats de progrès ».

C'est en 1964 que cette politique se découvre. Dans un entretien avec son ministre Alain Peyrefitte, de Gaulle la présente ainsi :

Alain Peyrefitte : Vous voulez que la politique des revenus soit intégrée au Plan, qui respecte les libertés individuelles, mais qui les oriente ?

Général de Gaulle : Il les oriente vers cette répartition du revenu national, ou **du surplus du revenu national**, entre les catégories sociales ; mais en outre, vers la distribution des revenus entre les diverses activités économiques. On peut donner plus à l'agriculture et moins l'industrie, ça dépend. Plus à la montagne, et moins à la région parisienne. Plus au logement et moins à l'Education nationale. Ou l'inverse. C'est ça, la politique des revenus. C'est ça, le dirigisme. C'est pas autre chose. Et c'est ce que nous avons adopté.

C'est ce que Rocard appellera plus tard « la redistribution des fruits de la Croissance » ou s'il on préfère du « taux de croissance ». Ainsi, par exemple, si le Produit intérieur brut est de 2500 milliards d'euros et qu'il a augmenté de 2% (taux de croissance) d'une année sur l'autre, il y a une enveloppe potentielle de 50 milliards d'euros à « redistribuer » entre « les catégories sociales ». En conséquence, l'augmentation de la *masse* des salaires, pensions, allocations, prestations sociales, subventions doit rester dans le cadre de cette enveloppe globale et ne pas dépasser 50 milliards (= 2% du PIB). Mais pour mener cette politique des revenus, l'Etat doit compter sur « les partenaires sociaux » (l'expression « partenaires sociaux » date précisément des années 1964/1967) car le gouvernement n'administre pas les entreprises et il ne dirige pas non plus les syndicats. Il lui faut donc « l'adhésion » du plus grand nombre pour mener à bien cette politique « dirigiste » et, au premier chef, des organisations syndicales. Comme le fera remarquer dans les années 80 le syndicaliste « anarcho-lambertiste » Alexandre Hébert (dirigeant de l'Union Départementale FO- Loire atlantique, les tenants de la V^{ème} République sous de Gaulle comme sous Mitterrand n'auront de cesse de chercher « à modifier la place et le rôle des syndicats » désormais conviés, non seulement à se concilier avec les Patrons, mais aussi à participer à l'élaboration des « Plans », en particulier dans tout ce qui a trait à la redistribution de la *masse* des salaires entre les catégories de salariés, selon le bon vieux principe « déshabiller Pierre pour habiller Paul ».

L'invention de la « masse salariale »

Lorsque de Gaulle prend les rênes du pays, les augmentations de salaire s'effectuent « en niveau » et, comme on l'a vu, elles résultent d'une négociation, menée par branches entre les organisations patronales et les organisations syndicales, en fonction du rapport des forces. Elles entérinent donc d'une certaine manière l'existence du fait social qu'est la lutte des classes et la reconnaissance que les intérêts des salariés et les intérêts du patronat sont antagoniques, mais « conciliables ». Le Patronat français y trouve son compte car il n'a pas de règle imposée à suivre en matière de rémunération des employés, sinon par le poids des salariés et de leurs organisations syndicales. Au cours des années 50, il semble y trouver son compte en partie du fait de la division du syndicalisme français en trois branches, la branche CGT tenue par les staliniens, la branche FO qui est réformiste au sens strict et une troisième branche, la branche chrétienne, auxquels s'ajoutent des fédérations dites « autonomes » et une confédération des « cadres ». A cette période, le Patronat français ne se sent pas encore tenu par la compétition internationale, par la

conquête de « nouvelles part de marchés », il peut investir à crédit, mais le marché intérieur rétrécit au sens où il ne peut plus ouvrir durablement de débouchés à la production, qui ne correspond pas toujours au besoin du marché. Il est tout bonnement « conservateur », « immobiliste » et c'est contre cette mentalité que le « modernisme » s'affirme.

Le Patronat se montre donc, dans l'ensemble et de prime abord, frileux face à l'impulsion de la politique des revenus. A priori, il ne veut pas entendre parler d'intervention des syndicats ouvriers dans la gestion ou de contrôle de l'Etat sur celle-ci. Sa mentalité retarde sur la vie, en quelque sorte, si on se situe, bien sûr, du point de vue capitaliste et, de fait, il ne voit pas l'avantage qu'il pourrait tirer de la participation des syndicats à la gestion capitaliste et de l'association capital-travail qui en découle. A leur intérêt à court terme, de Gaulle oppose « l'intérêt national », « l'intérêt général », des plans à plus « long terme » et, chemin faisant, des « recommandations » sur la progression des salaires.

Pragmatique, le Patronat français d'après-guerre opinait pour le « compromis » permettant de sauvegarder la paix sociale et concédait les augmentations de salaire en niveau, c'est-à-dire « nominales », dans le cadre des grilles de classification « Parodi-Croizat » imposées à la libération.

Rappel utile : chaque salarié a son coefficient hiérarchique déterminé par sa qualification, acquise par ses diplômes et son ancienneté, ce coefficient (par exemple : 180) multiplié par la « valeur du point de grille » = salaire. L'augmentation des salaires en niveau, c'est l'augmentation de la valeur du point. De Gaulle ne veut plus entendre parler de cela, il entend lui opposer le principe de la progression des rémunérations « en masse ». La belle affaire !

Ainsi, par exemple, se basant sur un taux de croissance annuel de 4%, le gouvernement va recommander une progression de la masse des salaires de 4%. C'est évidemment schématique et approximatif. Mais, cela signifie qu'une entreprise lambda suivant ces recommandations ne va pas accorder 4% à ses salariés si elle a dû embaucher. L'augmentation des effectifs a automatiquement augmenté la masse des salaires (ou « masse salariale »). Si cette augmentation des effectifs correspond à 1% de la masse salariale, il reste 3% à se partager entre les salariés. Mais, il y a encore un Mais. Si cette entreprise lambda a réalisé « en cours d'exercice » un nombre de promotions individuelles à la qualification supérieure correspondant à 1% de la masse salariale, il ne restera plus que 2% d'augmentation de salaire en niveau à « consentir » aux employés de cette entité. S'il existe par ailleurs dans cette même entreprise, un avancement à l'ancienneté, cela réduira d'autant la marge dans laquelle les salaires nominaux peuvent augmenter « en niveau ».

On discerne alors sur quel terrain les négociations avec les syndicats peuvent progressivement glisser. Les syndicats auront à choisir entre

- des embauches supplémentaires
- des promotions supplémentaires
- des augmentations de salaires

Autant s'enfermer dans un dilemme, ça ira plus vite.

De plus, on glissera de la négociation par branches à la négociation par entreprises, ce que réclame d'ailleurs à cors et à cri la CFDT dont la revendication-phare est, nous y reviendrons : la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise.

Les commissions Toutée-Grégoire

De Gaulle en homme politique réaliste sait qu'il ne peut imposer d'un seul coup cette politique des revenus. Il va mettre en place tout d'abord le CERC (centre d'étude des revenus et des coûts) auquel il entend associer les syndicats. Cet outil doit permettre de définir quels sont les secteurs et les régions dans lesquels les revenus doivent progresser plus que d'autres puisque le principe de la politique des revenus est : l'augmentation *inéga*le des salaires, de façon à attirer les salariés vers « les métiers d'avenir » et les « secteurs de pointe » mais aussi de façon à éviter une paupérisation trop grande dans certaines régions et certaines branches où les salaires de misère sont la règle, le rapport des forces étant moins favorable aux salariés.

Outre la création de cet outil qui, par la suite, n'aura d'autre rôle que statistique, la politique des revenus marquant le pas, de Gaulle va tenter d'introduire celle-ci dans le secteur public et nationalisé où l'Etat est le « patron ». En

particulier, à la SNCF et à EDF, comme l'a relaté Jean Thomas, ancien secrétaire général adjoint de la Fédération CGT mines et énergie de 1966 à 1982, dans « La Politique des Revenus et les Contrats de Progrès »

La politique des "masses salariales" (1963-1968)

C'est après la grève des mineurs de 1963, que le Gouvernement met en place une politique des salaires dans le secteur public et nationalisé, avec un double objectif, d'une part permettre une certaine harmonisation avec les traitements de la fonction publique et, d'autre part, encourager le patronat à suivre la même orientation dans le secteur privé.

Le 16 janvier 1963 s'ouvre le conflit des mineurs qui met en lumière le retard pris par les salaires du secteur public. Devant l'ampleur du mouvement, le gouvernement décide la réquisition des mineurs. C'est pour lui un échec cinglant. Les mineurs brûlent les ordres de réquisition et devant l'unanimité du mouvement, la sympathie manifestée par l'opinion publique et la solidarité exprimée par d'autres corporations, les Pouvoirs Publics n'osent pas recourir aux sanctions pénales.

Début Mars, électriciens et gaziers, à l'appel de la CGT, FO et CFTC, se lancent dans quelques mouvements de grève de courte durée pour appuyer leurs revendications salariales.

Pour sortir de l'impasse, le Conseil des Ministres du 15 Mars 1963 décide de confier à un "Comité des Sages" présidé par Pierre MASSÉ, Commissaire au Plan, ancien Directeur Général- Adjoint d'Electricité de France et composé de F. BLOCH-LAINÉ et J.M ASSELIN la mission de comparer l'évolution des salaires dans les Charbonnages de France, Electricité et Gaz de France,

la SNCF et dans le secteur privé. La lettre de mission leur demande en outre « de formuler les appréciations, qui se dégagent de cet examen après consultation des administrations, des entreprises et des organisations syndicales intéressées ».

Pour comparer la situation du personnel de ces entreprises nationales la commission évalue en pourcentage du salaire, les dispositions sociales acquises par les uns et par les autres.

C'est ainsi que pour EDF-GDF, la diminution du temps de travail intervenue en 1961 est estimée à 6% de gain horaire, à 4,3% chez les cheminots et à 2% pour les mineurs. De plus le rapport considère que l'évolution des coefficients hiérarchiques découlant de la modification des structures des rémunérations doit être pris en compte ainsi que l'application des clauses particulières à chaque Statut.

Malgré cette gymnastique intellectuelle, le rapport reconnaît un retard des salaires dans ces trois entreprises par rapport à ceux du secteur privé, évoluant entre 8% (mineurs) et 3,1% (électriciens et gaziers) alors que l'écart, pour EDF-GDF, avait été estimé, quelques mois auparavant par les services ministériels à 12%.

Pour éviter le retour de conflits importants le rapport fait les suggestions suivantes : « *Une équipe peu nombreuse, mais de qualité, devrait tenir à jour, auprès de vous[le Premier ministre] le dossier que nous avons constitué, en opérant sous le contrôle périodique d'un comité restreint de personnalités n'exerçant pas, par ailleurs, de fonctions susceptibles de faire suspecter, si peu que ce soit, leur impartialité. Ainsi serait assurée dans ce domaine sensible une « magistrature consultative » qui nous paraît répondre à un besoin pressant en matière d'information et d'appréciation* ».

Il propose au Premier Ministre une réflexion plus approfondie sur l'évolution des rémunérations qui doit comporter deux parties, l'une garantie aux travailleurs des entreprises « sous condition de la réalisation des objectifs d'équilibre et de croissance du plan » et l'autre variable en fonction du résultat de l'entreprise.

Le 27 juin 1963, une grève surprise des conducteurs du métro parisien engendre des embouteillages monstres dans la capitale. Immédiatement se déclenche une campagne de presse demandant la réglementation du droit de grève dans les services publics. Quelques semaines plus tard, par la loi du 31 juillet 1963, le Gouvernement s'attaque au droit de grève en instituant le

« Préavis » de 5 jours et en interdisant les "grèves tournantes" dans l'ensemble des services publics.

En Octobre 1963, le gouvernement confie à Jean TOUTÉE, Président de la Section des Finances au Conseil d'Etat, Jacques DUCOUX et Jean-Philippe LECAT une mission pour mettre en oeuvre concrètement à la SNCF, EDF-GDF, aux Charbonnages de France et à la RATP les suggestions du rapport MASSÉ.

Dans leur rapport du 26 Décembre 1963, ces hauts fonctionnaires suggèrent:

- Au niveau de chaque entreprise, la constitution d'une cellule d'études des salaires, de composition paritaire, mais présidée par une personnalité publique indépendante
- En ce qui concerne les salaires, **l'Etat fixerait pour chaque entreprise, dans le cadre de l'évolution du Plan, la masse salariale qui lui serait attribuée**
- Les décisions prises feraient l'objet de « contrats de progrès ». **Pendant la validité des contrats de progrès, il ne pourrait être recouru à la grève comme règlement des litiges nés de leur exécution.**

Les conclusions sont claires, rôle de l'état renforcé et **tentative d'intégration plus poussée des travailleurs à ses exigences économiques et sociales**

La première suggestion est immédiatement retenue par le Premier Ministre qui confie au Conseiller d'Etat GREGOIRE ce travail d'analyse de l'évolution annuelle des salaires dans ces cinq entreprises du secteur public. Dans chacune d'entre elles les commissions se mettent en place en Mai 1964.

Les organisations syndicales FO, CFTC et CGC étaient très attachées à participer à ces commissions « Grégoire ». Les militants CGT, sur la base des rapports MASSÉ ET TOUTÉE, étaient convaincus qu'il ne fallait rien attendre de positif de cette nouvelle procédure. Cependant, pour les cheminots, la commission « Grégoire » permettait à la CGT d'exprimer ses revendications alors que depuis 1950, elle était exclue de toutes rencontres avec la Direction Générale de la SNCF. Le salaire des cheminots n'était pas fixé après discussion entre Organisations Syndicales et Direction, comme aux Charbonnages de France et à EDFGDF, mais par décision conjointe des Ministres des Transports et des Finances.

. Après débat dans les instances de la CGT, il fut décidé de participer à ces commissions, par souci d'unité, en rendant public le déroulement des travaux afin d'aider à la compréhension des travailleurs. Participation active, avec l'appui des personnels, pour combattre les objectifs de ces commissions, en particulier pour que le financement des nouvelles dispositions sociales acquises par les agents ne se fasse pas au détriment de l'augmentation de la rémunération principale.

Au cours des discussions, toutes les organisations syndicales furent conduites à rejeter, avec la CGT, les contraintes résultant du « plan de stabilisation » lancé en Septembre 1963 par le Gouvernement

En septembre 1964, la CGT par la voix de Benoît FRACHON, lança un appel à une action coordonnée de toutes les Fédérations du secteur public et nationalisé. Cet appel fut suivi par un accord de 18 Fédérations qui lancèrent une action le 16 Novembre et une grève particulièrement bien suivie le 11 Décembre 1964.

Le 15 janvier 1965, ces 18 organisations décidaient de ne plus siéger dans les commissions « Grégoire » et appelaient à une nouvelle grève les 27 et 28 janvier 1965.

C'est au sein de ces commissions que naquit l'expression « masse salariale » et que les discussions ne portèrent plus sur l'évolution du niveau des salaires mais de la masse annuelle.

Cette expression fut accompagnée de l'effet report des augmentations d'une année sur l'autre. L'effet report correspond à l'augmentation de la masse salariale de l'année n par rapport à l'année n-1 découlant des mesures prises au cours de l'année n-1.

Les auteurs de cette conception, nouvelle dans les discussions salariales, pensaient très certainement limiter les luttes syndicales et décourager par avance les salariés, puisque **toute nouvelle disposition sociale se ferait au détriment de l'évolution du salaire**. Ils pensaient également diviser le personnel puisque **toute mesure prise en faveur d'une catégorie serait financée par une moindre progression des rémunérations de l'ensemble des agents**.

A EDF-GDF, par exemple, **les discussions périodiques entre organisations syndicales et directions générales portaient sur le niveau du salaire de base servant au calcul de l'ensemble des rémunérations. Dès la mise en place de la procédure Toutée, elles porteront sur l'évolution de la masse salariale**. Les directions, avec l'appui des gouvernements, s'efforceront de limiter ces rencontres à une ou deux par an, dans chacune des entreprises concernées.

Les luttes syndicales se renforcèrent, très souvent dans l'unité, et à titre d'exemple soulignons que le nombre de journées perdues pour fait de grève passa de 1 million en 1965 à 2,5 millions en 1966 avant d'atteindre 4,2 millions en 1967. L'accord d'unité d'action sur certains « objectifs de lutte » conclu le 10 janvier 1966 entre la CGT et la CFDT n'est pas étranger à ce développement revendicatif.

Toutes **les batailles syndicales au sein des commissions Grégoire eurent pour objectif de limiter la « masse salariale » à la « masse des rémunérations principales, à effectif constant » en excluant toutes les primes et indemnités de toute nature, les avancements et autres mesures catégorielles**.

Si l'objectif ne fut pas pleinement atteint, des améliorations non négligeables furent obtenues. C'est ainsi que dans les reclassements de certaines fonctions, on fit un distinguo, entre ceux qui découlaient du volume des installations gérées et ceux qui correspondaient à un accroissement de la technicité. Les premiers ne furent plus inclus dans la « masse salariale » servant au calcul de l'évolution des rémunérations annuelles.

Il fallut attendre le grand mouvement de Mai 1968, pour faire sauter provisoirement tous les obstacles placés par les procédures Toutée-Grégoire dans les discussions salariales.

Le Tous ensemble en question

Où mène la crainte de l'épreuve de force ?

Ce document exprime l'attitude des dirigeants de la CGT : on est contre mais on accepte le cadre et on tente de l'aménager et de « l'améliorer », à qui mieux-mieux, sous couleur de ne pas pratiquer « la politique de la chaise vide ». L'attitude des dirigeants FO peut sembler similaire : on y va pour « limiter la casse ».

En effet, avec le gaullisme, il n'y a pas de moyen terme, il n'y a pas de recours parlementaire possible : ou bien, on accepte ses structures de concertation dans un carcan, ou alors, on s'oriente activement vers une épreuve de force avec le Régime.

Pour ne pas engager un bras de fer, avec de Gaulle, il existe plusieurs façons de se justifier

La première : les travailleurs n'y sont pas prêts, mais, comme disait Lénine « si les gens ne sont pas prêts, on les y prépare ». Cette justification bureaucratique, faisant retomber la responsabilité de la passivité aux travailleurs, ne suffit donc pas.

Ainsi, le 13 mars 1963, alors que la grève des mineurs bat son plein, les trotskystes s'attachent à faire monter l'exigence de la grève générale dans tout le pays, au travers de nombreuses motions adoptées par des organismes syndicaux de base en faveur du « Tous ensemble ».

« Le bureau confédéral de la CGT répond par une lettre type. On y lit :

*" ... Vous proposez la grève générale à l'appel des trois centrales nationales, c'est une idée aussi séduisante qu'utopique. Séduisante, car c'est, qu'on le veuille ou non, une solution de facilité qui n'engagerait pas les organisations, mais les seules confédérations. Utopique, car elle laisse croire que tous les problèmes du régime gaulliste peuvent être réglés par ce moyen. **Ce qui laisse imaginer facilement sur quoi déboucherait une telle initiative.** D'ailleurs, nos organisations le comprennent fort bien, comme en ont témoigné les actions menées dans le textile, les produits chimiques, chez les fonctionnaires, à l'EDF-GDF, chez les cheminots, dans les métaux, etc. Jamais les actions n'ont eu un caractère aussi élevé que maintenant.*

Voilà, cher camarade, la réponse aux problèmes soulevés dans ta lettre, et en souhaitant qu'elle te donne entière satisfaction. Reçois, cher camarade, l'assurance de nos salutations syndicalistes." (Stéphane Just – La grève générale de mai-juin 68 est venue de loin)

La deuxième justification, c'est le risque de la répression la plus implacable qui est ici insinuée. Ce discours s'appuie sur le renforcement constant de l'arsenal répressif du Régime et sur l'existence de sa police parallèle, le SAC (service d'action civique).

La troisième justification possible, c'est le risque de compromettre la victoire de la gauche aux prochaines élections. Mais, pendant que les bureaucrates syndicaux justifient leur orientation faite de passivité et de prostration devant le Régime, de Gaulle poursuit graduellement son offensive antisyndicale et antidémocratique, en prenant soin de ne pas « réprimer » outre mesure, (il ne sanctionnera pas les mineurs qui ont désobéi à son ordre de réquisition), cherchant à imposer à froid son modèle social.

Dans ces conditions, la passivité devait se donner l'allure de la résistance « pied à pied », assortie de rodomontades et de « tours de chauffe ». Sitôt la grève des mineurs terminée, les dirigeants de la CGT fomentèrent des grèves tournantes qui fournirent au gouvernement le prétexte de s'attaquer... au droit de grève, en instaurant les fameux « préavis de cinq jours francs » dans la fonction publique et les transports.

La CGT recule, les salariés, non.

Quoi qu'il en soit, les directions syndicales doivent tenir compte du mécontentement qu'a révélé la grève des mineurs. La tactique des grèves tournantes morcelées est un semblant de réponse insuffisant.

Un article de la revue nationale de sciences politiques rédigé en 1967,(Gérard Adam) revient longuement sur l'attitude de la CGT à cette époque

« Malgré de constants appels au « renforcement des luttes, la stratégie cégétiste est fort peu volontariste [...] En juin 1963, la guerre d'Algérie est terminée : l'heure est au bilan. La prudence de la CGT a été remarquée. Sans doute, des résolutions dures ont été votées, des pétitions ont été signées mais elles n'ont pas masqué le refus d'actions plus soutenues [...] La paix retrouvée rend encore plus sensible l'écart entre les motions de congrès et la pratique quotidienne. Aux tribunes, les cégétistes condamnent sans nuance et pêle-mêle le régime gaulliste, sa collusion avec les Monopoles, les revanchards de Bonne et le Marché commun... On devait s'attendre à une mobilisation permanente contre le pouvoir. Il n'en est rien : la lutte antigauilliste ne dépasse le stade verbal [...] Il y a mieux. **Chaque fois que se présente la menace d'une épreuve de force, la CGT recule. Les débuts de la grève des mineurs sont symptomatiques. Longtemps, la Fédération CGT essaie de l'éviter, menant la grève du rendement, dénonçant avec véhémence les mineurs CFTC qui souhaitent le combat. A deux reprises même, elle empêche le déclenchement du mouvement. Il faut la réquisition et une pression très forte de la base pour qu'elle se lance dans la grève illimitée.** [...] Jusqu'en 1965, continuant dans sa lancée traditionnelle, la CGT se voit distancée par la CFTC et

même par FO sur le terrain de l'agitation : le 23 novembre 1963, la CFTC organise une journée de débrayages ; un an plus tard, le 11 décembre 1964, c'est FO pourtant peu suspecte d'aventurisme, qui lance un mot d'ordre de grève générale de 24 heures, tandis que Benoît Frachon rétorque simplement : « Nous ne sommes pas de bateleurs ou des irresponsables ». Au printemps 1964, le seul conflit offensif, celui de Peugeot-Sochaux, est soutenu par la seule CFDT qui refuse l'extension du mouvement et l'ensevelit dans une « journée exutoire » sans lendemain.³

La journée du 11 décembre 1964 et ses suites

Stéphane Just témoigne :

Mais la conviction que la grève générale contre de Gaulle et le patronat pour arracher les revendications était nécessaire et possible au moment de la grève des mineurs s'est profondément implantée dans la classe ouvrière. La méthode des grèves tournantes se heurte à l'expérience et aux aspirations des masses. L'appareil de la CGT, pour poursuivre sa politique, doit manœuvrer et ruser avec les travailleurs et les militants. Il lance pour le 17 mars 1964 le mot d'ordre d'une journée nationale de grèves. Une forte participation aux grèves et aux manifestations démontre la volonté des travailleurs de combattre "tous ensemble". C'est ce que va exprimer l'"appel de Nantes", que 135 ouvriers de cette ville lancent à l'initiative de l'OCI et qui se conclut ainsi :

" Pour combattre, il faut réaliser l'unité d'action ! L'unité pour l'action suppose que soient condamnées et abandonnées les grèves tournantes, qui divisent, fractionnent, atomisent le front des travailleurs. Les organisations syndicales devraient diriger la lutte d'ensemble, mais, au niveau des centrales, aucun bureau confédéral n'est partisan de s'engager dans une telle action.

Les organisations syndicales devraient diriger la lutte contre le régime capitaliste, mais toutes participent aux différents organismes (Plan, etc.) où le patronat prépare les mauvais coups contre la classe ouvrière. Travailleurs, syndiqués de toutes tendances, c'est à nous d'imposer, de contrôler, de surveiller le comportement de nos dirigeants. Organisons-nous ! Discutons ensemble ! Imposons nos décisions ! "

Des milliers de travailleurs de diverses régions de France vont contresigner cet appel à partir duquel toute une agitation se développe au cours de l'année 1964 pour le "tous ensemble". Ainsi, le 19 juin, salle Lancry, un meeting réunissait des centaines de participants. De nombreux militants responsables y prenaient la parole. Néanmoins, dès après le 17 mars, les appareils des organisations syndicales, d'abord et avant tout celui de la CGT, fréquemment épaulé par la CFTC, poursuivaient la valse des grèves tournantes chez les cheminots, les postiers, dans la métallurgie, etc. Les grèves tournantes permettaient au gouvernement de faire ratifier par l'Assemblée nationale une nouvelle loi réglementant le droit de grève pour les contrôleurs de la navigation aérienne.

Le gouvernement de Gaulle-Pompidou poursuivait inlassablement son attaque contre la classe ouvrière. Les dirigeants de FO étaient amenés à proposer " une grève générale interprofessionnelle contre le V° Plan, la politique des revenus et l'asservissement des syndicats à l'Etat ". De leur côté, les directions de la CGT et de la CFTC des services publics, auxquels les fonctionnaires FO et FEN s'associaient, décidaient une manifestation des travailleurs de ce secteur le 2 décembre 1964, place de l'Opéra. Mais le gouvernement interdisait la manifestation. Les dirigeants FO et FEN appelaient alors toutes les corporations à une grève générale de vingt-quatre heures le 11 décembre. Les dirigeants de la CGT et de la CFTC s'y associaient tout en limitant l'ordre de grève aux fonctionnaires et aux travailleurs des services publics. De leur côté, les dirigeants FO se refusaient à tout front unique déclaré avec les dirigeants de la CGT. L'aspiration au "tous ensemble", à la grève générale, était si puissante que la grève du 11 décembre 1964 était totale dans les services publics et chez les fonctionnaires. En de nombreuses entreprises privées des centaines de milliers de travailleurs débrayaient. La grève, une fois encore, exprimait la fantastique puissance de la classe ouvrière.

Dès lors se posait la question : et maintenant ? La seule réponse positive était d'engager la grève générale contre de Gaulle et pour la satisfaction des revendications. Cette réponse, la classe ouvrière l'attendait des dirigeants des centrales syndicales. L'appel du comité confédéral national de la CGT-FO à la grève du 11 décembre avait fière allure :

- Contre la politique rétrograde du gouvernement qui conduit au chômage et favorise les profits capitalistes,
- Contre le V° Plan qui n'a pas de buts sociaux,
- Contre le plan de stabilisation qui freine les salaires,
- Contre l'illusion d'une politique dite des revenus,
- Contre la tentative de neutralisation des syndicats par le pouvoir,

Devant la pression paralysante des pouvoirs publics, l'heure n'est plus aux atermoiements, ni à la tactique de la guérilla continue. ”

Mais attention. Pour les dirigeants de FO et de la FEN, la grève de vingt-quatre heures avait été utile comme moyen de pression sur de Gaulle et son gouvernement. En aucun cas il ne s'agissait d'en finir avec eux et leur politique. Aussi la grève était-elle sans lendemain. En ce qui concerne les dirigeants staliniens coincés entre les aspirations des masses au "tous ensemble" et l'ordre de grève générale de vingt-quatre heures que les dirigeants de FO et de la FEN avaient lancé, ils avaient été contraints de suivre, tout en limitant leur appel à la grève aux travailleurs des services publics et aux fonctionnaires.

Un accord de fait significatif s'est alors réalisé entre les appareils confédéraux pour désamorcer les conséquences de la grève générale de vingt-quatre heures du 11 décembre 1964.

Dès le lendemain du 11, l'appareil CGT relance les grèves tournantes, grève des roulants SNCF les 18 et 19, grèves tournantes dans les PTT.

Il n'est d'ailleurs que de se reporter à la résolution de la CA de la CGT du 22 décembre 1964 ("Le Peuple", n° 716) pour mieux comprendre :

"L'action unie aura son plein effet si se développent des campagnes revendicatives suivies et systématiquement organisées dans chaque lieu de travail, localité, corporation, en face de chaque employeur et de chaque chambre patronale, avec le souci de s'assurer la compréhension et le plus large appui de la population. Ces campagnes auront leur pleine efficacité dans la mesure où seront mises en valeur les revendications propres à chaque catégorie (...) et prises toutes initiatives pour associer les syndiqués, consulter les travailleurs, décider avec eux et avec les autres organisations des mois d'ordre à chaque phase du développement de l'action, en alliant les actions partielles à des mouvements de plus grande ampleur. ”

Les 6 et 8 janvier, nouveaux communiqués du bureau confédéral CGT annonçant:

" une grève avant la fin du mois de janvier si le gouvernement persiste dans son refus d'ouvrir des négociations valables lors des procédures dilatoires actuelles, condamnées par l'ensemble des organisations syndicales.

Le bureau de la CGT apportera son soutien actif aux organisations des secteurs public et nationalisé pour le succès complet de la grève qui sera déclenchée avant la fin du mois de janvier (...). En même temps, la CGT demande à ses organisations (fédérations du secteur privé) (...) de prendre les contacts et initiatives nécessaires pour assurer, dans des conditions qui tiendront compte de chaque situation, la plus large participation à l'action. ”

Une grève partagée sur deux jours : 27 et 28 janvier 1965

La direction de FO, qui s'affirme " anti-unitaire ", appelle, avec la CGT, la CFDT, la CGC et la FEN, les fonctionnaires et les travailleurs des services publics à une grève les 27 et 28 janvier. Le 20 janvier, la "CE de la CGT-FO élargie aux fédérations", sous la pression du bureau confédéral, déclarait "soutenir pleinement les fédérations qui de ce fait avaient décidé la grève pour les 27 et 28 janvier ". Cette action s'inscrit dans le prolongement du 11 décembre 1964. De plus, les travailleurs du secteur privé sont appelés par leurs organisations FO à " participer largement et activement au mouvement ". (" Force ouvrière ", 27 janvier 1965.)

Le numéro 233 d'" Informations ouvrières " ronéotypé, en date du 6 février 1965, écrit :

" Après les grèves des 27 et 28 janvier, toutes les confédérations - CGT, CGT-FO, CFDT- ainsi que la FEN se félicitent de l'" ampleur " de la " deuxième étape " du mouvement. En vérité, cette satisfaction ne repose sur aucune réalité : 80 % des travailleurs ont fait grève le 11 décembre, à peine 40% en moyenne les 27 et 28 janvier. Ainsi, en un peu plus d'un mois, nous avons assisté à une opération réussie dans le but de désamorcer les possibilités ouvertes. Le 11 décembre, les travailleurs des services publics, de la fonction publique et les secteurs du privé qui se sont associés ont massivement participé à l'action. Ils avaient parfaitement conscience que la grève du 11 décembre n'aboutirait pas à un succès revendicatif immédiat. Ils acceptaient ce mouvement comme une étape vers le "tous ensemble" contre le gouvernement. Les mois d'ordre confédéraux précisaient en partie ces objectifs : contre l'intégration, contre les tentatives de l'Etat de neutraliser les syndicats. Etape vers une action d'ensemble visant à faire capituler le gouvernement, le 11 décembre devait précéder une mobilisation plus large, plus générale, dans la mesure même où Pompidou et de Gaulle manifestaient clairement leur volonté de ne pas reculer. "

Plus loin, " Informations ouvrières " poursuit :

" A quoi avons-nous assisté ? Le 19 décembre, la CGT et la CFDT lançaient une première grève limitée chez les roulants de la SNCF. Durant le mois de janvier, toutes les directions confédérales unissaient leurs efforts pour désorganiser les possibilités ouvertes le 11 décembre. Le mécanisme de cette honteuse trahison a été bien rodé. Nous en retracerons brièvement la trame :

La grève fut décidée non pas tous ensemble, mais échelonnée sur deux jours.

La volonté d'émettre le mouvement a été poussée à tel point que dans la Sécurité sociale, par exemple, la CGT et la CFDT ont imposé pour la région parisienne la grève le 27 et pour la province le 28.

Le métro, l'enseignement public, les cheminots, etc., sont appelés à débrayer le 27, l'EDF le 28 ! La grève est à tel point partiellisée que, le 27 au matin, elle repose sur la tête d'épingle d'une seule catégorie, les conducteurs du métro où, par ailleurs, le syndicat autonome se prononce contre la grève ! C'est ainsi que le soi-disant mouvement d'ensemble préparé par Frachon, Lauré, Bergeron et Descamps est supporté le 27 à 5 h 30 par à peu près 2 000 travailleurs. Le métro a donc fonctionné le 27, les travailleurs sont en partie allés au travail ! "

L'année 1965 allait être ponctuée par d'innombrables grèves tournantes. Cette année était également celle où, selon la Constitution dont le caractère bonapartiste avait été renforcé au référendum d'octobre 1962, pour la première fois le président de la République serait élu au suffrage universel. A ces élections, ni la SFIO ni le PCF ne présentent de candidats. Ensemble ils soutiennent la candidature de François Mitterrand. Mais il faut préciser qu'alors Mitterrand n'était pas membre et encore bien moins dirigeant d'un des deux grands partis ouvriers, mais à la tête d'une petite formation bourgeoise, l'UDSR. Certes, la mise en ballottage de de Gaulle était un échec politique du régime. Le plus important était cependant que les dirigeants de la SFIO et du PCF bouchaient toute possibilité d'expression politique de classe et toute issue de classe au prolétariat en ne présentant pas de candidat d'un parti ouvrier. C'était sur le plan des élections présidentielles la même politique que les grèves tournantes, que le refus du "tous ensemble" sur le terrain des luttes ouvrières. Un autre aspect de cette politique était la collaboration aux organismes de participation. Les dirigeants des partis ouvriers et les appareils syndicaux défendaient avec acharnement l'Etat bourgeois, en l'occurrence la V^e République. Ils combattaient avec non moins d'acharnement contre la réalisation du front unique ouvrier.

L'accord CGT-CFDT

Dans les conditions qui viennent d'être décrites, la CFDT a beau jeu, pour se faire reconnaître « en terre ouvrière », de prendre la CGT sur sa gauche. Eugène Descamps qui est le Chérèque de l'époque, ira jusqu'à dire que la CGT est « gaulliste, de fait ». De cette façon, la CFDT va attirer des travailleurs en colère qui veulent en découdre et qui n'ont que dégoût pour le stalinisme et ses manifestations. Au surplus, le PSU l'y aide.

Mais, une fois produit sur de nombreux travailleurs, l'effet « super-gauche », la CFDT va s'orienter vers un accord d'unité d'action avec la CGT qui est un accord de division dont l'un des objectifs est de marginaliser FO. FO, on l'a vu,

recours épisodiquement aux grèves, comme moyen de pression sur le gouvernement afin de pouvoir devenir un « interlocuteur privilégié » du Pouvoir et du CNPF, ce que cherche à être la CFDT.

Mais, sur le fond, le fossé qui sépare la CGT de la CFDT est bien plus profond que celui qui sépare la CGT, de FO. Comme le dira Henri Krasucki en 1981, « FO et CGT sont les deux branches d'un même rameau », les deux centrales sont issues de la CGT initiale, née en 1895 et réellement fondée par les congrès de Montpellier (1902) et Amiens (1906). Ces deux centrales se réclament de « l'esprit de scission » de la classe ouvrière, tandis que la CFDT prône son intégration, même si elle ne le dit plus ouvertement et tente de faire passer sa marchandise en contrebande en recourant au phrasé « anticapitaliste ».

Ainsi, même si par crainte de l'épreuve de force ou par crainte d'être mis au ban des négociations, la CGT et FO s'inclinent devant le politique des revenus, ces deux syndicats n'en sont pas pour autant partisans, à la différence de la CFDT et de sa « planification démocratique ».

La fonction première de l'accord CGT-CFDT est de fermer toute perspective d'unité syndicale CGT-FO. En 1963, lors d'un CCN de la CGT, un de ses dirigeants Marcel Caille a dû reconnaître que « le fait que FO adopte des positions plus nettes sur la base de l'intérêt de classe et plus voisines de la CGT sur plusieurs questions favorise les rapprochements de l'organisation de l'action unie ». (19/20 décembre 1963). Fin 1965, juste avant que ne se dessine l'accord CGT-CFDT, la CFDT note : « il est significatif de constater combien la CGT s'acharne à vouloir démontrer la similitude de ses positions avec celles de FO, tout en négligeant celles de la CFDT ; la CGT s'est aligné sur la position de FO de ne pas prendre part au vote qui a eu lieu à la commission supérieure des conventions collectives (malgré certains avis contraires dans sa délégation) et fait grand cas des positions de FO dans sa presse » (CN CFDT d'octobre 1965). Mais, pas plus que les dirigeants FO, les dirigeants CGT ne veulent passer un pacte d'unité d'action. Ces derniers se doivent de « surfer » sur la vague de l'aspiration à l'unité et au « tous ensemble » mise en relief par la grève des mineurs. De même, ils se doivent de susciter des « journées d'action » de caractère protestataire pour offrir un exutoire au mécontentement.

L'accord CGT-CFDT du 10 janvier 1966 sera donc le vecteur de cette « stratégie », de la longue série des « journées d'action » et de manifestations qui sont à la fois des démonstrations de force et de passivité. Cette série commence par la journée interprofessionnelle du 17 mai 1966 où trois millions de salariés se mettent en grève, le même jour au même moment.

Elections de 1967 : deuxième avertissement

A l'évidence, de Gaulle a essuyé un premier échec politique aux présidentielles de 1965 puisqu'il a été mis en ballottage, c'est-à-dire en minorité au premier tour de celles-ci. Cela n'empêche pas le Général d'afficher lors de ses vœux télévisés un optimisme débonnaire pétri de bon sens. N'avons-nous point la paix ? Plaide-t-il, en substance : pas de guerre, pas de crise sociale, pas de crise économique, une légère amélioration du niveau de vie des Français, selon lui. Tout baigne dans l'huile, semble-t-il. Et, pour un peu, la France s'ennuierait comme le suggérera un éditorialiste du Monde, le 3 mai 1968, lorsqu'un premier pavé est lancé...

Certes, ce ne sont pas les « journées d'action » à répétition qui risquent de l'inquiéter, ni « la courbe des grèves » qui, bien qu'ascendante, reste encore mesurée. Reste que cet optimisme des soirs de réveillon ne dissipe pas les inquiétudes dans les rangs gaullistes. Les gaullistes « de gauche » ont la vague à l'âme face à la collusion entre Pompidou et le CNPF. L'aile « giscardienne » commence à avoir des « désirs d'avenir » et cherchent à se distinguer du gaullisme pur beurre. Giscard dit « oui, mais... », il veut s'affirmer plus libéral, tant dans le domaine politique qu'économique, dans une lignée plus « orléaniste » que « bonapartiste ». Des lézardes fissurent une majorité qui sent le sol se dérober sous ses pieds.

Pompidou se doit de descendre dans l'arène électorale et de retrousser ses manches. Il impose des candidatures uniques de la majorité dans toutes les circonscriptions pour mettre giscardiens et gaullistes de gauche au garde à vous et en garde contre toute « dissidence ». Puis, c'est au tour de l'ineffable Alain Peyrefitte de monter sur la table :

« Si d'aventure la majorité devenait minorité, on ne confierait pas le gouvernement aux oppositions ». Dit autrement, l'article 16 sur les pouvoirs spéciaux du chef de l'Etat entrerait aussitôt en vigueur. Ce qu'il est convenu d'appeler la gauche n'ayant pas de programme et aucune critique cohérente du bilan de la politique gouvernementale menée depuis 1962 à offrir aux électeurs, se saisit de cette menace pour centrer son tir de campagne contre le Pouvoir personnel. Au premier tour, les résultats de la FGDS et du PCF ne sont guère plus élevés qu'en 1962 en suffrages exprimés mais appréciables en nombre de voix puisque la participation est plus forte. C'est ainsi que le PCF franchit la barre des 5 millions de voix. Mais, la surprise s'opère au second tour puisqu'une bonne moitié des électeurs « lecanuettistes » du premier tour votent « à gauche ». La majorité gardera la majorité à l'assemblée nationale d'extrême justesse et voit une partie de la petite-bourgeoisie lui tourner le dos. Les prochaines élections présidentielles et législatives sont prévues en 1972.

Qui pourrait attendre un hypothétique « changement »... dans cinq ans ?

La chute

Ayant remporté les élections de justesse, la majorité UNR-RI et De Gaulle n'en ont pas moins cinq ans devant eux pour parachever « l'œuvre nationale » du général. A l'approche de l'ouverture totale du Marché commun en 1968, le gouvernement ne peut plus temporiser et doit « prendre de cours » la montée des grèves imposées par la base qui s'est amorcée durant la période « électorale ». A cet effet, Pompidou obtient du parlement des pouvoirs spéciaux lui permettant de faire passer sans vote préalable ses ordonnances qui visent notamment la sécurité sociale. L'année 1967 sera marquée par l'irruption de grèves localisées extrêmement dures renouant avec les occupations d'usine, s'affrontant avec les CRS. L'accumulation de la colère dans la jeunesse semble se dérouler sur un autre plan. Officiellement : La France s'ennuie. Quand, tout à coup ...

« La France s'ennuie »

Officiellement, rien ne laissait présager l'irruption d'une situation révolutionnaire en France. Une chose est vraie : nul ne peut prédire à quel moment et à partir de quelle « étincelle », tout va basculer. Il y a toujours un élément de hasard dans le déclenchement d'événements révolutionnaires. Mais, le gouvernement était conscient du risque d'explosion sociale générale et s'y préparait. Le Plan Fouchet de réforme des universités en témoigne, tout comme en atteste le renforcement de l'appareil militaro-policiier du Régime, ou encore le fait de placer l'Assemblée nationale « sous ordonnances ». A priori, bien sûr, rien ne pouvait laisser prévoir que la fronde des étudiants serait « l'étincelle » qui « mettrait le feu à la plaine », si ce n'est un indice : cette fronde échappait au contrôle des appareils du PCF et de la SFIO, le PCF ayant « épuré » son Union des Etudiants Communistes au point d'en faire une coquille vide, tandis que sur ses débris se formaient les JCR et l'UJC-ml, flanqués d'une sorte de néo-anarchisme « situationniste ». Pour l'histoire officielle, ce sont autant d'épiphénomènes greffés sur une toile de fond aux couleurs du « développement de la société de consommation » et des « trente glorieuses » ou encore des « conflits de génération », de « déshumanisation » due à « l'urbanisation ». Cette description, déjà, était la « fin de l'histoire », une fin sans cesse démentie, avant, pendant et après le « Chute du Mur »

L'Etat policier

Le gouvernement sait que ses mesures et ses réformes seront de plus en plus impopulaires. Il sait, depuis 1963, que la classe ouvrière n'est pas disposée à subir une deuxième défaite sans combat et n'entend pas subir sans réagir. Il mesure le risque d'explosion sociale même si son opposition et les directions syndicales sont à la manœuvre pour prévenir et conjurer ce danger. Il peaufine à cet effet l'arsenal répressif du Régime qui pèse comme une lourde menace sur ce qu'il reste de « libertés publiques et individuelles ». Dès 1958, une refonte du système du judiciaire s'est engagée qui, entre autre, institue le secret de l'Instruction. Un secret de l'Instruction que le Procureur peut lever, à sa guise et qui, dans la réalité, ne s'applique pas toujours, peu s'en faut. Reste que, sur le fond, ce secret de l'Instruction est une entrave à la liberté de l'information et un moyen d'étouffer les scandales, tout en organisant en temps utile « les fuites ». On assiste également au renforcement du système des garde-à-vue qui permettent de coffrer tout citoyen dans un commissariat durant 48 heures sur simple interpellation policière et de la « faire parler » par la pression « psychologique » et... « Physique ». Dans le même temps, d'abord sous le couvert de la lutte contre l'OAS, une police parallèle se met en place : le Service d'action civique : « faut qu' ça saigne ! »

« Le Bon Dieu sans les curés »

Le Service d'Action Civique s'est formé le 4 janvier 1960, sous la forme respectable d'une association « loi 1901 » aux fins de soutenir l'action du général de Gaulle. Pour autant, ses fondateurs ne sont pas des enfants de Chœur. Pour tout dire, le SAC plonge ses racines dans le BCRA de la « France libre » dont les aspects et méthodes fascistes ont été rappelés au début de cette contribution. A la tête de cette « confrérie », on trouve des gens comme Jacques Foccart qui ont partie liée avec les services secrets et qui deviendra à tout jamais le monsieur « Afrique » du Général ; Pierre Debizet, un ancien du BCRA et responsable parisien du SO du RPF ; Alexandre Sanguinetti, ancien de l'Action française (fleuron de l'extrême-droite royaliste sous la III^{ème} République) qui s'engage dans l'Armée d'Afrique en 1943 ; Charles Pasqua, entré très jeune dans la résistance gaulliste et un certain Leandri, ami de Pasqua, dont le « CV » sous l'occupation est édifiant, selon Wikipedia :

« Léandri est né en 1915 à Gap dans une famille corse. Il grandit à Marseille. Dans les années 1930, Léandri monte à Paris, il fait le gigolo, notamment auprès de la femme de Raimu. À cette époque, il fait aussi du trafic d'héroïne. Sous le régime de Vichy (1940-1944), il est l'associé du parfumeur et pharmacien américain, E. Virgil Neal. Il obtient des licences d'importation de suif et fabrique le produit « Tokalon », l'unique crème de beauté de l'époque¹. Gestapiste notoire et grand ami de Tino Rossi, Étienne devient une des coqueluches du Fouquet's. À cette époque, Léandri fréquente le Tout-Paris. À la fin de la guerre, le 21 juin 1948, la cour de justice de la Seine condamne Leandri à 20 ans de travaux forcés « pour intelligence économique avec l'ennemi »¹. Il est accusé d'être un auxiliaire d'une police allemande. Malgré cela, il sauva de l'occupant 3 familles juives (dont celle de Georges Craven, fondateur du Festival de Cannes) et Joseph Kosma (compositeur des Feuilles mortes)⁴. Leandri se réfugie en Italie après être passé par Berlin pour assister à la fin du Troisième Reich¹. Il se réfugie à Milan pour échapper à l'épuration et à des exécutions sommaires. »

De prime abord, on se demande pourquoi avoir suscité une association indépendante de l'UNR qui avait vocation à soutenir aveuglément le Général. Bien plus tard, devant une commission d'enquête parlementaire, Debizet répondra « parce que le SAC, c'était le Bon Dieu sans les curés ». A priori, le SAC devait servir de « boucle de rattrapage » et surveiller l'UNR où différentes conceptions de la « fidélité » à de Gaulle cohabitaient. Mais, très vite, le SAC entre en crise à propos de « l'Algérie française ». On attribue souvent au SAC des brevets de lutte contre l'OAS qu'il ne mérite pas. D'abord parce qu'une aile du SAC s'affirme bien vite pro-OAS et devra s'éclipser du SAC jusqu'en 1968 qui scellera la réconciliation des pro-OAS avec les gaullistes « fidèles » quoi qu'il advienne, contre la « chienlit ». Police parallèle, ce « service » se lie avec des éléments de la pègre et se prépare à devenir, à une étape ultérieure, une véritable police politique à l'instar de la PIDE portugaise de Salazar ou de la SAVAK du shah d'Iran ou de la Securitate de la Roumanie de Ceausescu. Mais, encore une fois, de Gaulle voulait faire en sorte de ne pas en arriver à des formes de dictature aussi extrêmes. A ceci près qu'en 1967, les nuages s'amoncellent. Dans les usines, dans les universités et les lycées, une nouvelle génération se lève, elle veut en découdre avec un Régime qui a décidé qu'il y aurait, à nouveau, un volant permanent de chômeurs dans ce pays, conformément aux orientations de ce V^{ème} Plan et, chemin faisant, une main d'œuvre déqualifiée, taillable et corvéable à merci. Face à ces « évolutions » dictées par

« l'intégration européenne », un front du refus se dresse, des grèves hors du commun surgissent, tandis que les classes moyennes qui se sentaient « tirées vers le haut » voient à nouveau le spectre de la « prolétarisation » se profiler devant elles. Classes moyennes traditionnelles mais aussi les couches dites « supérieures » de salariés où l'ingénieur est ramené à la condition de technicien, le technicien à la condition d'ouvrier professionnel polyvalent, tandis que l'ouvrier professionnel devient peu à peu un « super O.S ». Ainsi, la « nouvelle classe ouvrière » apparaît de plus en plus comme un leurre et la République des nouveaux managers comme une farce.

L'étai se resserre

En mars 1968, la Vérité, revue trotskyste devenue l'organe de l'Organisation Communiste Internationaliste, livre un aperçu de cet Etat policier en gestation

« Il faudrait d'ailleurs, pour broser un tableau complet, prendre en considération bien d'autres éléments, comme: la réorganisation de l'armée, qui institue, aux côtés de la force de frappe, une force mobile d'intervention à distance (parachutistes, blindés légers) rodée périodiquement au Niger et au Gabon, mais dont la destination ouvertement contre-révolutionnaire ne fait pas de doute, et une force de défense opérationnelle du territoire conçue directement en vue du quadrillage policier du pays ; le renforcement de l'appareil policier, CRS, polices urbaines, gardes mobiles ; et d'autres éléments encore que nous connaissons moins bien, comme la réorganisation de l'appareil préfectoral (important mouvement de personnel de ces derniers mois, nomination de Someville, l'ancien bras droit de Papon, au cabinet de Pompidou, etc.) ; la réorganisation du ministère de l'Intérieur ; la quasi-suppression de toute garantie d'indépendance pour les juges du parquet ; la réforme de la procédure de l'instruction (avec l'institution du secret) ; l'allongement du délai de garde à vue... etc. Le bonapartisme a, certes, maintenu toutes les apparences "quotidiennes" d'une vie démocratique normale, mais en réalité il n'est pratiquement aucun domaine des libertés publiques et individuelles qui n'ait été gravement entamé dans la dernière période (avec le silence et dans l'indifférence bien sûr des " juristes démocrates "). » (Le bonapartisme gaulliste et les tâches de l'avant-garde, Robert Clément, La Vérité, février-mars 1968, n° 540.)

« Le climat social était calme »

« Le climat social était calme ». C'est ce qu'écrira encore après coup Georges Pompidou. Pourtant, au cours même de la campagne électorale de 1967, une grève éclate aux usines Dassault de Bordeaux. Les salariés de ce site veulent la parité, c'est-à-dire les mêmes salaires que leurs camarades parisiens. Cela commence par de brefs arrêts de travail, dans la logique des grèves tournantes préconisées par la CGT. Ensuite, c'est au tour des salariés de Rhodia toujours en pleine campagne électorale

Dassault-Bordeaux ou la Parité

« Pendant un mois, relatent Gilles Ragache et Alain Delale, de courts arrêts de travail y désorganisent la production sans grands résultats. C'est pourquoi, profitant de la visite de personnalités étrangères accompagnées de journalistes, les ouvriers déclenchent un chahut pour attirer l'attention sur leurs revendications : « A travail égal, salaire égal ! Nous voulons la parité » clament-ils. Le 1^{er} février, la direction réagit vivement à cette nouvelle forme d'action : elle proclame le lock-out de l'usine et la mise à pied de 22 syndicalistes. Pourtant, l'agitation gênante en période électorale se poursuit et Jacques Chaban-Delmas (député UNR de la région) intervient auprès de Marcel Dassault (député UNR de l'Oise) ; le 20 février, les sanctions sont levées et les ouvriers obtiennent en partie satisfaction (à 5% près). Ce conflit est terminé mais la brèche est ouverte »

Rhodiaceta ou les cadences infernales

« A Besançon, rapportent Gilles Ragache et Alain Delale, le 25 février 1967, 3000 ouvriers de la Rhodia débraient. Ils sont excédés par des années d'un travail épuisant : la fabrication des fibres et des textiles artificiels, ils refusent l'inhumain système des 4x8 qui permet à l'usine de tourner jour et nuit. Leurs revendications portent sur les cadences, l'allongement des temps de pause et des congés. Très déterminés, ces ouvriers décident d'occuper l'usine [...] La semaine suivante, le conflit gagne les usines Rhodia de Lyon. Mais la CGT qui y est majoritaire atténue les revendications portant sur les cadences pour mettre l'accent sur les salaires. Ainsi elle fera finalement reprendre le travail à 14000 grévistes en échange d'une augmentation de 3,63%. Mais plusieurs semaines d'agitation diffuse permettront d'obtenir quelques aménagements d'horaires. Pourtant, ce conflit mal réglé rebondira quelques mois plus tard. »

Des journées d'action sans action à ...

Selon Gilles Ragache et Alain Delale : « De leur côté, les syndicats tentent de généraliser la mobilisation sur le thème de la défense de l'emploi et de la sécurité sociale. A l'automne 1967, dans la majeure partie du pays, les travailleurs, sans illusion sur les résultats de ces « grévettes » de vingt-quatre heures ne suivent que mollement ces consignes. Au contraire, dans quelques villes, des éléments durs débordent les traditionnels appareils syndicaux : ils veulent des actes et non des discours. Au Mans, 8000 ouvriers se battent une demi-heure avec la police dans le centre-ville ; à Mulhouse, les carreaux de la Préfecture volent en éclat avant que les matraques des CRS ne dispersent les travailleurs. Le 13 septembre, une journée nationale d'action réunit de mornes cortèges, mais à Lyon 500 ouvriers de la Rhodia affrontent brièvement la police malgré les consignes du Service d'ordre syndical. »

« Les triques à la mode de Caen »*

* le canard enchaîné

« Le 20 janvier (1968), racontent Gilles Ragache et Alain Delale, les trois syndicats de la Saviem lancent un mot d'ordre de grève d'une heure et demi. La base le juge insuffisant et, le 23, un cortège de 500 ouvriers parcourt l'usine pour **faire cesser le travail jusqu'à satisfaction des revendications** : 6% d'augmentation, aucune perte de salaires en cas de réduction des horaires, extension des droits syndicaux ». Dans la nuit glaciale, les 400 membres du piquet de grève montent la garde devant l'usine : pour combattre le froid, on allume des feux, on apporte des thermos ; pour interdire les livraisons, on érige des barricades. Au matin, les grévistes sont 3000, mais la direction refuse toute négociation sans reprise préalable du travail. La nuit suivante, redoutant un coup de force, ils renforcent les défenses. A 5h45, le directeur se présente avec des cadres, 400 non-grévistes et plusieurs pelotons de CRS qui démantèlent les barricades. Les « jaunes » pénètrent dans l'usine, l'affrontement est évité de justesse. Au petit jour, les grévistes décident de marcher sur Caen. Ils ne sont plus seuls en lutte : les travailleurs de Jaeger et de Sonormel sont, eux aussi, en grève illimitée. A 8 heures, plusieurs cortèges regroupant 4 à 5000 personnes convergent vers le centre-ville. On chante, on crie, mais c'est les mains dans les poches que les manifestants se trouvent face à des gendarmes mobiles solidement équipés. Après quelques palabres, des charges brutales surprennent les ouvriers qui refluent. Plusieurs sont sérieusement blessés. La colère succède à la surprise. On ramasse des planches, des pierres et une heure après, les forces de l'ordre sont débordées. Le lendemain, syndicats, étudiants et partis de gauche apportent leur soutien aux grévistes et convoquent un meeting pour le 26 janvier à 18 heures. Ce jour-là, 7000 personnes se rassemblent. Discours. Puis, malgré le service d'ordre syndical, des jeunes renversent des barrières et cherchent à pénétrer dans la préfecture. A 19h30, des gardes mobiles arrosent la place de grenades lacrymogènes et chargent. Mais cette fois, les travailleurs, n'oubliant pas les coups de crosse du mercredi, ne se laissent pas surprendre : boulons, billes d'acier, barres de fer sortent des blousons de cuir et, jusqu'à cinq heures du matin, l'émeute gronde dans tout le centre de Caen. Etonnée par une telle résistance, la police ne reprend l'initiative que tard dans la nuit. On relève 200 blessés dont 34 parmi les forces de l'ordre. Le samedi, traces d'incendie, vitrines brisées, débris de toute sorte jonchant les rues stupéfient les bourgeois caennais. Pour se rassurer, ils s'inventent une fable : des voyous incontrôlés auraient provoqué cette violence. Mais, les faits sont têtus. Les condamnations sévères prononcées contredisent cette thèse :

si 5 des 6 personnes jugées en flagrant délit ont de vingt à vingt-deux ans, tous sont ouvriers comme tous les autres jeunes gens arrêtés la veille et relâchés après vérification d'identité. Ils sont e la région et ne peuvent en aucun cas être assimilés à la « pègre ». Pourtant, la justice a la main lourde, elle prononce 5 peines de prison ferme, de quinze jours à trois mois. Il s'agit de faire des exemple »

Cette répression provoque l'extension de la grève à la Radiotechnique, SMN et Moulinex. Et, ce, dans un département qui est loin d'être « rouge ». Ainsi, le 30 janvier 1968, on dénombre 15000 grévistes à Caen. Finalement le patronat et le gouvernement reculent, concédant des augmentations de salaire (de 3 à 4%) et levant les sanctions.

Drôle de reprise chez Saviem

Le 5 février 1968, le travail reprend à Caen. Mais, précisent Gilles Ragache et Alain Delale, cette reprise ne se passe pas comme prévu à la Saviem : « Dans l'après-midi, 200 jeunes ouvriers parcourent l'usine en chahutant. Ils cassent des pare-brise, retournent des fichiers et des bureaux, secouent les « petits chefs ». Leur cortège grossit et parvenus à plus de 1000 devant les locaux de la direction, ils parlent de séquestrer le patron. Ils protestent contre l'absence de changement dans leurs conditions de travail, contre les cadences et contre l'autoritarisme des agents de maîtrise. La CGT et FO désapprouvent ces violences. La CFDT suit le cortège sans le condamner mais parvient à éviter la séquestration. »

A l'Ouest, du nouveau

28 janvier 1968 : à Fougères, des syndicalistes affrontent longuement les CRS.

A Quimper, deux usines sont paralysées par la grève.

A Redon, en mars 1968, pendant quinze jours, les travailleurs des 5 grandes usines entrent en grève et affrontent rudement les CRS

A Honfleur : « les employés d'une petite scierie donnent le signal à 4 autres usines qui ne reprendront le travail que deux semaines plus tard, au début du mois d'avril » (Gilles Ragache et Alain Delale)

A Sud-aviation – La Rochelle : « une manifestation d'ouvriers (...) luttant pour conserver leur emploi se termine en bagaree » (Gilles Ragache et Alain Delale)

S'y ajoute, en février, la grève illimitée des marins-pêcheurs de la Manche

La France sous Ordonnances

On l'a vu : la jeunesse ouvrière est à l'avant-garde de ces grèves partielles qui cherchent instinctivement à se généraliser. Cette jeunesse ouvrière, soit- dit en passant, est d'une toute autre trempe révolutionnaire que les fondateurs du « mouvement du 22 mars » à qui de généreux historiens accordent sans confession la paternité des « journées de mai » ou le rôle « d'avant-garde tactique ». On l'a vu, ce n'est pas, comme on le répète trop souvent, dans un climat de paix sociale, que surgit la grève générale de mai-juin 1968 ou encore dans une situation catastrophique où les ouvriers se battaient « le dos au mur », une situation risquant à tout moment de basculer dans le sens voulu par de Gaulle, comme l'ont cru les trotskystes de l'OCI, au point de se fourvoyer gravement la nuit du 10 mai 1968 (dite « nuit des barricades »). On ne pouvait en effet isoler la situation française du cours des événements mondiaux marqués par l'incapacité de l'impérialisme à écraser le peuple vietnamien, marqués par sa défaite à Cuba et par la radicalisation des jeunes aux USA et dans de nombreux pays (même sous le prisme déformant de la « Contestation »)

L'article 38 de la Constitution

Article 38

Le Gouvernement peut, pour l'exécution de son programme, demander au Parlement l'autorisation de prendre par ordonnances, pendant un délai limité, des mesures qui sont normalement du domaine de la loi.

Les ordonnances sont prises en Conseil des ministres après avis du Conseil d'État. Elles entrent en vigueur dès leur publication mais deviennent caduques si le projet de loi de ratification n'est pas déposé devant le Parlement avant la date fixée par la loi d'habilitation.

A l'expiration du délai mentionné au premier alinéa du présent article, les ordonnances ne peuvent plus être modifiées que par la loi dans les matières qui sont du domaine législatif.

Gouverner par Ordonnances signifie donc prendre des mesures législatives sans avoir à les soumettre au vote de l'Assemblée nationale et du Sénat. Encore faut-il que le Parlement accepte de se dessaisir. Mais, le parlement n'a alors d'autre choix que de soumettre ou se démettre puisque le chef de l'Etat peut dissoudre l'Assemblée nationale à tout moment. De Gaulle usera de cette faculté dès le 30 mai 1968. Dans cette affaire, le Conseil d'Etat ne peut donner qu'un avis dont le gouvernement n'est pas tenu de tenir compte. Nous avons là une des dispositions les plus antidémocratiques de la constitution de 1958. Pompidou va en user, dès le lendemain des élections législatives de 1967, dans la perspective de l'ouverture des frontières du Marché commun l'année suivante.

Le gouvernement tire sur l'ambulance

Une des principales ordonnances touche la Sécurité sociale :

La solidarité entre les différentes branches est bannie. Chacune des trois branches (maladie, vieillesse, accidents de travail) est tenue d'équilibrer ses comptes et trois Caisses distinctes sont formées. Alors qu'elles étaient gérées jusqu'alors par les seules organisations syndicales, les branches de la Sécu sont gérées désormais paritairement par le patronat et les syndicats. Dès lors, il suffit au patronat de trouver un allié parmi les administrateurs syndicalistes pour détenir les clés de la gestion. Dans le même temps, le pouvoir de tutelle du ministère et des préfets est considérablement renforcé.

S'y ajoute :

- le relèvement des prestations,
- La limitation des risques couverts,
- la réduction du ticket modérateur

Création de l'ANPE.

Il ne s'agit pas ici de faire l'historique des institutions de placement des salariés sans emploi. Signalons que l'ordonnance du 24 mai 1945 avait posé le principe du monopole du placement des travailleurs par l'Etat, au travers des services départementaux et régionaux de la main d'œuvre. Si la création de l'ANPE n'a pas directement mis en cause ce principe, son statut « d'établissement public administratif » doué de l'autonomie financière, l'Etat n'exerçant qu'un pouvoir de tutelle, devait permettre d'amorcer par la suite un processus de privatisation du placement des chômeurs. Mais, là encore, Mai 68 est passé par là.

L'intéressement

L'intéressement, c'est-à-dire la participation des salariés aux bénéfices des entreprises, vise à lier progressivement la rémunération des travailleurs au « résultat net d'exploitation ». C'est la préfiguration du « travailler plus pour gagner plus », formule chère à Sarkozy (le dernier avorton du Général)

Adaptation des entreprises au Marché commun :

C'est la mise en place du principe des aides financières de l'Etat aux entreprises privées, par le biais d'allègements fiscaux. Dans ce cas précis, il s'agit d'encourager les entreprises qui se « modernisent » dans la voie de la compétitivité et de l'intégration européenne.

La fermentation étudiante

Les grèves partielles de 1967 ont fait ressortir le rôle de tout premier plan tenu par les jeunes travailleurs. C'était l'une des illustrations de la radicalisation de toute la jeunesse, dans laquelle s'insère la radicalisation étudiante, laquelle n'était pas un phénomène français mais international. Des tombereaux de littérature, d'essais, de thèses ont été déversés sur ce sujet. C'est souvent le plus sûr moyen d'éluider les points de cristallisation du sentiment de révolte des jeunes. En pareil cas, on « globalise » : les étudiants auraient été inspirés par un rejet de la société de consommation, une génération, gagnée par le romantisme révolutionnaire, aurait tenté « d'entrer dans l'Histoire » comme leurs parents résistants sous l'Occupation, d'où l'assimilation des CRS aux SS. Et, ainsi de suite. Du coup, on perd de vue trois déterminations-clé :

- la guerre du Vietnam
- le Plan Fouchet de réforme des universités
- la crise du PCF et l'explosion de son UEC

Répercussions de la guerre du Vietnam

Depuis 1964, les Etats-Unis sont engagés dans la guerre contre tout le peuple vietnamien. Le Vietnam est alors divisé en deux républiques :

- la RDVN, république démocratique du Vietnam du Nord, dont la capitale est Hanoï, dont le gouvernement est dominé par le Parti communiste
- la RVN, République du Viêt-Nam qui correspond alors à ce qu'on appelle le Vietnam du Sud, quadrillé par un régime dictatorial aux ordres de l'administration américaine

En 1964 : premiers bombardements au Nord

En 1965 : début de la guerre terrestre au Sud

En février 1968 : après l'intensification des bombardements de plus en plus génocidaires, le FNL (front national de libération) du Sud-Vietnam et l'Armée du Nord-Vietnam lancent une offensive militaire d'une ampleur surprenante, appelée offensive du Têt (nouvel an asiatique) qui se solde par un échec sur le plan militaire mais montre à la population américaine que cette guerre a le prix de la vie et du sang. Cette offensive sape en partie le moral des troupes américaines et donne une vigueur décuplée au mouvement anti-guerre qui se développe aux Etats-Unis, à partir des Universités ; lequel est nourri par la lutte des noirs-américains pour les droits fondamentaux qui a donné lieu à des émeutes et à des mouvements d'auto-défense, lutte qui se tend encore après l'assassinat du pasteur Martin Luther King, le 4 avril 1968.

En France, un article de « Rouge » du 17 avril 2008, rappelle les formes qu'a prises la mobilisation contre la guerre :

La démesure meurtrière de l'escalade militaire américaine exprimait l'extrême violence de la contre-révolution impérialiste. Tous les courants politiques (parfois en formation) qui vont « faire » Mai se sont engagés dans les activités de solidarité ; un terrain sur lequel s'est déployée toute la panoplie des actions propres à cette époque : travail de politisation et polémiques programmatiques ; apparat et dynamisme des défilés ; longs slogans rythmés (« Salut à vous, frères vietnamiens... ») ; banderoles aux lettres de feu (« FNL vaincra ») tendues haut en travers des boulevards ; opérations spectaculaires contre les consulats saïgonnais et américains ou les sociétés et les symboles de la présence américaine ; « accueil » militant des bâtiments de la VIe Flotte venus mouiller dans les ports de la Côte d'Azur ; réseaux clandestins d'appui aux déserteurs américains basés en Allemagne ; participation au Tribunal Russel (présidé par Jean-Paul Sartre) ; manifestations clandestines (après juin 1968)...

Durant les années 1967-1968, les mouvements spécifiques de solidarité ont, pour l'essentiel, été représentés par trois organisations. Le CVN a vu le jour le 30 novembre 1966, à l'occasion de ses « Six Heures pour le Viêt-Nam », avec, à la tribune de la Mutualité, le philosophe Jean-Paul Sartre, le physicien Alfred Kastler, le mathématicien Laurent Schwartz, l'historien Pierre Vidal-Naquet... Dans la foulée, de nombreux comités locaux se sont rapidement créés. La direction du CVN a réuni des représentants de divers courants de la nouvelle extrême gauche et des personnalités engagées, comme Laurent Schwartz, Jean Schalit, Alain Krivine ou Bernard Kouchner... Les principaux mouvements maoïstes ont refusé de s'intégrer au CVN. En février 1967, l'Union des jeunes communistes marxistes-léninistes (UJCML) a constitué les CVB, son « front de masse » animé notamment par Thiennot Grumbach, Jean-Pierre Le Dantec, Jean-Pierre Olivier de Sardan... Quant au PCF, il dirigeait un collectif comprenant de nombreux syndicats (la CGT) et associations (le Mouvement de la paix), mais coupé du radicalisme des milieux étudiants et intellectuels.

Dans cet article, il est question des « courants politique qui vont « faire » Mai ». Les courants dont il est question ont effectivement joué un rôle non négligeable dans la « fermentation étudiante » mais ils n'ont pas été « à l'initiative » de la vague révolutionnaire de Mai-Juin 1968. Nous y reviendrons.

Le côté faible des deux Comités Vietnam concurrents est d'avoir mis en avant un soutien politique au FNL qui, sous ses dehors radicaux, brouillait l'objectif précis du : retrait immédiat et total des troupes US du Vietnam. Ce qui permettait au PCF de brouiller les pistes en ciblant le tir sur « la paix au Vietnam » et les collectes de riz, l'aide humanitaire. Ce qui laissait de côté des milliers de jeunes et de salariés prêts à se mobiliser contre la guerre mais pas disposés à soutenir la politique du FNL. Cela étant, ces CV ont eu le mérite de chercher les voies et les moyens de la mobilisation internationale contre la guerre impérialiste. Ce qui tranche avec le mépris que les « lambertistes » de l'OCI et de la FER ont opposé à cette mobilisation, s'en tenant à la formule, au demeurant juste, que le meilleur soutien au peuple vietnamien réside dans la lutte contre notre propre impérialisme « sur le front intérieur » en quelque sorte. Formule qui devient une pirouette sectaire quand on l'oppose à un mouvement anti-guerre naissant.

La réforme Fouchet

60 000 étudiants en 1938 contre 500 000 en 1968, soit 15% des 18-22 ans en 1968 ; 24 villes universitaires en 1939, 40 en 1968 ; 5% de bacheliers en 1945 et 30% en 1968, telle est la mesure de « l'explosion universitaire ». En 30 ans, le nombre d'étudiants a quasiment été multiplié par 10 ! Le gouvernement entend briser cette lame de fond, par la Sélection toujours plus poussée à l'entrée de l'université, en poussant le maximum d'étudiants vers des études courtes. D'où la mise en place de trois cycles universitaires. A la fin de chaque cycle, un diplôme de fin d'études et une sélection pour passer au cycle supérieur. Ce qui aboutit aux notions que nous connaissons bien de nos jours : Bac+2, +5, +7. L'explosion universitaire n'est pas le fruit des « trente glorieuses » mais le sous-produit des conquêtes sociales arrachées en 1936 et 1945, sur lesquelles s'appuie la jeunesse pour arracher le droit aux Etudes. Les gouvernants le disent eux-mêmes et le martèlent : l'université n'est pas adaptée aux besoins des entreprises et aux exigences du V ème Plan. Le redéploiement industriel de la France, le choix opéré en faveur des technologies dites « de pointe » nécessitent le recours à des « travailleurs intellectuels »... Dont le temps d'études doit être écourté le plus possible et le « savoir » subordonné aux exigences de la production. Ainsi, la plupart des ingénieurs sont voués à devenir des « super-techniciens », pas des « savants ». Le contremaître d'antan doit laisser place au « manager » qui doit initier « l'exécutant » à la « culture d'entreprise ».

Contre cette réforme, des milliers d'étudiants, avec l'UNEF, vont manifester le 9 novembre 1967 et se heurter avec les forces de l'ordre. Le combat contre cette réforme est l'une des bases du développement de la Fédération des étudiants révolutionnaires impulsées par les « lambertistes ».

La FER et les mouvements anarchistes ou néo-anarchistes sont les courants qui ne sont pas issus de la crise de l'UEC ;

L'explosion de l'UEC

Nous avons décrit précédemment cette expression particulière de la crise que connaît le Parti communiste depuis 1956 (voir : la fronde dans l'UEC). S'en dégagent principalement

- la Jeunesse Communiste Révolutionnaire
- l'Union des Jeunesses Communistes (marxiste-léniniste)

La Jeunesse Communiste Révolutionnaire

« La JCR est fondée le [2 avril 1966](#) à partir du secteur Sorbonne-Lettres de l'[Union des étudiants communistes](#) (UEC), exclu en 1965 par le [PCF](#) pour avoir refusé de soutenir la candidature de [François Mitterrand](#) à l'[élection présidentielle de 1965](#). » (Wikipedia). En fait, le secteur Sorbonne-Lettres, dirigé par Alain Krivine, a été « dopé » par le travail entrainé des militants français de la quatrième internationale « officielle » organisés alors dans le PCI reconstitué (pablisme) qui dispute à l'OCI (lambertiste), la continuité du trotskysme en France. La JCR est le principal vecteur du CVN (comité Vietnam national).

L'Union des jeunes communistes marxistes-léninistes

« **L'Union des jeunes communistes marxistes-léninistes, UJC (ml)**, raccourcie **UJ**, est une organisation [marxiste-léniniste prochinoise](#) fondée le [10 décembre 1966](#) par une centaine de militants exclus de l'[Union des étudiants communistes](#) (UEC). Dirigée par [Robert Linhart](#), [Benny Lévy](#) et Jacques Broyelle, elle est principalement implantée à [Paris](#) à l'[École normale supérieure](#). »

« Au cours de son 1er Congrès qui se tient en janvier-février 1967, l'UJC (ml) adopte une résolution politique, développant les principes qu'elle entend défendre :

« 1° L'UJC (ml) doit diriger la lutte des classes à l'université et dans la jeunesse ; elle doit mener une lutte idéologique intransigeante contre l'idéologie bourgeoise et son complice, révisionniste, contre l'idéologie petite-bourgeoise : particulièrement l'idéologie pacifiste, humaniste et spiritualiste.

Elle doit développer les idées du communisme scientifique.

2° Pour ce faire, l'UJC (ml) doit continuer à progresser dans la formation théorique et politique de ses militants. Elle doit créer une université rouge qui pourra se mettre au service des ouvriers avancés, de tous les éléments révolutionnaires.

3° L'UJC (ml) doit être à la tête des luttes anti-impérialistes dans la jeunesse, à la tête du front uni de la jeunesse contre l'impérialisme américain, ennemi principal des peuples du monde entier.

L'UJC (ml) contribuera de toutes ses forces à imposer contre toutes les manœuvres confusionnistes et provocatrices un soutien puissant, sans réserves, à la guerre populaire que mènent victorieusement nos camarades vietnamiens.

L'UJC (ml) impulsera les luttes contre l'impérialisme français.

4° L'UJC (ml) contribuera à former des intellectuels révolutionnaires qui se lieront aux ouvriers et au peuple travailleur. Elle instituera de nouvelles formes d'organisation qui rendront possible la réalisation de cette tâche. »

« Pour l'UJC (ml), les étudiants doivent se mettre à l'écoute des masses : procéder par « enquêtes » — conformément aux paroles de Mao Zedong pour qui « la seule méthode qui permette de connaître une situation, c'est d'enquêter sur la société, sur la réalité vivante des classes sociales⁸ » —, se lier in concreto et non in abstracto aux masses ouvrières en allant travailler dans les usines comme « établis⁹ ». Après la série d'enquêtes débutées à l'été 1967, la première vague d'établissements a lieu à l'automne 1967 : Nicole Linhart s'établit aux Charcuteries Géo au Kremlin-Bicêtre et Claudie Broyelle à Montrouge.

L'UJC (ml) crée par ailleurs les Comités Viêt Nam de base (CVB) — par opposition au Comité Viêt Nam national (CVN) proche de la JCR — pour défendre le régime du Nord-Viêt Nam contre l'armée américaine et publie le journal Garde rouge. Elle crée aussi le Mouvement de soutien aux luttes du peuple (MSLP), dont le journal, dirigé par Roland Castro, est la première version de La Cause du peuple. Le premier numéro est vendu le 1er mai 1968, à l'occasion du traditionnel défilé syndical et ce malgré de violents heurts avec le service d'ordre de la CGT¹⁰.

Afin d'organiser le service d'ordre des manifestations mais aussi de mener des actions « militaires » contre l'extrême droite, le PCF ou la police, l'UJC (ml) se dote d'une branche paramilitaire, les GPA (Groupes de protection et

d'autodéfense), dirigée par Olivier Rolin et animée par Jean-Marc Salmon, Jacques Rémy, Jean-Claude Zancarini (dit « Tarzan »), Didier Truchot, Jean-Paul Cruse (dit « Paulo ») ou encore Maurice Brover (dit « Momo »)¹¹. **Le 28 avril 1968**, les GPA attaquent à Paris l'exposition sur les crimes des Vietcongs organisée par le Front uni de soutien au Sud-Viêt Nam dirigé par Roger Holeindre qui se tient, 44, rue de Rennes, au siège de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. Les étudiants de la Sorbonne s'attendent alors dans les jours qui suivent à une riposte de l'extrême droite, le mouvement Occident ayant déclaré vouloir se venger. Le 3 mai, le rassemblement des différents services d'ordre des organisations d'extrême gauche dans la cour de la Sorbonne provoque l'intervention de la police et la première émeute de Mai 68.

*

* *

L'UJC (ml) condamne toutefois le mouvement naissant, jugeant les manifestations étudiantes « petites-bourgeoises ». Persuadée que les étudiants sont victimes d'un « complot social-démocrate » qui vise à les tenir éloignés de la classe ouvrière et à limiter le mouvement à des « objectifs réformistes », l'UJC (ml) décide de ne participer à aucune manifestation. » (Wikipedia)

La grève générale de mai-juin 1968

Les événements de Mai-Juin 1968 sont le produit d'une situation révolutionnaire, au sens où Lénine l'entendait. C'est une situation qui tend vers la crise révolutionnaire, une situation où la question du Pouvoir est posée, mais d'où ne surgit pas automatiquement la Révolution : « l'ancien gouvernement ne tombera pas si on ne le fait choir ». Une situation révolutionnaire se développe lorsque « en haut, on ne peut plus gouverner comme avant » et « en bas, on ne veut plus vivre comme avant ». Le moment d'irruption d'une telle situation « anormale » ne peut être prédit pas plus que les événements concrets qui transforment la situation « normale » en une situation « anormale ». Ce n'est que rétrospectivement que l'on peut dire : tout a basculé le 3 mai 1968, à 10 heures, aux abords de la Sorbonne. Ou alors : tout a basculé à la SNIAS Nantes-Bouguenais, le 14 mai lorsque les travailleurs de cette usine ont décidé d'occuper leur lieu de travail et de séquestrer le PDG. Ou encore : c'est la nuit dite « des barricades » du 10 mai qui a mis le feu aux poudres. La datation au carbone de tels changements n'est pas aisée

L'apparition d'une situation révolutionnaire frappe toujours par sa soudaineté. Il est même banal de le relever. Aussi est-il vain de railler la cécité du gouvernement lorsque cette même cécité à l'approche de ces événements frappait les courants se réclamant de la Révolution et du Socialisme. Des organisations comme la JCR ou l'UJC-ml se plongeaient dans la mobilisation contre la guerre du Vietnam, dans un état d'esprit semblable à celui des jeunes militants mobilisés contre la guerre d'Algérie, quelques années plus tôt : en découdre physiquement avec l'extrême-droite, braver les interdictions de manifester et faire de « l'agit-prop ». Ces organisations n'envisageaient pas une grève générale à court terme. Seule, l'OCI entrevoyait cette possibilité, selon la trame de juin 1936, où la grève partielle dans une grosse usine « appellerait » la grève générale. Mais ce n'était qu'un des deux termes d'une alternative : grève générale ou écrasement du mouvement ouvrier par de Gaulle. La possibilité de la grève générale était donc très aléatoire, bien que l'OCI ait mis au centre de son agitation la nécessité de la grève générale comme moyen de conjurer l'offensive gaulliste contre le mouvement ouvrier et les conquêtes sociales des travailleurs.

Comment naît une situation révolutionnaire ?

L'alternative selon l'OCI (décembre 1967)

Le manifeste de l'OCI, en décembre 1967, fait l'analyse qui suit :

« A l'heure actuelle, l'impérialisme a repris l'initiative politique dans la lutte des classes mondiale. L'intervention de l'impérialisme américain au Vietnam tend à l'extermination des masses ouvrières et paysannes vietnamiennes, afin d'empêcher toute nouvelle expansion de la révolution en Asie. Elle est le point de départ d'une contre-offensive dont le but est la destruction des conquêtes de la révolution chinoise. Appuyées par l'impérialisme et la bureaucratie du Kremlin, les « bourgeoisies nationales » des pays économiquement arriérés engagent une offensive réactionnaire contre les masses ouvrières et paysannes. De l'Indonésie à Cuba, en passant par l'Afrique, cette offensive contre-révolutionnaire prend corps. En Indonésie, en Algérie, elle prend la forme de coups d'Etats militaires. A Cuba, elle se manifeste par une bureaucratisation de plus en plus profonde du régime, prélude à l'étranglement final de la révolution. Dans les pays capitalistes économiquement développés d'Europe, la tentative de destruction du mouvement ouvrier est en cours. En Grèce, la terreur blanche l'a emporté. En France, en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, l'Etat bourgeois s'efforce de détruire l'autonomie d'organisation de la classe ouvrière, particulièrement des organisations syndicales, de lui dénier tout droit à l'expression politique propre. La pression de l'impérialisme s'accroît corrélativement sur l'URSS et les pays d'Europe orientale, désarticulant leur économie. En URSS comme dans les pays d'Europe orientale, les tendances pro-bourgeoises se renforcent et s'accroissent. Elles pénètrent toute l'économie et s'expriment ouvertement au sein de l'appareil d'Etat. En même temps, la répression s'appesantit sur tout ce qui exprime une tendance à la régénérescence de la démocratie socialiste. »

Le tableau que dresse alors l'organisation « lambertiste » ne manque pas de lucidité. Il nous faut l'apprécier avec la modestie de celui qui peut apprécier les événements « après coup ». En revanche, le regard critique est permis sur le mode de pensée qui sous-tend cette analyse, lequel ne cherche pas avec insistance à dégager le caractère contradictoire de la situation mondiale, son développement inégal mais combiné, à tenter de discerner les processus moléculaires et les indices tendant au retournement » de la tendance générale.

C'est dans la suite de cette explication que le bât blesse :

Que de Gaulle parvienne à infliger une nouvelle défaite au prolétariat français, à détruire ou à phagocyter ses organisations et le prolétariat européen tout entier risque d'être battu. Qu'au contraire, les travailleurs français reprennent l'initiative, qu'ils imposent aux dirigeants des organisations la réalisation du Front Unique, qu'ils engagent le combat contre le pouvoir bourgeois, et la bourgeoisie en Europe occidentale, la bureaucratie en Europe orientale et en URSS seront au bord de l'abîme. L'heure sonnera de la construction de la seule Europe unie que l'histoire ait inscrite à son ordre du jour : les Etats Unis socialistes d'Europe, l'Europe des conseils ouvriers, tremplin de la lutte pour la Fédération socialiste mondiale »

Ce passage est une horreur manifeste que l'on ne peut pardonner à des marxistes. C'est une horreur théorique tout simplement parce que la France y est présentée comme le centre du monde, le point-clé de retournement d'une situation adverse. C'est sur ce genre de terreau théorique que se développe habituellement le germe du chauvinisme (lequel a bel et bien fini par empoisonner le lambertisme). A cette horreur s'ajoute un schéma obtus : la réalisation du Front unique, c'est-à-dire de l'unité des organisations ouvrières traditionnelles, partis et syndicats, est présentée ici comme le préalable à tout affrontement avec l'Etat. Ces théorisations coûteront cher aux lambertistes, la nuit du 10 mai 1968.

La colère étudiante en Europe

François de Massot, dirigeant de l'OCI rappelle :

« A Berlin, le 11 avril, un attentat a lieu contre Rudi Duschke, l'un des dirigeants du S.D.S (l'organisation socialiste des étudiants allemands, indépendante de la direction social-démocrate). Les manifestations qui ont lieu alors ne tardent

pas s'imposer comme plus qu'une « simple réaction ». Elles se succèdent pendant plusieurs jours, gagnent en intensité, n'épargnent aucune ville importante : Berlin, Brême, Francfort, Munich, Essen, Cologne... Les heurts avec la police sont violents et aux manifestants se joignent des jeunes travailleurs, des lycéens, des apprentis [...]

En Tchécoslovaquie, en novembre 1967, ce sont les étudiants qui déclenchent par leur action la crise qui contraindra la bureaucratie à sacrifier Novotny, à faire d'importantes concessions politiques aux masses, qui conduira au processus préparatoire à la révolution politique que le Kremlin interrompra par son agression contre-révolutionnaire.

En Pologne, en mars 1968, ce sont les étudiants – rejoints par de nombreux travailleurs [...] - qui engagent le combat contre l'arbitraire policier, la « restalinisation » de la Pologne, l'antisémitisme, pour la démocratie ouvrière.

Ce ne sont que quelques exemples. On pourrait encore citer la lutte des étudiants italiens, l'action des « Zengakuren » japonais menant un combat effectif contre la guerre impérialiste au Vietnam, les combats héroïques des étudiants espagnols, des étudiants algériens... »

« Le Monde » s'ennuie

Le 15 Mars, le journaliste Pierre Viansson-Ponté signe l'éditorial du Monde qui a pour titre « La France s'ennuie », on peut y lire :

« La jeunesse s'ennuie. Les étudiants manifestent, bougent, se battent en Espagne, en Italie, en Belgique, en Algérie, au Japon, en Amérique, en Egypte, en Allemagne, en Pologne même. Ils ont l'impression qu'ils ont des conquêtes à entreprendre, une protestation à faire entendre, au moins un sentiment de l'absurde à opposer à l'absurdité. Les étudiants français se préoccupent de savoir si les filles de Nanterre et d'Antony pourront accéder librement aux chambres des garçons, conception malgré tout limitée des droits de l'homme. (...) Seuls quelques centaines de milliers de Français ne s'ennuient pas : chômeurs, jeunes sans emploi, petits paysans écrasés par le progrès, victime de la nécessaire concentration et de la concurrence de plus en plus rude, vieillards plus ou moins abandonnés de tous. Ceux-là sont si absorbés par leurs soucis qu'ils n'ont pas le temps de s'ennuyer, ni d'ailleurs le cœur à manifester et à s'agiter »

Cet article fait écho aux vœux télévisés du Général pour l'année 68

« Dans l'ordre politique, nos institutions seront appliquées. On ne voit pas comment nous pourrions être paralysés par des crises telles que celles dont nous avons jadis tant souffert »

Reste qu'avec le recul, cet article ne nous dépeint pas une atmosphère de « trente glorieuses » mais un pays miné par le chômage et la déchéance d'un pan entier de la population, avec ses poches de misère.

Ecraser dans l'œuf l'agitation étudiante

Le Pouvoir est optimiste mais pas au point de ne pas redouter que la colère étudiante en Europe se répercute en France. Aussi, dès les premiers signes de cette ébullition, le gouvernement est déterminé à dégainer les matraques, à faire marcher les tribunaux contre les trublions.

Pour l'heure, les difficultés se concentrent à Nanterre où se forme le Mouvement du 22 Mars :

Mouvement du 22 Mars (Wikipedia)

le **Mouvement du 22-Mars** est un mouvement étudiant né le vendredi 22 mars 1968 à la faculté de Nanterre. D'inspiration libertaire, son principal leader est Daniel Cohn-Bendit. Il se manifeste vers 21 h par l'occupation par 142 étudiants du huitième et dernier étage du bâtiment administratif, à la suite de l'arrestation de Xavier Langlade (décédé à Cuba le 15 janvier 2007) du service d'ordre de la JCR et de Nicolas Boulte (suicidé en 1975, futur membre de la Gauche prolétarienne) ancien secrétaire général de la JEC et secrétaire du Comité Vietnam national, après le saccage, la veille, du siège de l'American Express, à l'angle de la rue Scribe et de la rue Auber, lors de la manifestation organisée par le Comité Vietnam national (CVN) « pour la victoire du peuple vietnamien contre l'impérialisme américain » : la salle du conseil des professeurs est occupée toute la nuit. Daniel Cohn-Bendit, à la tête d'une délégation d'une vingtaine d'étudiants, vient l'annoncer à la fin du concert que l'Orchestre de

Paris donne à l'amphithéâtre B 2 de la faculté¹. Le texte d'un tract est voté dans la nuit² et une nouvelle structure de discussion est créée, le C.R.E.P.S. (Centre d'études et de recherches politiques et sociales³).

L'affaire a démarré un an plus tôt, le 21 mars 1967 lorsque les étudiants de Nanterre décident de manière spontanée d'investir le bâtiment de la cité universitaire réservé aux étudiantes⁴, ce qui provoquera leur expulsion musclée par les forces de l'ordre — or à l'époque, et depuis le Moyen Âge, les forces de police n'ont pas le droit d'entrer à l'université — et la circulation d'une « liste noire » d'étudiants que les professeurs étaient invités à refuser à leurs cours, parmi lesquels Daniel Cohn-Bendit qui s'est même vu notifier une demande de quitter le territoire.. [...]

Le schéma lambertiste que nous avons dégrossi plus haut semble très élaboré, par comparaison au schéma « stratégique » qu'adoptent La JCR et les libertaires de Nanterre : le cycle provocation-répression-mobilisation. Cet aventurisme aurait pu être fatal au mouvement qui s'est développé à partir du 3 mai

La fermeture de la fac de Lettres de Nanterre

Le 2 mai au soir, le Doyen Grappin de la faculté de Nanterre déclare :

« En conséquence, après accord du ministre de l'Éducation nationale, j'ai décidé de prendre les mesures suivantes : à partir du vendredi 3 mai à 9 heures, et jusqu'à nouvel ordre, les cours et les travaux pratiques sont suspendus à la faculté des Lettres de Nanterre [...] Il s'agit là de mesures exceptionnelles dont je mesure toute la gravité mais que les excès de quelques-uns ont rendu nécessaire »

On notera que l'un des objectifs de cette opération était de désigner « quelques-uns » à la vindicte de tous les étudiants. Dans son édition du 4 mai, France-Soir parlera d'une « décision sans précédent »

Une décision du parquet du Tribunal de Paris

« Le Monde » du 2 mai rapporte :

« Le parquet du Tribunal de Paris a décidé ce mardi d'ouvrir une information judiciaire pour « menaces verbales de mort sous conditions et coups et blessures volontaires » à la suite de la plainte déposée par un militant de Nanterre de la Fédération nationale des étudiants de France contre un des leaders du mouvement d'extrême-gauche de Nanterre, Daniel Cohn-Bendit »

La FNEF, née d'une scission de l'UNEF, comprend en son sein des militants d'extrême-droite, particulièrement antisémites et violents.

Réunion du Conseil de discipline

Daniel Cohn-Bendit et cinq autres étudiants sont appelés à comparaître devant le Conseil de discipline

L'extrême droite intervient

Le 2 mai, rapporte Le Monde

Un incendie a été allumé ce jeudi matin à la Sorbonne dans les locaux de la Fédération des groupes d'étude de Lettres, l'organisation des étudiants de la faculté des Lettres de Paris. Le feu a ravagé une salle de réunions et détruit les meubles et le matériel de bureau (machines à écrire et ronéos) et les vitres de la salle. D'autre part, le téléphone a été arraché. Les dégâts sont estimés à 10 000 francs au minimum. L'incendie a, semble-t-il, été allumé par des éléments d'extrême-droite. Le cercle barré d'une croix qui constitue l'insigne du mouvement « Occident » a en effet été peint sur la cheminée de la pièce

A ce sujet, le bureau national de l'UNEF déclare alors :

Les fascistes du mouvement « Occident » ont attaqué la FGEL, l'ont mise à sac et incendiée. Dans le journal *Minute* paru le jour même, ils annoncent leur intention d'attaquer les militants de Nanterre. La semaine dernière déjà, ils avaient attaqué l'assemblée générale de l'UNEF et deux jours après ses locaux. Les concentrations importantes de

troupes fascistes encadrées par d'anciens paras ou légionnaires, concentrations qui se font depuis plusieurs jours avec la montée de troupes fascistes de province, font peser une lourde menace sur la démocratie et la vie même des militants progressistes. L'UNEF appelle toutes les organisations et les syndicats, en particulier les syndicats d'enseignants, à se joindre à elle pour organiser la réponse aux attaques fascistes

Dans son éditorial, *Minute* écrivait donc

Dans le tumulte actuel, ce Cohn-Bendit doit être pris par la peau du coup et reconduit à la frontière sans autre forme de procès... Et si nos autorités ne s'en sentent pas le courage, nous connaissons un certain nombre de jeunes Français que cela dérange d'accomplir ce geste de salubrité publique. Nous n'abandonnerons pas la rue à la chienlit des « enrégés »

Marchais donne le feu vert du PCF

Au matin du 3 mai, dans cette atmosphère chauffée à blanc, l'Humanité paraît avec un éditorial signé par Georges Marchais, dont voici de larges extraits

10.53. Georges Marchais (1968) **De faux révolutionnaires à démasquer.**

L'Humanité. 3 mai.

Comme toujours lorsque progresse l'union des forces ouvrières et démocratiques, les groupuscules gauchistes s'agitent dans tous les milieux. Ils sont particulièrement actifs parmi les étudiants; à l'Université de Nanterre, par exemple, on trouve; les « maoïstes », les 'Jeunesses communistes révolutionnaires' qui groupent une partie des trotskistes; le 'Comité de liaison des étudiants révolutionnaires' lui aussi à majorité trotskiste; les anarchistes; divers autres groupes plus ou moins folkloriques.

Malgré leurs contradictions, ces groupuscules - quelque centaines d'étudiants- se sont unifiés dans ce qu'ils appellent 'Le Mouvement de 22 Mars : Nanterre' dirigé par l'anarchiste allemand Cohn-Bendit.

Non satisfait de l'agitation qu'ils mènent dans les milieux étudiants - agitation qui va à l'encontre des intérêts de la masse des étudiants et favorise les provocations fascistes - voilà que ces pseudo-révolutionnaires émettent maintenant la prétention de donner des leçons au mouvement ouvrier. De plus en plus on les trouve aux portes des entreprises ou dans les centres de travailleurs immigrés distribuant tracts et autre matériel de propagande. .

Ces faux révolutionnaires doivent être énergiquement démasqués car, objectivement, ils servent les intérêts du pouvoir gaulliste et des grands monopoles capitalistes.

Un des maîtres à penser des gauchistes est le philosophe allemand Herbert Marcuse qui vit aux Etats-Unis. Ses thèses peuvent être résumées de la façon suivante: les partis communistes 'ont fait faillite', la bourgeoisie a 'intégré la classe ouvrière qui

n'est plus révolutionnaire', la jeunesse surtout dans les universités 'est une force neuve, pleine de possibilité révolutionnaire' elle doit s'organiser 'pour la lutte violente'.

Bien entendu, les adeptes de Marcuse, chez nous, doivent tenir compte de la force, de l'influence du Parti Communiste Français et de la combativité de la classe ouvrière.

Mais tout en y mettant des formes, ils portent leurs coups contre notre parti - et la CGT- et cherchent à mettre en cause la rôle fondamental de la classe ouvrière dans la lutte pour le progrès, le démocratie, le socialisme.

Les thèses et l'activité de ces révolutionnaires' pourraient prêter à rire. D'autant qu'il s'agit, en général, de fils de grands bourgeois - méprisant à l'égard des étudiants d'origine ouvrière - qui rapidement mettront en veilleuse leur flamme révolutionnaire pour aller diriger les entreprises de papa et y exploiter les travailleurs dans les meilleures traditions du capitalisme.

Cependant on se saurait sous-estimer leur malfaisante besogne qui tente de jeter le trouble, le doute, le scepticisme parmi les travailleurs et notamment les jeunes.

D'autant que leurs activités s'inscrivent dans le cadre de la campagne anticommuniste du pouvoir gaulliste et des autres forces réactionnaires. De plus, des journaux, des revues, des hebdomadaires - dont certains se réclament de gauche- leur accordent de l'importance et diffusent à longueur de colonnes leurs élucubrations. Enfin et surtout, parce que l'aventurisme gauchiste porte le plus grand préjudice au mouvement révolutionnaire. En développant l'anti-communisme, les groupuscules gauchistes servent les intérêts de la bourgeoisie et du grand capital.

Le Parti Communiste Français est le meilleur défenseur des revendications immédiates des travailleurs manuels et intellectuels. Il représente une force essentielle dans le combat pour éliminer le pouvoir des monopoles et de lui substituer un régime démocratique nouveau permettant d'aller de l'avant dans la voie du progrès social de l'indépendance nationale et de la paix. Il est le meilleur artisan de l'union des forces ouvrières et démocratiques et de l'entente entre tous les partis de gauche, condition décisive pour atteindre des objectifs. Sans le parti Communiste, il n'est pas véritable gouvernement de gauche, il n'est pas de politique de progrès possible [...]

Pour atteindre ses objectifs notre Parti Communiste fonde son action avant tout sur la classe ouvrière qui est la force sociale décisive de notre époque. La grande mission historique de la classe ouvrière est de liquider le capitalisme et d'édifier le socialisme, seule société véritablement humaine. Il en est ainsi parce que la classe ouvrière ne possède toujours aucun moyen de production, qu'elle est la classe la plus exploitée et par conséquent la seule classe véritablement révolutionnaire jusqu'au bout. Il en est ainsi parce que les conditions mêmes de développement de la production fait que la classe ouvrière est la mieux organisée, la plus disciplinée et la plus consciente.

Les pseudo-révolutionnaires de Nanterre et d'ailleurs auront beau faire, ils ne changeront rien à cette réalité historique. [...] Nous devons aussi leur rappeler ces paroles d'Anatole France à l'intention des intellectuels: ' Pour combattre et vaincre nos adversaires rappelez-vous, citoyens, que vous devez marcher avec tous les artisans de l'émancipation des travailleurs manuels avec tous les défenseurs de la justice sociale et que vous n'avez pas d'ennemis à gauche. Rappelez-vous que sans les prolétaires, vous n'êtes qu'une poignée de dissidents bourgeois et qu'unis, mêlés au prolétariat, vous êtes le nombre au service de la justice.' [...]

Cet éditio indique clairement que le PCF ne défendra pas ces « quelques centaines » face à la répression, la matraque et aux raids fascistes. Le gouvernement a donc les mains libres pour frapper fort, ce jour-là.

La journée du 3 mai et ses suites

La faculté de Nanterre est fermée. La Sorbonne et l'UNEF sont devenues la cible de l'extrême-droite. C'est dans ces conditions que se tient le 3 au matin, un meeting à la Sorbonne. Environ 400 militants de la JCR, du 22-mars, de la FER et autres sont présents, déterminés à défendre la Sorbonne face à une attaque de l'organisation d'extrême-droite Occident. Y prennent la parole, Jacques Sauvageot, président de l'UNEF, Daniel Cohn-Bendit, pour le mouvement du 22-mars et Charles Chisseray, pour la Fédération des étudiants révolutionnaires (la FER)

Mais le recteur Roche fait appel à la police.

« Sous le bras, ils ont encore leurs livres »

La Police intervient vers 16 heures à l'intérieur de la Sorbonne et « embarque » une bonne partie des militants présents. A 19 heures, cette opération de basse police semble être terminée. Selon « France-Soir »

« A la suite des tractations entre la police et des étudiants, il avait été convenu que ces derniers pourraient sortir libres de la Sorbonne, ils ont tous été « embarqués » dans les paniers à salade »

Quand, tout à coup...

Des étudiants de plus en plus nombreux se massent devant la Sorbonne et assistent, médusés, à cette rafle de militants. Parmi eux, un cri s'élève « Libérez nos camarades ! », ce cri est repris par des centaines de jeunes. Et, une manifestation s'improvise. Bientôt, elle rassemble deux mille personnes. François de Massot note : « *Mieux qu'un témoignage, une photo illustre ce que fut cette manifestation : des jeunes gens s'affairent à dresser une barricade ; sous le bras, ils ont encore leurs livres... »*

Bilan : des centaines de blessés, 600 arrestations, la décision de fermer la Sorbonne est prise.

La violence policière s'est déchaînée face à une manifestation spontanée. Les policiers frappent sans discrimination passants et manifestants à coups de gaz lacrymogènes et de matraques.

François de Massot : « *Si les universités sont fermées, les tribunaux sont ouverts. On convoque les juges en toute hâte (beautés de l'indépendance de la magistrature) et l'on « expédie » en flagrant délit deux journées de manifestants. Des condamnations de prison avec sursis et quatre condamnation à deux mois de prison ferme »*. Le lendemain,

l'Humanité fait porter la responsabilité de la situation aux « gauchistes » (« ceux qui par leurs agissements irresponsables, leurs injures, leurs violences ont provoqué cette situation(...) Etre révolutionnaire, ce n'est pas jouer à l'émeute... » Page 4. Le 4 mai). Quel meilleur auxiliaire de Police le gouvernement pouvait-il trouver ?

La fronde étudiante n'a pu être écrasée dans l'œuf

A l'évidence, les choses ne se sont pas passées comme prévu, ce 3 mai. Non seulement, la répression et les mesures administratives pénalisant les étudiants n'ont pu isoler les militants mais, à l'inverse, les en ont considérablement rapproché. Il se trouve que le Premier ministre est en tournée en Iran et en Afghanistan et il sent déjà qu'il va falloir « tourner » avant que toute la situation dérape totalement. Déjà, ce lundi 6, l'exécutif a perdu le contrôle. Le Préfet de Police, très modéré dans ses propos et son attitude, ne semble pas non plus maîtriser une partie de ses troupes qui réagissent comme Papon leur a appris quelques années plus tôt, comme des tortionnaires. Les témoignages que relève le Livre noir des journées de Mai sont terrifiants et, en particulier, les séances de tabassages et de terreur et autres actes de barbarie dans les Commissariats. Qu'à cela ne tienne : les dirigeants de l'UNEF ont pris leurs responsabilités avec sang-froid : appel à la grève générale illimitée dans les Universités, appel à la population, appel aux organisations ouvrières. Sans doute, plus de 10 000 personnes manifestent de longues heures au quartier latin, refusent de se laisser déloger par les Forces de l'Ordre, résistent et parfois contiennent les assauts policiers. C'est ce jour-là que le mot d'ordre CRS-SS jaillit comme un cri de révolte contre la révélation de l'arbitraire policier. Toute la presse, jusqu'au Figaro, reconnaît le caractère spontané du mouvement qui s'engage.

Le Figaro, traduit les hésitations de la classe dirigeante quant à l'attitude à tenir face à cette révolte qui prend corps. Après avoir dépeint, au lendemain du 3 mai, les manifestants comme « *n'étant pas des étudiants mais relevant, c'est sûr, de la correctionnelle* », le même journaliste du même journal écrit : « *Il ne s'agit donc pas d'une « poignée de trublions » mais d'un mouvement qui a pris de l'ampleur en marchant...* » Et de conclure : « *Il n'y a pas d'autres solution raisonnable que le dialogue. C'est affaire de sang-froid, de bonne volonté de part et d'autre. Est-ce trop demander ?* ». Même amorce de tournant à la Une de L'Humanité : « *Escalade de la violence policière au Quartier latin : LE RESPONSABLE, C'EST LE GOUVERNEMENT.* »

Secrétaire général de la CGT aux ordres de la direction du PCF, Georges Séguy, s'il ne rate pas l'occasion de s'en prendre aux « gauchistes », ne se prononce pas moins : « *La violente répression dirigée par les étudiants indignes les travailleurs. Nous réprouvons et dénonçons les brutalités policières, l'irruption de la police dans l'Université, la fermeture de deux facultés à la veille des examens. Nous exigeons la libération des étudiants emprisonnés. Nous tenons le pouvoir pour principal responsable* »

Le lendemain, mardi 7 mai, les forces de l'Ordre bloquent tout accès au quartier latin, ce qui signifie un mini Etat de siège dans ce quartier. Les effectifs policiers sont considérables pour que « force reste à la loi ». Une manifestation, appelée par l'UNEF, pour la levée des poursuites judiciaires, la levée du lock-out dans les facultés et le retrait des forces de police, va rassembler près de 50 000 personnes, jeunes travailleurs et lycéens, y compris.

Flottements

Le 7 mai, il n'y a donc pas eu de charge policière. Mesurant l'ampleur du mouvement, le pouvoir fait miroiter à l'UNEF des « négociations ». Mais, après le conseil des ministres du 8, la question d'une possible réouverture de la Sorbonne n'est pas évoquée. De Gaulle déclare alors :

« il n'est pas possible de laisser s'installer dans l'Université les opposants à l'Université et de laisser la violence s'instaurer dans la rue car ce n'est pas une façon de permettre le dialogue »

Ce n'est pas de la fermeté, mais de la fermeture.

En réalité, il mise sur l'essoufflement du mouvement. D'ailleurs, les lambertistes croient déceler des signes d'essoufflement, au moment où les lycéens entrent dans le mouvement. Bien entendu, après coup, il est facile de dire « mais non, mais non, ces signes n'existaient pas » mais quiconque a participé activement à des grèves, des épreuves de force sait qu'il y a des moments de flottements, de tâtonnements voire de vertige qui ne signifient pas fatalement que « le mouvement commence à s'essouffler ». Le fait est que les « dirigeants » façon Cohn-Bendit jouaient les apprentis-sorciers, se figuraient avoir déchaînés des éléments sur lesquels ils n'avaient aucune prise puisqu'ils n'avaient rien déclenché, puisqu'il y avait eu un **auto-déclenchement**, un **auto-allumage**.

Ce n'est qu'un début (du 10 au 13 mai)

La nuit des barricades

Ce 10 mai, tous les lauréats français du Prix Nobel (à l'exception de M.de Broglie) MM. Jacob, Kastler, Lwoff, Mauriac et Monod adressent un télégramme au Général lui demandant « l'amnistie des étudiants et la réouverture des facultés ». Seule, la faculté de Nanterre a été ouverte. Selon Le Monde, Louis Joxe, Premier ministre par intérim, a fait « l'offre » suivante :

- un retrait immédiat des forces de police du quartier latin
 - réouverture samedi de la Sorbonne et autorisation d'y tenir un meeting à l'issue de la manifestation de vendredi
- Mais, c'est une rouerie dans la mesure où Joxe refuse la libération de tous les étudiants et autres personnes arrêtées ou condamnées.

Une nouvelle manifestation a donc lieu, un peu moins massive que la précédente mais forte tout de même de 45000 étudiants et jeunes qui vont occuper le Quartier Latin, tous les autres accès étant bloqués par la Police. Les étudiants sont donc pris dans une nasse. La consigne d'occupation du quartier latin donnée entre autre par Cohn-Bendit, en soi, ne rime à rien, si ce n'est à exposer les jeunes aux coups. Mais, on ne peut non plus prétendre que Cohn –Bendit ait forcé la main aux manifestants. Quoi qu'il dise, quoi qu'il fasse, les manifestants ne veulent pas bouger, ils ne veulent pas en démordre et les barricades s'érigent spontanément, à la surprise de Cohn-Bendit et ses conseillers Alain Krivine et Daniel Bensaïd. Les maoïstes, on le sait, ont déserté le mouvement depuis que leur proposition d'entraîner les étudiants dans les quartiers ouvriers pour enjoindre les travailleurs d'entrer en action a été ignorée. Reste la FER, dirigée par les lambertistes.

La FER déserte

Ce 10 mai, la FER tient meeting à la Mutualité. L'orientation qui s'y dessine semble cohérente. F.de Massot la rappelle :

« La démarche de la FER est radicalement différente de celle des JCR. Elle procède de la nécessité de construire, à travers l'intervention dans la lutte, une direction politique qui exprime les besoins généraux, l'organise, la centralise. Pour cela, il faut « une ligne politique » et il faut agir pour qu'elle « impose son hégémonie », c'est-à-dire combattre sur une ligne par les moyens de la démocratie ouvrière »

En clair, cela voulait dire qu'il eût fallu tenir des Assemblées Générales et former un Comité central de grève étudiant. Ce qui ne manquait pas de pertinence. En effet : qui a décidé l'occupation du quartier latin ? Cette décision a échappé aux étudiants et lycéens en grève. Comme les autres « orgas », la FER pose le problème de la jonction entre les étudiants et les ouvriers. F.de Massot écrit :

Préparer la seule jonction possible, c'était lutter pour le Front unique ouvrier dont les étudiants et leurs organisations- et tout d'abord l'UNEF-formaient un élément indispensable. C'est en luttant sur leur propre terrain, en y démontrant que le combat était payant, que les étudiants ouvraient la voie au combat d'ensemble de la classe ouvrière. C'était un résultat de ce combat que l'obligation pour les directions de la classe ouvrière de s'engager dans la voie de la réalisation du Front unique »

Jusque-là, le discours reste pertinent. Plus clairement dit, la grève totale des étudiants et des lycéens jusqu'à satisfaction pouvait déboucher sur « la réalisation du Front unique ». C'est ici que s'opère le même glissement que nous avons relevé dans le Manifeste de l'OCI : la réalisation du Front unique est érigée en préalable au combat d'ensemble des travailleurs et de la jeunesse. La suite contredit en partie ce qui précède :

Mais, le combat avait aussi haussé les problèmes politiques posés à un niveau tel qu'ils ne pouvaient plus être réglés par la seule action des étudiants. Le développement du mouvement ne pouvait plus être que son transfert à l'échelle de toute la classe ouvrière par la réalisation du Front unique. C'est cela qui s'exprimait dans le mot d'ordre « 500 000 travailleurs au quartier latin » défendu dans les usines, répété dans des dizaines de milliers de tracts et sous le signe duquel se tint le meeting de la FER

La perspective d'une manifestation associant toutes les organisations ouvrières était on ne peut plus juste. Mais de là à affirmer que sans réalisation de l'unité des organisations ouvrières, le combat d'ensemble n'est pas possible, c'est se lier les mains et faire dépendre toute issue du bon vouloir des appareils bureaucratiques qui dirigent les organisations ouvrières. Il y a beaucoup d'hégémonisme dans cette façon d'aborder la situation, un hégémonisme qui semble être alors pleinement assumé par les lambertistes : notre ligne politique doit s'imposer sinon tout est perdu, en somme.

Ce qui fait que, non seulement, la FER va désertier les barricades mais appeler les étudiants à faire de même. Plus tard, ils diront « nous n'étions pas comptables des barricades, ni dans un sens, ni dans l'autre ». C'est faux puisque la FER avait enjoint les étudiants « *d'arrêter de jardiner* ». De plus, la majorité des militants de la FER quittèrent les « barricades » avec une boule à l'estomac. Ils auraient voulu rester, simplement pour être aux côtés de leurs camarades dans l'adversité : des milliers et des milliers de jeunes, pour la plupart « sans partis ». Là encore, celui qui n'a pas vécu cet instant ne peut dire comment il aurait réagi à chaud, mais, plus grave que l'erreur en elle-même est la méthode qui y conduit, la méthode hégémoniste, bureaucratique par excellence. Sur cette méthode, tout militant peut se prononcer.

L'impasse de l'exemplarisme

La suite des événements semblent donner raison aux dirigeants de la JCR et du 22-mars qui considéraient qu'en montrant l'exemple de l'affrontement avec l'Etat, les étudiants galvanisaient la volonté de lutte de la classe ouvrière, plus forte que les freins des appareils bureaucratiques. C'était finalement la remise au goût du jour de la « propagande par le fait », avec la phraséologie en prime : les étudiants devenaient ainsi « l'avant-garde tactique » de la classe ouvrière. L'idée de Cohn-Bendit était d'occuper un lieu jusqu'à ce que les trois revendications soient satisfaites. C'était jouer à « quitte ou double » et apporter comme sur un plateau le prétexte à un déchaînement de terreur policière inouïe

« De Gaulle, assassin »

Vers deux heures du matin, l'assaut est donné. La répression est aveugle. Une partie des forces de police se montre sous le jour du sadisme pur et simple. Des étudiants scandent alors « *De Gaulle assassin* », résistent avec l'énergie du désespoir et de la colère. Là encore, les témoignages de journalistes, de médecins, de passants, de touristes, de jeunes arrêtés décrivent des exactions policières abominables. Cohn-Bendit tente de dialoguer avec le recteur Roche pour que cesse la boucherie. Rien n'y fait. La machine policière est lancée, hors d'elle. Des officiers ne parviennent pas à contenir leurs gardes mobiles déchaînés. C'est une véritable traque, jusqu'à l'intérieur des immeubles. Au petit jour, les habitants sont révoltés par le spectacle qui s'offre à leurs yeux : des colonnes d'étudiants, les mains sur la tête, encadrés par des CRS ou des gardes mobiles pour être raflés dans les cars grillagés. Une femme dira « *je n'avais pas vu pareil spectacle depuis l'Occupation et la Gestapo* »

« Un gaz diaboliquement toxique »

CRS.SS ? Parfois, c'est à se demander, si...

« Hier soir, vers 21 heures, le Dr F.Kahn, professeur agrégé, assistant à l'hôpital Lariboisière à Paris a réuni une conférence de presse [...] au cours de laquelle il a porté des accusations d'une extrême gravité contre les autorités qui ont permis l'utilisation contre les étudiants de grenades contenant, dit -il, un gaz diabolique toxique, le « CS », ou chlorobenzalmalononitrite, qui n'est autre que **le produit que les Américains lancent contre les Noirs et les Vietnamiens.** » (L'Humanité.13 mai)

Le Dr Kahn affirmera que la Préfecture de police et l'administration de l'Assistance publique ont reconnu le fait. Il déclarera notamment :

Au Foyer libanais, nous avons reçu des intoxiqués qui présentaient des symptômes sévères : outre de très violentes irritations oculaires et bronchiques, ils manifestaient des vomissements et des nausées incoercibles, une grande fatigue. Ils restaient des heures dans un état stuporeux caractéristique

Il fera ensuite état du pouvoir létal de ce produit

*« Le « CS » est un produit extrêmement dangereux, sur lequel il n'existe aucune toxicologie connue en France, mais dont **le Général Rothschild, spécialiste de la guerre chimique, a écrit, qu'à fortes concentrations, il possède un pouvoir létal** (la dose dangereuse est 20mg par mètre cube d'air et la dose mortelle de 25 mg selon les conclusions de recherches effectuées à la demande du Tribunal Russel)*

« Il est cinq heures, Paris s'éveille »

Le déchaînement de répression n'entraîne pas dans l'exécution d'un plan cohérent du pouvoir en place. Elle traduit en réalité le flottement de l'Exécutif, profondément divisé sur la conduite à tenir, une fois que la fronde étudiante n'avait pu être étouffée dans l'œuf. Le déchaînement de la répression sous sa forme la plus rudimentaire, la plus crue traduit la perte de sang-froid et de contrôle de l'Exécutif. Ce n'est plus la répression préventive, froidement décidée, le 3 mai. C'est la forme extrême prise par le désarroi qui étirent l'appareil d'Etat.

« A Paris, on flottait »

Le témoignage que le Premier ministre de l'époque Georges Pompidou a laissé après sa mort est édifiant

*« Je ne me souviens pas exactement de l'heure qu'il était à Kaboul mais il devait être 6 heures du soir à Paris, le vendredi 10 mai. Jobert m'apprit que la Sorbonne n'avait pas été rouverte (**le Général s'y était opposé**) et qu'il s'attendait à des incidents graves dans la nuit. Il m'invitait à rentrer d'urgence, estimant que chaque heure gagnée comptait et que **le pire était possible et même probable**. [...] Je compris sans peine qu'à Paris on flottait. **Le Général, sans doute, saisissait mal les événements**. Joxe, Premier ministre par intérim, Fouchet, ministre de l'Intérieur, Peyrefitte, ministre de l'Education nationale **balançaient entre des décisions opposées** [...] Outre la violence des affrontements, le gouvernement et les autorités s'étaient ridiculisés dans des négociations par radio avec Cohn-Bendit. »*

Les syndicats entrent en scène

Le 11 au matin, Georges Séguy, secrétaire général de la CGT déclare

La CGT suit avec une extrême attention et une vive émotion les événements graves au Quartier latin...La CGT proteste avec véhémence et indignation contre l'attitude du gouvernement. S'il veut réellement éviter que la situation s'aggrave, il doit retirer immédiatement ses forces de police du Quartier latin, prononcer l'amnistie de tous les manifestants arrêtés et prendre concrètement en considération les revendications légitimes des étudiants et des universitaires qui correspondent sur de nombreux points à celles des travailleurs

A aucun moment, cette fois, le chef de la CGT ne recourt à la dénonciation des « gauchistes » et des « provocateurs » et c'est à l'initiative de la CGT qu'une réunion unitaire se tient. Y sont présents : la CFDT, la FEN et l'UNEF. A midi, l'ordre de grève générale de 24 heures le lundi 13 est lancé. La CGC et FO s'y rallient. Dans un appel commun CGT et CFDT avancent les mots d'ordres suivants : « *Halte à la répression. Liberté, Démocratie. Vive l'Union des travailleurs et des étudiants* »

Le gouvernement cède

Le soir même, à 23h15, Pompidou qui vient de rentrer d'Afghanistan intervient à la télévision

« Dès mon retour, il y a à peine trois heures, j'ai réuni les ministres compétents, puis après avoir conféré avec le président de la République et, avec son accord, j'ai décidé que la Sorbonne serait librement rouverte à partir de lundi, les cours reprenant à la diligence du recteur et des doyens. Des mesures seront prises pour que les candidats aux examens n'aient pas à souffrir des retards pris dans leur travail. A partir de lundi également, la Cour d'appel pourra, conformément à la loi, statuer sur les demandes de libération présentées par les étudiants condamnés »

La grève générale

Fondamentalement, c'est la crise du sommet qui a ouvert la brèche dans laquelle le mécontentement et la colère vont s'engouffrer. Cette crise couvait avant les événements de ce début du mois de mai. Depuis 1963, elle avait incubé comme un virus. La grève des mineurs avait montré que le pouvoir n'était pas aussi solide qu'on voulait bien le croire. La mise en ballottage du Général avait attesté que le pouvoir ne pouvait espérer l'adhésion du peuple pour faire passer ses plans sans risque d'explosion sociale. Le résultat des législatives avait confirmé cette appréhension. Et, en définitive, la révolte étudiante a mis à nu cette crise, la révélant au grand jour, la répression débridée illustrant le fait que « *sous l'imposante façade, c'est la panique qui l'emporte* » selon une formule de Trotsky. Les uns diront que c'est « la réalisation du front unique » qui a été le facteur déclenchant, les autres diront que c'est l'exemple donné par la nuit des barricades réveillant les masses. Tout le monde a raison, tout le monde a tort. Sans l'appel uni à la grève générale, le 13, la mobilisation des lycéens et des étudiants était sans issue et le gouvernement n'avait aucune raison de céder sur les trois points de cristallisation de cette mobilisation. Mais, dans l'esprit des directions syndicales, la journée du 13 devait être un baroud d'honneur et tout devait s'arrêter là. C'est ce que pensait également Pompidou, au matin du 13 mai. Le 13, il s'est passé quelque chose d'autre...

Dix ans, ça suffit !

Le 13 au matin, Pompidou est serein. La grève n'est pas aussi bien suivie que l'on eût pu le craindre. Bien des travailleurs sont troublés par la volte-face du PCF. Les étudiants présentés, hier encore comme des fils à papa enragés et alliés objectifs du pouvoir deviennent subitement les fers de lance du combat de tous. Et puis, c'est encore une grève de 24 heures après tant d'autres « actions alibi » qui ne débouchent sur rien. Mais, pour de nombreux militants ouvriers du PCF, « à la base », le moment est venu, enfin, d'en découdre avec ce régime honni qui s'est couvert de cendres, de sang et de honte.

L'après-midi, Pompidou est impressionné par le nombre de manifestants qui défilent de la gare du nord à Denfert-Rochereau. Le défilé est le plus massif depuis la Libération. Certains avancent le chiffre de 1 million. Il est également frappé par le mot d'ordre qui jaillit spontanément du cortège : « **Dix ans, ça suffit !** », comme si nous assistions à un 13 mai 1958 à l'envers. Ce n'était pas prévu au programme. Plus qu'un mot d'ordre « politique », c'est un cri de ralliement. Le soir, plus rassuré, il constate qu'il n'y a pas eu de débordements et considère peu ou prou que le fleuve va rentrer dans son lit, même si, dans les grandes villes de province, des manifestations d'une ampleur historique ont également eu lieu.

Sud-Av' donne le signal

Le 14 mai, quand il prononce son discours-fleuve devant les députés, Pompidou s'enorgueillit intérieurement d'avoir conjuré le désordre social. Méthodiquement, il aborde le problème des universités et de la jeunesse « séparément » des questions politiques que le mouvement a fait surgir. Par la « concertation », il espère pouvoir associer les étudiants, les enseignants et leurs organisations à une réforme « en profondeur » des études supérieures et secondaires et retourner contre les contestataires leurs propres armes : fini les cours magistraux, finie la discipline non « librement consentie », place à ... l'autonomie des universités, place à ...l'auto-sélection. La souplesse est le prélude de la flexibilité, de la mobilité et de l'adaptation aux besoins des entreprises. Ce qu'il ne sait pas, cet homme d'Etat, à l'heure où il rêve à haute voix, c'est la tournure prise par les événements à l'usine Sud-Aviation de Nantes.

Le drapeau rouge flotte sur l'usine

François de Massot relate

« Mardi 14 mai, 10 heures du matin, le travail s'arrête à Sud-Aviation- Bouguenais, dans la banlieue nantaise, usine qui compte 2800 travailleurs. Les ouvriers horaires ont débrayé et manifestent à travers l'usine pour soutenir les délégués de leurs organisations syndicales CGT, CGT-FO, CFTD qui sont reçus à 11 heures par la direction. La direction reporte sa réponse aux revendications à 14 heures.

De 14h30 à 15 heures, nouveau débrayage tandis que les délégués discutent avec la direction. Le compte rendu est simple : la direction dit non aux revendications.

La réponse des travailleurs est immédiate : les ouvriers montent dans les bureaux, font débrayer les mensuels. Tous ensemble, horaires et mensuels, avec leurs organisations syndicales unies CGT, CGT-FO, CFDT, les travailleurs de Sud-Aviation décident la grève illimitée, jusqu'à satisfaction des revendications, avec occupation des locaux.

Les portes de l'usine sont fermées. Le directeur de l'usine, M. Duvochel, retenu dans son bureau. Les piquets de grève se mettent en place, l'occupation de l'usine s'organise.

Mardi 14 mai, Sud-aviation est en grève, le drapeau rouge flotte sur l'usine. **Mardi 14 mai, c'est la grève générale qui commence.** »

A l'actif des militants de l'OCI

Dans leur récit (*La France de 68-* écrit dix ans plus tard), Alain Delale et Gilles Ragache reviennent sur le déclenchement de la grève à Sud-Av'

« Depuis des mois, menaces de licenciements et réductions d'horaires, entretiennent une vive tension au sein de la firme Sud-aviation. Déjà le 30 avril, les ouvriers de Bouguenais, près de Nantes, avaient paralysé leur usine et l'aérogare voisine [...] A partir du 2 mai, les débrayages deviennent quotidiens. Le 6, alors que les pavés volent au quartier latin, **le délégué FO propose l'occupation des ateliers**. La CGT, préférant les grèves courtes et répétées, s'y oppose. La CFDT arbitre en faisant voter les travailleurs sur les deux propositions : l'occupation est **provisoirement** repoussée. [...] »

Le délégué FO dont il est question s'appelle Yvon Rocton. A son propos, un témoignage récent :

http://www.eurocles.com/e-doc.php?table=e_agendahist&action=enregistrement&id=4572

Christian GAUVRY

FENIOUX (Deux-Sèvres), 17 avr. 2008 (AFP) - 40 ans après, **le syndicaliste et trotskiste Yvon Rocton**, 70 ans, reste fier d'avoir fait voter la première occupation d'usine de mai 1968, celle de Sud-Aviation, par plus de 2.500 salariés qui ont séquestré leur patron pendant près de deux semaines.

La moustache fière et les bretelles bien en place comme en 1968, Yves (dit Yvon) Rocton n'a rien perdu de sa fougue. Entré à l'usine Sud-Aviation de Bouguenais (sud de Nantes) en 1956, il a pris en 1964 la tête de la section Force Ouvrière du site, largement minoritaire.*

En mai 1968, l'entreprise qui compte 13 établissements connaît une crise sans précédent depuis quatre mois.

Alors que des grèves tournantes se multiplient, Yvon Rocton prône la mise au vote de "*la grève totale*" qu'il va obtenir le lendemain de la manifestation nationale du 13 mai.

"*La décision s'est prise dans les WC, à trois représentants syndicaux: FO, CGT, CFDT, ils m'ont dit +Ok Rocton tu soumets au vote+*" la grève générale.

Il était 16h30 ce 14 mai. Lors d'une assemblée générale rassemblant environ 2.500 des 2.800 salariés, l'occupation immédiate de l'usine est votée "*en dix minutes*".

"*L'ambiance est électrique, ça fait plusieurs mois que ça dure, les gars en ont ras le bol de faire des grèves qui ne marchent pas*", se souvient Yvon.

La peur de l'intervention des forces de l'ordre a duré 48 heures, "*on était isolé...*". Mais, le 15 mai, le site de Renault à Flins (Yvelines) se met aussi en grève. "*Quand Renault est parti, on savait que c'était bon*".

Les rares femmes travaillant dans le site quittent les lieux. Les hommes s'organisent pour tenir un siège. Ils se répartissent dans 27 postes et installent des cabanes de fortune et des cartons de machine à laver en guise de couchettes.

"*Les ouvriers de mon âge revenaient d'Algérie, et dans le djebel qu'est-ce que c'est, sinon des cabanes d'occupation? On a occupé l'usine comme un camp militaire*", résume le syndicaliste. Il se souvient d'avoir vu "*des fusils à l'usine, et pas qu'un*".

"*Les gars jouaient à la belote, à la pétanque mais on n'allait pas dans les ateliers. Il n'y a pas eu de détérioration*", précise Yvon.

Un service d'ordre est créé. Les ouvriers, comme le directeur de l'usine et ses cadres, ne peuvent sortir du site. "Au bout de 10 à 15 jours il y a eu quelques souplesses: on faisait comme à l'armée, il y avait des permissions", note-t-il. Une quinzaine de jours après le début du conflit, le directeur de l'usine est renvoyé dans ses foyers et, le 13 juin, la reprise du travail est votée à une courte majorité.

"On a sauvé l'usine et obtenu la plupart des revendications. De ce point de vue, on ne s'en est pas mal tiré. Mais, sur le contexte général, nous n'étions pas très contents: avec une puissance de grève comme on avait, on a fait reprendre les mecs d'une manière ridicule", regrette Yvon. "Ça avait un goût amer".

(* en 1964, Yvon Rocton venait d'être exclu de la CGT)

Indéniablement, les trotskystes nantais – lambertistes, ont combattu inlassablement et avec l'opiniâtreté nécessaire pour la grève totale, **avant les 10 et 13 mai**. Ils en ont pris la décision politique, c'est-à-dire consciente, dans la perspective de la grève générale. Cela veut dire aussi qu'ils en ont pris le risque. Loin des projecteurs et du miroir de la presse, Yvon Rocton a joué un rôle au moins aussi important si ce n'est beaucoup plus, que l'insolent Cohn-Bendit ou le bavard Geismar. Le 14 mai au soir, rien ne permettait d'assurer que, dès le lendemain, des usines Renault allaient suivre la voie dont les « Sud-av' » ont été les précurseurs.

Crescendo !

Dès le retour de Pompidou, de Gaulle s'est envolé pour Bucarest, à la rencontre de ...Ceausescu ! Cette rencontre, aussi bien, aurait pu être différée compte tenu de la gravité de la situation et le dictateur roumain n'en aurait pas été offusqué. Entre monarques contre-révolutionnaires, on se comprend. Cet effacement du Général n'est pas, à proprement parler affaire de lâcheté politique, il obéit à la logique des institutions : le chef de l'Etat doit être « préservé » en temps de crise, se mettre en retrait et le Premier ministre devient alors un fusible.

Renault : de la périphérie vers le centre

Mercredi 15 mai : à la suite de débrayages déclenchés dans le cadre de la tactique habituelle de la direction de la CGT (grèves courtes, tournantes et répétitives), les jeunes travailleurs de l'Usine de Cléon entraînent les hésitants. A 18 heures, la grève avec occupation est votée

Jedi 16 mai : à la suite d'un débrayage de soutien à leurs camarades de Cléon, les salariés de l'Usine de Flins, proche des Mureaux dans les Yvelines décident à leur tour la grève totale

Vendredi 17 mai : après de nombreuses tentatives de freinage et de temporisation, la CGT de l'Usine de Billancourt (30 000 travailleurs) entérine la grève totale pour en prendre la tête

17 mai : c'est la grève générale !

Au soir du 17 mai, la situation est claire : toute la métallurgie, dont le secteur de l'automobile, est paralysée et la grève s'étend aux services publics SNCF EDF RATP, etc. Pompidou témoigne : « **il y avait la grève générale qui s'était, en quelque sorte, imposée aux syndicats, notamment la CGT** ». Du même coup, lui-même va être inerte jusqu'au 24, tablant sur un « pourrissement » propice à un « retournement de l'opinion publique » qui commence déjà selon lui à se lasser de l'agitation étudiante. En somme, il prie. La machine d'Etat est salement grippée. La montée de la grève générale est spectaculaire. Le chef du gouvernement est figé, le chef de l'Etat est « ailleurs »...

« Nous sommes dans le vide »

Du 17 au 24 mai, la grève s'élargit, gagne les PME, les écoles, la radio-télévision (ORTF), le Festival de Cannes et les cinéastes les plus connus, les paysans salariés et non-salariés. L'Etat et son exécutif sont paralysés. Reste « l'opposition » ... après avoir usé de l'artifice de la « motion de censure », la FGDS et le PCF planchent sur une « solution de rechange », sentant que le pouvoir est en train de faillir. Le Figaro ira jusqu'à commettre un article dont le titre résume tout : « nous sommes dans le vide ». A « solution de rechange », homme de rechange. Une partie de la classe politique, y compris hors du champ de la gauche, plébiscite par avance Pierre Mendès-France. C'est le cas

notamment de Lecanuet. Sous la poussée des événements, le PCF ira jusqu'à lancer le mot d'ordre de « gouvernement populaire », formule équivoque que bien des militants interprètent comme étant celle du gouvernement des travailleurs au service des travailleurs mais qui peut se lire comme une nouvelle mouture d'un gouvernement de Front populaire, c'est-à-dire comme un gouvernement *exerçant* le pouvoir dans le cadre du système, ainsi que Léon Blum en son temps l'avait défini après avoir établi une distinction nette et tranchée entre *exercice* et *conquête* du pouvoir. Le 18, de retour de Bucarest, le Général s'exclame : « *la réforme, oui ; la chienlit, non !* », montrant qu'il cherche à reprendre en main la situation, tandis que, dans l'ombre « la résistance gaulliste » se prépare. A partir du 22 mai, vont apparaître les CDR. Conjointement, l'extrême-droite commence à organiser des rassemblements, le soir, Place de l'Etoile. Ainsi, l'Exécutif en est réduit à manier simultanément la carotte et le bâton.

Le bouillonnement universitaire

Le 15 mai, des étudiants décident d'occuper le Théâtre de l'Odéon. L'École des Beaux-Arts, elle aussi occupée, est transformée en « atelier populaire ». Le 17 mai en début de soirée, un cortège étudiant part du Quartier latin jusqu'à Renault-Billancourt et tente, en vain, de faire « la jonction » avec les ouvriers de cette Usine Renault. De Gaulle n'a pas tout à fait tort de considérer qu'à Paris au moins, les choses tournent à la mascarade. Sur ce terrain, le pouvoir va se livrer à une provocation, le 21 mai, en frappant d'interdiction de séjour Daniel Cohn-Bendit. Ce qui déclenche de nouvelles manifestations étudiantes les 22, 23 et 24 mai que le gouvernement compte bien exploiter au profit du « rétablissement de l'ordre » et d'un « retournement de l'opinion publique »

Séguy couvre l'interdiction de séjour de Cohn -Bendit

Commentant la décision d'interdiction de séjour Cohn-Bendit, Séguy déclare, toute honte bue :

« Une décision a été prise par le gouvernement. C'est sa responsabilité. Il semble bien que **les mises en garde que nous avons faites avant même que le Premier ministre ait fait allusion à l'appartenance dudit individu à une organisation internationale soient en train de se confirmer**. Nous continuerons à mettre en garde contre toute tentative de provocation qui pourrait conduire le mouvement en cours à l'aventure »

Des grèves revendicatives ?

François de Massot note :

« Ce qui la définit comme grève générale, ce n'est pas le fait que tous les travailleurs aient partout cessé le travail, mais qu'à travers la grève de secteurs décisifs, la classe ouvrière se rassemble comme telle pour un règlement de compte général avec l'ennemi de classe. Ainsi, en 1936, il n'y eut pas plus de deux millions de grévistes, en 1953, la métallurgie fut écartée de la grève générale et en juin 1968, lorsque la métallurgie reste seule dans la lutte, elle continue la grève générale car elle poursuit le combat engagé par toute la classe et non une grève corporative »

Ce faisant, après avoir tenté d'entraver la généralisation des grèves en une seule grève entraînant dans son sillage chauffeurs de Taxi, médecins, architectes, la direction de la CGT va s'ingénier à leur imprimer un caractère purement revendicatif. Dans le même temps, la direction CFDT va opposer aux revendications purement économiques, les revendications dites « qualitatives ». Mais, la suite le montrera, les travailleurs ne font pas le sacrifice de leurs journées de travail pour arracher des « concessions », ils s'engagent, à partir de leurs revendications et besoins immédiats, dans le combat contre l'exploitation et contre le régime semi-dictatorial du Général. Si tel n'était pas le cas, le PCF ne serait pas enclin à parler de « gouvernement populaire ». Les grévistes veulent et la satisfaction de leurs revendications et la chute du pouvoir en place, devenue possible du fait de cette crise politique du sommet. La grève générale est, en soi, un phénomène politique. Comme l'a noté un jour Lénine, dès l'instant où les phénomènes acquièrent un caractère généralisé, ils entrent dans le domaine de la politique.

24 mai : journée paradoxale

Le 24 mai est une nouvelle journée de manifestations ouvrières et étudiantes à Paris et dans toute la France. A Paris, au soir du 24, les cortèges étudiants et ouvriers convergent aux abords de la gare de Lyon. A 20 heures, le Général doit faire une allocution.

« Adieu de Gaulle »

Des milliers de manifestants ont leurs petits transistors plaqués contre l'oreille pour écouter ce discours :

" Tout le monde comprend, évidemment, quelle est la portée des actuels événements universitaires, puis sociaux. On y voit tous les signes qui démontrent la nécessité d'une mutation de notre société, et tout indique que cette mutation doit comporter une participation plus étendue de chacun à la marche et aux résultats de l'activité qui le concerne directement.

" Certes, dans la situation bouleversée d'aujourd'hui, le premier devoir de l'Etat, c'est d'assurer, en dépit de tout, l'existence élémentaire du pays, ainsi que l'ordre public. Il le fait. C'est aussi d'aider à la remise en marche, notamment en prenant les contacts qui pourraient la faciliter. Il y est prêt. Voilà pour l'immédiat. Mais ensuite il y a, sans nul doute, à modifier des structures, c'est-à-dire à réformer. Car si, dans l'immense transformation politique, économique et sociale qu'accomplit la France en notre temps, beaucoup d'obstacles intérieurs et extérieurs ont déjà été franchis, d'autres s'opposent encore au progrès. De là, des troubles profonds, surtout dans la jeunesse, qui est soucieuse de son propre rôle et que l'avenir inquiète trop souvent.

*" C'est pourquoi la crise de l'Université, crise provoquée par l'impuissance de ce grand corps à s'adapter aux nécessités modernes de la nation en même temps qu'au rôle et à l'emploi des jeunes, a, par contagion, déclenché dans beaucoup d'autres milieux une marée de désordres, ou d'abandons, ou d'arrêts de travail. **Il en résulte que notre pays se trouve au bord de la paralysie.** Devant nous-mêmes et devant le monde, il s'agit pour nous, Français, de régler un problème essentiel que nous pose notre époque, à moins que nous ne roulions, à travers la guerre civile, aux aventures et aux usurpations les plus odieuses et les plus ruineuses.*

" Depuis bientôt trente ans, les événements m'ont imposé, en plusieurs graves occasions, le devoir d'amener notre pays à assumer son propre destin, afin d'empêcher que certains ne s'en chargent malgré lui. J'y suis prêt, cette fois encore. Mais, cette fois encore, cette fois surtout, j'ai besoin - oui, j'ai besoin - que le peuple français dise qu'il le veut. Or, notre Constitution prévoit justement par quelle voie il peut le faire. C'est la voie la plus directe et la plus démocratique possible : celle du référendum. Compte tenu de la situation tout à fait exceptionnelle où nous sommes, j'ai donc, sur la proposition du gouvernement, décidé de soumettre aux suffrages de la nation un projet de loi par lequel je lui demande de donner à l'Etat, et d'abord à son chef, un mandat pour la rénovation.

" Reconstruire l'Université en fonction non pas de ses séculaires habitudes, mais des besoins réels de l'évolution du pays et des débouchés effectifs de la jeunesse étudiante dans la société moderne.

" Adapter notre économie non pas à telles ou telles catégories d'intérêts particuliers, mais aux nécessités nationales et internationales du présent, en améliorant les conditions de vie et de travail du personnel des services publics et des entreprises, en organisant sa participation aux responsabilités professionnelles, en développant la formation des jeunes, en assurant leur emploi, en mettant en oeuvre les activités industrielles et agricoles dans le cadre de nos régions.

" Tel est le but que la nation tout entière doit se fixer à elle-même.

" Françaises, Français, au mois de juin, vous vous prononcerez par un vote. Au cas où votre réponse serait " non ", il va de soi que je n'assumerai pas plus longtemps ma fonction ; si, par un " oui " massif, vous m'exprimez votre confiance, j'entreprendrai, avec les pouvoirs publics et, je l'espère, le concours de tous ceux qui veulent servir l'intérêt commun,

de faire changer, partout où il le faut, des structures étroites et périmées, et ouvrir plus largement la route au sang nouveau de la France.

" Vive la République ! Vive la France !

Quand le discours s'arrête, il y a un instant de silence général et un, puis deux puis trois, puis des dizaines agitent leurs mouchoirs et commencent à chanter, goguenards, « *Adieu de Gaulle !* », puis c'est une nuée de mouchoirs qui semblent voler au-dessus de la foule.

« Se coucher tard, nuit* »

La majorité des manifestants se dispersent. Pourquoi « continueraient-ils » ? Pour aller où ? Faire quoi ? Pourtant, une nouvelle nuit d'émeutes va commencer, au moment où la grève générale semble toute-puissante puisque, aux dires mêmes du Général, le pays est « au bord de la paralysie ». Elle ne sera pas de même nature que les nuits des 3, 6 et 10 mai. En effet, ces nuits-là, les jeunes défendaient leur droit de manifester et s'engageaient dans des affrontements, en état de légitime défense. Le 24 au soir, il s'agit de tout autre chose.

Ce soir-là, Cohn-Bendit n'ambitionnait pas moins de faire tomber, d'un seul coup, le régime gaulliste ! Le témoignage qu'il a livré après coup semble être une bouffée délirante. Il faut le lire pour le croire :

Version Cohn Bendit

« Ce jour-là, la CGT organise deux défilés de soutien aux grévistes en deux endroits différents de Paris, manifestations terriblement bien encadrées, afin qu'elles se déroulent dans « le calme et la dignité » et sans incidents avec la police, ce qui ne correspondait ni à la volonté des ouvriers les plus combattifs ni au degré avancé des luttes face au gouvernement déliquescents représentant une bourgeoisie apeurée.

*Il était donc nécessaire de faire autre chose. **Appeler aux deux cortèges de la CGT était inutile**, étant donné l'importance politique qu'il y avait à **occuper tout Paris**, c'est-à-dire à faire plus qu'un simple acte de présence symbolique dans un quartier [...]*

*Le processus était lancé. La manifestation de la CGT en fin d'après-midi regroupait près de 200 000 travailleurs [...] Si bien que ce sont encore 100 000 personnes qui se regroupent gare de Lyon, tandis que plusieurs milliers d'autres circulent aux quatre coins de Paris. L'atmosphère est fantastique ! **On se met alors en marche vers un des objectifs fixé à l'avance : la Bourse**, (l'Hôtel de Ville, autre objectif, était trop bien défendu par la police. La détermination était d'autant plus grande que le discours de de Gaulle, écouté au transistor dans les cortèges, montre la faiblesse du pouvoir et son manque d'imagination [...]*

La Bourse est prise avec une facilité remarquable, puis elle est incendiée. Paris était alors aux mains des manifestants, les possibilités étaient immenses, car la police ne pouvait garder tous les édifices à la fois : l'Élysée, l'Hôtel de Ville, les ponts, l'ORTF [...]

*C'est un responsable politique de la JCR qui, place de l'Opéra, a pris la parole pour demander le repli vers le quartier Latin [...] **Le service d'ordre de l'UNEF et du PSU empêche la prise du ministère des Finances et de celui de la Justice [...]***

*La prise des ministères et des édifices publics avait pour but, non pas l'installation au pouvoir des représentants de la classe ouvrière, mais de **provoquer la prise de conscience de toute la population du fait que cet appareil d'Etat n'était plus rien, qu'il n'y avait plus aucun pouvoir**, et que, dès lors, tout était à reconstruire sur de nouvelles bases. L'autogestion était alors une nécessité à réaliser sur le champ.*

Il est, en effet, évident, que, si le 25 mai au matin, Paris s'était réveillé avec plusieurs ministères occupés, le gaullisme s'effondrait, immédiatement »

(Le gauchisme, remède à la maladie sénile du communisme. P.74/75. Seuil. 1968)

Version Pompidou

« Entre temps, nous devons connaître une dernière nuit d'émeutes, le vendredi 24. Les étudiants, ou plutôt les éléments les plus acharnés auxquels se joignaient tous les jeunes révolutionnaires, trotskistes, maoïstes, etc., avaient

organisé une manifestation à la gare de Lyon. Mes instructions étaient de barrer les ponts afin de les empêcher de se diriger vers le Quartier latin. Je voulais qu'ils se dispersent vers l'ouest, à la fois parce qu'ils y perdraient en petites opérations de commando sans gravité et qu'ils feraient peur aux bourgeois du XVIème. C'est ce qui se passa, au début, et il y eut un petit incendie à la Bourse. Mais, manifestement, les autorités de la place Beauvau ou de la préfecture eurent peur : peur pour l'Elysée, peur pour les beaux quartiers. Des ponts se trouvèrent, comme par hasard, libres de forces – et les manifestants se ruèrent vers le Quartier latin qui connut à nouveau les barricades.[...] Le spectacle était désolant, mais c'était de toute évidence, le dernier sursaut »
(Pour rétablir une vérité. P.188. Flammarion. 1982).

« Ne signez pas ! »

Le samedi 25, dans l'après-midi, s'ouvrent des négociations « tripartites », rue de Grenelle : Gouvernement-Patronat-Syndicats. Moyennant des concessions non-négligeables en elle-même si on les extrait du rapport des forces qui s'était établi à ce moment-là entre les classes, ces négociations doivent « donner le change » aux directions syndicales pour leur permettre d'imposer la reprise générale. Il est de notoriété publique que des « pré-négociations » ont eue lieu entre des représentants du gouvernement et la direction centrale de la CGT. Il importe tout autant de souligner que les directions syndicales ont sacrifié, au cours de marathon social, l'objectif de l'abrogation des ordonnances anti-Sécurité sociale.

La version Séguy

GEORGES SÉGUY

"Le PC a été complètement dépassé"

Par Eric Chol et Georges Dupuy, publié le 30/04/2008

http://www.lexpress.fr/actualite/politique/le-pc-a-ete-completement-depasse_458388.html?p=2

Ancien résistant et déporté, Georges Séguy prend sa carte de la CGT au lendemain de la guerre: en 1967, il en devient le secrétaire général. A la tête d'une organisation syndicale forte de 2,5 millions de membres, il est, du 25 au 27 mai 1968, le principal interlocuteur du gouvernement lors des négociations de Grenelle, au moment où la France s'enfonce dans la grève générale. Aujourd'hui âgé de 81 ans, Georges Séguy publie, le 30 avril, ses Mémoires, Résister. De Mauthausen à Mai 68 (L'Archipel). Il décrypte pour L'Express les dessous de ces négociations, dans le contexte de la guerre froide, ses contacts avec le gouvernement, ses rapports avec les partis de gauche et les leaders étudiants. [...]

Quel bilan faites-vous des avancées sociales issues des négociations de Grenelle?

Elles ont été supérieures à celles de 1936! Avec 8 ou 9 millions de grévistes, la pression sur le gouvernement et le patronat était telle que le pouvoir a dû faire des concessions importantes. Ainsi, nous réclamions un salaire minimum à 600 francs par mois, soit une augmentation de 37%: cette revendication, qui avait toujours été repoussée, a été résolue dans les dix premières minutes des négociations de Grenelle! En dehors des augmentations de salaire, nous avons principalement obtenu la liberté des activités syndicales dans les entreprises et la réduction du temps de travail, avec le retour de la semaine de travail de 40 heures.

Quelles ont été vos relations avec le pouvoir, pendant ce mois de mai 1968?

Avant Mai 68, aucune: nous étions dans une situation de blocage intégral. Courant mai, comprenant qu'il ne s'en sortirait pas sans passer par la négociation, le gouvernement nous a fait savoir qu'il envisageait d'ouvrir le débat. La veille du rendez-vous de Grenelle, nous [la direction de la CGT] avons été reçus à part par Georges Pompidou [alors Premier ministre], qui nous a dit: «Je vais vous faire part d'une préoccupation, qui ne sera pas abordée au cours des discussions de demain, mais qui est au cœur de la situation actuelle. Vu le contexte de crise dans lequel nous nous trouvons, la politique extérieure du général de Gaulle risque d'être mise en cause par les Etats-Unis. Je suis persuadé

que vous êtes sensibles à ce danger.» Et il a ajouté: «D'ailleurs, je dois vous avouer que, dans cette perspective, je préférerais être simple fonctionnaire dans un régime communiste que Premier ministre dans un gouvernement dirigé par les Américains.»

Cet argument de politique extérieure a-t-il compté?

Bien sûr que non! J'ai d'ailleurs répondu à Pompidou que, si nous étions très sensibles à la question de l'indépendance de notre pays, nous étions là pour discuter des problèmes sociaux pour lesquels les travailleurs étaient en lutte et qu'en conséquence il ne fallait pas s'attendre à la moindre concession de notre part. Ce qui n'a pas empêché Jacques Chirac de venir me voir le lendemain, en plein Grenelle, au cours d'une suspension de séance, et de me dire: «Je viens d'avoir le Général au téléphone et il insiste à nouveau pour que vous preniez en considération les dangers pesant sur la politique extérieure de la France, et notamment sur les relations que nous avons établies avec l'URSS»...

La version Pompidou

Le samedi après-midi, je me trouvais en présence des organisations professionnelles et syndicales. Je dois dire que les réunions qui devaient se dérouler – avec une brève interruption dans la nuit de samedi à dimanche- jusqu'au lundi matin à 8 heures me donnèrent une impression reconfortante de sérieux. La démagogie, CFDT mise à part, en fut presque absente. Le lundi au petit matin, je sentis que le moment était venu de conclure. La CFDT seule cherchait à renvoyer la suite du débat à une autre séance [...]

*Je profitais d'une interruption de séance, où je vis successivement MM Séguy, Deschamp et Bergeron en tête-à-tête, **pour mettre sur pied mon accord avec la CGT. Fin des discriminations, acceptation de soumettre les ordonnances sur la sécurité sociale au Parlement, légère diminution du ticket modérateur. M Séguy se montra d'accord. En séance, chacun comprit que les jeux étaient faits. C'est un « accord fécond », déclara M Séguy***

Sous les huées

Au sortir de ces négociations, Georges Séguy répond aux questions des journalistes et, en y mettant les formes, prédit que « *la reprise ne saurait tarder* ». Nous connaissons la suite. Le discours de Séguy devant les travailleurs de Renault-Billancourt est interrompu, sous les huées, au moment où il parle de « *modalités de récupération, selon les cas* » à propos des jours de grève. Les grévistes scandent « *Ne signez pas !* » et « *Nos 40 heures* », que les apparatchiks tentent de brouiller en criant « *Unité, Unité !* ». Séguy enchaîne alors, tout à trac « *mais d'après ce que je viens de voir, cela ne va se passer comme ça* » et se défend « *rien n'est signé, rien n'est signé* »

Pompidou se souvient

*« Moi-même, rentré à Matignon, j'allais prendre deux heures de repos convaincu d'avoir gagné la partie et **de l'avoir gagnée au moindre prix.***

*Or, tout était à reprendre. Quand je me retrouvai, en fin de matinée, dans mon bureau, **on m'apprit que les dirigeants de la CGT avaient subi un échec chez Renault** et que l'accord était repoussé par « la base ». En fait, **les dirigeants de la CGT avaient surestimé leur autorité** et négligé de « faire la salle » »*

Il suppose, de plus :

*Les gauchistes et le PSU, aidés, j'imagine, par la CFDT et, peut-être, **par des responsables locaux de la CGT (on a parlé de désaccord entre Séguy et Krasucki), ont fait donner leurs troupes.***

Le dénouement

Le pouvoir est donc en échec sur toute la ligne : ni la répression, ni l'annonce d'un référendum-plébiscite, ni la négociation interprofessionnelle tripartite n'ont pu rétablir la situation. L'exécutif ne tient qu'à un fil tenu et a complètement perdu le contrôle des événements. Pendant quatre jours, le pays va connaître une vacance du pouvoir, de fait. Quatre jours durant lesquels la question : « qui doit gouverner ? » est posée. Quatre jours au cours desquels la question : « comment faire tomber le régime ? », se discute avec acuité. En politique, le temps est la matière première et le temps perdu ne se rattrape jamais. Les lambertistes auront eu le mérite, avec les moyens limités qui sont les leurs, de militer pour « le comité central de grève » national. Ils peuvent, en outre, prendre appui, sur le rôle effectif que joue le Comité central de grève de Nantes.

Un soviet à Nantes ?

Alain Delale et Gilles Ragache relatent :

« On a parlé à l'époque de l'installation d'un véritable soviet à Nantes [...] Une situation particulière s'y est instaurée. Le Préfet s'est barricadé dans ses bâtiments, où 99% de ses employés sont en grève ; la police n'apparaît plus sur la voie publique ; la municipalité est en crise, puisqu'une partie de ses membres vient de se déclarer démissionnaire. **Le Comité central de grève s'installe alors à l'Hôtel de Ville et assure les services tels que les pompes funèbres ou l'état civil.**

Mais la « grande peur » des bourgeois nantais s'explique d'une autre façon : en Loire-Atlantique, l'importante fédération FO [il faut lire ici : Union départementale. NDA] est en grande partie dirigée par des militants trotskistes et anarchistes. La CGT qui tient officiellement à maintenir le Comité central de grève, reste minoritaire au sein de la classe ouvrière.[...] Ce que les bien-pensants craignent, c'est que le Comité central de grève décide d'évincer « officiellement » les autorités préfectorales et municipales »

Comme le soulignent les auteurs, eux-mêmes, pour que ce Comité central de Grève, dont les représentants sont des salariés élus et révocables selon le principe de la Commune de Paris, puisse aller plus loin dans la prise en charge des affaires communes de la population, il est nécessaire que d'autres comités de ce type, organes de la démocratie ouvrière, puissent se développer ailleurs. Or, les responsables staliniens de la CGT et du PCF s'arc-boutent contre toute dynamique de ce type en lui opposant la perspective d'un gouvernement de gauche dans le cadre des institutions qu'il conviendrait ensuite de « réformer », et « faire évoluer ». Ce développement d'une solution ouvrière à la crise politique, de bas en haut, est écarté par tous les appareils bureaucratiques du mouvement ouvrier. Quant à « la solution de rechange » que Mitterrand et Mendès-France tentent d'offrir, elle n'a pas l'heur de plaire aux dirigeants du PCF qui, au fond, lui préfèrent de Gaulle, pour des raisons qui tiennent à la politique extérieure de la France mais aussi, et c'est lié, à la stabilité intérieure du pays. « La solution de rechange » est une solution à hauts risques : si le gouvernement qui en est issu n'est pas à la hauteur des espérances que la grève générale a fait naître, il pourrait être confronté assez rapidement à une « Deuxième vague » plus redoutable encore.

La « solution de rechange »

Charléty

Le rejet des accords de Grenelle par une large avant-garde de travailleurs, de grévistes, de jeunes a un contenu politique simple : la satisfaction des revendications implique la chute du Général et de son exécutif. Dans le même temps, elle porte un coup au contrôle qu'exerce la direction du PCF et ses relais dans la CGT sur la classe ouvrière et le mouvement ouvrier. A l'appel de l'UNEF et avec le soutien du PSU, de la CFDT, de fédérations FO et de secteurs de la FEN, un rassemblement que l'Humanité a pourtant appelé ouvertement à boycotter va regrouper 50 000 personnes au stade Charléty. De nombreux orateurs y prennent la parole, sous la présidence de Jacques Sauvageot, et, parmi eux, André Barjonet secrétaire du Centre d'études économiques et sociales de la CGT, démissionnaire du fait de son opposition aux accords de Grenelle. Il propose pour sa part la création d'un Mouvement d'unité

révolutionnaire. Mais cette perspective est obscurcie par la présence de Pierre Mendès-France qui se prépare à offrir ses services à la classe dirigeante, de concert avec François Mitterrand. Le Mouvement du 22-mars a alors beau jeu de crier à la « récupération ». Ce que récupèrent surtout la plupart des orateurs présents, c'est la référence à l'autogestion, tarte à toutes les crèmes, qui, à cette étape, permet d'éluder la question du pouvoir, posée par la grève générale, dans son développement.

Une regrettable omission

Mais, les lecteurs du livre de F. de Massot ne sauront jamais que Mendès-France s'était montré à ce rassemblement. Est-ce parce que Pierre Lambert, au nom de la chambre syndicale FO des employés de la Sécu, prit la parole à ce rassemblement, lui apportant ainsi une caution « gauche » ?

« Vacance du pouvoir »

De Gaulle a fixé la date de son plébiscite au 16 juin. Si le NON l'emporte, il partira. Mais, toute la classe dirigeante doute de plus en plus qu'il puisse « tenir » jusqu'à cette échéance. C'est ce qu'elle exprime à travers la presse. Dit autrement, la bourgeoisie est en train de lâcher celui qui dit, comme toujours « Moi ou le Chaos », dans un contexte où elle a « Lui » et le « Chaos ». Aussi bien, Mitterrand pense le moment venu d'intervenir :

« En France, depuis le 3 mai 1968, il n'y a plus d'État, et ce qui en tient lieu ne dispose même pas des apparences du pouvoir. Tous les Français savent que le gouvernement actuel est incapable de résoudre la crise qu'il a provoquée et qu'il en est réduit à agiter la menace du désordre, dont il est le vrai responsable, pour tenter de se maintenir en place quelques semaines encore. Pour quel dérisoire avenir ? Nul n'en sait rien, pas même lui.

Mais notre pays n'a pas le choix entre l'anarchie et l'homme dont je ne dirai rien aujourd'hui sinon qu'il ne peut plus faire l'histoire. Il s'agit de fonder la démocratie socialiste et d'ouvrir à la jeunesse cette perspective exaltante : la nouvelle alliance du socialisme et de la liberté.

Il dépend de notre imagination et de notre volonté que la question posée à Prague en ce printemps 1968 trouve sa réponse à Paris. Et qu'ainsi la France soit la première parmi les grandes nations industrialisées à s'attaquer aux structures mêmes d'une société qu'elle a subie jusqu'ici comme les autres.

Peu importe la personnalité de celui qui assumera la responsabilité initiale de cette tâche. L'essentiel est qu'elle soit accomplie. Or, elle ne le sera pas en retournant au confusionnisme antérieur ou en renonçant à la politique de réconciliation des forces démocratiques et socialistes que j'ai engagée il y a maintenant près de trois ans.

Il convient au contraire de poursuivre l'effort entrepris pour lui permettre de porter tous ses fruits.

À travers la révolte des étudiants et la grève des travailleurs, des forces nouvelles se sont fait jour. Elles ne peuvent être ignorées. Mais elles ne peuvent pas non plus ignorer les deux puissantes organisations populaires qui ont mené le combat dans des temps difficiles et préparé l'avènement du temps qui vient.

Pour l'immédiat, je verse au grand débat qui occupe les Français les réflexions suivantes :

*1) Il va de soi que les républicains diront non au référendum-plébiscite. **Mais le référendum n'étant lui-même qu'un subterfuge, il convient dès maintenant de constater la vacance du pouvoir et d'organiser la succession.***

*2) Le départ du général de Gaulle au lendemain du 16 juin, **s'il ne se produit pas avant**, provoquera naturellement la disparition du Premier Ministre et de son gouvernement.*

*Dans cette hypothèse, je propose qu'un **gouvernement provisoire de gestion** soit aussitôt mis en place.*

Sa mission sera de trois ordres :

- Remettre l'État en marche en se faisant l'interlocuteur attentif des nombreuses assemblées de travailleurs et d'étudiants qui réfléchissent avec ardeur et désintéressement aux réformes indispensables de notre appareil économique, social et universitaire.

- Répondre aux justes revendications des divers groupes socio-professionnels.

*- **Organiser les conditions pratiques de l'élection présidentielle.***

Sa durée sera limitée, pour le moins, à l'élection du nouveau Président de la République, qui aura lieu dans le courant du mois de juillet.

*Il sera composé de dix membres, choisis sans exclusive et sans dosage périmé, comme ce fut le cas en 1944, dans des conditions différentes et cependant comparables **du fait de la disparition de l'État**, en recherchant sur des options communes le concours de ceux qui, à partir de l'union de la gauche, seront en mesure **d'élargir les bases de la réconciliation nationale**.*

3) L'un des premiers actes du Président de la République sera de dissoudre l'Assemblée Nationale. Il se portera solennellement garant devant le pays du respect des libertés individuelles et publiques (notamment par un droit égal d'accès à la radiotélévision et par l'exercice des droits de réunion et d'expression pour toutes les formations politiques.

Le renouvellement de l'Assemblée pourrait avoir lieu dans le courant du mois d'octobre.

Les citoyens décideront alors librement et en pleine connaissance de cause de la majorité parlementaire et de l'orientation politique de la nouvelle législature.

*Ayant ainsi fixé les échéances et proposé le processus qui mènera à la relève du gaullisme, j'observerai qu'un tel objectif ne saurait être atteint si la provocation et la répression peuvent tirer profit du désordre. **Ceux qui, avec raison, n'acceptent pas l'ordre établi, doivent trouver dans la cohésion et la discipline les véritables moyens d'assurer leur victoire.***

Mais il est naturel que deux questions vous viennent aussitôt à l'esprit :

- Qui formera le gouvernement provisoire ?

- S'il le faut, j'assumerai cette responsabilité. Mais d'autres que moi peuvent légitimement y prétendre. Je pense d'abord à M. Pierre Mendés France. Au demeurant, ce n'est pas un problème d'hommes, c'est, je le répète, un choix politique, et ce choix politique, je vous l'ai défini.

Et qui sera Président de la République ?

*Le suffrage universel le dira. Mais, d'ores et déjà, je vous l'annonce, parce que le terme éventuel n'est qu'à dix-huit jours et puisqu'il s'agit du même combat : **je suis candidat.***

Telles sont, Mesdames et Messieurs, les conditions qui me paraissent nécessaires pour que les Français, ayant repris en main leurs propres affaires parce qu'ils auront dit non au plébiscite soient dotés d'un État capable de reprendre rang dans l'Europe, d'épanouir nos libertés et surtout de rétablir à l'intérieur la concorde et la paix. »

Après coup, tout le monde a dit qu'il avait, ce jour-là, fait un faux pas et « dérapé ». Mais, à chaud, son intervention tombe sous le sens, du point de vue des intérêts généraux de la société dont il est l'ardent défenseur. Mitterrand propose en effet une solution à la crise de l'Etat, dans le cadre des institutions de la Vème république ; institutions qu'à aucun moment l'auteur du « *Coup d'Etat permanent* » ne remet en question. Contrairement à ce qu'ont dit ensuite ses détracteurs gaullistes, il n'y a rien de non-constitutionnel dans ce qu'il raconte, ce jour-là. Il s'inscrit dans la pure logique du referendum et émet l'hypothèse, qui n'a absolument rien de saugrenue ce 28 mai, d'un départ anticipé du Général. Départ anticipé qui, d'une certaine manière, va se produire, le lendemain. Pendant 24 heures, le Général sera porté déserteur.

Le Général déserteur

Un seul être vous manque et tout est dépeuplé. Ce mercredi 29 mai, le Conseil des ministres est ajourné et reporté au lendemain. Le Général a « disparu ». Après coup, la plupart des commentateurs et des historiens en conclurent que de Gaulle a exécuté cette manœuvre de retrait pour mieux « rebondir » et reprendre en main, en quelques heures, toute la situation. Mais, lorsqu'il s'envole en réalité pour Baden-Baden, prendre langue avec le Général Massu, rien n'est acquis d'avance. C'est en réalité une sorte de « quitte ou double » qui se joue à ce moment-là, dans une partie qui est très serrée. De Gaulle n'est évidemment pas totalement désespéré, il mise encore sur la « double radicalisation » qui est train de s'opérer. Une partie des couches moyennes est en train de passer de l'autre côté de la barricade, c'est-à-dire « du côté du manche », en relation avec la nuit de folie du 24 mai et dans la crainte que le PCF

soit tenté par un « Coup de Prague » à la Française, faisant basculer le pays dans la dictature stalinienne. De ce côté-là, la bourgeoisie n'a pourtant aucun souci à se faire mais le spectre du « totalitarisme » permet de ressouder les rangs du gaullisme et de tramer un accord, au moins tacite, avec l'extrême-droite la plus noire. Le PCF, de son côté, se voit contraint de « donner le change » à « Charléty » pour ne pas perdre son « leadership » au sein de la classe ouvrière. La Une du Monde au soir du 29 mai donne une indication précise du rapport des forces, à cet instant

« Alors que le mouvement de grève s'étend et se politise, le Général de Gaulle est parti pour Colombey. Le Conseil des ministres est reporté »

Version Pompidou

Le récit posthume de Pompidou de ces événements est édifiant :

« Le soir, après dîner [il s'agit du mardi 28-NDA], j'avais rendez-vous avec le Général. Je le trouvais lassé. Il me dit : « Dormez-vous ? » « Oui, quand j'ai le temps » « Vous avez de la chance ». Il me demanda ce que je pensais de la suite. Je lui dis à peu près ceci « Le parti communiste va faire une manifestation importante. Le problème est posé de ses intentions. Va-t-il tenter une action réellement révolutionnaire ? C'est possible. Le fait que le rassemblement ait lieu derrière l'Hôtel de Ville peut suggérer qu'il pense à s'emparer et à refaire la Commune de Paris. Dans ce cas, si vous en êtes d'accord, je ferai intervenir les chars, qui sont prêts. Mais, tout bien pesé, je ne le crois pas. L'analyse du PC reste, selon moi, que la situation n'est pas révolutionnaire. **Je crois donc qu'il se bornera à faire une démonstration de sa force pour rappeler à tous qu'il est le seul à détenir les gros bataillons et, par conséquent, le seul à susceptible de prendre le pouvoir si l'Etat s'écroulait.** Dans ce cas, je pense que c'est la fin de la crise, et que nous aurons gagné, l'opinion étant excédée. »

Dans cette perspective, j'avais, la veille, donné mon accord en faveur d'une grande manifestation gaulliste suggérée par le député Krieg et convoquée pour le jeudi, Place de la Concorde [...]

« Vous êtes optimiste, me répondit-il. D'ailleurs, depuis le début, vous êtes trop optimiste »

« En quoi me suis-je trompé ? »

« Vous m'aviez dit que **vous arriveriez à un accord avec la CGT** »

« J'ai eu cet accord. **C'est la CGT qui n'a pu le faire approuver et c'est la raison pour laquelle le PC fait un effort pour reprendre la direction. Cela coûtera un peu plus cher, mais nous aboutirons** »

Bien sûr, pour la postérité, Pompidou veut démontrer qu'il a joué un rôle déterminant dans le dénouement de la crise et on peut penser qu'il surestime son rôle réel mais cela n'enlève rien à sa part de lucidité politique. Pompidou est un « pragmatique » comme le sont tous les grands commis de l'Etat. Il ne se nourrit pas de chimères. Il a une mission qu'il accomplit sans passion. Il est l'homme des banques d'affaires, le représentant le plus direct du Capital financier, place que lui dispute le fringant Giscard d'Estaing. Il comprend qu'au travers de la manifestation du 29 mai, le PCF veut simplement reprendre le contrôle du mouvement pour mieux le faire rentrer dans son lit. Poursuivons son récit :

« ... A aucun moment, je n'avais compris à quel degré de découragement le Général était arrivé [...] C'est en tous cas ce dont s'aperçut Christian Fouchet qui avait rendez-vous avec le Général après moi.[...]

Je dormis bien. Le mercredi, je me réveillai, prêt à l'action. J'étudiais le dossier du Conseil des ministres quand Jean Donnedieu de Vabres entra dans mon bureau pour m'annoncer que le Général était fatigué, qu'il partait pour Colombey, et que le Conseil était renvoyé au jeudi après-midi

Mon inquiétude, immédiatement, fut extrême. **Je connaissais depuis longtemps les crises psychologiques du Général et la tentation périodique du départ [...]** Or, ce matin du 29 mai, l'hypothèse du départ du Général m'apparaissait comme une catastrophe [...] Allait-on voir Gaston Monnerville [En cas de vacance de la Présidence de la République, l'intérim est assuré par le Président du Sénat qui est alors Gaston Monnerville, antigauilliste notoire- NDA] assurer l'intérim ? Certes, il ne pouvait pas changer de gouvernement. **Mais je ne pouvais pas non plus dissoudre l'Assemblée, où le climat devenait délétère et où beaucoup de gaullistes, même ministres, parlait de la nécessité de faire appel à Mendès-France ou à Edgar Faure [...]**

Puis, je tins la réunion consacrée à l'ordre public et confirmai les instructions pour que les troupes et les chars soient prêts à intervenir si le PC s'emparait d'un bâtiment public [...] Là-dessus, on m'annonça que le général prenait le téléphone. La discussion fut brève et étrange. Je me bornais à insister sur mes inquiétudes relatives à son départ et sur

la nécessité absolue de son retour le lendemain. Le général m'expliqua qu'il n'avait pas le temps de me recevoir, qu'il partait en ce moment même ; qu'il avait absolument besoin de se refaire pour vingt-quatre heures de solitude et de campagne. Mais, alors qu'il parlait d'un ton détaché, m'assurant qu'il rentrerait le jeudi, que retarder le Conseil d'une journée était sans importance, que Colombey n'était pas loin, que j'avais grand tort de m'inquiéter, alors même qu'il affectait de sourire de mes inquiétudes, son ton changeait brusquement pour me dire : « Je suis vieux, vous êtes jeune, c'est vous qui êtes l'avenir ». Et il raccrochait en me disant : « Au revoir, je vous embrasse ». J'étais ému, certes, mais combien préoccupé. Après le déjeuner, je vis Chaban-Delmas. Il y avait là aussi, je crois, Frey, Guichard, Foccart. Nous échangeons des propos sans gaieté dans mon bureau. Tout à coup- il devait être deux heures, deux heures trente [après-midi. NDA]- on m'annonça Tricot. Il était blanc comme un linge. « On a perdu la trace du Général, me dit-il. Il n'est pas arrivé à Colombey. » Je poussai un cri : « Il est parti pour l'étranger »

Il apparaît donc clairement que le Général a dissimulé à l'exécutif et son chef, Pompidou, le but de son voyage. Poursuivons :

« ... J'apprenais par Messmer que l'hélicoptère venait de quitter Baden pour Metz [...] En fait, le Général avait quitté Baden pour Colombey directement. C'est de là qu'il m'appela vers dix-huit heures trente si je me souviens bien. Sa voix était ferme. Il confirmait son retour, le Conseil des ministres et semblait me dire : « Vous voyez que vous avez eu tort de vous inquiéter ». Il ajoutait qu'il fallait revoir un peu le Gouvernement et que Gorse avait échoué à l'Information. Il fallait un remaniement plus profond et il fallait des élections.

Puis, Pompidou nous livre ses états d'âmes du moment :

*Mes réflexions allaient leur train. Et, au fur et à mesure de mes pensées, je m'irritais de l'attitude du président de la République à mon endroit. **Je ne savais pas l'objet de son voyage à Baden-Baden.** Mais, je trouvais peu admissible que le chef de l'Etat, non seulement se déplaçât, mais quittât le territoire national sans en informer le Premier ministre. Certes, ce départ avait été une réussite. La panique qui s'était emparé de la France à la nouvelle que le Général de Gaulle avait disparu était un véritable referendum qui rendait bien inutile celui, **fort inopportun**, que le Général avait imaginé. **Le fait que le PC, informé de ce départ au moment même où il déclenchait sa manifestation, n'ait pas bougé prouvait qu'il n'était pas disposé à jouer son va-tout. Dès lors, le succès était acquis***

Ajout une citation Pompidou + remarque : que le président s'efface en pareil cas est dans la logique des institutions de la Vème

L'UNEF se dérobe

Lorsque Pompidou parle d'une manifestation du PC, ce n'est pas tout à fait exact. Il s'agissait d'une manifestation de la CGT, décidée la veille, dans l'urgence. La direction de la CGT y avait convié toutes les autres centrales syndicales et l'UNEF ; Mais l'UNEF mit en préalable à sa participation, une prise de position de la CGT pour la levée de l'interdiction de séjour de Cohn-Bendit. Comme on pouvait s'y attendre, les dirigeants de la CGT rejetèrent ce préalable. Et l'UNEF se retira. Arguant de ce désistement, la CFDT, la FEN et FO se dérobèrent à leur tour. Il y avait donc un élément flagrant de division. Quelques secteurs de l'UNEF, dont la FGEL, se joignirent au défilé qui rassembla plus de 500 000 manifestants. Le mot d'ordre le plus repris fut : « gouvernement populaire ! ». Cette manifestation marquait donc la césure entre le mouvement général et sa composante étudiante et devenait effectivement, dans ces conditions, un tremplin pour la « reprise en main » de la grève générale par l'appareil stalinien. Nul ne peut dire ce qui se serait passé si la manifestation avait été unitaire, ce jour-là mais, à l'évidence, l'UNEF, par son auto-isolement, a manqué une occasion, une opportunité. Dès lors, le pouvoir pouvait estimer qu'il était en mesure de déclencher sa contre-offensive.

La rencontre de Gaulle-Massu

Limogé par de Gaulle en 1960 alors qu'il était le commandant du corps d'Armée d'Alger pour avoir critiqué la « politique algérienne » du Général (ce limogeage, on s'en souvient, avait déclenché la « semaine des barricades » à Alger), Massu a été nommé commandant en chef des Forces Françaises en Allemagne en 1966. Selon Wikipedia : « Dans un entretien télévisé de 1971, il déclare « J'ai dit officiellement que je reconnaissais l'existence de la méthode et que je la prenais sous ma responsabilité. » Il y montre une absence totale de scrupules et légitime la torture : « la torture telle que j'ai autorisé qu'elle soit pratiquée à Alger ne dégrade pas l'individu. ». Cette rencontre a un prix : l'amnistie et la libération de prisonniers de l'OAS. A ce prix, de Gaulle s'assure le soutien de l'armée, condition nécessaire, mais non suffisante, du rétablissement de l'ordre gaulliste. Ce soutien n'était pas acquis d'avance. L'accord scellé ce jour-là permet de faire alliance, « dans l'adversité » avec l'extrême-droite. Pompidou donnera de cette entrevue la version qui suit :

Le voyage à Baden-Baden n'avait pas été un calcul. Je devais l'apprendre le vendredi 31 mai de la bouche, je crois, de Messmer. Je le vis à sa demande. Il m'apprit qu'il avait reçu la visite du Général Massu qui lui avait révélé la vérité sur Baden-Baden et qu'il venait de me la communiquer, comme il estimait en avoir le devoir, avec l'autorisation du Général.

*Ce que je dis ici, j'aurais préféré que l'histoire l'ignorât [...] En réalité, le Général avait eu **une crise de découragement. Croyant la partie perdue, il avait choisi le retrait.** En arrivant à Baden-Baden, les dispositions avaient été aussitôt prises pour un séjour prolongé. L'ambassadeur de France était convoqué pour recevoir pour recevoir instruction de prévenir le gouvernement allemand. **C'est le Général Massu qui [...] réussit à modifier la détermination du Général, puis à la retourner complètement***

Ce témoignage est à prendre avec précaution. Pompidou, dans son récit posthume, tente, et c'est humain, de tirer la couverture vers lui. On peut même, à la rigueur, considérer que Pompidou poursuit une vengeance à l'endroit du Général qui ne l'a pas soutenu quand un scandale (l'affaire Markovic) a éclaboussé Madame Pompidou. Mais, jusqu'à plus ample informé, ni Massu, ni Messmer, ni l'ambassadeur en question, n'ont contesté ces dires.

La versaillaise

Faut-il dissoudre l'Assemblée ?

Le 30 mai, avant la réunion du Conseil des ministres, de Gaulle lit son projet d'allocution à Pompidou. Ce dernier relate :

*« Il y manquait quelque chose d'essentiel : la dissolution. C'est là-dessus que la discussion s'engagea. Je n'eus pas de peine à démontrer que la majorité, très fragile, était ébranlée, que la victoire électorale était certaine.. Le Général, lui s'obstinait à me dire : « On ne peut pas faire les élections, la preuve, c'est que je n'ai pas pu faire le referendum ». Je répliquai que les deux choses étaient fort différentes, qu'un referendum sur un vague projet de régionalisation n'intéressait guère et ne répondait ni de loin ni de près aux inquiétudes du pays, que le rendre pratiquement impossible par la grève n'indignait pas l'opinion alors qu'elle n'accepterait pas qu'on empêchât les élections, forme ancienne, enracinée dans les esprits, de la **consultation populaire.** »*

On reconnaît là la marque du bonapartisme dans toute sa superbe : le peuple est consulté pour élire, en définitive, une assemblée consultative, en deçà de ce que peut être un « corps législatif ». De Gaulle, paraît-il, se laissa convaincre par un chantage de Pompidou à la démission. Dans cette république-là, un seul homme a le pouvoir de révoquer les députés élus, à tout moment. Cette arme, foncièrement antidémocratique, avait été, il y a bien longtemps, décriée par les républicains les plus opportunistes. Plus récemment, elle avait été dénoncée par un certain Mitterrand. Or, il ne s'est trouvé personne, sur les bancs de l'Assemblée, pour dénoncer la dissolution comme un coup de force antidémocratique. Ce qui va permettre, et c'est un comble, aux gaullistes d'opposer la « démocratie » à la « la grève » qui « empêche les élections ». Des élections, qui plus est, perverties par un découpage électoral inique.

L'allocution du 30 mai

De Gaulle est requinqué. Il sait qu'il peut compter tout à la fois sur le concours anticommuniste de l'armée et sur la « sagesse » du parti communiste. Il ne craint pas la FGDS. Il peut s'appuyer sur la radicalisation à droite d'une partie de ce qu'il est convenu d'appeler « l'opinion », autrement dit, de la petite-bourgeoisie. Son allocution sera donc un morceau d'anthologie

Françaises, Français,

Etant le détenteur de la légitimité nationale et républicaine j'ai envisagé depuis vingt-quatre heures toutes les éventualités sans exception qui me permettraient de la maintenir. J'ai pris mes résolutions. Dans les circonstances présentes, je ne me retirerai pas. J'ai un mandat du peuple, je le remplirai, je ne changerai pas le premier ministre dont la valeur, la solidité, la capacité méritent l'hommage de tous. Il me proposera les changements qui lui paraîtront utiles dans la composition du gouvernement. Je dissous aujourd'hui l'assemblée nationale.

J'ai proposé au pays un référendum qui donnait aux citoyens l'occasion de prescrire une réforme profonde de notre économie et de notre université et en même temps de dire s'ils me gardaient leur confiance ou non par la seule voie acceptable, celle de la démocratie. Je constate que la situation actuelle empêche matériellement qu'il y soit procédé. C'est pourquoi j'en diffère la date. Quant aux élections législatives, elles auront lieu dans les délais prévus par la Constitution, à moins qu'on entende bâillonner le peuple français tout entier en l'empêchant de s'exprimer en même temps qu'on l'empêche de vivre par les mêmes moyens qu'on empêche les étudiants d'étudier, les enseignants d'enseigner, les travailleurs de travailler.

*Ces moyens, ce sont l'intimidation, l'intoxication et la tyrannie exercées par des groupes organisés de longue main en conséquence, et par un parti qui est une entreprise totalitaire même s'il a déjà des rivaux à cet égard. **Si donc cette situation de force se maintient, je devrai, pour maintenir la République, prendre, conformément à la Constitution, d'autres voies que le scrutin immédiat du pays.** En tout cas, partout et tout de suite, **il faut que s'organise l'action civique.** Cela doit se faire pour aider le gouvernement d'abord, puis localement les préfets devenus ou redevenus Commissaires de la République, dans leur tâche qui consiste à assurer autant que possible l'existence de la population et à empêcher la subversion à tout moment et en tout lieu. La France en effet est menacée de dictature.*

On veut la contraindre à se résigner à un pouvoir qui s'imposerait dans le désespoir national, lequel pouvoir serait alors évidemment essentiellement celui du vainqueur, c'est-à-dire celui du communisme totalitaire. Naturellement, on le colorerait pour commencer d'une apparence trompeuse en utilisant l'ambition et la haine de politiciens au rancart. Après quoi ces personnages ne pèseraient pas plus que leur poids, qui ne serait pas lourd.

Eh bien non, la République n'abdiquera pas, le peuple se ressaisira, le progrès, l'indépendance et la paix l'emporteront avec la liberté.

. Vive la république, vive la France

Le chantage à l'intervention militaire est implicite. Mais, du strict point de vue de la démocratie, un passage mérite d'être relevé : « *j'ai un mandat du peuple* » argue-t-il. Et les députés qu'il révoque, n'ont-ils pas, formellement, un mandat du peuple ?

Evidemment, dans un cas comme dans l'autre, la réalité est tout autre : ni le Général, ni les députés ne sont tenus par « un mandat du peuple ». S'il en avait eu un, les uns et les autres, ça se saurait !

« Cohn Bendit à Dachau ! »

On a dit qu'un million de personnes a manifesté son soutien à de Gaulle, ce jour-là. Tenons ce chiffre pour exact. C'est un ordre de grandeur qui n'est pas fantaisiste, au vu des photos aériennes. Tous les bourgeois des beaux quartiers sont là, ils frétilent, entraînant dans leur sillage tout ce que l'extrême-droite peut drainer. S'y ajoute ce que Paris

compte de concierges, de commerçants apeurés, de « petites gens » qui ne savent plus où ils habitent et tous les grégaires qui ne se sentent bien que lorsqu'ils ont le sentiment d'être du côté du manche. De cette foule bigarrée, composite, surgit un mot d'ordre crapuleux : « Cohn-Bendit à Dachau ». Ce sont les héritiers tremblants des émeutiers du 6 février 1934. Au même moment, a-t-on dit, les chars du 501^{ème} Régiment de Chars de Combat, manœuvrent autour de Paris.

La fragmentation

Dater le dénouement du 30 mai 1968 n'est possible qu'après coup. Le 30 mai, de Gaulle fait un coup de force et de bluff. Au demeurant, il savait qu'une intervention militaire aurait créé une situation de guerre civile dont il ne voulait à aucun prix, pas plus qu'il ne voulait entrer dans le cycle d'un « régime des Colonels » comme en Grèce ; Pompidou, encore moins. Ces gens-là ne voulaient pas devenir les otages de l'Armée. D'autant moins qu'ils savent qu'une autre issue existe : des élections que les partis ouvriers traditionnels vont accepter comme étant « la règle du jeu ». Le PSU, y compris. Des élections faussées qui vont permettre la trahison d'une grève générale dont ils n'avaient pas voulu et qu'ils avaient tenté, via la CGT, d'étouffer au moyen des accords de Grenelle. Aussi, se gardent-ils bien d'organiser une riposte à la manifestation gaulliste et s'appliquent-ils à convaincre les grévistes que la gauche va gagner ces élections et que c'est entreprise par entreprise qu'il faut prolonger les « acquis » de Grenelle, puis « reprendre, la tête haute, tous ensemble ». A l'inverse, ils relaient le chantage gaulliste « au bain de sang » et, dans ce registre, tentent de dissuader les ouvriers de tout recours à l'autodéfense quand les CDR attaquent les piquets de grève et quand les gardes mobiles reprennent les usines occupées. La résistance à la reprise, en particulier, dans la Métallurgie, prouve, si besoin est, que **la grève générale n'est pas morte, le 30 mai 1968**.

Chronologie de juin

1^{er} juin

Manifestation parisienne de l'UNEF au cri de « *Élections, trahison* ».

1^{er}-3 juin

Réapprovisionnement des villes en essence.

3 juin

Occupation par l'armée des installations techniques de l'ORTF.

Début de la reprise du travail à EDF-GDF, dans les mines, la sidérurgie et les travailleurs de l'État.

6 juin

Reprise à la RATP, à la SNCF et dans la fonction publique.

Début de l'opération Jéricho à l'ORTF.

7 juin

Évacuation violente de l'usine Renault de Flins par les CRS ; affrontements.

Amnistie des dirigeants de l'OAS emprisonnés.

10 juin

Nouveaux affrontements avec la police. Mort, à Flins, du lycéen Gilles Tautin.

Ouverture de la campagne électorale pour les élections législatives.

L'UDR et le Parti communiste présentent un candidat dans chacune des 487 circonscriptions.

11 juin

Affrontements avec la police devant les usines Peugeot à Sochaux : mort d'un manifestant. Réoccupation de Flins par les grévistes. Manifestations violentes à Paris (au départ de la gare de l'Est) et dans plusieurs grandes villes de province.

12 juin

Reprise des cours dans les lycées.

Interdiction de toute manifestation sur la voie publique pendant la durée des élections.

Dissolution de plusieurs mouvements d'extrême-gauche (dont certains sous différentes appellations : Jeunesse communiste révolutionnaire (JCR), Voix ouvrière, Groupes "Révoltes", Fédération des étudiants révolutionnaires (FER), Comité de liaison des étudiants révolutionnaires (CLER), Union des jeunesses communistes marxistes-léninistes (UJCML), Parti communiste internationaliste (PCI), Parti communiste marxiste-léniniste de France (PCMLF), Fédération de la jeunesse révolutionnaire, Organisation communiste internationaliste (OCI), Mouvement du 22 mars).

14 juin

Évacuation de l'Odéon par la police.

Reprise aux usines Wonder à Saint-Ouen. La reprise se généralise.

15 juin

Le général Salan est gracié ainsi que dix autres condamnés.

16 juin

Évacuation de la Sorbonne par la police.

17 juin

Reprise du travail à la Régie Renault.

18 juin

Reprise du travail dans plusieurs secteurs de l'automobile et de la métallurgie.

23 juin

Premier tour des élections législatives.

24 juin

Reprise du travail chez Citroën.

27 juin

Reprise du travail à l'ORTF. Évacuation de l'École des Beaux-arts par la police.

30 juin

Second tour des élections législatives. 22 millions de votants (78% de participation). Raz-de-marée gaulliste. L'UDR et les RI regroupent 43,6% des voix et le Centre démocratique 10,3%, le PCF 20%, la FGDS 16,5% et le PSU 3,9%.

La résistance à la reprise

Cette chronologie est celle qui figure sur le site de l'Assemblée nationale. De façon fragmentaire, elle montre que la reprise a été progressive, souvent violente, et a duré plus de trois semaines. Elle se heurte à une résistance acharnée des métallos. La reprise s'opère le plus souvent, la rage au cœur, avec un rejet de l'exploitation qui prend aux tripes. Cette reprise préfigure les grèves des années 70.

La tragédie de Flins

Tout commence par un vote à Bulletins secrets. Lorsque des salariés réalisent que des chefaillons bourrent les urnes. C'est l'explosion. La grève est votée à main levée par 6000 salariés présents. Puis les gardes mobiles investissent l'usine, mitraillettes dans le dos. Des militants de l'UJC ml alertent la population des alentours. Rassemblements,

meetings se déroulent dans ce « bassin d'emploi ». Quelques centaines d'ouvriers épaulés par des étudiants et des lycéens entraînés par l'UJC ml se joignent aux « irréductibles ». Commence alors une chasse à l'homme dans les champs. Un jeune lycéen, Gilles Tautin, 17 ans, est retrouvé, mort, noyé. Visiblement, ce sont des « force de l'ordre » qui l'ont jeté à l'eau.

De Massot, professeur de leçons

Nous nous sommes référés à plusieurs reprises à l'ouvrage de François de Massot, dirigeant de l'OCI, écrit un an plus tard. Dans ce livre, il y a, pourrait-on dire, « à boire et à manger ». Et, moult redondances, pour marteler que, sans l'unité des organisations, toute initiative n'est qu'aventure. Evoquant les événements de Flins, de Massot éprouve le besoin de faire la leçon à ces jeunes « pro-chinois » qui ne sont pas, il est vrai, embarrassés de procédures et dont l'intervention n'était peut-être pas exempte « d'exemplarisme » mais ces militants ont cherché empiriquement à sauver la grève générale dans l'un de ses bastions, ils en ont appelé à la population. Que pouvaient-ils faire de plus ? Faire voter une motion demandant aux confédérations d'appeler à la grève générale au moment où elles forçaient la reprise, au moyen de la calomnie, de la désinformation, en relayant le chantage gaulliste à l'intervention militaire ? Ce dirigeant qui se veut conséquent a-t-il oublié ce qu'écrivait Trotsky au moment de la grève générale britannique en 1926, à savoir qu'à un moment donné, lorsque les bureaucraties « réformistes » se transforment en briseurs de grève, il n'est plus d'unité qui tienne, l'unité devenant alors un « nœud coulant ». Non content de se gausser doctement de « l'inconséquence » de l'UJC ml, de Massot fait la leçon aux militants de l'UNEF qui demandent aux cheminots de Saint-Lazare, toujours en grève à cette date, d'affréter un train pour leur permettre de venir en aide aux ouvriers de Flins. Selon lui, en « procédant » ainsi, ces étudiants faisaient retomber sur les cheminots la « responsabilité » de l'isolement des travailleurs de Flins. Bien mauvais procès politique !

Un raz de marée gaulliste ?

S'agissant des élections, le total des voix de droite est proche des 54%, ce qui avec une abstention dépassant les 20%, ne permet pas d'en conclure à un Raz de marée. Par contre, du fait du charcutage des circonscriptions, ces élections aboutissent à une chambre « bleu CRS » où les gaullistes flanqués des Républicains-indépendants « giscardiens » obtiennent une très large majorité de députés. Si l'on fait observer que le Centre démocrate, héritier putatif du MRP se situe dans l'opposition, les gaullistes ne peuvent se targuer d'aucune espèce de « majorité », même si les électeurs « centristes » ont le plus souvent reporté leurs voix sur l'UDR-RI au second tour.

En apparence, la Vème République est « sauvée ». Commence alors sa lente agonie.

Le naufrage

Le pouvoir gaulliste doit son salut qu'à la trahison de la grève générale dont les dirigeants staliniens ont été les maîtres d'œuvre. Mais la grève générale de mai-juin 68 ne s'est pas réalisée en vain. Sa puissance de feu se mesure davantage sur ses effets différés que sur ses résultats immédiats. Son impact politique a été tel que de Gaulle et les siens n'ont pas pu parachever l'œuvre qu'ils avaient assignée à leur régime, comme va le montrer l'affaire du referendum de 1968 qui devait permettre sa transition vers un régime corporatiste intégrant les syndicats aux rouages de l'Etat. Cette lame de fond ne sera pas suivie d'un reflux. D'autant qu'elle s'inscrit dans un tournant de la situation mondiale dont les premiers signes sont, outre l'enlisement de l'intervention américaine au Vietnam, le printemps de Prague qui verra les travailleurs de Tchécoslovaquie faire face aux chars « soviétiques ». Pour tout dire, la grève générale a porté au gaullisme un coup mortel dont il ne se relèvera jamais.

En politique, qui n'avance pas recule. Cet adage léniniste se vérifie.

Répétition générale ?

Nous avons affirmé que « Mai 68 » procédait d'une situation révolutionnaire. Reprenant une formule de Trotsky appliquée à la Révolution russe de 1905, les dirigeants de la JCR ont considéré que mai 1968 était une « répétition générale ». Cette formule générique a été employée pour tenter de démontrer qu'il n'y eut pas de situation

révolutionnaire, à proprement parler, à ce moment-là. Dans l'esprit de ces jeunes cadres politiques, Krivine, Weber et Bensaïd, une situation révolutionnaire présupposait

-une situation de dualité du pouvoir avec l'apparition, comme en 1917 en Russie, de conseils ouvriers (Soviets) prenant en charge l'administration des choses à différents échelons et remettant en marche l'outil de production. Cette dualité de pouvoir, le pouvoir « d'en bas » disputant le pouvoir « d'en haut » présupposant l'existence d'un parti révolutionnaire d'avant-garde qui, à ce moment-là, faisait défaut. Bien plus tard, étoffant cette analyse, Daniel Bensaïd, rappelant que la CGT n'ayant pas appelé à la grève générale (ce qui est vrai), il n'y avait pas de « contre-pouvoir » possible puisque le mouvement n'était pas « centralisé ».

Or, Lénine avait souligné ce point que **la révolution ne surgit pas automatiquement de toute situation révolutionnaire**. Une situation révolutionnaire rend la révolution possible, mais non inévitable. Ensuite, il faut encore que la révolution soit victorieuse, c'est-à-dire qu'elle débouche effectivement sur la conquête du pouvoir par la classe exploitée au travers des organismes dont elle se dote au cours de la révolution. Dit autrement, l'existence d'un parti révolutionnaire n'est pas la précondition d'une situation révolutionnaire, ni la précondition de la révolution. Le parti ouvrier révolutionnaire sera, s'il est conséquent, l'instrument de la victoire. Ni plus, ni moins.

Paradoxalement, cette idée de « répétition générale » a un fondement triomphaliste. A brève échéance, dieu sait comment, une explosion révolutionnaire se produira. Ce pronostic sera partagé, sous une autre forme, par les lambertistes qui, au lendemain du referendum de 1969, estimeront que nous sommes entrés dans la période de « l'imminence de la Révolution », au lieu de dire sans exaltation superflue que nous vivons une période de « montée révolutionnaire » à l'échelle européenne et mondiale. Ce ne sont pas là des problèmes académiques. L'appréciation que les militants ouvriers peuvent avoir du rapport des forces réel est un élément de ce rapport des forces. Ni le scepticisme, ni le fatalisme optimiste ne peuvent être un recours sinon pour « galvaniser », « griser » ou à l'inverse « figer » les plus déterminés.

Une situation révolutionnaire existe à partir du moment où, indépendamment des individus et des forces organisées, la question du pouvoir est posée. La grève générale, à moins d'être ramenée à une addition de grèves corporatives sans lien entre elle, pose de façon révolutionnaire la question du pouvoir, mais, faut-il ajouter, ne la résout pas. Pour reprendre la formule de Marceau Pivert, en juin 1936, une révolution révolutionnaire est une situation dans laquelle « tout est possible ». L'idée de « répétition générale » édulcore cette réalité.

Il faut donc se mettre d'accord : situation révolutionnaire ne signifie pas révolution et révolution ne signifie pas insurrection. De Gaulle, on le sait, n'est pas un lâche. Il est pris au dépourvu par une situation révolutionnaire à laquelle il n'est pas préparé (contrairement à 1944) et face à laquelle il est désarmé, ne sachant à quel saint se vouer. En définitive, ce sera Saint-Massu. Son découragement n'est pas purement psychologique, il exprime l'angoisse qui étreint toute la bourgeoisie devant le déferlement social qui s'opère, toutes digues rompues.

Mais, si nous considérons que la situation était seulement « pré-révolutionnaire » comme l'ont prétendu Weber et Bensaïd, il fallait considérer que le gaullisme avait encore de beaux restes, que seule sa « lune de miel » avec la France était terminée. Mais, les éclectiques impressionnistes n'ont pas ce mode de pensée. Ils assurent désormais que « L'histoire nous mord la nuque » et que « tout va arriver », à brève échéance, car il existe cette fois une « avant-garde » à « la gauche du PCF », même si la classe ouvrière, dans sa grande masse est « spontanément stalinienne » selon leurs critères. De plus, si la situation n'était pas révolutionnaire (car c'est tout de même cela que cela veut dire), alors, comme dirait Thorez « il faut savoir terminer une grève même lorsque toutes les revendications ne sont pas satisfaites » ou, pour mieux dire « suspendre le mouvement » afin de « garder des forces » et ne pas jeter prématurément les masses ou certains secteurs de la classe ouvrière, dans un combat général qui ne peut être gagné et risque effectivement de déboucher sur l'écrasement du mouvement ouvrier, une fois le mouvement épuisé.

Nous pourrions, pour mieux éclairer cette problématique, comparer les grèves de 1968 aux grèves de 1947. Ces dernières n'ont pas ébranlé l'exécutif et le régime en place bien qu'elles aient données lieu à des séquences insurrectionnelles. Le régime dit « faible » de la quatrième république a mieux « tenu » en 1947 et même en 1953 que le régime « fort » du gaullisme. En 1947, le PC avait « durci » les grèves, à l'automne, pour tenter de « neutraliser » l'impérialisme français en ce début de « guerre froide ». En 1953, les stalinien eurent la force d'empêcher le développement de la grève dans la Métallurgie.

Ce que le recul nous permet de mesurer, c'est la portée réelle des événements de 1968. La portée et l'impact de cette « crise » montre bien que ce ne fut pas une simple répétition générale, mais une lame de fond. Elle emportera très vite de Gaulle, comme nous allons le voir

Le referendum fatal

Le referendum annoncé le 24 mai 1968 n'ayant pu se tenir, d'autant moins que dans sa forme il n'était pas constitutionnel (toute révision de la Constitution devant être soumise aux parlementaires), de Gaulle ayant annoncé le 30 mai qu'il serait « différé », sa réintroduction ne surprend personne et, pas davantage, son caractère plébiscitaire désormais classique qui veut que le chef de l'Etat remette en jeu son mandat. Au surplus, de Gaulle pense qu'il peut y gagner, comme en 1958, une partie du mouvement ouvrier dont les dirigeants pourraient être tentés par « l'association Capital-Travail ». Nous l'avons dit : sans cette révision de la Constitution, le système politique conçu par le Général et ses acolytes restera inachevé. Cette révision doit être le couronnement de l'œuvre gaulliste de remodelage de l'Etat.

Dans son esprit, le projet de loi que de Gaulle soumet au peuple français est le même que celui dans lequel 25 ans auparavant il prononçait le « discours de Bayeux » :

*Tout nous conduit donc à instituer une deuxième Chambre dont, pour l'essentiel, nos Conseils généraux et municipaux éliront les membres. Cette Chambre complétera la première en l'amenant, s'il y a lieu, soit à réviser ses propres projets, soit à en examiner d'autres, et en faisant valoir dans la confection des lois ce facteur d'ordre administratif qu'un collège purement politique a forcément tendance à négliger. **Il sera normal d'y introduire, d'autre part, des représentants, des organisations économiques, familiales, intellectuelles, pour que se fasse entendre, au-dedans même de l'État, la voix des grandes activités du pays.** Réunis aux élus des assemblée locales des territoires d'outre-mer, les membres de cette Assemblée formeront le grand Conseil de l'Union française, qualifié pour délibérer des lois et des problèmes intéressant l'Union, budgets, relations extérieures, rapports intérieurs, défense nationale, économie, communications.*

Le projet de loi

Dans sa forme, il est plus nuancé : il est bel et bien question de créer cette deuxième chambre, intégrant les syndicats, mais cette Chambre mais, ce dispositif est complété par la régionalisation qui transfère des compétences de l'Etat aux régions.

Selon Wikipedia :

Le titre I^{er} du projet constitutionnaliserait l'existence des [régions](#) comme collectivités territoriales. Il s'agirait des circonscriptions d'action régionale créées en 1960, plus la Corse.

Leurs compétences seraient élargies, en matière d'équipements collectifs, de logement et d'urbanisme surtout. Pour exercer ses compétences, la région pourrait [ester en justice](#), recourir à l'emprunt, passer des contrats, prendre des participations dans des sociétés d'économie mixte, créer, gérer ou concéder des établissements publics et conclure des conventions avec d'autres régions.

Les conseils régionaux seraient composés :

- Aux trois cinquièmes, des députés élus dans la région et des conseillers régionaux territoriaux, élus par les conseils généraux (un par département, pour trois ans) et par les conseils municipaux ou leurs délégués (les autres, pour six ans) ;
- **Aux deux cinquièmes, des conseillers régionaux socio-professionnels, désignés par des organismes représentatifs, pour six ans.**

Des dispositions particulières sont prises pour la région parisienne, la Corse et les départements d'outre-mer.

Les conseils régionaux voulus par de Gaulle sont donc de véritables exécutifs territoriaux intégrant les syndicats. S'agissant du Sénat

Les projets et propositions de loi seraient présentés en premier lieu au Sénat, qui pourrait en proposer l'adoption, le rejet ou l'amendement, avant d'être soumis à l'Assemblée nationale ; après cela, le gouvernement ou l'Assemblée nationale pourraient les renvoyer au Sénat [...]

La composition du Sénat serait la suivante :

- 173 sénateurs représentant les collectivités territoriales de métropole (160) et d'outre-mer (DOM : 7, TOM : 6), élus, les régions étant les circonscriptions électorales, par des grands électeurs (députés, conseillers régionaux territoriaux, conseillers généraux, délégués des conseils municipaux) pour 159 d'entre eux au scrutin proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel et pour les 14 autres au scrutin majoritaire à deux tours ;
- 4 sénateurs représentant les Français établis hors de France, désignés par le conseil supérieur des Français de l'étranger ;
- 146 sénateurs représentant les activités économiques, sociales et culturelles, désignés par des organismes représentatifs, à raison de 42 pour les salariés, 30 pour les agriculteurs, 36 pour les entreprises, 10 pour les familles, 8 pour les professions libérales, 8 pour l'enseignement supérieur et la recherche et 12 pour les activités sociales et culturelles.

En revanche, par rapport à l'avant-projet de mai 68, le texte du referendum ne fait pas mention de la « participation », c'est-à-dire, l'association Capital-Travail au niveau des entreprises qui n'a pas l'heur de plaire au Patronat qui craignent que cela ne dégénère, dans les conditions du moment, en une forme de « contrôle ouvrier ». Pragmatiques, les patrons et avec eux Pompidou considèrent que la « participation » doit avoir comme préalable des syndicats domestiqués, des syndicats-maison. Chaban-Delmas a quelques idées à ce sujet mais ce n'est pas encore son heure. De Gaulle n'est pas sans savoir que la CFDT et certains secteurs sont tentés par cette « grande aventure ». Il n'est pas jusqu'au PSU, où les « rocardiens » fustigent toute forme de « jacobinisme » et dans certains milieux contestataires où le régionalisme a bonne presse, que la « révision » présente des attraits. Les dirigeants du PCF considèrent eux-mêmes que la régionalisation n'est pas « mauvaise en soi » mais, à ce stade, rejettent l'aspect corporatiste du projet.

CGT et FO disent : NON

Pour beaucoup, c'est une triple-question qui est posée : celle de la transformation du Sénat, celle du « pouvoir des régions » et celle du maintien ou non du Général à la tête de l'Exécutif. Pour le « français moyen », le Sénat est un concile de vieillards qui ne sert à rien, les régions n'existent tout simplement pas sinon sous la forme de circonscription administratives technocratiques, mais de Gaulle existe en chair et en os et il cristallise la colère de la « majorité sociale » et de la jeunesse. Mais, le résultat de cette confrontation politique dépend de la réaction des syndicats. Si les confédérations ne donnent pas de consignes de vote, on peut craindre une victoire du gaullisme, à la faveur d'une abstention massive, repeinte aux couleurs du « boycott » que préconisent alors Lutte Ouvrière et le PSU, le départ de de Gaulle n'étant pas en soi un objectif puisque son départ peut s'opérer dans le cadre institutionnel sans discontinuité de l'Etat et non « sous la pression de la rue ». Chacun sait alors que ce qu'il est convenu d'appeler la gauche n'est pas en mesure à ce moment de postuler au pouvoir.

L'erreur de de Gaulle, si erreur il y a eu, a été de ne pas prendre le pouls des syndicats avant de foncer. Mais de là à dire, comme Beuve-Mery l'écrira dans Le Monde, au lendemain du vote, que de Gaulle s'est livré à un « suicide politique », il y a loin. De son point de vue, il ne pouvait se résoudre à pratiquer la politique du chien crevé au fil de l'eau jusqu'à l'expiration normale de son mandat à l'horizon 1972.

La CGT et FO appelleront à voter NON.

Le NON l'emporte.

En cours de route, de Gaulle est lâché par une partie de la bourgeoisie et de ses plus hautes strates, tentée le retour à la politique du laisser-faire et une intégration plus rapide dans « la construction de l'Europe », d'autant que de Gaulle n'est plus le gardien du maintien de l'ordre. C'est dire que mai 68 a créé des lignes de fractures au sein de la bourgeoisie qui, en outre, doit payer les frais généraux du rétablissement d'une paix sociale précaire.

Ainsi, Giscard d'Estaing appellera-t-il à voter NON et Pompidou fera sentir ses réticences.

En d'autres termes, mai 68 a détruit les conditions sociales nécessaires à la mise en place d'un système corporatiste que soutiennent surtout les gaullistes dits « de gauche » !

Le 27 avril 1969, avec une participation record à ce vote à plus de 80% des inscrits, le NON l'emporte avec plus de 52% des suffrages exprimés. C'est la conséquence différée de la grève générale survenue un an plus tôt. 18 mois plus tard, de Gaulle meurt des suites d'une rupture d'anévrisme. Avant de mourir, il ira rendre visite à un autre Général : le Général Franco. De Gaulle ne disait-il pas à propos de Pétain : « la vieillesse est un naufrage » ?

Contenu

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE LA VE REPUBLIQUE.....	0
Aux origines : de Gaulle avec et contre Pétain	2
Quelle stratégie pour quelle guerre ?	2
Partage des tâches et des rôles.....	2
Champ de patate ou jardin potager ?	3
Quelle libération ?	3
De Gaulle face à la Résistance.....	3
La France libre, ébauche d'un Etat fort.....	4
De Gaulle face à la Libération	4
« La question sociale au premier rang »	4
Le plan social du Général	5
Des conquêtes sociales historiques	5
«Produire d'abord, revendiquer ensuite »	5
L'Union nationale battue en brèche	6
Le PCF vole à la rescousse du Général	6
Mais le plan du Général avorte.....	7
Un rassemblement de choc	7
Le discours de Bayeux	7
Naissance de la IV ^{ème} République	8
Avril 1947 : la Grève Renault et ses conséquences.....	9
Le Plan Marshall et la guerre froide	10
Réalignement du PCF	10
L'automne chaud de 1947	10
Le double combat du RPF.....	12
Le RPF et les grèves.....	13
Les grèves sauvegardent les acquis.....	13
Le RPF et les grèves de 1947 :	13
Le RPF et la scission de la CGT :.....	13
Le RPF et les grèves dans les services publics :	14
Le RPF et les grèves de 1950 :	14
Le RPF et les conventions collectives :	14

Le RPF et les grèves de 1953 :	14
Grèves et changement de régime	14
Face à la Révolution algérienne	15
Décoloniser pour mieux dominer	15
La décolonisation est mal partie	15
Le cas particulier de l'Algérie	16
« Opérations de maintien de l'ordre »	16
1956 : le tournant fatal	16
« Renforcer l'union indissoluble entre l'Algérie et la France »	17
Des tomates et des larmes.....	17
12 mars 1956 : Une date fatidique	18
Des décrets immondes.....	22
« Une grave désaffection pour le régime parlementaire ».....	22
La révolte des rappelés	22
Egypte- Hongrie.....	23
Terrorisme d'Etat	24
La sinistre « bataille d'Alger »	24
Comment de Gaulle a pris le pouvoir.....	25
13 mai 1958: Le dieu sorti de la machination	25
Le gouvernement propulse Salan	26
15-27 mai : de Gaulle ou la « résurrection »	28
Un coup d'Etat démocratique ?	32
La mise en place	36
Quel « président » pour quelle République ?	36
Qu'est ce qui légitime l'élection du Président de la république au suffrage universel ?	36
Qu'est- ce que la Constitution ?	36
Qu'est-ce que le bonapartisme ?	37
Cela caractérise-t-il un régime « présidentiel » ?	37
Retour sur la III ^{ème} République.....	38
Le compromis de 1958.....	39
Séparation des pouvoirs, façon de Gaulle	41
Survivance de la Constitution de 1958.....	41
Un mode de scrutin sur mesure.....	42
Un exemple de charcutage : les élections de 1962.....	42

Résultats des élections législatives de 1958	42
Le nouveau cours de l'économie française	43
La fin du Parti socialiste ?	46
Sur les débris de la SFIO	47
Algérie : la guerre continue	48
De Gaulle et l'Union pour la Nouvelle République	48
Des trotskystes clairvoyants	48
Décolonisation et mondialisation	49
A fleurets mouchetés	49
Le cas Soustelle	50
De Gaulle, la classe ouvrière et les syndicats	50
La classe ouvrière dit oui à de Gaulle	50
Corporatisme, fascisme et gaullisme	51
Octobre 1958 : le non de FO à l'Association Capital- Travail	52
Cuisine et indépendances	52
Le Plan de Constantine	52
Cervelles de colibri	54
Septembre 1959 : de Gaulle franchit le Rubicon	55
De Gaulle : un raciste ordinaire	58
L'Algérie française se barricade	59
Un danger bien pire que le FLN	61
La nuit noire	62
Généraux d'Avril	62
Un quarteron de généraux à la retraite	62
Article 16	63
Alarme simple ou alarme danger ?	63
Rien de rien	64
L'irruption de l'Etat policier	64
Journée portée disparue	64
Quand le mouvement ouvrier s'éveillera	65
Attentats à la chaîne	65
Métro Charonne	66
Essai de politique intérieure 1959/1962	68
Mitterrand et Mendès	68

Mitterrand, le va-t'en guerre	68
Mais qu'est-ce que c'est que cette bouteille de lait ?	68
Grillé à l'Observatoire	69
Quand une République attaque l'école de la République	70
Le couronnement	73
« La valise ou le cercueil »	73
Un attentat qui tombe à pic	73
Un coup d'Etat constitutionnel	74
Le domaine réservé	74
L'Etat-major de l'Elysée	75
Le Pompon du Général	75
Le bras d'honneur	76
Un OUI ni franc, ni massif	76
Une nouvelle classe ouvrière ?	80
La vie politique se recentre sur un nouvel axe	80
Les mineurs entrent en scène	80
Les raisons de la colère	80
Chronologie d'une grève	81
Récit d'une grève	84
Le Meeting de Lens	85
De Gaulle contre les mineurs et la classe ouvrière	86
Gaston X	86
La grande fédération	87
La crise du PCF	87
Le stalinisme français à son apogée (1945-1956)	88
Le bloc stalinien après Staline	88
Qu'est-ce que la bureaucratie ?	88
Socialisme dans un seul pays ou dans un seul camp	88
Stalinisme et fascisme	89
1947/1956 : le PCF a « tenu »	89
1956 : l'heure de vérité	89
Six ans après	92
La fronde dans l'UEC	92
La naissance de la CFDT	93

Collaboration des classes	94
Un syndicat néo-corporatiste.....	94
1964 : la CFTC réformée	94
Un syndicalisme idéologique	95
La république des Plans	95
Comment réguler le capitalisme ?	95
Le planisme	96
Un néo-réformisme.....	96
L'économie générale du Général	97
Les objectifs du V ème Plan.....	99
La limite d'usure (1965-1967)	101
Naissance de l'opposition institutionnelle	101
L'Opposition de sa majesté	102
La politique des revenus	103
La répartition du surplus du revenu national	103
L'invention de la « masse salariale ».....	103
Les commissions Toutée-Grégoire	104
Le Tous ensemble en question.....	107
Où mène la crainte de l'épreuve de force ?.....	107
La CGT recule, les salariés, non.	108
La journée du 11 décembre 1964 et ses suites.....	109
L'accord CGT-CFDT	111
Elections de 1967 : deuxième avertissement	112
La chute	113
« La France s'ennuie ».....	113
L'Etat policier.....	114
« Le Bon Dieu sans les curés »	114
L'étau se resserre	115
« Le climat social était calme »	115
Dassault-Bordeaux ou la Parité	115
Rhodiaceta ou les cadences infernales	115
Des journées d'action sans action à	116
« Les triques à la mode de Caen »*	116
Drôle de reprise chez Saviem	117

A l'Ouest, du nouveau	117
La France sous Ordonnances	117
L'article 38 de la Constitution	117
Le gouvernement tire sur l'ambulance	118
Création de l'ANPE	118
L'intéressement.....	118
Adaptation des entreprises au Marché commun :	118
La fermentation étudiante	119
Répercussions de la guerre du Vietnam	119
La réforme Fouchet.....	120
L'explosion de l'UEC.....	121
La grève générale de mai-juin 1968.....	122
Comment naît une situation révolutionnaire ?.....	123
L'alternative selon l'OCI (décembre 1967).....	123
La colère étudiante en Europe	123
« Le Monde » s'ennuie.....	124
Ecraser dans l'œuf l'agitation étudiante	124
La journée du 3 mai et ses suites	127
« Sous le bras, ils ont encore leurs livres »	127
La fronde étudiante n'a pu être écrasée dans l'œuf.....	128
Flottements.....	128
Ce n'est qu'un début (du 10 au 13 mai).....	129
La nuit des barricades	129
« Il est cinq heures, Paris s'éveille ».....	131
La grève générale	132
Dix ans, ça suffit !	132
Sud-Av' donne le signal	132
Crescendo !	134
« Nous sommes dans le vide ».....	134
Le bouillonnement universitaire	135
Des grèves revendicatives ?	135
24 mai : journée paradoxale	135
« Adieu de Gaulle »	136
« Se coucher tard, nuit* »	137

« Ne signez pas ! ».....	138
La version Séguy.....	138
La version Pompidou.....	139
Sous les huées.....	139
Le dénouement.....	140
Un soviet à Nantes ?	140
La « solution de rechange »	140
« Vacances du pouvoir ».....	141
Le Général déserteur.....	142
La versaillaise	145
La fragmentation.....	147
Chronologie de juin.....	147
1 ^{er} juin.....	147
1 ^{er} -3 juin	147
3 juin.....	147
6 juin.....	147
7 juin.....	147
10 juin.....	147
11 juin.....	148
12 juin.....	148
14 juin.....	148
15 juin.....	148
16 juin.....	148
17 juin.....	148
18 juin.....	148
23 juin.....	148
24 juin.....	148
27 juin.....	148
30 juin.....	148
La résistance à la reprise	148
Un raz de marée gaulliste ?.....	149
Le naufrage	149
Répétition générale ?.....	149
Le referendum fatal	151

Le projet de loi	151
CGT et FO disent : NON	152
Le NON l’emporte.	153